

Publication P-6

3^{ème} Session de l'Assemblée de l'OHI

Mai 2023

Compte rendu des séances Volume 1

OHI



Organisation
Hydrographique
Internationale

Publié par
Organisation hydrographique internationale
4b quai Antoine 1^{er}
Principauté de Monaco
Tél : (377) 93.10.81.00
Fax : (377) 93.10.81.40
info@iho.int
www.iho.int

© Copyright Organisation hydrographique internationale *année de la première publication (2023)*

Cet ouvrage est protégé par le droit d'auteur. A l'exception de tout usage autorisé dans le cadre de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886) et à l'exception des circonstances décrites ci-dessous, aucune partie de cet ouvrage ne peut être traduite, reproduite sous quelque forme que ce soit, adaptée, communiquée ou exploitée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Le droit d'auteur de certaines parties de cette publication peut être détenu par un tiers et l'autorisation de traduction et/ou de reproduction de ces parties doit être obtenue auprès de leur propriétaire.

Ce document, dans son intégralité ou en partie, peut être traduit, reproduit ou diffusé pour information générale sur la base du seul recouvrement des coûts. Aucune reproduction ne peut être vendue ou diffusée à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'OHI ou de tout autre détenteur du droit d'auteur.

Au cas où ce document, dans son intégralité ou en partie, serait reproduit, traduit ou diffusé selon les dispositions décrites ci-dessus les mentions suivantes devront être incluses :

“Le matériel provenant de la publication [référence de l'extrait : titre, édition] est reproduit avec la permission du Secrétariat de l'OHI (Autorisation N°/...), agissant au nom de l'Organisation hydrographique internationale (OHI), qui n'est pas responsable de l'exactitude du matériel reproduit : en cas de doute le texte authentique de l'OHI prévaut. L'inclusion de matériel provenant de l'OHI ne sera pas interprétée comme équivalant à une approbation de ce produit par l'OHI.”

“Ce [document/publication] est une traduction du [document/publication] [nom] de l'OHI. L'OHI n'a pas vérifié cette traduction et en conséquence décline toute responsabilité quant à sa fidélité. En cas de doute la version source de [nom] en [langue] doit être consultée.”

Le logo de l'OHI ou tout autre signe identificateur de l'OHI ne seront pas utilisés dans tout produit dérivé sans autorisation écrite préalable du Secrétariat de l'OHI.



OHI 3^{ème} Session de l'assemblée (A-3)
2~5 Mai 2023

TABLE DES MATIERES

	Page
INFORMATIONS GENERALES	
Informations générales.....	5
Liste des participants.....	7
Agenda.....	23
PRINCIPALES ALLOCUTIONS	
Allocution de son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco.....	37
Allocution du Secrétaire général de l'OHI, Dr Mathias Jonas.....	41
Allocution de la Présidente de l'Assemblée, Mme Pia Dahl Højgaard (Danemark).....	43
Allocution du Secrétaire général de l'OMI, Dr Heike Deggim.....	45
Allocution du Représentant de l'UNESCO / COI, Mr Vladimir Ryabinin.....	47
Allocution de la Secrétaire générale Adjointe de l'OCDE, Dr Kerri Ann Jones.....	49
PROPOSITIONS	
Propositions soumises à l'Assemblée.....	51
MISE A JOUR DU PROGRAMME DE TRAVAIL	
Compte rendu du Conseil de l'OHI.....	257
Rapport sur les travaux de l'OHI – WP1 (Affaires générales).....	266
Approbation du processus de sélection du Conseil.....	281
Rapport sur les travaux de l'OHI – WP2 en anglais seulement (HSSC).....	285
Rapport sur les travaux de l'OHI – WP3 en anglais seulement (IRCC).....	293
FINANCES	
Rapport financier pour 2020 – 2022 (tel qu'approuvé).....	301
Tableau des tonnages, nombre de parts, contributions et voix (tel qu'approuvé).....	317
Rapport de la Commission des finances à l'Assemblée.....;	319
DÉCISIONS	
Liste des décisions de l'Assemblée.....	325
COMPTES RENDUS SUCCINCTS	
Comptes rendus (1 à 6).....	331
LISTE DES LETTRES CIRCULAIRES DE L'ASSEMBLEE	
Liste des lettres circulaires de la 3 ^{ème} Assemblée (LCA) 2021 2022.....	375

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DESCRIPTION GENERALE DE LA TROISIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

La 3^{ème} session de l'Assemblée de l'Organisation hydrographique internationale s'est tenue au Grimaldi Forum à Monaco, du mardi 2 mai au vendredi 5 mai 2023. La session s'est déroulée en personne, marquant le retour à la pratique normale énoncée dans le Règlement général, après la tenue de la 2^{ème} session de l'Assemblée en 2020 en tant qu'événement à distance en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19.

Un peu moins de 300 représentants de 75 des 98 Etats membres de l'OHI et de 3 Etats non membres ont participé à la session. En outre, 28 représentants d'Organisations internationales, régionales ou nationales ayant le statut d'observateur ont pris part aux discussions. Une réunion de la Commission des finances s'est tenue avant l'ouverture de l'Assemblée, le 1er mai. Deux expositions, l'une illustrant le travail des Etats membres de l'OHI et l'autre proposée par 23 exposants de l'industrie, ont été tenues du 2 au 5 mai.

Mme Pia Dahl Højgaard, Directrice du Service hydrographique du Danemark, et M. Adam Greenland, Directeur du Service hydrographique de Nouvelle-Zélande, ont été élus respectivement Présidente et Vice-Président de l'Assemblée.

L'OHI a été honorée de la présence de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco qui a officiellement ouvert l'Assemblée et les expositions, le mardi 2 mai. En outre, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco a remis la Médaille du Prince Albert Ier pour l'hydrographie à M. Peter Doherty (Etats-Unis) et au Capitaine de vaisseau Marc Van der Donck (Pays-Bas) en reconnaissance de leur contribution de longue date au monde de l'hydrographie et aux travaux de l'OHI.

Le Secrétaire général, le Dr Mathias Jonas, et le Président de l'Assemblée ont prononcé des allocutions de bienvenue lors de la cérémonie d'ouverture qui a vu se succéder d'éminents orateurs, le Dr Heike Deggim de l'OMI, le Dr Kerri-Ann Jones de l'OCDE - OECD, et le Dr Vladimir Ryabinin de la COI-UNESCO. Les représentants de la Bulgarie, du Guyana, des Îles Salomon, du Ghana, de l'Irak, de l'Angola et de l'Albanie ont remis leurs drapeaux à l'Organisation en reconnaissance de leur adhésion à l'Organisation depuis sa première Assemblée, en 2017.

L'Assemblée a examiné 15 propositions et plusieurs rapports présentés par les Etats membres, les organes subordonnés et le Secrétaire général. Elle a adopté 35 décisions, dont l'approbation du programme de travail et du budget de l'Organisation pour la prochaine période triennale.

Un point important de l'ordre du jour de l'Assemblée était l'élection du Secrétaire général et d'un Directeur pour la prochaine période. Les élections ont eu lieu le vendredi 5 mai : Le Dr Mathias Jonas (Allemagne) a été réélu Secrétaire général pour un mandat de trois ans et le Dr John Nyberg (Etats-Unis) a été élu Directeur pour la période 2023-2029. Tous deux prendront leurs fonctions le 1er septembre 2023.

L'Assemblée a adopté, à l'unanimité, une résolution exprimant la reconnaissance de l'OHI à Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco et à son gouvernement pour le soutien qui est apporté à cet événement important et à l'OHI en général.

Un bâtiment hydrographique, l'USNS BRUCE C. HEEZEN, des Etats-Unis, a fait escale à Monaco à l'occasion de l'Assemblée, et les délégués ont eu l'occasion de visiter le navire.

En principe, l'Assemblée a convenu de tenir sa quatrième session du 21 au 24 avril 2026 à Monaco, sous réserve de confirmation en temps opportun par le Secrétaire général, en liaison avec le Gouvernement de la Principauté de Monaco.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATES FROM MEMBER STATES
DELEGUES DES ETATS MEMBRES

For the Heads of Delegations see in bold / *En gras les Chefs de délégation*

ALBANIA / ALBANIE

Giuseppe DURAZZO	Head of delegation / Chef de délégation
Elvis CENKA	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Artan MALO	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Dritan TOLA	Consulat of Albania in Monaco / <i>Consulate of Albania in Monaco</i>

ALGERIA / ALGERIE

Abdelkader MENASRI	Head of delegation / Chef de délégation
Abdelkader BOUHERROU	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Sofiane TADJER	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

ANGOLA / ANGOLA

Helder CONCEIÇÃO	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
-------------------------	--

ARGENTINA / ARGENTINE

Valentín ALEJANDRO SANZ RODRIGUEZ	Head of delegation / Chef de délégation
Lucía CATTANA	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
María Eugenia GOYA	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

AUSTRALIA / AUSTRALIE

Stewart DUNNE	Head of delegation / Chef de délégation
Hilary THOMPSON	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Rod NAIRN	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Tracey MAGYAR	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

BANGLADESH / BANGLADESH

Minarul HOQUE	Head of delegation / Chef de délégation
----------------------	--

BELGIUM / BELGIQUE

Koen VANSTAEN	Head of delegation / Chef de délégation
----------------------	--

BRAZIL / BRÉSIL

Carlos ANDRÉ MACEDO

Ana Maria Brandao MILEZE

Cesar Reinert BULHÕES DE MORAIS

Nickolas ROSCHER

Paulo COSTA JUNIOR

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

BRUNEI DARUSSALAM / BRUNEI DARUSSALAM

Dk Siti Saihalina PG HJ IBRAHIM

Willyza Bibiana IBRAHIM

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

BULGARIA / BULGARIE

Nikolay NIKOLOV

Ivan IVANOV

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

CAMEROON / CAMEROUN

CYRUS NGO'O

Abdoul HAKIM

Alphonse AKOA

Beye IDRIS

Claude Eitel BIBI

Joël MBITA

Joseph NGUENE NTEPPE

Madeleine Clarence AKAMBOR EPSE MOIFO

Marie Christelle FOE AMBANY

MVOA NGIEMA J-BRICE

Nathan Junior MOUZONG BOYOMO

Winnie eva LEKENE WAAKE

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

CANADA / CANADA

Geneviève BECHARD

Douglas BRUNT

Kray ROBICHAUD

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

CHILE / CHILI

Arturo OXLEY

Christian MARCHANT

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

CHINA / CHINE

Youheng SUN	Head of delegation / Chef de délégation
Jichuan TAN	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Shaohua JIN	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Xianqiang XU	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Zhiyong PAN	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Tak-ming KOO	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Yue Yan Ricky CHEUNG	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Man Tou, Tiago WONG	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Bing SUN	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
NANYIN ZHOU	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Xu MINGQIANG	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
YIRAN XU	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

CROATIA / CROATIE

Vinka KOLIC	Head of delegation / Chef de délégation
--------------------	--

CYPRUS / CHYPRE

Georgios KOKOSIS	Head of delegation / Chef de délégation
-------------------------	--

DENMARK / DANEMARK

Elizabeth HAGEMANN	Head of delegation / Chef de délégation
Pia DAHL HØJGAARD	IHO Assembly Chair / Président de l'Assemblée de l'OHI
Lars HANSEN	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Hendrik STANG	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

ECUADOR / EQUATEUR

Luis Fernando MORALES AUZ	Head of delegation / Chef de délégation
Giorgio DE LA TORRE	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

EGYPT / EGYPTE

Ashraf EL-ASSAL	Head of delegation / Chef de délégation
Hassan EL-HALAWANY	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Haytham ABDELSALAM	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Omar MAKBOUL	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller
Wael WAHBA	Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

ESTONIA / ESTONIE

Olavi HEINLO
Peeter VÄLING

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

FIJI / FIDJI

Jervis Marvin ROBINSON
Palu SOQOIWASA

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

FINLAND / FINLANDE

Rainer MUSTANIEMI
Maarit MIKKELSSON
Mikko HOVI

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

FRANCE / FRANCE

Laurent KERLEGUER
Henri DOLOU
Jean-Charles FISCHER
Julien SMEECKAERT
Marine MARTINIE
Pierre-Yves DUPUY

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

GEORGIA / GEORGIE

Revaz BABILUA
Giorgi KARTVELISHVILI
Manana KIRTADZE
Nino ZARANDIA
Rusudan DZADZUA

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

GERMANY / ALLEMAGNE

Helge HEEGEWALDT
Cindy NIEMEYER
Jens SCHRÖDER-FÜRSTENBERG
Patrick WESTFELD
Thomas DEHLING

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

GHANA / GHANA

Thomas Kofi ALONSI
Isaac Koranteng YIRENKYI

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Marilyn EGHAN

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

GREECE / GRÈCE

Dimitrios EFSTATHIOU

Head of delegation / Chef de délégation

Andreas MICHPOULOS

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Andreas MILATOS

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Panagiotis GKIONIS

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Stergios POULIOS

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Theofanis TSAKONAS

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Vasileios PETROPOULOS

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

GUYANA / GUYANE

Stephen THOMAS

Head of delegation / Chef de délégation

Thandi MCALLISTER

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

ICELAND / ISLAND

Georg LARUSSON

Head of delegation / Chef de délégation

Niels FINSEN

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Sigríður Ragna SVERRISDÓTTIR

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

INDIA / INDE

Adhir ARORA

Head of delegation / Chef de délégation

Kuldeep SINGH

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

INDONESIA / INDONESIE

NURHIDAYAT NURHIDAYAT

Head of delegation / Chef de délégation

DARMAWAN DARMAWAN

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

DYAN SOBARUDDIN

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

TRI ARIYAH

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

IRAN / IRAN

Majid ALINAZI

Head of delegation / Chef de délégation

Abdoreza HASHEMI

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Akbar ROSTAMI

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Majid NIKBAKHT

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Mohammad AKBARI SAFIABADI

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Mohammad MASHHADI MEIGHANI

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

IRAQ / IRAQ

Farhan Mouhaisen Ghdhaib AL-FARTOOSI

Head of delegation / Chef de délégation

Mazin Dawood SALAMN

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

HAZIM RADI LAFTA

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

SAMEER ABD ALI MARZOQ

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

AHMED RAZZAQ

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

IRELAND / IRLANDE

Declan BLACK

Head of delegation / Chef de délégation

ITALY / ITALIE

Massimiliano NANNINI

Head of delegation / Chef de délégation

Francesco TOCCI

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Maurizio DEMARTE

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

JAMAICA / JAMAÏQUE

Diego BILLINGS

Head of delegation / Chef de délégation

JAPAN / JAPON

Masayuki FUJITA

Head of delegation / Chef de délégation

Chiaki OKADA

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Kentaro KANEDA

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Shigeru NAKABAYASHI

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Masatora ONO

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Shinji MATSUI

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

LATVIA / LETTONIE

Janis KRASTINS

Head of delegation / Chef de délégation

Aigars GAILIS

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

LEBANON / LIBAN

Afif GHAITH

Head of delegation / Chef de délégation

Christian FAHED

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

MALAYSIA / MALAISIE

Bin Hassan HANAFIAH

Head of delegation / Chef de délégation

Bin Mohd Yusop MOHD SHUKRI

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Informations Générales

Lim Siong HUI
Singh SUKHBIR

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

MALTA / MALTE

Mark Anthony CHAPELLE
Godwin BORG

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

MAURITIUS / MAURICE

Mohummad Shamad AYOOB SAAB
Devendra Ragoonath MADHOW

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

MONACO / MONACO

Armelle ROUDAUT-LAFON
Isabelle BERRO AMADEI
Pierre BOUCHET
Tidiani COUMA

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

MOROCCO / MAROC

Mostafa TAFRHY
Abdallah HADOU

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE

Humberto Raul MUTEVUIE
Amandio Tomas OUANA

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

NETHERLANDS / PAYS BAS

Toine BARTEN

Head of delegation / Chef de délégation

NEW ZEALAND / NOUVELLE ZELANDE

Jan PIERCE
Adam GREENLAND
Kevin MACKAY

Head of delegation / Chef de délégation
Chair / Vice-Chair
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

NIGERIA / NIGERE

Chukwuemeka OKAFOR
Ayodeji OLUGBODE
Abubakar GIGINYA

Head of delegation / Chef de délégation
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*
Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Informations Générales

Oladipo GIWA

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

NORWAY / NORVEGE

Birte Noer BORREVIK

Head of delegation / *Chef de délégation*

Evert FLIER

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

OMAN / OMAN

Khamis AL SHAMMAKHI

Head of delegation / *Chef de délégation*

Ahmed AL BADI

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Yahya AL BALUSHI

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Sultan AL SUBHI

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Taher AL BUSAIDI

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

PAKISTAN / PAKISTAN

Shafiq UR REHMAN

Head of delegation / *Chef de délégation*

PAPUA NEW GUINEA / PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

Jasbir RANDHAWA

Head of delegation / *Chef de délégation*

PERU / PÉROU

Carlos GUERRERO

Head of delegation / *Chef de délégation*

POLAND / POLOGNE

Dariusz KOLATOR

Head of delegation / *Chef de délégation*

Witold STASIAK

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

PORTUGAL / PORTUGAL

João Paulo RAMALHO MARREIROS

Head of delegation / *Chef de délégation*

Carlos R. VIDEIRA MARQUES

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

João Paulo DELGADO VICENTE

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Paula SANCHES

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIQUE DE COREE

Cheoljo LEE

Head of delegation / *Chef de délégation*

Aeri YU

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Hak Yoel YOU

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Iji KIM

Alternate and Advisor / *Adjoint et conseiller*

Informations Générales

Inyoung PARK	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Kwang Chang LIM	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Jung-woo LEE	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Keunhwa KANG	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Minchol CHANG	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

ROMANIA / ROUMANIE

Romel PERA	Head of delegation / Chef de délégation
Lucian DUMITRACHE	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Konstantin SPERANSKII	Head of delegation / Chef de délégation
Gennadii NEPOMILUEV	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Roman NAZAROV	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Sergey STAROTITOROV	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE

Faisal ALZHRANI	Head of delegation / Chef de délégation
Faisal ALSHEHRI	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Salem ALGHZWANI	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

SINGAPORE / SINGAPOUR

Ying-Huang THAI LOW	Head of delegation / Chef de délégation
Dillian TEO	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

SLOVENIA / SLOVENIE

Metka LIKAR	Head of delegation / Chef de délégation
Igor KARNICNIK	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Vesna DEZMAN KETE	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

SOLOMON ISLANDS / ILES SALOMON

Agnes GAOTEE	Head of delegation / Chef de délégation
---------------------	--

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD

Alfon VAN CRAEYNES	Head of delegation / Chef de délégation
---------------------------	--

SPAIN / ESPAGNE

Salvador ESPINOSA GONZALEZ-LLANOS

Luis Javier GOMEZ SAAVEDRA

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

SRI LANKA / SRI LANKA

Roshan RANAWEERA

Abeywardana BANDARA

Chandana RATHNAYAKE

Namal THALANGAMA

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

SURINAME / SURINAME

Michel AMAFO

Head of delegation / Chef de délégation

SWEDEN / SUEDE

Magnus WALLHAGEN

Annika Axne KINDEBERG

Benjamin HELL

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

THAILAND / THAILANDE

Pathompote KAENCHAN

Chatchai LUANGTHONGKUM

Intira NETMUKDA

Natapong PHATTANAJONGRAK

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

TUNISIA / TUNISIE

Raouf LOUDHA

Yassine MATAR BECHA

Mahmoud GHORBAL

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

TÜRKIYE / TURQUIE

Emre GÜHLER

Head of delegation / Chef de délégation

**UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND /
ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

Peter SPARKES

Amy LOVE

Andrew MILLARD

Andrew Nicholas RODWELL

Head of delegation / Chef de délégation

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Alternate and Advisor / Adjoint et conseiller

Informations Générales

Chris HUNT	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Colin SEDDON	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Heather OSBORNE	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Helena PATTON	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Jackie SYDENHAM	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
James COOKE	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Lucy FIELDHOUSE	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Nathanael KNAPP	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Rhett HATCHER	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Simon HARDERN	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Thomas MELLOR	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Tim LEWIS	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS UNIS D'AMERIQUE

Ron PIRET	Head of delegation / <i>Chef de délégation</i>
David BRAZIER	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Jessica MIHAILIN	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Matthew BORBASH	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Olivia MORRELL	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Robert J. DIXON	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Rodney LADNER	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Sandy CARNLEY	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Stephan HOWDEN	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Amanda WILLIAMS	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Carisa LACROSSE	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Alex SHERNOFF	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Dwight SMITH	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Jenna JOHNSON	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
John LOWELL	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Keith DOMINIC	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Peter DOHERTY	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Shelby PIERSON	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Steven Geoffrey KEATING	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Andrew ARMSTRONG	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Benjamin EVANS	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Jennifer JENCKS	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
John NYBERG	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Jonathan JUSTI	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

Informations Générales

Julia POWELL	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Megan BARTLETT	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Peter OPPENHEIMER	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Jared JUDY	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Miroslav STAMENKOVICH	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Alexis MAXWELL	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

URUGUAY / URUGUAY

José DOMINGUEZ	Head of delegation / <i>Chef de délégation</i>
Lorena GONZALEZ	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Marcelo OLIVERA	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

VENEZUELA / VENEZUELA

Oscar MENDOZA	Head of delegation / <i>Chef de délégation</i>
Crisbemar Jose RONDON GIRON	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Luis Noel BENCOMO CAMACHO	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

VIET NAM / VIETNAM

Pham MANH HUNG	Head of delegation / <i>Chef de délégation</i>
Nguyen THE LONG	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Nguyen MANH DONG	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Tran VAN HIEU	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Tran XUAN HOA	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Vu THANH TUNG	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>
Trung Kien DONG	Alternate and Advisor / <i>Adjoint et conseiller</i>

OBSERVERS - IHO DIRECTORS and STAFF MEMBERS
OBSERVATEURS - DIRECTEURS et MEMBRES DU PERSONNEL DE L'OHI

GUINEA / GUINEE

Moustapha BALDE
Souleymane BAH

IVORY COAST / COTE D'IVOIRE

Kouadio André N'DOLI
Seydou SANGARE

TOGO / TOGO

NEYO TAKOUGNADI
Piyalo Abire D'ALMEIDA BILABINA

CNITA

Simon JACKSON

CIRM

Richard DOHERTY

IAIN

Adam WEINTRIT

**International Association of Marine Aids to Navigation and Lighthouse Authorities /
*Association internationale de signalisation maritime***

Francis ZACHARIAE
Minsu JEON

International Cable Protection Committee /

Graham EVANS

**International Maritime Organization /
*Organisation maritime internationale***

Heike DEGGIM

International Federation of Hydrographic Societies /

David VINCENTELLI

IOC of UNESCO

Louis DEMARGNE
Vladimir RYABININ

Organization for Economic Co-operation and Development/

Kerri-Ann JONES

Open Geospatial Consortium

Scott SIMMONS
Trevor TAYLOR

Professional Yachting Association (PYA)

Andrew SCHOFIELD

The Hydrographic Society of America /

Brian CONNON
Rafael PONCE

World Meteorological Organization /

David WYATT

European Global Ocean Observing System /

Inga LIPS

NF-GEBCO-Seabed2030 Project

Jamie MCMICHAEL-PHILIPS
Jennifer CHEVEAUX
Kira COLEY
Rochelle WIGLEY
Steve HALL

FUGRO

Mark R.F. HEINE

GEOMARES

Durk HAARSMA

GEOMAR

Martin VISBECK

IC-ENC

Jake SHARLAND

James HARPER

Ruth WHITE

Su MARKS

Thomas RICHARDSON

Japan Hydrographic Association

Takeharu MIYAKE

Tomotaka ITO

Nippon Foundation

Kazuhiro YAGASAKI

Kyoko KIKUCHI

Mitsuyuki UNNO

PRIMAR

Hans Christoffer LAURITZEN

Ilda LURA

Mikus RANKA

Robert SANDVIK

Former IHO Directors & Staff / Anciens Directeurs et personnel de l'OHI

Giuseppe ANGRISANO

Gilles BESSERO

Mustafa IPTES

Pascale BOUZANQUET

IHO Secretary-General / Secrétaire Général de l'OHI

Mathias JONAS

IHO Directors / Directeurs de l'OHI

Abri KAMPFER

Luigi SINAPI

IHO Assistant Directors / Assistants aux Directeurs de l'OHI

Yong BAEK
Yves GUILLAM
Samuel HARPER
Leonel MANTEIGAS

Project Officers

Javier FERNANDEZ
Kazufumi MATSUMOTO
Insung PARK

Members of Staff / Membres du personnel

Astrid ALONSO
Isabelle BELMONTE
Tracy BOWENS
Sandrine BRUNEL
Lorène CHAVAGNAS
Dan COSTIN
Caroline FONTANILI
Isabelle ROSSI
Sarah JONES COUTURE
Arezki MAACHE
Rémy ROQUEFORT
Takumi SUZUKI (Intern)
Jeff WOOTTON

AGENDA**3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI****Monaco, 2-5 mai 2023***Note : tous les événements se déroulent au Grimaldi Forum sauf indication contraire*

Point	Heure	Date / Description	Document
		Dimanche 30 avril	
	08:00 - 20:00	Préparatif de l'exposition de l'industrie et des expositions des États membres	
		Lundi 1^{er} mai	
	08:00 - 20:00	Préparatif de l'exposition de l'industrie et des expositions des États membres	
	10:00 - 18:00	Enregistrement des participants	
F1	14:00 -15:00	Réunion de la Commission des finances (ouverte à toutes les délégations)	FCCL03_FR_2022_v1
F1.1		Rapport financier 2020 – 2022	A3_2023_F_01_FR
F1.2		Rapport financier annuel 2022	A3_2023_F_01_FR A3_2023_G_09_FR (Partie II) A3_2023_F_02_Add1_FR
F1.3		Mise en œuvre du budget pour 2023	C6-05.1A
F1.4		Budget triennal 2024 – 2026	Proposition 1.4 Annexe B
F1.5		Aspects financiers de la révision de la M-7 de l'OHI « Règlement du personnel »	Proposition 1.5P
F1.6		Election du président et du vice-président de la Commission des finances pour la période 2024 - 2026	
	15:00 - 15:30	<i>Pause café</i>	

Ordre du jour de l'Assemblée

	15:30 - 16:45	<p>Événement : Promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie (ouvert à tous)</p> <p>Atelier : L'équilibre entre les hommes et les femmes : comment faire évoluer les organisations et les dirigeants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue d'ensemble des réalisations du projet EWH au cours des deux dernières années • Retour d'information des CHR sur les actions menées dans leur région • Point de vue d'un hydrographe • Présentation sur le leadership au 21^{ème} siècle 	
	17:00 - 18:00	Réunion des chefs de délégation	
		Le Secrétaire général de l'OHI souhaite la bienvenue aux Etats membres, présente la Présidente de l'Assemblée et explique le format et les procédures de la session de l'Assemblée	
		Désignation du vice-président de l'Assemblée	
		Vue d'ensemble de l'ordre du jour	
		Compte rendu de la session, circulation des documents, rôle des rapporteurs	
		Questions diverses	
	18:30 - 20:30	<p>Réception de bienvenue</p> <p>Chefs des délégations + 1 et participants à l'événement EWH</p>	

Ordre du jour de l'Assemblée

Point	Heure	Date / Description	Document
	Jour 1	Mardi 2 mai	
	08:00 - 18:30	Enregistrement des participants	
1	09:00 - 09:40	Administration de l'Assemblée	
1.1		Remarques de bienvenue du Secrétaire général	
1.2		Confirmation de l'élection de la présidente de l'Assemblée	
1.3		Election du vice-président de l'Assemblée	
1.4		Nomination des scrutateurs	
1.5		Nomination des rapporteurs	
	09:40 -10:00	Suspension des séances <i>Les invites prennent place</i>	
	10:00	Arrivée de SAS le Prince Albert II	
2	10:00 - 13:00	Cérémonie d'ouverture	
2.1		Allocution du Secrétaire general	
2.2		Allocution de la présidente de l'Assemblée	
2.3		Allocution du représentant de l'OMI	
2.4		Allocution du représentant de la COI	
2.5		Allocution du représentant de l'OCDE	
2.6		Discours d'ouverture de SAS le Prince Albert II de Monaco	
2.7		Remise des Médailles Prince Albert 1 er (2020 et 2023)	
2.8		Présentation des drapeaux des nouveaux Etats membres	
2.9		SAS le Prince Albert II ouvre et visite l'exposition de l'industrie hydrographique et l'exposition des Etats membres	
2.10		L'exposition des Etats membres et l'exposition de l'industrie hydrographique sont ouvertes aux délégués et aux invités	

Ordre du jour de l'Assemblée

Point	Heure	Date / Description	Document
	Jour 1	Mardi 2 mai	
	13:00 - 14:15	<i>Pause déjeuner</i>	
	14:15	Photographie officielle (Hall d'entrée principal du Forum Grimaldi)	
3	14:30 - 14:40	Adoption de l'ordre du jour	
4	14:30 - 15:30	Examen du rapport de la présidente du Conseil et des propositions (Programme de travail 1)	
4.1		Photographie officielle (Hall d'entrée principal du Forum Grimaldi)	A3_2023_G_05_FR
4.2		Rapport sur le WP1 (Secrétaire général)	A3_2023_G_05.1_FR
	15:30 - 16:00	<i>Pause café</i>	
	16:00 - 17:30	Examen du rapport de la présidente du Conseil et des propositions (Programme de travail 1) (suite)	
4.3		PRO 1.1 – Nouvelle résolution de l'OHI – Mise en œuvre de la S100 (Conseil de l'OHI)	A3_2023_FR_PRO_1.1
4.4		PRO 1.2 - Mise en œuvre et examen du Plan stratégique (Conseil de l'OHI)	A3_2023_FR_PRO_1.2
4.5		PRO 1.3 - Langage inclusif à utiliser dans les documents et communications de l'OHI (Conseil de l'OHI)	A3_2023_FR_PRO_1.3
	18:00 - 20:00	Réception offerte par le Gouvernement Princier et par l'Industrie au Forum Grimaldi - TOUS LES PARTICIPANTS SONT LES BIENVENUS + les accompagnants	

Ordre du jour de l'Assemblée

Point	Heure	Date / Description	Document
	Jour 2	Mercredi 3 mai	
	08:00 - 18:30	Enregistrement des participants	
	09:00 - 10:30	Examen du rapport de la présidente du Conseil et des propositions (Programme de travail 1) (suite)	
4.6		PRO 1.5 - Révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI (Secrétaire général)	A3_2023_FR_PRO_1.5
4.7		PRO 1.6 – Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales (Secrétaire général)	A3_2023_FR_PRO_1.6
4.8		PRO 1.7 - Privation du statut d'Etat membre de l'OHI pour la Fédération de Russie (Ukraine)	A3_2023_FR_PRO_1.7
	10:30 - 11:00	<i>Pause café</i>	
5	11:00 - 12:30	Examen des rapports et propositions (Programme de travail 2)	
5.1		Présentation des faits saillants du WP2 (président du HSSC)	
5.2		PRO 2.1 - Adoption du concept hybride pour les ECDIS S-100 (Conseil de l'OHI)	A3_2023_FR_PRO_2.1
5.3		PRO 2.2 - Création d'un Centre Infra (centre d'infrastructure) S100 à l'appui de la mise en œuvre de la S-100 (République de Corée)	A3_2023_FR_PRO_2.2
	12:30 - 14:00	<i>Pause déjeuner</i>	
5.4	14:00 - 14:30	PRO 2.3 - Le futur de la cartographie marine numérique (Royaume-Uni)	A3_2023_FR_PRO_2.3
6	14:30 - 15:30	Examen des rapports et propositions (Programme de travail 3)	
6.1		Présentation des faits saillants du WP3 (président de l'IRCC)	

Ordre du jour de l'Assemblée

Point	Heure	Date / Description	Document
	Jour 2	Mercredi 3 mai	
6.2		PRO 3.1 - Révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI – Commission hydrographique sur l'Antarctique (Conseil de l'OHI)	A3_2023_FR_PRO_3.1
	15:30 - 16:00	<i>Pause café</i>	
	16:00 - 17:30	Examen des rapports et propositions (Programme de travail 3) (suite)	
6.3		PRO 3.2 - Stratégie révisée en matière de renforcement des capacités (Conseil de l'OHI)	A3_2023_FR_PRO_3.2
6.4		PRO 3.3 – Reconnaissance de l'Océan austral (Secrétaire général)	A3_2023_FR_PRO_3.3
6.5		PRO 3.4 - Accès aux logiciels, matériels et cours de formation (République islamique d'Iran)	A3_2023_FR_PRO_3.4
	18:00 - 20:00	Réception offerte par le Royaume-Uni au Yacht Club de Monaco (sur invitation)	

Ordre du jour de l'Assemblée

Point	Heure	Date / Description	Document
	Jour 3	Jeudi 4 mai	
	08:00 - 18:30	Enregistrements des participants	
	09:00 - 09:30	Examen des rapports et propositions (Programme de travail 3) (suite)	
6.6		PRO 3.5 - Création d'un groupe de travail pour explorer les mérites, les structures et les options potentiels d'un financement alternatif pour soutenir le renforcement des capacités et d'autres initiatives de l'OHI (Etats-Unis d'Amérique, Canada, Norvège, Royaume-Uni et Australie)	A3_2023_FR_PRO_3.5
7	09:30 - 10:30	Présentation des rapports des 15 CHR	
	10:30 - 11:00	<i>Pause café</i>	
	11.00 – 12.20	Présentation des rapports des 15 CHR (suite) Présentation du rapport de la CHA	
8	12:20-12:30	Cérémonie de signature officielle des statuts de la CHA par les nouveaux membres de la CHA : les Pays-Bas, la Pologne et la Türkiye, en présence du président de la CHA	
9	12.30 - 12.45	Centenaire de la Revue hydrographique internationale (Editeur de la RHI)	
	12:45 - 14:00	<i>Pause déjeuner</i>	
10	14:00 -17:30	Session thématique : les défis futurs de l'hydrographie dans la Décennie pour les océans animée par le Comité de direction de l'OHI (ouvert à l'industrie et aux invités)	
10.1	14:00 - 15:00	Bloc thématique 1 : cartographie des océans	
10.2	15:00 - 16:00	Bloc thématique 2 : S -100 - prochain niveau de numérisation de l'information hydrographique	
	16:00 - 16:30	<i>Pause café</i>	
10.3	16:30 - 17:30	Bloc thématique 3 : Hydrographie - A l'appui du Jumeau numérique de l'océan	
	18:00 - 20:00	Réception offerte à bord d'un bâtiment des États-Unis d'Amérique (sur invitation)	

Ordre du jour de l'Assemblée

Point	Heure	Date / Description	Document
	Jour 4	Vendredi 5 mai	
	08:00 - 13:00	Bureau d'information	
11	09:00 - 10:00	Présentation du rapport de la Commission des finances (Président de la Commission des finances) Approbation du Rapport annuel de l'OHI pour 2022	A3_2023_F_03_FR A3_2023_G_09_FR
11.1		PRO 1.4 - Programme de travail et budget triennaux 2024–2026 (Secrétaire général)	A3_2023_FR_PRO_1.4
11.2		Approbation du tableau des tonnages proposé 2024 - 2026	A3_2023_G_03_FR
11.3		Instructions pour le processus d'élection	
	10:00 - 10:15	<i>Pause café</i>	
12	10:15 - 11:45	Election du Secrétaire général de l'OHI et d'un Directeur de l'OHI	A3_2023_E_01_FR A3_2023_E_02_FR
12.1	11:45 - 12:15	Approbation du processus de sélection des membres du Conseil 2023 - 2026	A3_2023_G_07_FR
		Approbation des membres du Conseil 2023-2026	A3_2023_G_08_FR
12.2		Examen des décisions de l'Assemblée	A3_2023_G_10_FR
12.3	12:15	Prix de la meilleure exposition des EM Fermeture de l'exposition de l'industrie hydrographique et de l'exposition des Etats membres	
12.4	12:30	Présentation d'une vidéo du gouvernement français d'invitation à la Conférence des Nations Unies sur l'Océan qui se tiendra en France, à Nice en 2025.	
13	12:35 - 13:00	Cérémonie de clôture	

Ordre du jour de l'Assemblée

Point	Heure	Date / Description	Document
	Jour 4	Vendredi 5 mai	
13.1		Date de la 4 ^{ème} session de l'Assemblée (A-4) en 2026	
13.2		Ordre de placement à l'A-4	
13.3		Questions diverses:s: <i>- Résolution exprimant la gratitude envers la Principauté de Monaco en tant que pays hôte de l'Assemblée et du Secrétariat</i> <i>- Déclaration des Secrétaires généraux et Directeurs sortants et prenants</i>	
13.4		Allocution de clôture de la présidente de l'Assemblée	
	13:00	FIN DE LA 3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE	
	18:00 - 20:00	<i>Réception de clôture offerte par la présidente de l'Assemblée et le Secrétaire général de l'OHI au Secrétariat de l'OHI</i> <i>SUR INVITATION Chefs de délégation +1 et invités du gouvernement de Monaco</i>	

DISCOURS D'OUVERTURE

DISCOURS D'OUVERTURE ET PRINCIPALES ALLOCUTIONS

1. Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco
 2. Le Secrétaire général de l'OHI, Dr. Mathias Jonas
 3. La Présidente de l'Assemblée, Mme Pia Dahl Højgaard (Denmark)
 4. Le Secrétaire général de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), Dr Heike Deggim
 5. Le représentant de la Commission Océanographique Inter-gouvernementale des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), Secrétaire exécutif de la COI, M. Vladimir Ryabinin
 6. La Secrétaire Générale Adjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Dr Kerri-Ann Jones
-

**ALLOCUTION
DE SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE ALBERT II DE MONACO**

Madame la Présidente de la 3^{ème} Assemblée de l'O.H.I.,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres,
Excellences,
Messieurs les Secrétaires Généraux,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Je suis très heureux de vous accueillir dans le cadre des travaux de l'Assemblée de l'Organisation hydrographique internationale (O.H.I.) qui se tiennent, depuis des décennies, à Monaco et de vous y souhaiter une chaleureuse bienvenue.

Votre session intervient dans une période de profonds troubles, d'ordre géopolitique et environnemental notamment. En résulte une grande inquiétude pour l'état de notre planète et cela est particulièrement vrai pour les mers et les océans.

Or, nous savons tous que ces vastes étendues marines sont essentielles à la subsistance de l'humanité sur terre. Leur protection et leur exploitation durable par l'homme sont donc absolument fondamentales. C'est une évidence.

Dans cette optique, la contribution de sciences telles la cartographie des fonds marins ne me semble pas reconnue à sa juste valeur.

A titre d'exemple, notre représentation de la bathymétrie des océans demeure encore fragmentaire, de même que le recensement des principaux sites des grands fonds ou encore l'inventaire de leurs richesses biologiques et minérales.

L'hydrographie mérite ainsi d'autant plus d'être mise à l'honneur.

En effet, au-delà de l'appui traditionnel qu'elle apporte à la navigation, elle est appelée à contribuer toujours plus intensivement à la protection de l'environnement marin et des zones côtières de même qu'à l'exploitation durable des ressources halieutiques.

A cet égard, je souhaiterais rappeler la mission, assumée de longue date par l'O.H.I., en vue de fournir une assistance technique aux Etats membres notamment par la formation des personnels des services hydrographiques nationaux.

Il m'est en outre très agréable de relever parmi vous la présence de représentants de l'O.C.D.E. et d'apprendre que l'O.H.I. contribuera au prochain rapport sur l'économie des océans en 2045.

Cette heureuse initiative devrait ainsi faciliter la prise de conscience de l'importance économique des mers et océans et - espérons-le - incitera davantage de gouvernements à investir dans l'hydrographie et dans l'océanographie.

Discours d'ouverture et principales allocutions

Madame la Présidente de l'Assemblée,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Les réalisations de l'Organisation hydrographique internationale tout au long de ses 100 ans d'existence témoignent du rôle et de la nécessité de cette notion durable de coopération internationale pour les consultations techniques en faveur du secteur maritime.

Les débuts de l'OHI ont été inspirés par une vision. Motivé par les premiers travaux de cartographie des continents et par les avantages qui en découlaient, mon trisaïeul a initié la première carte mondiale des océans.

Cette idée s'est transformée en un programme, le programme GEBCO qui, aujourd'hui encore, défend des valeurs chères à la Principauté de Monaco

Je ne peux que me réjouir des progrès qui ont été accomplis dans la cartographie océanique depuis notre dernière rencontre, lors de l'Assemblée de 2017.

La couverture des données est désormais passée de 6 % à 25 % de la superficie totale des océans ; un bond en avant rendu possible par la création du projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation – GEBCO.

La GEBCO fête cette année son 120^{ème} anniversaire, mais elle est tout aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était lorsque le Prince Albert I^{er} a invité le Bureau hydrographique international - prédécesseur de l'Organisation hydrographique internationale – à établir son siège ici à Monaco en 1921, où il est depuis lors resté.

Bien qu'initialement axés sur la sécurité en mer et sur les cartes marines, au fil des ans, les travaux de l'OHI se sont diversifiés pour répondre à un besoin plus large de données sur les océans. Les océans et les fonds marins sont en constante transformation en raison des conditions météorologiques, des courants et d'autres événements naturels tels que les éruptions volcaniques, pour ne pas évoquer l'impact des activités humaines.

Il est indispensable d'effectuer des levés et des mesures hydrographiques réguliers afin de suivre ces changements. L'OHI, dans son rôle de coordination, contribue à cette tâche permanente. La preuve en est faite.

Au cours du siècle dernier, l'idée qu'il fallait préserver l'océan n'a cessé de devenir de plus en plus importante.

Il y a deux ans, j'ai commémoré le centième anniversaire du « *Discours sur l'océan* » que mon trisaïeul avait prononcé à Washington en 1921 dans un discours qui faisait écho à son message. En me penchant sur ses propos, je me suis rendu compte qu'une grande partie de son discours est encore d'actualité aujourd'hui.

Ainsi, l'OHI, en tant qu'organisation intergouvernementale indépendante abritée par mon pays, est une invitée de choix.

L'OHI incarne les principes que Monaco défend : l'accent mis sur l'environnement marin, la capacité à se réinventer et la croyance en la coopération internationale au-delà des frontières politiques et sociales.

Comme mes ancêtres, je tiens à renouveler le soutien constant de la Principauté de Monaco envers l'OHI, tant en tant qu'Etat membre qu'en tant qu'hôte du Secrétariat de l'OHI

Je profite également de cette occasion pour saluer ses 98 Etats membres, et je les encourage à soutenir les buts stratégiques qui ont été fixés, en particulier les initiatives liées à la connaissance et à l'utilisation durable de l'Océan qui contribuent à l'objectif de développement durable 14 des Nations Unies.

Discours d'ouverture et principales allocutions

L'OHI a un rôle important à jouer dans ce domaine.

Fort de ce dernier constat, il me reste à présent l'immense plaisir de déclarer ouverte la troisième session de l'Assemblée de l'Organisation hydrographique internationale, ne doutant pas que vos travaux seront, comme à l'accoutumée, des plus fructueux.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE**

Dr Mathias Jonas

Monseigneur,

Vos Excellences,

Honorables Ministres,

Invités de marque,

Mesdames et Messieurs les Délégués, chers collègues,

Observateurs,

Mesdames et Messieurs,

Monseigneur, nous tous présents à cette cérémonie d'ouverture sommes extrêmement privilégiés et reconnaissants que vous nous fassiez l'honneur, une fois de plus, de votre présence. Au nom de l'Organisation hydrographique internationale, je tiens à vous remercier, Monseigneur, ainsi que votre gouvernement, pour l'intérêt constant que vous portez à notre Organisation et pour le soutien important que vous lui apportez.

C'est avec le même plaisir que je voudrais vous dire combien je suis heureux de vous accueillir tous ici aujourd'hui à l'occasion de la troisième Assemblée de l'OHI. Après l'Assemblée de 2017, cette conférence est la première que nous sommes en mesure de tenir à nouveau en personne. Les outils de communication modernes nous ont aidés, au cours de la dernière période triennale, à continuer de progresser dans notre vaste programme de travail malgré les contraintes liées à la pandémie. Je tiens à remercier le Conseil, les comités et les groupes de travail pour leur soutien au niveau du travail et de la gestion opérationnelle, sans lequel nous n'aurions pas été en mesure de réaliser d'aussi bons progrès dans ces circonstances extraordinaires.

Toutefois, l'un des enseignements tirés de la période difficile qui a suivi la deuxième Assemblée, qui s'est tenue virtuellement en 2020, est que les réunions virtuelles et hybrides ne remplaceront jamais totalement les rencontres en personne. Six ans sans discussions en face à face à ce niveau, c'est long. Dans de nombreux Services hydrographiques, il y a eu des changements de direction depuis et, par conséquent, pour un grand nombre de délégations, c'est une expérience totalement nouvelle d'être ici à Monaco et de participer à une Assemblée.

L'Assemblée est l'organe principal de l'OHI et l'organe de décision de l'Organisation. Selon la Convention relative à l'OHI existante, l'Assemblée a la compétence de revenir sur ce qui a été réalisé, d'évaluer le travail accompli, de définir les buts des activités futures et de prendre des mesures pour les atteindre. Toutes les décisions doivent être fondées sur une compréhension commune qui exige que nous expliquions, que nous atteignons un certain niveau de consensus et que nous appliquions ensuite les décisions.

L'Assemblée est attachée à deux principes : la démocratie par les règles de la Convention et la diplomatie par la manière dont elle est conduite. Elle est un parfait exemple de ces deux piliers du multilatéralisme en action, le multilatéralisme étant le principe sur lequel repose la Convention relative à l'OHI.

L'OHI a été fondée sur les notions de collaboration et de respect mutuel, de compréhension et de soutien. Elle se concentre sur les solutions techniques dans un monde politiquement compliqué et cela devrait être notre boussole pour la conduite de l'Assemblée. Pour tirer parti de ce rassemblement de la communauté hydrographique mondiale, le Comité de direction a suggéré l'introduction d'une session thématique portant sur les nouveaux horizons de

Discours d'ouverture et principales allocutions

l'hydrographie. Je suis particulièrement enthousiaste à l'idée d'entendre les points de vue de mes collègues experts dans le domaine marin, au-delà des sujets traditionnels de notre discipline.

L'Assemblée elle-même suit une séquence conçue pour permettre la prise de décisions importantes sur l'orientation future de l'Organisation et, par le biais de l'élection prévue vendredi, sur la dotation en personnel de la direction du Secrétariat. Pendant la durée de l'Assemblée, la présidence de l'Assemblée se voit confier la direction de l'Organisation. Le Règlement général nous fournit une base stable pour la tenue de l'Assemblée. Le Secrétariat fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée et pour assister la Présidente dans l'examen de l'ordre du jour. Mais l'Assemblée n'est pas seulement un instrument qui produit de bonnes solutions lorsqu'il est utilisé correctement ; elle constitue également un forum permettant aux citoyens de travailler ensemble au nom de leurs nations.

Cette coopération se nourrit d'échanges vivants et directs. Nous le constatons lors de l'examen des points de l'ordre du jour, dans les procédures ritualisées, mais aussi dans les rencontres avant, pendant et parallèlement aux discussions officielles. Nous savons tous combien cet aspect informel est important. Mais ce qui compte le plus, ce sont les contributions des délégations en plénière. Les décisions à prendre ne peuvent représenter la volonté collective des États membres que si elles sont fondées sur des discussions constructives qui reflètent la diversité des positions. Tous les points de vue doivent être entendus et le seront. Mais tout ce qui est présenté doit l'être dans un esprit de coopération et conformément aux objectifs de l'Organisation.

C'est cet engagement qui a fait de l'OHI un membre très respecté de la communauté maritime internationale et qui a la volonté de continuer à apporter l'expertise, la capacité et le dynamisme de ses États membres à l'évolution de l'histoire maritime. L'OHI est l'une des rares organisations intergouvernementales à pouvoir affirmer que ses résolutions, normes et lignes directrices sont universellement et efficacement mises en œuvre.

Elle y est toujours parvenue en se demandant

ce que nous pouvons faire ensemble et que nous ne pouvons pas faire séparément, étant donné qu'aucune nation ne peut à elle seule fournir la capacité hydrographique dont nous avons besoin pour les océans et les mers que nous souhaitons.

J'ai toutes les raisons de croire que vous tous ici présents êtes animés par cet engagement.

Merci de votre attention.

ALLOCUTION DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE

Mme Pia Dahl Højgaard (Danemark)

Monseigneur, Excellences, Secrétaires généraux, Directeurs, Distingués Délégués, Observateurs - chers collègues et chers amis, Bonjour et bienvenue

J'ai été honorée lorsque le Secrétaire général, Mathias Jonas, m'a demandé de présider la 3^{ème} Assemblée de l'Organisation hydrographique internationale.

Et je suis encore plus honorée de la confiance que vous me témoignez en me confiant cette tâche.

Je ne suis pas hydrographe de formation, mais au cours des six ou sept dernières années, l'hydrographie a pris une place importante dans ma vie. J'ai appris, j'ai posé des questions inhabituelles. Et surtout, j'ai réalisé que nous avons beaucoup à offrir en termes de connaissances et de données hydrographiques. Mais je me suis également rendu compte que nous avons encore beaucoup à faire pour répondre aux besoins et aux attentes de nos utilisateurs. Nous devons rendre nos connaissances et nos données productives.

Lors de cette Assemblée, nous devons prendre ensemble des décisions très importantes. Des décisions qui feront avancer nos efforts communs pour fournir à la société des cartes et des données interopérables sur les océans et les eaux. Des données qui peuvent garantir une navigation sûre et efficace. Des données qui permettront aux politiciens, aux scientifiques et au grand public de prendre de bonnes décisions sur l'utilisation durable et la préservation de nos océans.

Nous sommes réunis ici au Grimaldi Forum. Nous sommes au total 81 Etats membres – ce qui constitue le quorum – et un total de 400 participants inscrits à cette 3^{ème} Assemblée. Avec les invités et les observateurs des organisations concernées, je suis très heureuse qu'il soit à nouveau possible de se réunir en personne pour une Assemblée.

Les 3 dernières années ont été difficiles pour notre coopération au sein de la communauté hydrographique. Cependant, la pandémie de Covid-19 a eu des conséquences bien plus dévastatrices dans le monde entier, avec de nombreuses pertes de vies humaines. Il ne faut pas l'oublier. Nos difficultés étaient donc minimales en comparaison. Et nous y sommes parvenus. Nous avons trouvé des moyens d'organiser des réunions virtuelles du Conseil, la 2^{ème} Assemblée était virtuelle et de nombreux groupes de travail ont trouvé de nouvelles façons de coopérer. C'est ainsi que nous avons progressé dans l'accomplissement de nos tâches communes.

J'espère que, pendant les pauses café et le déjeuner, vous retrouverez d'anciens collègues, mais que vous prendrez aussi le temps de faire connaissance avec certains des nouveaux représentants des Etats membres qui assistent pour la première fois à une Assemblée.

L'Organisation hydrographique internationale a une longue histoire, qui remonte à plus de 100 ans. L'Organisation a été soutenue tout au long de ces années par le gouvernement de Monaco et par la famille Grimaldi. Nous les en remercions !

L'OHI veille à ce que toutes les mers, tous les océans et toutes les eaux navigables du monde soient hydrographiés et cartographiés, favorisant ainsi la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin. Elle établit des normes afin de promouvoir l'uniformité des cartes et des données marines. Elle publie les meilleures pratiques en matière de levés et d'acquisition de données et fournit des lignes directrices pour maximiser l'utilisation des informations hydrographiques.

Mais nous ne travaillons pas dans le vide. Nous ne sommes tout simplement pas seuls. Nous collaborons étroitement avec les Nations Unies par l'intermédiaire des organes de l'ONU tels que l'OMI, la COI de l'UNESCO, l'OMM et l'UN-GGIM. Nous nous efforçons de rassembler des informations sur les océans pour les partager par l'intermédiaire de la GEBCO et soutenir

Discours d'ouverture et principales allocutions

ainsi l'objectif 14 du développement durable des Nations Unies concernant la santé des océans et la Décennie des Nations Unies pour l'océan.

Avec la mise en œuvre de la S-100, nous fournissons des normes pour des données et des services interopérables pour tous nos utilisateurs – préparés pour un avenir numérique.

Pour réussir cette transformation numérique, nous – l'OHI – devons chercher encore plus à améliorer nos capacités techniques et la coopération entre les Etats membres par le biais de programmes de renforcement des capacités. Nous devons partager nos expériences en matière d'incorporation de nouvelles techniques de sondage et d'automatisation du traitement des données. Je pense que nous devons également travailler ensemble pour garantir les meilleures connaissances afin de construire des structures de base de données efficaces pour maintenir et sauvegarder nos données. Et développer des infrastructures sûres, opportunes et fiables pour la fourniture de nos services avec l'aide des RENC.

Nous devons également nous pencher sur notre personnel. Avons-nous la diversité et le mélange de compétences nécessaires ? J'ai été heureuse de voir autant de participants à l'événement « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » qui s'est tenu hier. J'ai écouté les récits de projets et de campagnes visant à surmonter les préjugés inconscients et la discrimination afin de faire participer davantage de femmes à l'hydrographie. Si nous ne soutenons pas et ne cultivons pas les talents, les compétences et la créativité des femmes en hydrographie et dans les disciplines hydrospatiales, nous ne réussirons pas dans notre propre mission, qui est de fournir des données et des services au profit de la société.

Pour nous aider à échanger des connaissances et à nous en inspirer, 15 Etats membres participent à l'exposition des Etats membres de l'OHI, dont le thème est « Cartographier l'environnement marin dans la Décennie des Océans ». Avec les 24 stands de l'exposition de l'industrie hydrographique, ce sont au total 40 occasions de s'informer sur les technologies, les normes, les procédures, les produits et les services. Les stands des expositions sont installés dans l'enceinte du Grimaldi Forum. N'hésitez pas à les visiter pendant les pauses.

Nous avons des décisions importantes à prendre en Assemblée. Propositions du Conseil, du Secrétaire général et surtout des Etats membres.

Nous allons décider de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100, de la manière de procéder avec le plan stratégique et d'une stratégie révisée de renforcement des capacités. Il ne s'agit là que de quelques-unes des propositions. Nous aborderons les propositions individuelles en temps voulu.

Alors que nous allons parcourir l'ordre du jour, les rapports et les propositions, c'est l'esprit dans lequel nous conduisons notre Assemblée qui est un facteur clé de succès. Lors des Assemblées précédentes, j'ai pu constater que nous avons respecté l'opinion et le professionnalisme de chacun. Et nous avons fait preuve de bonne volonté pour parvenir à une conclusion collective en gardant toujours à l'esprit notre mission primordiale de soutien à la sécurité en mer et à la protection de l'environnement marin.

Je ferai de mon mieux pour honorer la nomination que vous m'avez faite en tant que Présidente en écoutant avec respect et impartialité les propositions et les déclarations, et en menant la discussion pour trouver un terrain d'entente et la meilleure façon d'aller de l'avant.

Je vous prie donc de m'aider à garantir un esprit de coopération, y compris au cours de cette Assemblée.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

Dr Heike Deggim

Monseigneur, Mesdames, et Messieurs,

Je suis ravie d'être ici à Monaco pour m'adresser à la 3^{ème} Assemblée de l'OHI, et je vous transmets les meilleurs vœux du Secrétaire général de l'OMI, M. Kitack Lim, pour que cette réunion soit couronnée de succès.

Les Services hydrographiques sont essentiels à la sécurité maritime et à la sûreté de la navigation, qui font partie des objectifs fondamentaux de l'Organisation maritime internationale. Ce lien étroit souligne la solidarité qui existe entre nos deux organisations et la précieuse contribution de l'OHI aux travaux de l'OMI, de ses membres et de la communauté maritime dans son ensemble.

Le transport et les autres activités maritimes dépendent fortement des informations précises et actualisées fournies par les Services hydrographiques, notamment en ce qui concerne les levés et les cartes, les avis aux navigateurs et les avertissements de navigation. En effet, les données hydrographiques sont jugées si cruciales que les gouvernements contractants à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, mieux connue sous son acronyme SOLAS, sont tenus de fournir et d'entretenir, ou de faire en sorte que soient fournis, des services et des produits hydrographiques. De nouvelles générations de navires aux tirants d'eau exceptionnellement forts, de nouveaux ports et des plans de gestion des zones côtières sont en cours d'élaboration en raison de l'évolution des schémas commerciaux ainsi que des nouvelles demandes d'utilisation des zones maritimes côtières à d'autres fins, telles que les parcs éoliens.

Certaines des conclusions des audits des Etats membres de l'OMI menés à ce jour dans le cadre du système d'audit des Etats membres de l'OMI indiquent que certains pays ne respectent pas pleinement les exigences de la convention SOLAS en matière de fourniture ou d'organisation de services hydrographiques. Les causes profondes identifiées sont principalement un manque d'expertise et de ressources dans le domaine des activités hydrographiques. Les activités de renforcement des capacités organisées conjointement par nos deux organisations contribuent à soutenir nos objectifs communs, en aidant les pays qui ont besoin d'assistance. A cet égard, le développement des capacités nationales en matière de levés hydrographiques et de cartographie marine est d'une importance fondamentale, et nous menons des activités conjointes de renforcement des capacités depuis de nombreuses années, contribuant ainsi à un système de transport maritime sûr et solide que nous nous efforçons tous d'assurer et de maintenir.

Nos deux organisations ont beaucoup en commun, depuis notre quête commune de mers plus sûres et d'une navigation plus fiable jusqu'au fait que la plupart, sinon la totalité, de vos Etats membres sont également membres de l'OMI. Etant donné que votre objectif et votre mission sont de veiller à ce que toutes les mers, tous les océans et toutes les eaux navigables du monde soient levés et cartographiés et de créer un environnement mondial dans lequel les Etats fournissent des données, des produits et des services hydrographiques adéquats et opportuns, en veillant également à leur utilisation la plus large possible, il n'est pas surprenant que les deux organisations partagent également une longue histoire de coopération et de travail en commun. En effet, les accords de coopération entre l'OMI et l'OHI remontent à plus de 50 ans.

L'OHI contribue de manière significative aux travaux de l'OMI, notamment par l'intermédiaire du sous-comité du service mondial d'avertissements de navigation de l'OHI, dont les travaux sont très pertinents en ce qui concerne les questions relatives à la diffusion d'informations sur la sécurité maritime dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer, le SMDSM, et qui fournit également les orientations nécessaires aux coordonnateurs NAVAREA dans le monde entier.

Discours d'ouverture et principales allocutions

L'OHI contribue aussi activement aux développements liés à la navigation électronique, en agissant en tant qu'organisme de coordination de domaine pour l'harmonisation du format et de la structure de certains services maritimes. Dans ce contexte, le travail de l'OHI est particulièrement important pour soutenir le concept de navigation électronique grâce à la disponibilité, au développement et à l'extension du modèle universel de données hydrographiques S-100 de l'OHI, afin de répondre aux demandes futures de produits et de services numériques et de faciliter l'échange d'informations par le biais de différents services maritimes.

Ces dernières années, notre collaboration s'est également avérée essentielle dans un certain nombre d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les développements liés aux cartes électroniques de navigation (ENC) et à la mise en œuvre du système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS). Ces technologies, dont les marins dépendent aujourd'hui, ont été stimulées par l'élaboration des normes nécessaires et par l'harmonisation et l'adoption d'un cadre réglementaire, tant par l'OHI que par l'OMI. Vous savez peut-être que le comité de la sécurité maritime de l'OMI, lors de sa 106^{ème} session l'année dernière, a adopté la résolution MSC.530(106) établissant des normes de fonctionnement révisées pour les ECDIS qui introduiront progressivement les nouvelles normes de l'OHI à partir de 2026. D'ici 2029, les nouveaux ECDIS installés devraient être entièrement conformes aux nouvelles normes. Par ailleurs, la semaine prochaine, le sous-comité de l'OMI sur la navigation, les communications et la recherche et le sauvetage, réuni pour sa 10^{ème} session, commencera à ajouter une nouvelle fonction à l'ECDIS afin de faciliter l'échange numérique normalisé des plans de route des navires. Toutes ces améliorations ne seraient pas possibles sans les apports et les contributions de l'OHI.

Bien sûr, la numérisation des cartes marines et autres informations de navigation sur l'écran de l'ECDIS à la passerelle peut être une révolution utile, mais nous ne devons pas oublier que tous les navires et bateaux, en particulier les plus petits, ne sont pas en mesure de transporter l'équipement ou les dispositifs appropriés pour afficher les cartes électroniquement. Dans ce contexte, nous devons également garder à l'esprit qu'il est important d'assurer la disponibilité continue des cartes marines papier, en tenant compte de la diversité des utilisateurs finaux des cartes marines.

La modernisation du SMDSM, la reconnaissance de nouveaux fournisseurs de services mobiles par satellite et l'introduction du NAVDAT ne sont que quelques-uns des autres développements importants au sein de l'OMI qui peuvent être pertinents pour le travail de l'OHI.

Ces dernières années, l'OMI a entrepris un vaste exercice de délimitation du champ d'application des navires de surface autonomes, ou MASS comme nous les appelons habituellement, et a identifié un certain nombre de lacunes dans les instruments existants de l'OMI, y compris ceux relatifs à l'hydrographie et à l'équipement de navigation. L'exercice de délimitation du champ d'application a révélé que l'élaboration d'un instrument obligatoire distinct et spécifique pour les MASS, qui comprendrait des dispositions visant à combler les lacunes identifiées, constituerait la solution la moins complexe. Nous en sommes maintenant aux premiers stades de l'élaboration d'un code non obligatoire pour commencer et cela s'est avéré plus compliqué que prévu, plusieurs comités de l'OMI, en particulier le comité juridique, ayant contribué aux travaux.

L'OMI régleme généralement les navires effectuant des voyages internationaux ; les petits navires sans équipage, en particulier les véhicules sous-marins, sont considérés comme n'entrant pas dans le champ d'application du cadre réglementaire de l'OMI. Je suis consciente que l'innovation et la technologie sont en plein essor pour permettre d'améliorer les services hydrographiques et je suis encouragée par les progrès réalisés avec les petits systèmes maritimes sans équipage utilisés pour la recherche hydrographique et scientifique.

Discours d'ouverture et principales allocutions

Mesdames et messieurs les Délégués, Mesdames et Messieurs,

L'OHI existant depuis plus de 100 ans, la coopération internationale dans le domaine de l'hydrographie remonte à très loin, ce qui souligne à quel point l'OHI a été, est et continuera d'être pertinente, alors que nous nous dirigeons vers un avenir mû par le potentiel de la technologie numérique.

En conclusion, je vous souhaite une troisième Assemblée de l'OHI fructueuse et couronnée de succès, et je me réjouis de la poursuite de la coopération étroite entre nos deux organisations dans les années à venir. Merci pour votre attention.

**ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COI,
REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE
INTER-GOUVERNEMENTALE DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)**

M. Vladimir Ryabinin

Monseigneur, Madame la Présidente de l'Assemblée de l'OHI, Monsieur le Secrétaire général de l'OHI, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations partenaires, Excellences, Mesdames et Messieurs les participants à la 3^{ème} Assemblée de l'OHI,

L'étiquette est observée !

L'OHI reçoit les salutations chaleureuses de son organisation sœur, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, ou plus simplement la COI - le siège de l'océanographie au sein du système des Nations Unies.

En ces temps de divisions et de confrontations majeures, l'OHI et la COI continuent d'œuvrer pour l'océan, berceau de la vie et grand espace de coopération pacifique. Permettez-moi de souhaiter à la 3^{ème} Assemblée de l'OHI des délibérations fructueuses, un esprit amical et de grands résultats.

Il se trouve que les trois Assemblées de l'OHI qui se sont tenues jusqu'à présent ont eu lieu pendant mon mandat de Secrétaire exécutif de la COI, qui touche bientôt à sa fin. Je vous prie de m'excuser de commencer mon allocution par un souvenir personnel. Il y a 8 ans, la COI a dû décider, compte tenu des contraintes budgétaires, de continuer ou non à coparrainer la GEBCO. C'est la toute première grande question stratégique que j'ai dû aborder alors que je commençais mon travail de Secrétaire exécutif de la COI. Après y avoir réfléchi très sérieusement, j'ai recommandé à la 28^{ème} Assemblée de la COI, en 2015, d'évaluer de manière exhaustive tous les aspects de la participation continue de la COI à la GEBCO, en mettant l'accent sur les besoins programmatiques en matière de données bathymétriques. L'Assemblée a accepté d'entreprendre un tel examen stratégique et a créé à cet effet un groupe de travail spécialisé. Le travail a été fait et, deux ans plus tard, en 2017, déjà après la première Assemblée de l'OHI, la 29^{ème} Assemblée de la COI a décidé sans équivoque de poursuivre le parrainage conjoint de la GEBCO. Il s'agissait d'une décision importante, mûrement réfléchie et, comme le montrent nos connaissances actuelles, correcte de la part de la COI.

Aujourd'hui, je souhaite remercier l'OHI pour sa coopération et sa confiance constantes malgré les difficultés rencontrées par la COI dans le passé. Notre coopération est solide. En 2017, l'OHI et la COI ont réfléchi à la manière de dynamiser la GEBCO et d'accélérer la cartographie des fonds marins. La Nippon Foundation nous a donné un coup de main. Permettez-moi de remercier M. Unno, le directeur de la Nippon Foundation et, bien sûr, M. Sasakawa, son président, d'avoir soutenu la GEBCO par le biais du projet Nippon Foundation - GEBCO Seabed 2030. Le résultat est un progrès majeur dans la cartographie des océans et, en particulier, dans l'acquisition de données bathymétriques. En 2016, 113 ans après la création de la GEBCO par S.A.S. le Prince Albert 1er, le réseau GEBCO couvrait environ 5 à 6 % de la superficie des océans. Aujourd'hui, seulement 6 ans plus tard, nous en avons ajouté environ 20 %, atteignant ainsi le cap symbolique d'un quart des océans. C'est dire à quel point la coopération internationale en matière d'océans fonctionne à merveille !

Mais, bien entendu, il ne suffit pas de cartographier l'océan et ses écosystèmes. L'ensemble de la science océanique doit être transformée et mise en mesure de contribuer aux grands défis de l'humanité – le changement climatique, l'extinction des espèces, la détérioration de la santé des océans, la pauvreté et la nécessité de nourrir une population croissante. En 2016, moins d'un an après l'adoption en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies du programme de développement durable, la première évaluation mondiale des océans, un document d'un millier de pages, a été publiée. Si on le résume en une phrase, il indique que

Discours d'ouverture et principales allocutions

l'humanité manque de temps pour commencer à gérer les océans de manière durable. Notre réponse à ce défi est la Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable. Pourquoi ? Parce que la durabilité dépend fortement de l'océan et que l'avenir de l'océan repose sur la science. C'est pourquoi la COI a proposé une Décennie à l'Assemblée générale des Nations Unies et, en décembre 2017, avec le soutien de plusieurs pays, dont Monaco, la Décennie a été proclamée pour les années 2021-2030. L'OHI a grandement contribué à la conception de la Décennie. Aujourd'hui, la Décennie, que la COI a l'honorable mandat de coordonner au nom des Nations Unies, est devenue la plus grande entreprise jamais réalisée dans le domaine des sciences océaniques : 45 programmes, plus de 200 projets, des centaines d'activités. Je remercie également le gouvernement de Monaco d'avoir été l'un des premiers membres de l'Alliance de la Décennie et Monseigneur d'avoir parrainé la Décennie des océans.

Bien que la Décennie soit la plus grande initiative jamais lancée dans le domaine des sciences océaniques, ce n'est pas vraiment une question de taille. Il s'agit avant tout de transformer la science, et l'innovation réside principalement dans deux éléments. Tout d'abord, l'accent est mis sur la durabilité du monde, qui nécessite de toute urgence des solutions : pour le climat, pour la vie marine et pour les populations. Deuxièmement, il s'agit de l'approche de la nouvelle science océanique. Il s'agit d'une science co-conçue et inclusive, guidée par l'éthique et le sens de la justice et de l'équité. L'un des résultats escomptés de la Décennie de l'océan est « Engager et inspirer l'océan », et l'un des principaux défis de la Décennie est d'établir des relations harmonieuses entre l'humanité et l'océan, en ne laissant personne de côté.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans ce processus ? Pour la première fois dans l'histoire, la science nous dit qu'il est possible d'inverser le déclin de la santé des océans et de vivre en harmonie avec l'océan, en utilisant l'océan tout en le préservant. La voie à suivre est celle d'une gestion des océans intelligente sur le plan climatique, écologique et éthique, sur la base d'une planification scientifique des océans pour une économie océanique durable. Mais nous devons encore la concevoir concrètement.

Avons-nous des bases et des cadres juridiques pour le faire ? Oui ! Nous disposons de la convention sur le climat, d'un nouveau cadre pour la biodiversité, d'un cadre pour les risques de catastrophes et de nombreux autres instruments environnementaux au sein du système des Nations Unies. Avons-nous des moyens économiques ? Théoriquement, oui. Nous avons un secteur privé puissant à nos côtés.

Cependant, nous devons changer d'approche. L'organisation actuelle du travail de toutes les parties prenantes – en silos, par le biais de structures parallèles – ne nous aidera pas à échapper à l'autoroute de l'enfer, comme le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, a appelé notre trajectoire actuelle de développement.

À mon avis, les pistes les plus prometteuses pour le travail sur les océans sont les suivantes. 1) La solution globale consiste à passer à une gestion durable des océans. De nombreux détails de sa mise en œuvre pratique doivent encore être élaborés. C'est faisable et cela commence à se faire. L'obstacle réside dans l'interface encore sous-développée entre la science océanique et la politique dans de nombreux pays. 2) Nous devons également transformer la science océanique et lui permettre de générer systématiquement des solutions pour la gestion des océans. Pour ce faire, nous développons la nouvelle science océanique dans le cadre de la Décennie de l'océan. 3) Les principales parties prenantes doivent cesser de travailler en vase clos et élaborer un plan d'action commun pour l'océan au sein du système des Nations Unies. Comment garantir le succès de cette approche ? La Conférence des Nations Unies sur les océans qui se tiendra à Nice en 2025, organisée conjointement par le Costa Rica et la France, avec la participation essentielle de Monaco, constituera une étape décisive à cet égard. Elle ne doit pas être un spectacle, mais un mécanisme permettant de prendre des décisions historiques appropriées.

L'OHI joue un rôle clé dans tout ce processus. Comme la COI, il s'agit d'un organisme de normalisation. Sans l'OHI, nous ne pourrions pas connaître la géométrie de 71 % de notre

Discours d'ouverture et principales allocutions

planète. J'attends donc avec impatience les délibérations de cette Assemblée, y compris les points relatifs à S-100, « Modèle universel de données hydrographiques », votre plan stratégique, l'égalité femme-homme en hydrographie et, bien sûr, l'examen des défis futurs de l'hydrographie dans le cadre de la Décennie de l'océan.

J'espère vraiment que ces discussions et ces décisions seront productives et que notre travail commun, celui de l'OHI, de la COI, des organisations partenaires et du système des Nations Unies, nous aidera à échapper à l'autoroute de l'enfer et à nous engager en toute sécurité sur la voie de l'océan dont nous avons besoin pour l'avenir que nous voulons.

**ALLOCUTION DE LA SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE DE
L'ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES**

Dr Kerri-Ann Jones

Monseigneur, Monsieur le Secrétaire général de l'OHI Jonas, Madame la Présidente de l'Assemblée Højgaard, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de me joindre à vous pour la troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) ici à Monaco.

Depuis plus d'un siècle, l'OHI contribue à la sécurité et à l'efficacité des transports sur nos océans, nos mers et nos eaux navigables.

En coordonnant les activités des Services hydrographiques nationaux et en promouvant des normes en matière de cartes marines et de levés, vous contribuez à cartographier nos eaux et à les rendre plus sûres.

Je tiens également à vous féliciter pour le 120^{ème} anniversaire du programme de « Carte générale bathymétrique des océans » (GEBCO).

Fondé par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert Ier de Monaco, ce groupe international d'experts en cartographie des océans contribue à améliorer la sécurité de la navigation en mettant à la disposition du monde entier des lots de données et des produits bathymétriques.

Au cours des 120 années qui se sont écoulées depuis la création du programme GEBCO, les usages de la cartographie des fonds marins se sont considérablement développés.

Aujourd'hui, les levés soutiennent de multiples activités dans les domaines de la science du climat et de la modélisation de la circulation océanique, de la conservation de la biodiversité, ainsi que de nombreuses activités économiques, qu'il s'agisse d'activités portuaires, d'installations éoliennes en mer, de l'extraction de sable ou de la pose de câbles de communication sous-marins.

Malgré des décennies d'exploration des océans et une accélération de la recherche scientifique ces dernières années, la connaissance détaillée de la composition et de la structure des fonds marins est faible, voire inexistante, dans de grandes parties du monde.

Bien que les océans couvrent environ 70 % de la surface de la Terre, à la fin de l'année 2022, moins d'un quart (23,4 %) des fonds marins avaient été cartographiés.

Toutefois, une collaboration internationale telle que la Nippon Foundation, la GEBCO et le travail de l'UNESCO sur le projet Seabed 2030 peut contribuer à améliorer l'accès aux données.

À l'OCDE, notre mission essentielle est de promouvoir de meilleures politiques pour de meilleures vies. Grâce à une analyse fondée sur des données, nous cherchons à identifier les meilleures politiques pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui : par exemple, saisir les opportunités et mieux gérer les risques de la transformation numérique et conduire et promouvoir une action efficace face au changement climatique.

Mieux connaître les fonds marins nous aidera à élaborer des politiques plus efficaces. La cartographie mondiale des fonds marins peut conduire à de nouvelles découvertes scientifiques et contribuer à l'élaboration de stratégies de conservation visant à concilier les intérêts économiques et la protection des écosystèmes.

Les océans sont confrontés à de multiples menaces : accélération des effets du changement climatique, augmentation et diversification des sources de pollution, destruction des habitats et perte de biodiversité.

Nous avons besoin d'un océan en bonne santé pour réguler le temps et le climat, et pour que notre planète reste habitable. Par exemple, au moins la moitié de l'oxygène que nous respirons provient de l'océan. Un océan en bonne santé est également essentiel au maintien des

Discours d'ouverture et principales allocutions

activités économiques, car plus d'un milliard de personnes dépendent de la pêche pour leur subsistance.

Avec les bons instruments politiques et réglementaires, tels que le principe du « pollueur-payeur », l'océan peut être une importante source d'innovation positive et de croissance économique durable.

Le nouveau Traité sur la haute mer et les négociations intergouvernementales en cours sur l'élimination de la pollution plastique témoignent de la volonté de la communauté internationale d'intensifier ses efforts en vue d'une meilleure gouvernance des océans.

L'équipe de l'OCDE chargée des statistiques sur les océans lance un important exercice de prospective intitulé « L'économie de l'océan en 2045 ». Cet exercice tentera d'encourager un travail politique international plus positif sur les océans et d'alimenter la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans en 2025.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre étroite collaboration avec l'OHI dans le cadre de cet important travail. J'attends avec impatience l'atelier conjoint OCDE-OHI sur la prospective des océans qui se tiendra en novembre. Cet atelier réunira des experts qui se pencheront sur l'avenir de la cartographie et de l'utilisation des fonds marins d'ici à 2045.

Permettez-moi de conclure en remerciant une nouvelle fois l'OHI pour cette invitation.

L'OCDE est prête à soutenir les efforts des pays pour développer des économies océaniques plus responsables et durables. Je suis convaincue que notre coopération peut contribuer et contribuera à cet objectif.

Je vous souhaite une Assemblée très productive. Je vous remercie de votre attention.

**PROPOSITIONS SOUMISES A
LA 3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

**PROPOSITIONS SOUMISES A L'EXAMEN
DE LA 3^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

PROPOSITIONS N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOUMISE PAR	PROGRAMME DE TRAVAIL
1.1	Adoption d'une résolution de l'OHI – Mise en œuvre de la S-100	Conseil de l'OHI	1
1.2	Mise en œuvre et examen du Plan stratégique	Conseil de l'OHI	1
1.3	Langage inclusif à utiliser dans les documents et communications de l'OHI	Conseil de l'OHI	1
1.4	Programme de travail et budget trisannuels 2024–2026	Conseil de l'OHI	1
1.5	Révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI	Secrétaire général	1
1.6	Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales	Secrétaire général	1
1.7	Privation du statut d'Etat membre de l'OHI pour la Fédération de Russie, car son agression militaire contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a créé des menaces majeures pour la navigation dans la mer Noire et la mer d'Azov, et a notamment empêché l'Ukraine d'effectuer des levés hydrographiques dans sa zone de responsabilité ainsi que de publier et de mettre à jour ses cartes marines	Ukraine	1
2.1	Adoption du concept hybride pour la S-100	Conseil de l'OHI	2
2.2	Création d'un Centre Infra (centre d'infrastructure) S-100 à l'appui de la mise en œuvre de la S-100	République de Corée	2
2.3	Le futur de la cartographie marine numérique	Royaume-Uni	2
3.1	Révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI – Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)	Conseil de l'OHI	3
3.2	Stratégie révisée en matière de renforcement des capacités	Conseil de l'OHI	3
3.3	Reconnaissance de l'Océan austral	Président de la CHA	3
3.4	Accès aux logiciels, matériels et cours de formation	République islamique d'Iran	3
3.5	Création d'un groupe de travail pour explorer les mérites, les structures et les options potentiels d'un financement alternatif pour soutenir le renforcement des capacités et d'autres initiatives de l'OHI	Canada, Etats-Unis d'Amérique, Norvège, Royaume-Uni et Australie	3

PRO-1.1 Adoption de la résolution de l'OHI - Mise en œuvre de la S-100

Soumise par : Conseil (Secrétaire général, en tant que Secrétaire du Conseil)

Références : A. Publication de l'OHI M-3 – *Résolutions de l'OHI*, 2^{ème} Edition - 2010, mise à jour d'avril 2022

B. 6^{ème} réunion du Conseil – Compte rendu.

PROPOSITION

La proposition de résolution de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 introduit une résolution globale de l'OHI sur la S-100, qui englobe les concepts et les voies décrits dans la Feuille de route pour la Décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020 - 2030) et qui fait référence à la Résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS et les dates d'entrée en vigueur convenues

Notant que le Conseil a donné son aval, l'Assemblée est invitée à :

- approuver la résolution proposée telle que présentée à l'annexe A.

NOTE EXPLICATIVE

1. À la suite d'une proposition de la République de Corée à l'A-2 (A2 PRO 2.3) et de l'action du Conseil C5/05, visant à revoir les résolutions de l'OHI lorsque la mise en œuvre opérationnelle du concept S-100 sera suffisamment avancée, le Secrétariat de l'OHI a préparé et présenté au HSSC14 des amendements aux résolutions applicables de l'OHI. Le HSSC a avalisé les recommandations et une lettre circulaire de l'OHI (LC 20/2022) a été diffusée aux Etats membres de l'OHI pour leur demander d'approuver les amendements aux résolutions 7/1919, 1/1987, 1/2007 et 2/2012 de l'OHI. L'approbation, par les Etats membres, des amendements recommandés a été annoncée par Lettre circulaire de l'OHI (LC 38/2022).
2. Le HSSC-14 a également convenu qu'il faudrait soumettre au Conseil une proposition de résolution globale de l'OHI sur la S-100, englobant les concepts et les voies déjà décrits dans la feuille de route et dans le concept hybride pour les ECDIS S-100 (cf. LC 38/2022 de l'OHI, paragraphe 5 en particulier).
3. Le texte révisé, qui a été préparé par le Président du HSSC et le Secrétariat, puis avalisé par le Conseil lors de sa 6^{ème} réunion d'octobre 2022 (Référence B, Décision C6/28), est à présent soumis à l'approbation de l'A-3 dans le cadre de cette proposition.

Annexe A à la PRO-1.1

TITRE	Référence	Dernier amendement (LC ou CHI/A)	1 ^{ère} Edition Référence
Mise en œuvre de la S-100	Décision A3/xx		

Il est résolu que la mise en œuvre de la S-100 soit suivie par le Conseil via la Feuille de route pour la Décennie de mise en œuvre de la S-100 2020 - 2030 et guidée par ses annexes.

- a) Collaboration avec l'OMI et d'autres organisations de liaison.
- b) Calendrier de S-100
- c) Principes WEND-100
- d) Concept hybride pour les ECDIS S-100

Les Etats membres de l'OHI devraient respecter la résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS et les dates d'entrée en vigueur convenues, étant entendu qu'une couverture en ENC S-101 adéquate et des services complémentaires appropriés en matière de données/produits S-100 sont attendus lorsque les ECDIS S-100 deviendront opérationnels.

PROPOSITIONS N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOUMISE PAR	REFERENCE
1.1	Adoption de la résolution de l'OHI - Mise en œuvre de la S-100	Conseil de l'OHI	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada approuve cette proposition.

Il invite les soumissionnaires à considérer l'observation suivante :

Dans la résolution proposée, les annexes de la *Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100* sont listées comme suit :

- a) Collaboration avec l'OMI et d'autres organisations de liaison
- b) Calendrier de la S-100
- c) Principes WEND-100
- d) Concept hybride pour les ECDIS S-100

Il est suggéré que la notation soit Annexe 1, Annexe 2, etc., pour correspondre à la façon dont ces annexes sont listées sur la page web de la stratégie de mise en œuvre de la S-100 de l'OHI. C'est-à-dire :

- Annexe 1. Collaboration avec l'OMI et d'autres organisations de liaison
- Annexe 2. Calendrier de la S-100
- Annexe 3. Principes WEND-100
- Annexe 4. Concept hybride pour les ECDIS S-100

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient la proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition

SUEDE

La Suède soutient cette proposition.

ROYAUME UNI

Le RU soutient cette proposition.

ETATS UNIS

Les États-Unis félicitent le Conseil et l'équipe chargée de la mise en œuvre de la S-100 et approuvent pleinement la résolution.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat remercie le Canada pour ses suggestions éditoriales pertinentes.

PRO-1.2 Mise en œuvre et examen du Plan stratégique

Soumise par : Le Conseil (Présidente du Conseil)

- Références**
- A. Plan stratégique de l'OHI 2021-2026
 - : B. 6^{ème} réunion du Conseil de l'OHI C-6 – *Compte rendu*
 - C. M-3 Résolutions de l'OHI – Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification [pour les années d'Assemblée]*

PROPOSITION

Notant l'aval du Conseil, l'Assemblée est invitée à :

- a. **Convenir de la poursuite de la conduite des programmes de travail annuels sur la base du Plan stratégique en place pour 2021-2026 et d'enjoindre le Conseil en conséquence ;**
- b. **Approuver que le But 1 du Plan stratégique de l'OHI et ses cibles aient la plus haute priorité dans la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 ;**
- c. **Demander à l'IRCC de fournir des conseils au Groupe de travail sur les MSDI sur le changement d'orientation de la mise en œuvre du But 2/cible 2.1 vers un portail de données, de produits et de services de l'OHI fournissant des couches thématiques mondiales ;**
- d. **Continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique approuvés par le Conseil ;**
- e. **Fournir des orientations au prochain Conseil pour la préparation du Plan stratégique 2027-2032.**

NOTE EXPLICATIVE

1. Le Plan stratégique en place, conçu pour la période glissante 2021-2026, sera révisé à chaque session ordinaire de l'Assemblée (référence C, art. 1). Le Conseil, chargé de contribuer à cet examen, a confirmé la pertinence générale et la facilité d'utilisation du plan stratégique existant. Le Conseil recommande donc de poursuivre le Plan stratégique en place pour 2021-2026 en général (Décision du Conseil C6/56), mais propose des ajustements de priorités qui sont expliqués dans les paragraphes suivants.
2. A sa neuvième réunion en 2022 (NCSR9), le Sous-comité de la navigation, des communications, de la recherche et du sauvetage de l'Organisation maritime internationale (OMI) avait approuvé et transmis au Comité de la sécurité maritime (MSC) de l'OMI la proposition, initiée par l'OHI, d'inclure des jeux de données compatibles S-100 comme format valide dans les ECDIS.
3. Le 6^{ème} Conseil a pris note des résultats de la 9^{ème} session du NCSR de l'OMI sur la révision du MSC.1/Circ.1503/Rev1 – Guide de bonnes pratiques ECDIS et la révision du MSC.232(82) – Normes de fonctionnement des ECDIS (voir LC de l'OHI 31/2022) et a pris note des engagements connexes pris par l'OHI vis-à-vis de l'OMI et de l'IEC en particulier (période de transition pour l'ECDIS S-100, pour une utilisation officielle après le 1^{er} janvier 2026 et à partir du 1^{er} janvier 2029, les nouveaux systèmes doivent être conformes à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS). Les deux documents ont ensuite été approuvés en novembre 2022 par le Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC 106).

4. Il convient de noter en particulier ce calendrier prévu pour les ECDIS S-100. Une couverture en ENC S-101 en croissance rapide et des services complémentaires appropriés de données/produits S-100 sont désormais attendus lorsque les ECDIS S-100 seront opérationnels. Afin de répondre à ces attentes, il est désormais d'une importance stratégique d'aider les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes au sens large à soutenir activement l'élaboration de la S-101 et d'autres spécifications de produits S-1xx et, éventuellement, à accélérer la livraison des versions opérationnelles des S-128, S-164 et S-98.
5. En conséquence, il est proposé que la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 soit axée sur les activités à l'appui du But 1 et de ses cibles, ce qui signifie une priorité dans :
 - a. L'application des ressources matérielles et humaines ;
 - b. La liaison avec les partenaires du secteur public et de l'industrie ;
 - c. La promotion d'approches régionales concertées, y compris une collaboration accrue avec les RENC ; et
 - d. Le soutien de bancs d'essai fournissant des exemples de bonnes pratiques pour la production, la maintenance et la distribution de tous les dérivés prioritaires de la S-100.
6. Un moyen important pour la création et la maintenance de services pour les services dérivés de la S-100 est une infrastructure MSDI mature. Le Plan stratégique aborde cette question dans le cadre du But 2/cible 2.1 visant à « créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) ». La mise en œuvre de cette cible est abordée dans le cadre du programme de travail du Groupe de travail sur les MSDI, qui est supervisé par l'IRCC. Jusqu'à présent, la solution envisagée consistait à créer à l'OHI une page Web dédiée qui servirait de passerelle vers les MSDI nationales respectives des Etats membres.
7. Entre-temps, ce concept s'est avéré être une tâche insupportable en termes d'exhaustivité et d'actualité. En outre, les statistiques des pages Web montrent qu'un nombre insignifiant de visiteurs recherchent des ressources nationales des MSDI via le site Web de l'OHI. Le Conseil est donc d'accord sur la recommandation du Secrétaire général visant à recentrer la fonction et la présentation d'un futur portail des MSDI (référence B C6/53). Au lieu de faire référence aux MSDI nationales concernées, avec des liens qui ne seront jamais complets ni entièrement à jour, il est proposé de se concentrer sur les couches thématiques mondiales d'informations qui sont limitées au champ d'application de l'OHI, telles que celles qui sont déjà fournies dans les catalogues en ligne de l'OHI. Quelques exemples sont énumérés ici :
 - Membres de l'OHI dans le monde
 - Couverture mondiale en cartes INT
 - Couverture mondiales en ENC
 - Statut mondial de la CATZOC (pour les producteurs d'ENC désireux de la rendre accessible au public)
 - Trafic mondial des navires signalés par AIS
 - INTToGIS III (en tant que version mondiale simplifiée du catalogue mondial S-128)
 - Index GEBCO SCUFN et Archives du SCUFN
 - Couche bathymétrique mondiale (grille GEBCO)
 - Couverture mondiale des levés
 - Contenu de la C-55
 - Disposition mondiale des RSM NAVAREA
 - Démonstrateurs S-100 / exemples de bonnes pratiques
8. Cette approche peut être étendue à d'autres thèmes tels que les futurs catalogues numériques de produits et services hydrographiques (S-128) et un entrepôt mondial des aires marines protégées (S-122). Ces thèmes et d'autres thématiques d'intérêt mondial, tels que l'aménagement « vert » du territoire, contribueraient à accroître la visibilité de l'OHI

et aideraient les Etats membres dans leurs tâches nationales respectives. Il est donc proposé de demander à l'IRCC de fournir des orientations au MSDIWG sur le changement d'orientation dans la mise en œuvre du But 2/cible 2.1 et d'ajouter des actions appropriées au programme de travail du MSDIWG pour l'élaboration d'une approche conceptuelle pour un portail de l'OHI sur les couches thématiques mondiales pertinentes pour la poursuite du But 2.

9. Le Conseil propose d'être chargé de l'élaboration du prochain Plan stratégique à mettre en place pour 2027-2032 conformément au cycle de planification (référence C, article 1). Notant la mise en œuvre des indicateurs de performance stratégique en cours pour les trois programmes de travail, visant à fournir une évaluation complète de l'efficacité des activités de l'OHI à l'appui du processus de rédaction du Plan stratégique 2027-2032, le Conseil propose de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique approuvés par le Conseil.
10. Sur la base des orientations attendues de l'A-3, on suppose que le C-7 prévoit créera un groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique qui commencerait le processus de rédaction avec pour instruction de présenter un premier rapport au C-8, de faire avaliser le projet final lors du C-9 et de soumettre le résultat à l'adoption de l'A-4.

PROPOSITIONS N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOUMISE PAR	REFERENCE
1.2	Mise en oeuvre et examen du Plan stratégique	Conseil de l'OHI	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada approuve chacun des éléments de cette proposition.

En ce qui concerne le changement d'orientation de la cible 2.1 du PS qui passe de « Créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes » à la création d'un « Portail de produits et services de données de l'OHI fournissant des couches thématiques mondiales », le programme de travail 2024-2026 de l'OHI sera-t-il modifié pour refléter cette tâche ? [Ceci concerne également la PRO 1.4.].

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne supports this proposal.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient la proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal donne son aval à cette proposition.

ROYAUME UNI

Le RU soutient cette proposition.

ETATS UNIS

Les États-Unis soutiennent pleinement tous les items en tant qu'éléments clés de la progression de la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI.

REPOSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat est d'avis que la formulation existante est de nature générique et couvre le changement d'orientation proposé en faveur de couches thématiques globales de produits et services de l'OHI.

PRO-1.2 Mise en œuvre et examen du Plan stratégique**Soumise par : Le Conseil (Présidente du Conseil)**

- Références**
- D. Plan stratégique de l'OHI 2021-2026
 - : E. 6^{ème} réunion du Conseil de l'OHI C-6 – *Compte rendu*
 - F. M-3 Résolutions de l'OHI – Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification [pour les années d'Assemblée]*

PROPOSITION**Notant l'aval du Conseil, l'Assemblée est invitée à :**

- f. **Convenir de la poursuite de la conduite des programmes de travail annuels sur la base du Plan stratégique en place pour 2021-2026 et d'enjoindre le Conseil en conséquence ;**
- g. **Approuver que le But 1 du Plan stratégique de l'OHI et ses cibles aient la plus haute priorité dans la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 ;**
- h. **Demander à l'IRCC de fournir des conseils au Groupe de travail sur les MSDI sur le changement d'orientation de la mise en œuvre du But 2/cible 2.1 vers un portail de données, de produits et de services de l'OHI fournissant des couches thématiques mondiales ;**
- i. **Continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique approuvés par le Conseil ;**
- j. **Fournir des orientations au prochain Conseil pour la préparation du Plan stratégique 2027-2032.**

NOTE EXPLICATIVE

1. Le Plan stratégique en place, conçu pour la période glissante 2021-2026, sera révisé à chaque session ordinaire de l'Assemblée (référence C, art. 1). Le Conseil, chargé de contribuer à cet examen, a confirmé la pertinence générale et la facilité d'utilisation du plan stratégique existant. Le Conseil recommande donc de poursuivre le Plan stratégique en place pour 2021-2026 en général (Décision du Conseil C6/56), mais propose des ajustements de priorités qui sont expliqués dans les paragraphes suivants.
2. A sa neuvième réunion en 2022 (NCSR9), le Sous-comité de la navigation, des communications, de la recherche et du sauvetage de l'Organisation maritime internationale (OMI) avait approuvé et transmis au Comité de la sécurité maritime (MSC) de l'OMI la proposition, initiée par l'OHI, d'inclure des jeux de données compatibles S-100 comme format valide dans les ECDIS.
3. Le 6^{ème} Conseil a pris note des résultats de la 9^{ème} session du NCSR de l'OMI sur la révision du MSC.1/Circ.1503/Rev1 – Guide de bonnes pratiques ECDIS et la révision du MSC.232(82) – Normes de fonctionnement des ECDIS (voir LC de l'OHI 31/2022) et a pris note des engagements connexes pris par l'OHI vis-à-vis de l'OMI et de l'IEC en particulier (période de transition pour l'ECDIS S-100, pour une utilisation officielle après le 1^{er} janvier 2026 et à partir du 1^{er} janvier 2029, les nouveaux systèmes doivent être conformes à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS). Les deux

documents ont ensuite été approuvés en novembre 2022 par le Comité de la sécurité maritime de l’OMI (MSC 106).

4. Il convient de noter en particulier ce calendrier prévu pour les ECDIS S-100. Une couverture en ENC S-101 en croissance rapide et des services complémentaires appropriés de données/produits S-100 sont désormais attendus lorsque les ECDIS S-100 seront opérationnels. Afin de répondre à ces attentes, il est désormais d’une importance stratégique d’aider les Etats membres de l’OHI et les parties prenantes au sens large à soutenir activement l’élaboration de la S-101 et d’autres spécifications de produits S-1xx et, éventuellement, à accélérer la livraison des versions opérationnelles des S-128, S-164 et S-98.
5. En conséquence, il est proposé que la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 soit axée sur les activités à l’appui du But 1 et de ses cibles, ce qui signifie une priorité dans :
 - e. L’application des ressources matérielles et humaines ;
 - f. La liaison avec les partenaires du secteur public et de l’industrie ;
 - g. La promotion d’approches régionales concertées, y compris une collaboration accrue avec les RENC ; et
 - h. Le soutien de bancs d’essai fournissant des exemples de bonnes pratiques pour la production, la maintenance et la distribution de tous les dérivés prioritaires de la S-100.
6. Un moyen important pour la création et la maintenance de services pour les services dérivés de la S-100 est une infrastructure MSDI mature. Le Plan stratégique aborde cette question dans le cadre du But 2/cible 2.1 visant à « créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d’infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) ». La mise en œuvre de cette cible est abordée dans le cadre du programme de travail du Groupe de travail sur les MSDI, qui est supervisé par l’IRCC. Jusqu’à présent, la solution envisagée consistait à créer à l’OHI une page Web dédiée qui servirait de passerelle vers les MSDI nationales respectives des Etats membres.
7. Entre-temps, ce concept s’est avéré être une tâche insupportable en termes d’exhaustivité et d’actualité. En outre, les statistiques des pages Web montrent qu’un nombre insignifiant de visiteurs recherchent des ressources nationales des MSDI via le site Web de l’OHI. Le Conseil est donc d’accord sur la recommandation du Secrétaire général visant à recentrer la fonction et la présentation d’un futur portail des MSDI (référence B C6/53). Au lieu de faire référence aux MSDI nationales concernées, avec des liens qui ne seront jamais complets ni entièrement à jour, il est proposé de se concentrer sur les couches thématiques mondiales d’informations qui sont limitées au champ d’application de l’OHI, telles que celles qui sont déjà fournies dans les catalogues en ligne de l’OHI. Quelques exemples sont énumérés ici :
 - Membres de l’OHI dans le monde
 - Couverture mondiale en cartes INT
 - Couverture mondiales en ENC
 - Statut mondial de la CATZOC (pour les producteurs d’ENC désireux de la rendre accessible au public)
 - Trafic mondial des navires signalés par AIS
 - INTToGIS III (en tant que version mondiale simplifiée du catalogue mondial S-128)
 - Index GEBCO SCUFN et Archives du SCUFN
 - Couche bathymétrique mondiale (grille GEBCO)
 - Couverture mondiale des levés
 - Contenu de la C-55
 - Disposition mondiale des RSM NAVAREA
 - Démonstrateurs S-100 / exemples de bonnes pratiques

8. Cette approche peut être étendue à d'autres thèmes tels que les futurs catalogues numériques de produits et services hydrographiques (S-128) et un entrepôt mondial des aires marines protégées (S-122). Ces thèmes et d'autres thématiques d'intérêt mondial, tels que l'aménagement « vert » du territoire, contribueraient à accroître la visibilité de l'OHI et aideraient les Etats membres dans leurs tâches nationales respectives. Il est donc proposé de demander à l'IRCC de fournir des orientations au MSDIWG sur le changement d'orientation dans la mise en œuvre du But 2/cible 2.1 et d'ajouter des actions appropriées au programme de travail du MSDIWG pour l'élaboration d'une approche conceptuelle pour un portail de l'OHI sur les couches thématiques mondiales pertinentes pour la poursuite du But 2.
9. Le Conseil propose d'être chargé de l'élaboration du prochain Plan stratégique à mettre en place pour 2027-2032 conformément au cycle de planification (référence C, article 1). Notant la mise en œuvre des indicateurs de performance stratégique en cours pour les trois programmes de travail, visant à fournir une évaluation complète de l'efficacité des activités de l'OHI à l'appui du processus de rédaction du Plan stratégique 2027-2032, le Conseil propose de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique approuvés par le Conseil.
10. Sur la base des orientations attendues de l'A-3, on suppose que le C-7 prévoit créera un groupe de travail chargé de l'examen du plan stratégique qui commencerait le processus de rédaction avec pour instruction de présenter un premier rapport au C-8, de faire avaliser le projet final lors du C-9 et de soumettre le résultat à l'adoption de l'A-4.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.3	Langage inclusive à utiliser dans les documents et communications de l'OHI	Conseil de l'OHI	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada approuve cette proposition.

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient la proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal donne son aval à cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient cette proposition.

ROYAUME UNI

Le RU soutient les activités qui visent à renforcer l'égalité des genres et l'inclusion et approuve l'amendement proposé à la résolution 01/2020 de l'OHI ainsi que les versions éditées de M-1 et M-3.

ETATS UNIS

Les États-Unis soutiennent pleinement les actions proposées.

PRO-1.3 Langage inclusif à utiliser dans les documents et communications de l'OHI

Présenté par : Conseil (Présidence du Conseil)

- Références:**
- A. Publication de l'OHI P-6 Compte rendu des séances de la 2^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI - 16-18 novembre 2020
 - B. Mise à jour sur l'application de la Décision A2/07 Inclusion du genre Doc : C5-7.1A
 - C. 5^{ème} réunion du Conseil de l'OHI C-5 – *Compte rendu des Séances*
 - D. 6^{ème} réunion du Conseil de l'OHI C-6 – *Compte rendu des séances*
 - E. Publication de l'OHI M-1 Documents de base de l'Organisation hydrographique internationale Edition 2.1.1 – mise à jour d'octobre 2020
 - F. Publication de l'OHI M-3 (avril 2022)
Résolutions de l'Organisation hydrographique internationale

Annexes:	<p>Annexe A Proposition de version révisée (Amendements) de la résolution de l'OHI 1/2020 : LANGAGE INCLUSIF A UTILISER DANS LES DOCUMENTS ET COMMUNICATIONS DE L'OHI</p> <p>Annexe B A3_PRO1-10_EN_Annex_B_M-1_EN_Draft_v2.1.2 - Test de la version anglaise, neutre du point de vue du genre, de la Publication M-1 de l'OHI (Projet d'édition 2.1.2, 2023) Documents de base de l'Organisation hydrographique internationale (version en ligne rouge)</p> <p><i>Note: Cette Annexe n'est pas incluse dans les Comptes rendus de l'Assemblée en raison de sa longueur mais elle est mise à disposition dans les archives numériques de l'OHI. This Annex is not included in in the Assembly Proceedings because of its extent but is publicly available in the IHO Digital Archive.</i></p>
-----------------	---

PROPOSITION

Considérant l'appui du Conseil, l'Assemblée est invitée :

- a. à approuver la proposition de modification de la résolution 1/2020 de l'OHI concernant le **LANGAGE INCLUSIF EN MATIÈRE DE GENRE À UTILISER DANS LES DOCUMENTS ET LES COMMUNICATIONS DE L'OHI**;
- b. à ordonner au Secrétariat de l'OHI de mettre en œuvre, dans un premier temps, le langage inclusif en matière de genre dans le document M-1 et à inviter les comités et les groupes de travail à examiner leurs mandats et leurs règlements en application de la nouvelle résolution de l'OHI;
- c. à approuver que le processus d'application de la version révisée proposée de la résolution 1/2020 de l'OHI soit intégré au processus normal de rédaction et de révision de tous les documents et communications de l'OHI.

NOTE EXPLICATIVE

1. La 2^e assemblée a chargé le secrétaire général dans la deuxième partie de la décision A2/07 (Voir la référence A) :
 - a. de procéder à un examen approfondi des documents de base et des résolutions de l'OHI, en adoptant les directives des Nations Unies sur le langage inclusif en matière de genre et de fournir des ébauches de révision des documents M-1 et M-3 de l'OHI pour la prise en compte par l'Assemblée lors de la prochaine session ordinaire (A-3);
 - b. de suivre les progrès de l'OHI dans la mise en œuvre des lignes directrices des Nations Unies sur l'utilisation d'un langage inclusif en matière de genre dans tous les documents et communications de l'OHI et de faire rapport à l'Assemblée lors de la prochaine session ordinaire (A-3).
2. Sur la base du rapport du Secrétaire général sur ce sujet au C-5 (Voir la référence B), le Conseil a convenu que, dans toute la mesure du possible, la mise à jour des références au genre dans les documents existants de l'OHI aura lieu en même temps que d'autres éditions et révisions qui ont été reçues à titre de propositions des organes de l'OHI. En d'autres termes, il n'y aura pas de mise à jour systématique de tous les documents de l'OHI dans le seul but de traiter les questions relatives au langage en matière de genre.
3. Le Conseil a également convenu que les principes directeurs sur le langage inclusif en matière de genre, une fois approuvés, s'appliqueront à tous les nouveaux documents et à toutes les nouvelles communications de l'OHI.
4. Sur la base du présent accord conclu par le C-5, le Secrétaire général, en collaboration avec le Canada, a évalué les lignes directrices des Nations Unies sur le langage inclusif en matière de genre pour la langue anglaise, celle-ci étant la seule disponible pour les deux langues de travail de l'OHI, l'anglais et le français, à l'époque, et purifié celles qui concernent l'OHI afin de les utiliser comme principes directeurs. Cette approche conjointe a entraîné la création d'une proposition de version révisée (avec modifications apportées) de la résolution 1/2020 de l'OHI sur le langage inclusif en matière de genre, adoptée à l'A-2 (annexe A).
5. Afin de confirmer la pertinence des recommandations faites par la version révisée de la résolution de l'OHI présentée et le travail éditorial éventuel découlant des documents de base de l'OHI, le Secrétariat a appliqué les nouveaux principes directeurs aux éditions anglaises des documents M-1 (annexe B) et M-3 servant de cas types. Le texte de la Convention de l'OHI et d'autres documents historiques inclus dans le document M-1 a été soustrait de toutes modifications pour des raisons officielles. En ce qui a trait au document M-3, il semble qu'une seule correction puisse être apportée pour la résolution 2/2004 de l'OHI. Dans son paragraphe 2, « *il* » sera remplacé par « *ils* » à la première occasion lors de la prochaine mise à jour du document M-3 (probablement après celle de l'A-3).
6. Il s'est avéré que l'application des principes directeurs proposés pour les éditions anglaises de ces deux documents n'a entraîné que quelques modifications jugées nécessaires, qu'elle ne diminue en rien la lisibilité du texte dans son ensemble ni ne dégage aucune ambiguïté possible en matière de compréhension du contenu.
7. Comme l'indique le corps du texte de la nouvelle résolution proposée, les lignes directrices des Nations Unies citées en référence sont désormais disponibles en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe ou en espagnol. Cela a mené à une modification d'après-Conseil initialement approuvée de la présente proposition (Voir la

référence D C6/58). Les modifications qui en découlent sont annotées dans le libellé fourni à l'annexe A de la présente proposition.

8. En prévision de l'approbation de la présente proposition, il est prévu de demander au Secrétariat de l'OHI de mettre en œuvre le langage inclusif en matière de genre dans les éditions anglaise et française du document M-1 dans un premier temps (date limite du C-7) et d'inviter les comités et les groupes de travail à examiner leurs mandats et règlements en application de la nouvelle résolution de l'OHI.
9. Une fois approuvé, le processus d'application de la version révisée proposée de la résolution 1/2020 de l'OHI sera intégré au processus normal de rédaction et de révision de tous les documents et communications de l'OHI.

ANNEXE A : A3 PRO 1.3 Proposition de modification de la résolution 1/2020 de l'OHI - français**Proposition de modification de la résolution 1/2020 de l'OHI**

TITRE	Référence	Dernière modification	Référence de la 1 ^{re} version
LANGAGE INCLUSIF À UTILISER DANS LES DOCUMENTS ET COMMUNICATIONS DE L'OHI	1/2020 telle que modifiée	OHI A-3	OHI A-2

Version actuelle de la résolution 1/2020 de l'OHI en vigueur

1 Comme la langue joue un rôle important dans l'évolution des attitudes culturelles et sociales, il est résolu que le Secrétariat de l'OHI et les organes de l'OHI doivent veiller à ce que le langage utilisé dans les documents et communications de l'OHI publiés ou modifiés soit inclusif, conformément aux Orientations pour un langage inclusif des Nations Unies dans les deux langues officielles (anglais et français). Dans le cas où les traductions en espagnol sont fournies par le Secrétariat, les orientations précédentes s'appliquent également.

2 Les documents produits avant l'approbation de la présente résolution seront mis à jour dès que possible et, de préférence, conjointement avec d'autres modifications ou révisions de contenu.

*Nouvelle version modifiée proposée de la résolution 1/2020 de l'OHI***INTRODUCTION**

1. Comme la langue joue un rôle important dans l'évolution des attitudes culturelles et sociales et de l'engagement clair de l'OHI en faveur de l'équité entre les genres, il est résolu que le Secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et les organes de l'OHI doivent veiller à ce que le langage utilisé dans les documents et les communications de l'OHI publiés ou modifiés après la troisième réunion de l'Assemblée de l'OHI soit inclusif, conformément aux Orientation pour un langage inclusif des Nations Unies (ONU) ([NATIONS UNIES Le langage inclusif](#) – français et [UNITED NATIONS Gender-inclusive language](#) – Anglais).

2. Les documents produits avant l'approbation de la présente résolution seront mis à jour dès que possible et, de préférence, conjointement avec d'autres modifications ou révisions de contenu.

3. Les orientations et les ressources documentaires connexes (également connues sous le nom d'« Outils ») ont été élaborées pour soutenir l'égalité entre les genres dans les contextes multilingues dans le cadre de la [Stratégie sur la parité des sexes](#) de l'ONU.

4. Il est noté sur la source de communication pertinente des Nations Unies que ces orientations peuvent être « mises à jour et révisées pour refléter les rétroactions, les suggestions et les changements dans l'utilisation de la langue ». Il est important que l'OHI reste consciente du fait que ces orientations continueront d'évoluer.

MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS POUR UN LANGAGE INCLUSIF DE L'ONU PAR L'OHI

5. Les documents de l'OHI, les mandats des comités et des groupes de travail ainsi que les règles de procédure, produits avant l'approbation de la présente résolution, seront mis à jour dès que possible et, de préférence, conjointement avec d'autres modifications ou révisions de contenus.

6. L'approbation des documents modifiés uniquement pour traiter des questions de langage inclusif est déléguée au Conseil de l'OHI par l'Assemblée de l'OHI.

7. Les documents modifiés pour toute autre raison suivront la procédure d'approbation appropriée pour ce document particulier.

ORIENTATIONS POUR UN LANGAGE INCLUSIF EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS DE L'ONU

8. Les orientations pour un langage inclusif actuelles de l'ONU en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe ou en espagnol peuvent être consultées à l'adresse :

[NATIONS UNIES Le langage inclusif – Orientations](#)

Les annexes A et B de la présente résolution reproduisent ces orientations en anglais et en français, respectivement, et utilisent des annotations pour mettre en évidence, clarifier ou développer certains éléments des orientations, qui peuvent être plus pertinents pour l'OHI.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR SOUTENIR L'APPLICATION PRATIQUE DES ORIENTATIONS

Les orientations pour un langage inclusif de l'ONU en arabe, en chinois, en anglais, en français, en russe ou en espagnol s'appuient sur du matériel de formation, des activités et des ressources qui se trouvent à l'adresse :

[NATIONS UNIES Le langage inclusif – Outils](#)

Annexe A de la résolution 1/2020 de l'OHI telle que modifiée**ORIENTATION DE L'ONU POUR UN LANGAGE INCLUSIF EN FRANÇAIS – PRATIQUES EXEMPLAIRES ET STRATÉGIES ANNOTÉES POUR L'OHI**

REMARQUE

1. L'ensemble des orientations pour un langage inclusif en français de l'ONU se trouvent à l'adresse :

[NATIONS UNIES Orientations pour un langage inclusif en français](#)

2. Les orientations de l'ONU sont reproduites ci-après pour faciliter la consultation. Toutefois, comme indiqué précédemment, les orientations initiales peuvent faire l'objet de modifications.

3. Certaines annotations au texte ont été faites pour souligner ou contextualiser certains points pour l'OHI. *Ces annotations seront en italique.*

ORIENTATIONS POUR UN LANGAGE INCLUSIF EN FRANÇAIS

Aux fins de la présente annexe, il convient de lire « le personnel des Nations unies » comme l'« OHI », c'est-à-dire le Secrétariat de l'OHI et les organes de l'OHI.

On trouvera proposées dans les présentes Orientations différentes stratégies propres à garantir l'emploi d'un langage inclusif. Le personnel peut y avoir recours dans toutes les situations de communication, à l'écrit comme à l'oral, dans un cadre officiel ou informel, en interne comme à l'intention d'un public extérieur.

Pour savoir quelles stratégies il convient de suivre, il est conseillé de :

- tenir compte du type de texte ou de communication orale, du public et de l'objet du message;
- veiller à ce que le texte soit lisible et à ce que le message soit clair, fluide et concis;
- chercher à combiner différentes stratégies dans une même communication, qu'elle soit écrite ou orale.

Le genre grammatical en français

En français, les flexions de **genre grammatical** (masculin et féminin) affectent la morphologie du nom ainsi que celle des mots qui s'y rapportent (adjectifs, déterminants et pronoms).

Il importe de faire la distinction entre **genre grammatical**, « **genre** » en tant que **construction sociale** (comportements ou aptitudes considérés comme masculins ou féminins dans une société donnée à un moment donné de son histoire) et **sexe** (biologique). Ainsi, les caractéristiques anatomiques et physiologiques renvoient au sexe. Le fait de considérer que les femmes sont plutôt littéraires et les hommes plutôt scientifiques relève du genre.

1. Certains mots ont deux genres grammaticaux distincts : le masculin et le féminin, en fonction du référent.

Le masculin se distingue du féminin par :

- **La désinence**

La règle générale consiste à ajouter – e à la forme écrite du masculin.

Attention : Les mots masculins en – e ayant une forme identique au féminin sont des épiciens.

- **un mot différent** (un homme/une femme, un neveu/une nièce, un roi/une reine, etc.)

2. D'autres n'ont qu'un genre grammatical, quel que soit le référent.

Certains noms peuvent faire référence aussi bien à des femmes qu'à des hommes (une personne, un modèle, une victime, un membre, un individu, etc.)

Stratégies

On peut adopter différentes stratégies pour écrire ou parler de manière plus inclusive :

1. Éviter les stéréotypes et les expressions discriminatoires ou à connotation négative

1.1 Titres de civilité

Lorsque l'on s'adresse ou que l'on fait référence à une personne, il convient d'employer le titre de civilité, les pronoms et les marques de genre correspondant à l'identité dans laquelle elle se reconnaît.

Il est important de ne pas présumer du sexe d'une personne ni du pronom qu'elle préfère.

Dans le cas des fonctionnaires des Nations Unies, on pourra faire des vérifications dans le répertoire de l'Organisation ou du personnel. Si un nom y est précédé de « Mme », c'est le titre qu'il faudra utiliser et les pronoms féminins seront de mise. Quand c'est envisageable, on peut aussi demander aux personnes auxquelles on s'adresse ou au sujet desquelles on écrit quels pronom et titre de civilité elles préfèrent.

Dans tous les cas, les souhaits de la personne concernant son choix de titre et de pronoms doivent être respectés.

Note aux auteurs de textes à traduire : Si vous mentionnez une personne dans un texte qui sera traduit, veuillez informer les services de traduction de son identité de genre, afin qu'un langage inclusif puisse être utilisé dans les traductions. C'est particulièrement important pour les documents traduits en arabe, en espagnol, en français et en russe.

Par ailleurs, lorsque l'on fait référence à une femme et à un homme, il convient de le faire exactement de la même manière : si l'on utilise le prénom, le nom de famille, le titre de civilité ou la profession de l'un(e), il faut en faire autant pour l'autre.

Plutôt que	Préférer
Le professeur Jacques Benveniste et Marion ont assisté à la conférence.	Le professeur Jacques Benveniste et la journaliste Marion Dupré ont assisté à la conférence.

« Mademoiselle » ou « Madame » ?

Il convient de ne plus faire de distinction entre « Mademoiselle » et « Madame », qui mettent l'accent sur le statut marital d'une femme, et de ne désigner les femmes adultes que par « Madame ».

1.2 Expressions ouvertement sexistes ou stéréotypées

Plutôt que	Préférer
une détermination virile	une détermination sans faille
Il participe aux tâches ménagères.	Il se charge de certaines tâches ménagères.
Les participants sont cordialement invités à venir accompagnés de leur femme.	Les participants sont cordialement invités à venir accompagnés de leur conjoint.

Parler « des femmes » plutôt que de « la femme »

Il est préférable de ne pas utiliser « la femme » pour désigner l'ensemble des femmes, mais « les femmes » ou « la condition féminine », car le singulier peut être considéré comme un péjoratif en ce qu'il renvoie au mythe de l'éternel féminin et constitue une simplification abusive.

1.3 Expressions privilégiant un genre par rapport à l'autre

Plutôt que	Préférer
l'homme/les hommes	l'humanité, les êtres humains
les hommes politiques	la classe politique, les personnalités politiques
les hommes d'affaires	le monde des affaires, les femmes et hommes d'affaires
les sages-femmes	les maïeuticiens et les sages-femmes

Comment se rendre compte que l'on s'exprime de manière discriminatoire?

Il suffit d'inverser la logique de la phrase : si l'on passe du masculin au féminin ou inversement, cela en modifie-t-il le sens ou l'emphase? La phrase a-t-elle soudain l'air plus étrange?

Exemples :

- Les femmes n'ont rien à faire dans les forces de l'ordre --> Les hommes n'ont rien à faire dans les forces de l'ordre
- Les hommes n'ont pas droit à un congé paternité --> Les femmes n'ont pas droit à un congé maternité

2. Rendre le genre visible si le contexte s'y prête

En général, l'OHI devrait éviter d'utiliser ces stratégies pour « rendre le genre visible » en anglais ou en français, car elles peuvent exclure par inadvertance les personnes qui ne se réfèrent pas à elles-mêmes en utilisant des pronoms masculins ou féminins ou qui ne s'identifient pas comme homme ou femme.

2.1 Emploi de doublets

Quand on désigne un groupe comprenant des femmes et des hommes, il est préférable d'employer une paire formée de la forme masculine et de la forme féminine du mot (en respectant l'ordre alphabétique).

NB : Il convient généralement de répéter noms, articles, adjectifs et pronoms.

S'il faut absolument employer le singulier, on utilisera les formes masculine et féminine séparées par la conjonction « ou ».

Exemples :

- Une campagne de sensibilisation invite **les citoyennes** et **les citoyens** à participer aux efforts que fait la Ville pour embellir Montréal.
- **Les candidats** et **les candidates** à l'EAL doivent soumettre leur candidature avant le 15 du mois.
- Les fonctionnaires ont droit à un congé parental. **Celles** et **ceux** qui souhaitent travailler à temps partiel pourront le faire.

- **Le** ou **la** fonctionnaire est invité(e) à consulter son service de ressources humaines.

2.2 Emploi du féminin et du masculin pour les titres de poste

Quand on connaît le sexe ou l'identité de genre de la personne dont on cite le titre, il convient d'utiliser systématiquement le genre grammatical correspondant. Sauf instruction expresse de la personne concernée, on utilisera donc le féminin si le poste est occupé par une femme ou une personne s'identifiant comme telle, et le masculin s'il est occupé par un homme ou une personne s'identifiant comme tel. Dans la plupart des cas, il existe une appellation de poste féminisée en français (cf. le Guide publié en 1999 par le CNRS à la demande du Gouvernement Jospin, intitulé « Femmes, j'écris ton nom... »).

Il convient aussi de ne pas se contenter d'ajouter « femmes » à un terme pour le féminiser, comme le fait souvent l'anglais. Par exemple, on peut rendre « women leaders » par « femmes d'influence » ou encore « dirigeantes » (selon le contexte), voire « leadeuses », faisant ainsi passer les femmes de qualificatif à sujet à part entière. De même, on parlera des « Palestiniennes » plutôt que des « femmes palestiniennes » et des « réfugiées » plutôt que des « femmes réfugiées ».

NB : Toutes les nouvelles fiches UNTERM portant sur des titres de poste comprendront désormais la forme féminine et la forme masculine et les anciennes fiches seront progressivement remaniées dans le même sens.

Exemples :

Plutôt que	Préférer
Secrétaire général	Secrétaire générale
Administrateur	Administratrice
Haut-Représentant	Haute-Représentante
femme entrepreneur/femme chef d'entreprise	entrepreneuse

2.3 Emploi de deux mots différents (qui ne sont pas de la même famille)

On peut être amené à utiliser « femmes et hommes » ou « filles et garçons » dans les cas où il n'est pas question d'un poste ou d'une quelconque qualité.

Attention, nous ne préconisons nullement d'employer systématiquement cette stratégie. Nous soulignons simplement qu'elle existe et qu'elle est parfois utile quand on veut mettre l'accent sur le fait que les femmes et les hommes sont concernés, surtout quand l'affirmation va à l'encontre des croyances populaires.

Exemples :

Plutôt que	Préférer
Les maladies cardiaques font de nombreuses victimes.	Les maladies cardiaques font de nombreuses victimes chez les femmes comme chez les hommes.
De nombreux enfants sont enrôlés de force dans les groupes armés	De nombreux enfants, filles ou garçons, sont enrôlés de force dans les groupes armés.

2.4 Emploi de stratégies typographiques : la barre oblique, les parenthèses, le point

Ces techniques compliquant la lecture d'un texte, elles sont déconseillées dans les textes suivis et narratifs. Il faudra les réserver aux cas où on manque de place (tableaux, formulaires, réseaux sociaux).

Par ailleurs, l'ordre alphabétique ne peut être suivi ici puisqu'il serait source de confusion et rendrait la lecture du texte impossible.

Il reviendra à chaque division ou service d'arrêter la stratégie typographique qui lui convient le mieux, par souci de cohérence et d'harmonisation.

Exemples :

- **Barre oblique** : Le/la fonctionnaire nommé/e à ce poste s'acquitte des tâches suivantes : [...].
- **Parenthèses** : Les administrateurs(trices) sont parti(e)s en congé.
- **Point** : Les agent.e.s sont tenu.e.s d'arriver à l'heure.
- **Point médian (alt + 0183)** : Les dirigeant-es du monde entier assistèrent à cette rencontre.

3. Ne pas rendre visible le genre si le contexte s'y prête

3.1 Emploi de noms collectifs et/ou abstraits

Un nom collectif est un nom qui, au singulier, désigne un groupe de personnes (l'humanité, le personnel, la fonction publique, la population, l'auditoire, l'assistance, etc).

Plutôt que	Préférer
les employés	le personnel
les directeurs et les directrices	l'équipe de direction/la direction
les électeurs	le corps électoral/l'électorat
les enseignants	le corps enseignant
les sauveteurs	les secours
le Président ou la Présidente	la présidence
une formation de médiateur	une formation à la médiation

3.2 Emploi d'épicènes

Les mots épicènes sont des mots qui ne sont pas marqués du point de vue du genre grammatical et qui peuvent être employés au masculin et au féminin sans variation de forme. Il peut s'agir de noms, d'adjectifs ou de pronoms.

Plutôt que	Préférer
Le mandat des chargés de projet sera renouvelé automatiquement.	Le mandat des responsables de projet sera renouvelé automatiquement.
Des femmes ou des hommes assoiffés de pouvoir	Des femmes ou des hommes avides de pouvoir.
Aucun membre de l'Assemblée ne s'est abstenu de voter pour ce projet.	Personne à l'Assemblée ne s'est abstenu de voter pour ce projet.

Tout fonctionnaire qui souhaite prendre des congés en été...	Quiconque souhaite prendre des congés en été...
Les partenaires avec lesquelles nous avons travaillé ont apprécié cette collaboration.	Les partenaires avec qui nous avons travaillé ont apprécié cette collaboration

3.3 Emploi de la formule de type « personne » + adjectif

Plutôt que	Préférer
Les sinistrés	les personnes sinistrées
les handicapés	les personnes en situation de handicap

3.4 Emploi de l’infinitif

Plutôt que	Préférer
Nous devons être prudents.	Nous devons faire preuve de prudence.
Qui peut être candidat?	Qui peut postuler?
Les responsables de projets assument plusieurs tâches : - ils font le suivi et l’évaluation des projets; - ils rédigent des demandes de subventions.	Les responsables de projets assument plusieurs tâches : - faire le suivi et l’évaluation des projets; - rédiger des demandes de subventions.

3.5 Emploi de la voix active (plutôt que de la voix passive)

Dans la mesure du possible, il est conseillé d’avoir recours à la voix active pour éviter le masculin générique, la voix passive impliquant l’usage d’articles, d’adjectifs et de participes propres à la forme masculine et à la forme féminine.

Attention toutefois au changement de sens ou d’intention. En effet, en français il existe des motifs stratégiques à l’utilisation du passif (qui subit l’action) plutôt que de la voix active.

Plutôt que	Préférer
Vous êtes prié de...	Nous vous prions de...

3.6 Emploi d’ellipses ou de formes impersonnelles

Plutôt que	Préférer
Il incombe à l’employé de signaler tout changement relatif à la situation d’une personne à charge.	Tout changement relatif à la situation d’une personne à charge doit être signalé.

3.7 Emploi de la nominalisation

Plutôt que	Préférer
C’est la raison pour laquelle ils sont là.	C’est la raison de leur présence.
Il faut rendre hommage à ceux qui ont perdu la vie.	Il faut rendre hommage aux victimes.

La direction ne souhaite pas qu'ils participent à cet atelier.	Leur participation à cet atelier n'est pas souhaitée.*
--	--

**Le passage à la voix passive masque l'agent. Il peut arriver que cette information soit importante. À employer avec discernement.*

APPENDICE 1 Une référence complémentaire.

Une liste de contrôle pour les révisions liées au genre (adaptée de The Writing Center – University of North Carolina at Chapel Hill)

Considérez les questions suivantes lorsque vous révisez ou rédigez des documents ou des communications :

- 1. Les mots « homme » ou « hommes » ou des mots les contenant ont-ils été utilisés pour désigner des personnes qui ne sont peut-être pas des hommes?*
- 2. Les termes « il », « lui », « son » ou « lui-même » ont-ils été utilisés pour désigner des personnes qui ne sont pas nécessairement des hommes?*
- 3. Si le sexe ou le genre d'une personne a été mentionné, était-il nécessaire de le faire?*
- 4. Des stéréotypes professionnels (ou autres) ont-ils été utilisés?*
- 5. A-t-on fourni les mêmes types d'informations et de descriptions lorsqu'on écrit sur des personnes de sexe différent?*

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.4	Programme de travail et budget trisannuels 2024–2026	Conseil de l'OHI	1

CANADA

Le Canada approuve chacun des éléments de cette proposition.

En ce qui concerne le changement d'orientation de la cible 2.1 du PS qui passe de « Créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes » à la création d'un « Portail de produits et services de données de l'OHI fournissant des couches thématiques mondiales », le programme de travail 2024-2026 de l'OHI sera-t-il modifié pour refléter cette tâche ? [Ceci concerne également la PRO 1.2.].

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition et apprécie l'effort du Secrétariat de l'OHI pour contenir la valeur annuelle de la part de contribution des Etats membres.

PORTUGAL

En cette période de profondes transformations en matière de normes, le Portugal n'approuve pas la réduction du budget alloué au renforcement des capacités à 60 mille euros. Si cette valeur est maintenue, le passage à la S-100 et la formation des Services hydrographiques seront très limités et donc entravés.

SUEDE

La Suède soutient la proposition du Conseil concernant le programme de travail triennal et le budget 2024-2026.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent cette proposition et encouragent le Secrétariat de l'OHI à poursuivre sa gestion budgétaire prudente.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Les prévisions budgétaires triennales pour la période 2024 - 2026 ont été rédigées à partir de l'aval du Conseil (décision et action C6/48) à la proposition de programme de travail et de budget triennal* fournie par le Secrétaire général pour soumission à l'A-3 par la Présidente du Conseil aux fins d'approbation par les Etats membres.

* Sous réserve d'une mise à jour avant la soumission à l'A-3 avant le 20 décembre 2022, compte tenu de la volatilité de la situation financière mondiale.

Une explication détaillée de la situation financière de l'Organisation sera donnée lors de la réunion de la Commission des finances précédant l'Assemblée.

PRO-1.4 Programme de travail et budget trisannuels 2024–2026 v2

Soumise par : Le Conseil (La Présidente du Conseil)

Références :

- A. Convention de l’OHI
- B. Règlement général
- C. Compte rendu des séances de la première session de l’Assemblée
- D. Plan stratégique de l’OHI 2021–2026
- E. 6^{ème} réunion du Conseil – Compte rendu
- F. Résolution de l’OHI 12/2002 telle qu’amendée – *Cycle de planification*

Annexes :

- A. Programme de travail triennal 2024–2026
- B. Prévisions budgétaires triennales 2024–2026

PROPOSITION

Notant l’aval du Conseil, l’Assemblée est invitée à :

- **approuver le Programme de travail triennal 2024–2026 sur la base du Plan stratégique en vigueur.**
- **approuver les prévisions budgétaires triennales 2024–2026.**
- **approuver l’option d’une augmentation de la valeur de la part de la contribution des Etats membres jusqu’à un maximum de 3 %, sous réserve de l’aval par les C-7, C-8 et C-9 dans le cadre du processus d’approbation du budget annuel par le Conseil.**

NOTE EXPLICATIVE

1. Dans le cadre du cycle de planification de l’OHI pour les années d’Assemblée (référence F), la Convention relative à l’OHI (référence A, article VI) charge le Conseil de préparer une proposition pour le Programme de travail triennal de l’OHI ainsi que les prévisions budgétaires triennales en vue de leur adoption par l’Assemblée.
2. Le Conseil, assisté du Secrétaire général (référence B), a rédigé une proposition de programme triennal 2024–2026 (annexe A). Cette proposition est fondée sur les priorités du Plan stratégique de l’OHI existant (référence D) tel qu’adopté à la deuxième session de l’Assemblée (décision A2/12) et a été avalisée par le Conseil (référence E, décision C6/48).
3. Lors de la troisième session de l’Assemblée, si la proposition du Conseil selon laquelle le But 1 et ses cibles du Plan stratégique de l’OHI devraient avoir la plus haute priorité dans le Programme de travail 2024-2026 est adoptée, il est prévu que l’Assemblée charge le Conseil d’examiner et éventuellement d’adapter le programme de travail 2024-2026 (annexe A) en conséquence lors de sa septième réunion en octobre 2023.
4. Le Conseil a avalisé les prévisions budgétaires triennales pour la période 2024-2026 (annexe B), y compris les recommandations concernant les affectations pragmatiques préparées par le Secrétaire général compte tenu de la volatilité de la situation financière mondiale (référence E, décision C6/48).

5. Le Conseil a pris note des explications du Secrétaire général qui montraient comment les dépenses de personnel, les coûts salariaux et les frais médicaux avaient augmenté entre 2008 et 2022. Outre une augmentation significative des coûts médicaux, le plus préoccupant a été une augmentation rapide du coût de la vie à Monaco au cours des deux années précédentes, s'élevant à 20,6 % d'augmentation depuis 2008.
6. Afin de relever ces défis budgétaires et en s'appuyant sur les preuves de mesures d'économie efficaces prises par le Secrétaire général, le Conseil a avalisé le principe selon lequel il est proposé d'augmenter la valeur de la part de la contribution des Etats membres de 2024 à 2026.
7. Le Conseil a avalisé la recommandation faite par le Secrétaire général de demander à l'A-3 de renouveler l'autorisation du Conseil à augmenter la valeur de la part de la contribution des Etats membres jusqu'à 3 %, sous réserve du réexamen annuel du budget par le Conseil entre 2024 et 2026, avec une validité pour le budget 2024 au plus tôt.
8. Une augmentation de 1 % se traduirait par une augmentation de la contribution d'environ 40 € par part. L'effet pour le budget de l'OHI serait d'environ 35 000 € par an ; L'effet cumulé d'une augmentation de contribution de 3 % conduirait effectivement à une augmentation globale d'environ 105 000 € par an.
9. Compte tenu de la volatilité de l'inflation mondiale et des risques que l'inflation mondiale et locale fait peser sur le budget de l'OHI, une seule augmentation de 3 % en 2024 devrait équilibrer les efforts budgétaires prévus pour la période 2024-2026.
10. Si elle est approuvée par l'Assemblée, il appartiendra alors au jugement et à la décision du Conseil lors des C-7, C-8 ou C-9 si, quand et à quelle fin l'augmentation de la valeur de la part de contribution jusqu'au maximum cumulé de 3 % sera mise en œuvre.

WORK PROGRAMME 1

CORPORATE AFFAIRS

Concept:

Programme 1 covers the provision of the services provided by the Secretariat of the IHO and, through the Secretary-General and the Directors, the management and fostering of relations with intergovernmental and other international organizations. Work Programme 1 is directed primarily by the Secretary-General. It is integral to the achievement of all the Strategic Directions; some directly, others indirectly.

Element 1.1	Cooperation with International Organizations and participation in relevant meetings
Element 1.2	Information Management
Element 1.3	Public Relations and Outreach
Element 1.4	Work Programme & Budget, Strategic Plan and Performance Monitoring
Element 1.5	Secretariat Services
Element 1.6	IHO Council and Assembly

Element 1.1 Co-operation with International Organizations and participation in relevant meetings

Objective: Maintain relationships with relevant international organizations in order to further the interests of the IHO by enlisting their support and cooperation, and participate in projects of common interest. Represent the IHO and participate in international forums dealing with matters of relevance to the objectives of the IHO and the IHO WP, including:

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.1.1	Maintain relationships with the Government of Monaco and the diplomatic corps accredited in Monaco			Continuous	Secretariat			
1.1.2	Maintain relationship with the Antarctic Treaty Consultative Meeting (ATCM)	3.2	Mariners, Ship operators, Marine scientific community	continuous	Secretariat	1 meeting annually Travel cost for SG or Dir		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.1.3	Maintain relationship with the Comité International Radio Maritime (CIRM)	1.2	Navigation equipment manufacturers	continuous	Secretariat	1 meeting annually Travel cost for 1 SG/Dir/AD		
1.1.4	Maintain relationship with European Union Initiatives (such as INSPIRE and EMODnet)	3.2		continuous	Secretariat IENWG	2 meetings annually. Travel cost for 1 SG/Dir/AD per meeting		
1.1.5	Maintain relationship with the Group on Earth Observation (GEO)	2.3		continuous	Secretariat GEB CO GC MSDIWG	1 meeting annually. Travel cost for 1 SG/Dir/AD		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.1.6	Maintain relationship with the International Association of Marine Aids to Navigation and Lighthouse Authorities (IALA) including the IALA e-NAV Committee and IALA World Wide Academy	3.1	Aids to Navigation authorities, e- Navigation data service providers, maritime community	continuous	Secretariat HSSC WGs CBSC	2 meetings annually. Travel cost for 1 SG/Dir/AD per meeting		
1.1.7	Maintain relationship with the International Electrotechnical Commission (IEC), including: IEC Technical Committee 80	1.1	Equipment manufacturers Type approval bodies	continuous	Secretariat HSSC WGs	1 meeting annually. Travel cost for 1 Dir/AD		
1.1.8	Maintain relationship with the International Maritime Organization (IMO), including: Assembly, Council, MSC, NCSR, TCC	1.1 3.1	Mariners, Ship Operators Maritime Administrations	continuous	Secretariat	5 meetings annually, Travel cost for each meeting for 1 SG/Dir + AD or 1 AD.		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.1.9	Maintain relationship with the Intergovernmental Oceanographic Commission (IOC) of UNESCO, including: Assembly Council Specialized WGs	3.2	Marine scientific community	continuous	Secretariat GEBCO GC MSDIWG	2 meetings annually. Travel cost for 1 SG/Dir/AD		
1.1.10	Maintain relationship with the International Organization for Standardization (ISO), including: ISO Technical Committee 211	1.1 1.2		continuous	Secretariat	2 meetings annually. Travel cost for 1 Dir/AD		
1.1.11	Maintain relationship with the Joint Board of Geospatial Information Societies (JB-GIS)	1.1		annual	Secretariat	1 meeting annually if coinciding with other meetings. No significant additional cost		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.1.12	<p>Maintain relationship with United Nations (UN) organizations based in New York, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> the UN Committee of Experts on Global Geospatial Information Management (UN-GGIM) and its Working Group on Marine Geospatial Information (WGMGI) the UN Division on Ocean Affairs and Law of the Sea (UN-DOALOS) the UN Group of Experts on Geographical Names (UNGEGN) 	2.3	Marine geospatial data providers and users	<p>continuous</p> <p>Standardization in toponymic matters</p>	Secretariat MSDIWG ABLOS	<p>3 meetings annually.</p> <p>Travel cost for 1 SG/Dir</p> <p>Travel cost for 1 AD (on case-by-case basis)</p>		
1.1.13	Maintain relationship with the World Meteorological Organization (WMO)		Mariners, Ship operators, Maritime Administrations	continuous	Secretariat	<p>1 meeting annually</p> <p>Travel cost for 1 SG/Dir/AD</p>		
1.1.14	Maintain relationship with the Open Geospatial Consortium, including the Marine Domain Working Group (Marine DWG)	1.1 2.3	Mariners Oil and Gas industry UN-GGIM UN-WGMGI	continuous	Secretariat MSDIWG	1 meeting annually if coinciding with other meetings. No significant additional cost		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverable/ milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.1.15	Maintain relationship with the International Seabed Authority (ISA)	3.2	Marine geospatial data providers and users	continuous	Secretariat	1 meeting annually. Travel cost for 1 SG/Dir		
1.1.16	Maintain relationships with other international and observer organizations when their agendas have relevance to the programme of the IHO	3.2		continuous	Secretariat	Participation to be determined on an annual basis, subject to the agenda of the organization and its significance to the IHO WP Up to 10 meetings annually Travel cost for 1 SG/Dir/AD per meeting		

Element 1.2 Information Management

Objective: Provide Member States and IHO stakeholders with accurate and relevant information in a timely and accessible manner.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.2.1	Maintain and extend the IHO website	3.3		continuous	Secretariat	Use of commercial contract support Maintenance included in 1.2.4		
1.2.2	Maintain and extend the IHO GIS, webserver and web mapping services in support of RHCs, ENC production coordination, INT chart coordination, C-55 and other related activities	3.3		continuous	Secretariat	Use of commercial contract support Maintenance included in 1.2.3		
1.2.3	Maintain and extend the Secretariat Admin IT infrastructure, including in- house publishing facilities	3.3		continuous	Secretariat	80k€ annually (includes hardware, software and contract maintenance support)		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.2.4	Maintain the IHO reference library collection including the incorporation of new material			continuous	Secretariat	1K€ annually		
1.2.5	Implement and maintain online forms for the input from Member States to the IHO databases and in response to circular letters			continuous	Secretariat	1K€ annually		

Element 1.3 Public Relations and Outreach

Objective: Raise awareness of the role of the IHO and the value and importance of hydrography and nautical charting services. Provide advice and guidance on States obligations under international regulations such as SOLAS Chapter V and highlight the importance of coordinated efforts in providing for safety of navigation, protection of the marine environment and the sustainable management and development of the oceans, seas and waterways. Stress the importance of becoming an IHO Member State.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.3.1	Promote the IHO through publicity and public relations initiatives	3.3		Continuous	Secretariat Member States	10k€ annually		
1.3.2	Encourage new membership of the IHO			Participation of non- Member States in RHC and IHO activities New Member States	Secretariat RHC Chairs (except: ARHC, NHC, NSHC, USCHC)	Visits normally undertaken as side-trips in conjunction with travel to other meetings Some high-level visits funded by Capacity Building Fund (see programme 3)		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.3.3	Celebrate World Hydrography Day including the preparation of information to support the themes	3.3		annual	Secretariat Member States	10K€ annually		
1.3.4	Compile and publish P-1 – <i>International Hydrographic Review</i> with the assistance of a paid editor	3.3		continuous	Secretariat Member States	10K€ annually		Lack of suitable papers provided by MS and other contributors
1.3.4	Maintain a digital repository for the overall collection of P-1 available for worldwide access	3.3		continuous	Secretariat Member States	1K€ annually		

Element 1.4 Work Programme & Budget, Strategic Plan and Performance Monitoring

Objective: Ensure that the formulation and the execution of the IHO Work Programme and Budget is managed, monitored and executed efficiently to best meet the requirements of Member States and the interests of stakeholders. This Element focuses on the implementation of the IHO’s Strategic Plan particularly with regard to risk assessment and performance indicators.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.4.1	Execute the IHO Work Programme and Budget approved by the 3 rd Session of the Assembly, monitoring its progress and proposing or implementing any necessary adjustments according to the circumstances and the regulations	All Goals &Targets		continuous	Secretariat Council			
1.4.2	Develop and propose future IHO Work Programme, Budget and Strategic Plan	All Goals &Targets		continuous	Secretariat Council Assembly			

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.4.3	Conduct biennial IHO stakeholders' forums	2.2 3.1			Secretariat	1 meeting every 2 years back-to- back with another meeting Cost subject to the venue	Travel cost, per diem. and working hours for MS and other representatives to prepare for and attend the meetings	

Element 1.5 Secretariat Services

Objective: Ensure that the Secretariat meets the requirements set by the Member States, by providing the best service within the resources available.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.5.1	Maintain formal communication between the Secretariat and the Member States through Circular Letters	3.3		continuous	Secretariat			
1.5.2	Maintain, update and develop procedures to facilitate and improve the effectiveness of the finance and administrative work of the Secretariat			continuous	Secretariat			
1.5.3	Provide in-house translation services English/French and French/English in support of the IHO WP Include Spanish translations as much as possible in accordance with the relevant IHO Resolutions			continuous	Secretariat		MS encouraged to volunteer to translate lower priority IHO publications from EN to FR and SP	Translation workload exceeds the translating capacity of the existing number of staff

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.5.4	Engage contract support to supplement the maintenance and development of IHO publications beyond the resources or competence of the Secretariat or the IHO WGs, including: - Translation - Technical editing			continuous	Secretariat	10k€ each year		
1.5.5	Compile, maintain and publish IHO publications that are not allocated to a specific IHO body, including: P-5 – IHO Yearbook P-7 – IHO Annual Report P-6 – Proceedings of the Assembly and of the Council M-3 –Resolutions of the IHO			As required	Secretariat			
1.5.6	Secretariat Staff training					7k€ each year		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.5.7	Monitor and maintain the Staff Regulations and the Job Descriptions of the Staff of the IHO Secretariat in step with the evolution of the IHO Work Programme and IHO requirements			continuous	Secretariat			
1.5.8	Maintain the premises and facilities of the IHO Secretariat as required as the occupant, including renovations or modifications as requirements arise			continuous	Secretariat	62K€ each year		

Element 1.6 IHO Council and Assembly

Objective: Ensure the successful functioning of sessions of the Council and the Assembly so that they fulfil their top-level governance and decision- making functions in accordance with the Convention and the other basic documents of the Organization.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
1.6.1	Prepare and conduct the 3 rd session of the IHO Assembly				Secretariat	Funded by the Conference Fund	Travel cost, per diem. and working hours for MS and other representatives to prepare for and attend the Assembly	
1.6.2	Prepare and conduct annual sessions of the IHO Council			annual	Secretariat	15K€ each year Travel for minimum of SG, 2 Dir, 2AD if session held outside Monaco	Travel cost, per diem. and working hours for MS and other representatives to prepare for and attend a session of the Council	

WORK PROGRAMME 2

HYDROGRAPHIC SERVICES AND STANDARDS

Concept:

Programme 2 focuses on the implementation of component 1.4 of Strategic Direction (SD) 1: “*developing, improving, promulgating and promoting clear, uniform, global hydrographic standards to enhance safety of navigation at sea, protection of the marine environment, maritime security and economic development*”.

Element 2.1	Programme Coordination
Element 2.2	Foundational Nautical Cartography Framework
Element 2.3	S-100 Framework
Element 2.4	S-57 Framework
Element 2.5	Support the implementation of e-navigation and Marine Spatial Data Infrastructures (MSDI)
Element 2.6	Hydrographic Surveying
Element 2.7	Hydrographic aspects of UNCLOS
Element 2.8	Other technical standards, specifications, guidelines and tools

Element 2.1 Programme Coordination

Objective: Monitor and implement Programme 2 through the HSSC and its subordinate organs.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.1.1	Organize, prepare, and report annual meetings of HSSC	1.1 1.2		Monitor and approve HSSC Work Programme - Annual	HSSC Chair WG Chairs Secretariat	Travel cost for 1 Dir + 1 AD Travel cost and per diem for pre-meeting briefing of Chair	Travel cost, per diem. and working hours for MS and other representatives to prepare for and attend the meeting	Inability of MS and others to participate in meetings
2.1.2	Organize, prepare and report meetings of HSSC working groups	1.1 1.2		As defined in the HSSC Work Programme	WG Chairs Secretariat	Travel cost, per diem and working hours 1 AD / meeting	Travel cost, per diem. and working hours for MS and other participants to prepare for and attend the meeting	Inability of MS and others to participate in meetings
2.1.3	Prepare for and represent HSSC at meetings of the Council			Submit report and recommendations - Annual	HSSC Chair Secretariat	Travel cost and per diem for HSSC Chair		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.1.4	Prepare for and represent HSSC at the IHO Assembly			Submit reports and recommendations (through the Council)	HSSC Chair Secretariat			
2.1.5	Monitor the development of related international standards, specifications and guidance	1.1 1.2	IALA IEC IMO ISO OGC	Identify and attend relevant meetings and activities and report outcome - as required (see also programme 1)	HSSC Chair Group Secretariat			
2.1.6	Provide technical outreach, advice and guidance in relation to IHO standards, specifications and guidance	1.1 1.2		Identify and attend relevant meetings and activities and report outcome - as required	HSSC Chair Group Secretariat	3 meetings per year Travel cost 1 Dir/AD per meeting		
2.1.7	Maintain and extend IHO Resolutions (M-3) related to technical issues	1.1 1.2		Draft proposed amendments for the consideration of the Council	HSSC & All WGs			

Element 2.2 Foundational Nautical Cartography Framework

Objective: Develop, maintain and promote the foundational standards, specifications, guidelines and services related to nautical cartography to meet the requirements of the stakeholders.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.2.1	Maintain S-4 (<i>Regulations for International (INT) Charts and Chart Specifications of the IHO</i>) and related publications (INT 1/2/3)	1.1 1.2			NCWG			Way forward and Maintenance of INT 1 to be decided
2.2.2	Maintain S-11 Part A - <i>Guidance for the Preparation and Maintenance of International Chart Schemes and Catalogue of International (INT) Charts</i>	1.1 1.2			NCWG			
2.2.3	Maintain the INTOGIS infrastructure	1.1			NCWG Secretariat		Support of the Republic of Korea	
2.2.4	Implement the decisions made following the report on the Future of the Nautical Paper Chart	1.1			NCWG			

Element 2.3 S-100 Framework

Objective: Develop, maintain and promote the S-100 framework in order to meet the requirements of the stakeholders.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.3.1	Maintain and extend the S-100 GI Registry	1.1 1.2			S-100WG Secretariat		Support of the Republic of Korea	
2.3.2	Maintain and extend S-100 - <i>IHO Universal Hydrographic Data Model</i>	1.1 1.2			S-100WG			Inability of MS and others to participate in the work
2.3.3	Develop and maintain S-99 - <i>Operational Procedures for the Organization and Management of the S-100 Geospatial Information Registry</i>	1.1 1.2			S-100WG			

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.3.4	Develop and maintain S-10x Product Specifications and engage on S-100 Implementation Strategy	1.1 1.2	ECDIS OEM GIS Community Data providers		Project teams Relevant WGs	Contract support funded by the Special Projects Fund		Inability of MS and others to participate in the work
2.3.5	Provide advice and guidance to other organizations developing S-100 based Product Specifications	1.1 1.2			S-100WG Secretariat	2 meetings per year Travel cost 1 AD	Travel cost and working hours MS Rep.	Limited expertise available

Element 2.4 S-57 Framework

Objective: Maintain the S-57 framework fit for purpose.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.4.1	Maintain S-52 - <i>Specifications for Chart Content and Display Aspects of ECDIS</i>	1.1 1.2	ECDIS OEM		ENCWG			
2.4.2	Maintain S-57 - <i>IHO Transfer Standard for Digital Hydrographic Data</i> , including ENC Product Specification	1.1 1.2	ECDIS OEM Data servers		ENCWG			Inability of MS and others to participate in the work
2.4.3	Maintain S-58 - <i>ENC Validation Checks</i>	1.1 1.2	RENCs		ENCWG			Inability of MS and others to participate in the work
2.4.4	Maintain S-61 - <i>Product Specification for Raster Navigational Charts (RNC)</i>	1.1	ECDIS OEM Data servers	No action expected	ENCWG			
2.4.5	Maintain S-63 - <i>IHO Data Protection Scheme</i>	1.2			ENCWG			Inability of MS and others to participate in the work

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.4.6	Maintain S-64 - <i>IHO Test Data Sets for ECDIS</i>	1.1 1.2			ENCWG			
2.4.7	Maintain S-65 - <i>ENCs: Production, Maintenance and Distribution Guidance</i>	1.1 1.2			ENCWG			
2.4.8	Maintain S-66 - <i>Facts about Electronic Charts and Carriage Requirements</i>	1.1			ENCWG			

Element 2.5 Support the implementation of e-navigation and Marine Spatial Data Infrastructures (MSDI)

Objective: Provide technical support to the development of new services and functionalities required by the implementation of e-navigation and MSDI.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.5.1	Monitor and assess requirements related to data flow, data security, data quality, backup arrangements, time-varying information, etc.	1.2		Implementation of S-100 Security Scheme	Secretariat			Inability of MS and others to participate in the work
2.5.2	Support the development and implementation of Maritime Services in relation to e-Navigation	1.1	IALA IMO	Maintenance of Maritime Service descriptions	NIPWG NCWG ENCWG TWCWG WWNWS-SC			Inability of MS and others to participate in the work

Element 2.6 Hydrographic Surveying

Objective: Maintain S-44 and related IHO documents fit for purpose.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.6.1	Maintain and extend S-44 - <i>IHO Standards for Hydrographic Surveys</i>	1.1 2.2			HSWG			

Element 2.7 Hydrographic aspects of UNCLOS

Objective: Monitor developments related to the hydrographic aspects of UNCLOS and maintain the relevant IHO publications fit for purpose.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.7.1	Organize the biennial ABLOS Conference			ABLOS Conferences			Self-funding	Lack of participation or insufficient volunteers to present papers
2.7.2	Maintain C-51 - <i>Manual on Technical Aspects of the UN Convention on the Law of the Sea</i>							

Element 2.8 Other technical standards, specifications, guidelines and tools

Objective: Maintain technical standards, specifications, guidelines and tools not included in the previous elements fit for purpose.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
2.8.1	Maintain S-12 - <i>Standardization of List of Lights and Fog Signals</i>	1.2		Revision as appropriate No action expected	NIPWG			
2.8.2	Maintain S-32- <i>Hydrographic Dictionary</i>	1.2		Database version to be expanded with multiple languages	HDWG Secretariat			Inability of MS and others to participate in the work
2.8.3	Maintain S-49 - <i>Standardization of Mariners' Routeing Guides</i>	1.2		Revision as appropriate	NIPWG			
2.8.4	Maintain the list of standard tidal constituent	2.2		Continuous	TWCWG			
2.8.5	Maintain the inventory of national tide gauges and current meters	2.2		Continuous	TWCWG			
2.8.6	Ensure that data quality aspects are addressed in an appropriate and harmonized way for all relevant standards	1.2		Continuous	DQWG			

WORK PROGRAMME No. 3

INTER-REGIONAL COORDINATION AND SUPPORT

Concept:

This programme refers primarily to the Organization's strategic direction "*Facilitate global coverage and use of official hydrographic data, products and services*" through enhancing and supporting cooperation on hydrographic activities among the IHO Member States (MS) under the aegis of the Regional Hydrographic Commissions (RHCs). It also contributes to the strategic direction "*Assist Member States to fulfil their roles*" through the IHO Capacity Building Work Programme in supporting MS as well as non-Member States to build national hydrographic capacities where they do not exist and to contribute to the improvement of the already established hydrographic infrastructure. The programme includes major topics that require a regionally coordinated approach, such as ENC adequacy, availability, coverage and distribution, maritime safety information and ocean mapping.

Element 3.1	Programme Coordination
Element 3.2	Regional Hydrographic Commissions and the HCA
Element 3.3	Capacity Building
Element 3.4	Coordination of Global Surveying and Charting Coverage
Element 3.5	Maritime Safety Information
Element 3.6	Ocean Mapping Programme
Element 3.7	Marine Spatial Data Infrastructures
Element 3.8	International Standards for Hydrographic Surveyors and Nautical Cartographers

Element 3.1 Programme Coordination

Objective: Promote and coordinate those activities that might benefit from a regional approach:

- establish, coordinate and enhance cooperation in hydrographic activities amongst States on a regional basis, and between regions;
- establish cooperation to enhance the delivery of the Capacity Building Work Programme;
- monitor the work of specified IHO inter-organizational bodies engaged in activities that require inter-regional cooperation and coordination.

The IRCC will foster coordination between all RHCs and other bodies that have a global/regional structure (including: HCA, GGC, CBSC, IBSC, WWNWS-SC, WEND-WG).

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.1.1	Organize, prepare and report annual meetings of IRCC	3.1		Monitor and approve IRCC Work Programme – Annual	IRCC Chair RHC Chairs Chairs of the IRCC Bodies Secretariat	Travel cost for 1 Dir + 1 AD Travel cost and per diem for pre-meeting briefing of Chair		Inability of MS and others to participate in meetings
3.1.2	Prepare for and represent IRCC at meetings of the Council			Submit report and recommendations - Annual	IRCC Chair Secretariat	Travel cost and per diem for IRCC Chair		
3.1.3	Prepare for and represent IRCC the IHO Assembly			Submit reports and recommendations (through the Council)	IRCC Chair Secretariat			
3.1.4	Maintain and extend IHO Resolutions (M-3) related to coordination issues	3.1 3.2		Draft proposed amendments for the consideration of the Council	IRCC			

Element 3.2 Regional Hydrographic Commissions and the HCA

Objective: Facilitate regional coordination, cooperation and collaboration to improve hydrographic services and the provision of hydro-cartographic products through the structure of the Regional Hydrographic Commissions and of the Hydrographic Commission on Antarctica.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.2.1	Prepare for and report meetings of the Regional Hydrographic Commissions (RHC): ARHC – Arctic Regional Hydrographic Commission BSHC – Baltic Sea Hydrographic Commission EAHC- East Asia Hydrographic Commission EAtHC – Eastern Atlantic Hydrographic Commission MACHC – Meso American and Caribbean Hydrographic Commission MBSHC – Mediterranean and Black Seas Hydrographic Commission NHC – Nordig Hydrographic Commission NIOHC – North Indian Ocean Hydrographic Commission NSHC – North Sea Hydrographic Commission RSAHC – ROPME Sea Area Hydrographic Commission	3.1 1.3		Submit report and recommendations – normally Annually	RHC Chairs Secretariat	Most Commissions meet annually Travel cost for SG or Dir to each meeting. An AD also attends several of the RHC meetings – particularly the larger Commissions and those with significant CB requirement		Inability of MS and others, particularly non-IHO MS, to participate in meetings

	SAIHC - Southern Africa and Islands Hydrographic Commission							
	SEPRHC – South East Pacific Hydrographic Commission							
	SWAtHC – South West Atlantic Hydrographic Commission							
	SWPHC – South West Pacific Hydrographic Commission							
	USCHC – USA and Canada Hydrographic Commission							
3.2.2	Organize, prepare for and report meetings of Hydrographic Commission on Antarctica (HCA)	3.2	COMNAP IAATO SCAR IALA	Submit report and recommendations -	HCA Chair Observers Secretariat	1 meeting annually Travel cost for SG or Dir +1 AD (on case by case basis)		Inability of Members and others to participate in meetings
3.2.3	Contribute to improving the framework of IHO response to marine disasters	3		Improve the relevant guidelines for disaster risk reduction. Continuous	RHC Chairs Secretariat			
3.2.4	Maintain and enhance the underlying database and IHO Publication C-55 – <i>Status of Hydrographic Surveying and Nautical Charting Worldwide</i>	3.1 2.2		Develop a new framework for the input, presentation and assessment of the survey and nautical cartography status in C-55	Secretariat			

Element 3.3 Capacity Building

Objective: Assess the hydrographic surveying, nautical charting and nautical information status of nations and regions where hydrography is developing.

Provide guidelines for the development of local hydrographic capabilities taking into account the regional context and possibilities of support for shared capabilities.

Identify regional requirements and study the possibilities for capacity building assistance and training from the CB Fund and other sources.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.3.1	Organize, prepare and report annual meetings of the Capacity Building Sub- Committee (CBSC)	3.1 1.3	IMO IALA	Monitor and approve CB Work Programme (CBWP) Annual	CBSC Chair CB Coordinators Secretariat	Travel cost for 1 Dir + 1 AD Travel cost and per diem for pre-meeting briefing of Chair		
3.3.2	Manage the IHO Capacity Building Fund	3.1 1.3			CBSC Chair Secretariat			
3.3.3	Develop and maintain a Capacity Building Management System	3.1 1.3		Support the implementation of CBWP Continuous	CBSC Chair Secretariat			
3.3.4	Review and maintain the IHO Capacity Building Strategy	3.1 1.3		Up to date CB Strategy Annually	CBSC Chair Secretariat			

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.3.5	Develop, monitor and update the Capacity Building Work Programme (CBWP), including: Reviewing and updating CB procedures Monitoring and assessing the progress and success of CB activities and initiatives	3.1 1.3		Develop and propose an annual CBWP to be included in the IHO WP Annually. Considered in conjunction with task 3.3.1	CBSC Chair Secretariat			
3.3.6	Organize, prepare and report on meetings with other organizations, funding agencies, private sector and academia, including: the Joint IHO/IMO/WMO/IOC/IAEA/I ALA/FIG/IMPA Capacity Building Coordination meeting	3.1 1.3	World Bank UNDP UNEP Donor agencies	Investigate the new opportunities for CB activities Increase the CB Fund Annually	Secretariat	2 meetings annually Travel cost for 1 Dir or 1 AD		Budget constraints

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.3.7	Organize, prepare and report on a Capacity Building and IBSC Stakeholders' Forum	3.1 1.3	IMO IALA IOC WMO FIG ICA Academy	Obtain lessons learned from CB training activities Review the future of the IHO CB Work Programme and CB Strategy 2021, as part of the Centenary Celebrations	Secretariat CBSC Chair IBSC Chair	No significant cost expected		
3.3.8	Maintain IHO publication M-2 - <i>National Maritime Policies and Hydrographic Services</i>	3.3 2.2		Continuous	Secretariat			
3.3.9	Plan, administer and implement Capacity Building activities, including: Technical and advisory visits, Technical Workshops, Seminars, Short and long courses On the Job Training (ashore / on board)	3.1 1.3		Assess the status of hydrography, cartography and aids to navigation in developing States Provide the basic technical knowledge and to jointly explore initiatives to achieve a minimum level of response to national, regional and international obligations	CBSC Chair RHC Chairs Secretariat	In accordance with annual CBWP Funded by the CB Fund.		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.3.10	Investigate and Develop Regional Hydrographic /Maritime Projects	3.1 2.1 2.2	IMO IALA IOC UN Agencies World Bank Funding Institutions	Ensure awareness of multilateral or bilateral projects with hydrographic and/or cartographic components, and to provide advice to governments, project managers and funding agencies Develop and support the Outline/Scope Studies on Regional Projects Continuous	CBSC Chair RHC Chairs Secretariat			
3.3.11	Develop and maintain an online repository of training material and references	3.1 3.3	Member States and other States RHCs Academia	Ensure all training material and references are available	CBSC Chair Secretariat			

Element 3.4 Coordination of Global Surveying and Charting Coverage

Objective: Facilitate the achievement of a world-wide quality nautical charting coverage to suit the needs of the mariner in support of safe and efficient navigation through the development of specifications and standards for the production, distribution and updating of cartographic products and supporting publications.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.4.1	Organize, prepare and report annual meetings of the WEND Working Group	1.1	CIRM RENC management	Foster the implementation of the WEND /WENS (to be confirmed) principles, monitor progress and report to IRCC Annually	WEND WG Chair Secretariat	1 meeting annually. Travel cost for 1 Dir+AD or 1 AD		Component of the S-100 Implementation Strategy (to be confirmed)
3.4.2	Maintain liaison with RENCs	1.1	RENC management RENC MS	Facilitate the promotion of RENC cooperation for the benefit of ENC end- users Annual	WEND WG Chair Secretariat	2 meetings annually. Travel cost for 1 Dir or 1 AD		

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.4.3	Maintain and coordinate ENC and INT schemes, including coverage, consistency, quality and availability	2.2 3.3		Develop ENC schemes in the regions and coordinate the production and maintenance of ENC Maintain INT Chart schemes and coordinate the production of INT Chart in the regions, in line with ENC production Continuous	RHC Chairs Secretariat			Lack of appropriate surveys or re-surveys in areas where there is no satisfactory coverage. Overlapping products in the same area.

Element 3.5 Maritime Safety Information

Objective: Facilitate the efficient provision of Maritime safety Information (MSI) to mariners through coordination and the establishment of relevant standards between agencies.

Improve the coordination of NAVAREAs in liaison with the RHCs and relevant international organizations.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.5.1	Organize, prepare and report annual meetings of the World-Wide Navigational Warning Service Sub-Committee (WWNWS-SC)	1.1	IMO IALA IMSO	Monitor and guide the IHO/IMO World-Wide Navigational Warning Service including NAVAREA and coastal warnings Annual	WWNWS-SC Chair Secretariat	1 meeting annually Travel cost for 1 AD		Lack of engagement of NAVAREA Coordinators or partner organizations to maintain service
3.5.2	Conduct annual meetings of the WWNWS-SC Document Review Working Group	1.1	IMO IALA IMSO WMO	Maintain the IMOWWNWS documents Annual	WWNWS-SC Chair Secretariat	1 meeting annually Per diem for 1 AD		Lack of engagement of NAVAREA Coordinators or partner organizations to maintain service

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.5.3	Maintain and extend the following IHO standards, specifications and publications: - relevant IHO Resolutions in M-3 - <i>Resolutions of the IHO</i> , - S-53 - <i>Joint IMO/IHO/WMO Manual on Maritime Safety Information</i>	1.2	IMO IMSO WMO	Provide update to WWNWS documentation. Continuous	WWNWS-SC Chair Secretariat			
3.5.4	Liaise with IMO and WMO on the delivery of MSI within the GMDSS		IMO WMO IMSO IALA	Ensure maintenance of service delivery. Continuous	WWNWS-SC Chair Secretariat	1 meeting, 2 days per year within Europe (London/Genève/Monaco)		Lack of engagement of national MSI Coordinators with the relevant NAVAREA Coordinator
3.5.5	Participate and contribute to the IMO work items on the modernization of the GMDSS and the development of the e-navigation implementation plan	1.2	IMO WMO IMSO IALA	Monitor projects to ensure maintenance of service delivery at least at current levels, investigation areas for improvement Continuous	WWNWS-SC Chair Secretariat			Inability of current providers to maintain service due to increased costs in a multi-system environment

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.5.6	Improve the delivery and exploitation of MSI to global shipping by taking full advantage of technological developments	1.1	IMO WMO IMSO IALA	Progress development of S-124 PS to align with the development of e-navigation and GMDSS modernization (see element 2.5). Continuous	WWNWS-SC Chair Secretariat			

Element 3.6 Ocean Mapping Programme

Objective: Contribute to global ocean mapping programmes through the IHO/IOC General Bathymetric Chart of the Oceans (GEBCO) Project, the International Bathymetric Chart (IBC) Projects and other related international initiatives.

Improve the availability of shallow water bathymetry for purposes other than nautical charting.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.6.1	Organize, prepare and report annual meetings of the GEBCO Guiding Committee (GGC) and associated bodies including TSCOM, SCRUM, GEBCO Science Day and SCUFN	3.2	IOC	<p>Implementation of the GGC Work Programme</p> <p>Contribute to global ocean mapping programmes</p> <p>Improve the availability of shallow water bathymetry</p> <p>Implement the strategic goals for the next decade. Annual</p>	GGC Chair Secretariat	<p>4 meetings annually</p> <p>Travel cost for 1 Dir + 2 AD</p> <p>Travel cost for 1 AD (for SCUFN)</p>	Travel cost, per diem. and working hours for MS and other representatives to prepare for and attend the meetings	Lack of support from coastal states to progress GEBCO activities
3.6.2	Ensure effective operation of the IHO Data Centre for Digital Bathymetry (DCDB)	3.2		<p>Enhance the DCDB for upload, ingest, discovery and download of bathymetric data and associated information, such as the gazetteer of undersea feature names</p> <p>Continuous</p>	Director, DCDB CSBWG Chair GEBCO GC Secretariat	10k€ annually to support maintenance and development	Operation of the DCDB is funded primarily by US (NOAA)	Inability of sole funder to continue current level of support

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.6.3	Encourage the contribution of bathymetric data to the IHO DCDB	3.2	Academia and Industry	GEBCO representatives participate in RHC meetings Continuous	GGC Chair RHC Chairs Secretariat			Lack of MS willingness to provide data
3.6.4	Develop general guidelines on the use and collection of Crowd Sourced Bathymetry (CSB)	2.2 3.2			CSBWG Chair Director, DCDB Secretariat	1 meeting annually. Travel cost for 1 AD	Travel cost, per diem. and working hours for MS and other representatives to prepare for and attend the meetings of the CSBWG	
3.6.5	Support cooperative bathymetric data gathering programmes, including; the Atlantic Ocean Research Alliance (AORA)	3.2		Contribute to global and regional ocean mapping programmes Annual	CSBWG Chair Secretariat	2 meetings annually 1 AD	Funded by EU	

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.6.6	<p>Maintain IHO bathymetric publications, including:</p> <p>B-4 - <i>Information Concerning Recent Bathymetric Data</i></p> <p>B-6 - <i>Standardization of Undersea Feature Names</i></p> <p>B-8 - <i>Gazetteer of Geographical Names of Undersea Features</i></p> <p>B-9 - <i>GEBCO Digital Atlas</i></p> <p>B-10 - <i>The History of GEBCO</i></p> <p>B-11 - <i>IHO-IOC GEBCO Cook Book</i></p> <p>B-12 – <i>Guidance on Crowd source Bathymetry</i></p>	3.2 3.3	IOC	Maintain publications updated	GGC Chair Secretariat			
3.6.7	<p>Contribute to outreach and education about ocean mapping. Increase understanding of the importance of hydrography and interest in following ocean mapping as a career</p>	3.2	IOC	<p>Development of Roadmap for Outreach and Education Working Group.</p> <p>Development of Education Materials.</p> <p>Printing of GEBCO World Map in MS</p> <p>Continuous</p>	GGC Chair Secretariat		GEBCO Fund - 8,200 Euros	

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.6.8	Maintain GEBCO Website	3.2 3.3	BODC	Content of GEBCO web site continually updated with news items; information about meetings and events and information about and links to new products Continuous	GGC Chair Secretariat		GEBCO Fund - 5000 Euros annually	
3.6.9	Develop short course and course material on compiling digital bathymetric models (DBMs) to be included in GEBCO from a heterogeneous bathymetric source database	3.1 3.2			GGC Chair Secretariat			GEBCO Fund
3.6.10	Update and enhance the GEBCO Gazetteer (B-8) for internet access	3.2 3.3		Continuing enhancement and maintenance to incorporate new names from each SCUFN meeting: Annual	GGC Chair Director, DCDB Secretariat		Contract support funded by GEBCO Fund - 10,000 Euros	

Element 3.7 Marine Spatial Data Infrastructures

Objective: Monitor developments related to the hydrographic component of Spatial Data Infrastructures, to develop and maintain the relevant IHO publications, and to provide technical advice as appropriate.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.7.1	Organize, prepare and report annual meetings of the Marine Spatial Data Infrastructures Working Group (MSDIWG)	2.1 2.3	OGC SPC Academia Industry UN-GGIM UN-WGMGI	Continuous	MSDIWG Chair Secretariat	1 meeting annually. Travel cost for 1 AD	Travel cost, per diem. and working hours for MS and other representatives to prepare for and attend the meeting	
3.7.2	Maintain the relevant IHO standards, specifications and publications on MSDI, including C-17	2.1 2.3	OGC Academia Industry		MSDIWG Chair Secretariat			
3.7.3	Develop and maintain training syllabi and material for MSDI and associated learning subjects	2.1 3.1	OGC Academia Industry	Course material for standardised MSDI training course	MSDIWG Chair Secretariat			
3.7.4	Meeting of the OGC Marine Domain Working Group	2.1 2.3	OGC Academia Industry	Coordination of the relevant activities	MSDIWG Chair Secretariat			

Element 3.8 International Standards for Hydrographic Surveyors and Nautical Cartographers

Objective: Establish minimum standards of competence for hydrographic surveyors and nautical cartographers.

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.8.1	Organize, prepare and report annual meetings of the International Board on Standards of Competence for Hydrographic Surveyors and Nautical Cartographers (IBSC)	2.2	FIG ICA Academia Industry	Recognition of new submissions and maintenance of guiding tools and references Continuous	IBSC Chair Secretariat	1 meeting annually. Travel cost for 1 AD	Travel cost, per diem. and working hours for Members and other representatives to prepare for and attend the meeting	Availability of Board members to undertake an increasing intersessional workload Capacity of Secretariat to provide full support to the Board
3.8.2	Fulfil the functions of the IBSC	2.2	FIG ICA	Provide guidance to training institutions Continuous	IBSC Chair Secretariat			Availability of Board members to undertake an increasing intersessional workload Capacity of Secretariat to provide full support to the Board

Task	Description	G&T	Notable stakeholder(s) outside the IHO	Notable deliverables / milestones and timing	Lead authority / Participants	Notable specific resources from the IHO budget	Other resources	Significant risk to delivery
3.8.3	Manage the IBSC Fund		FIG ICA	Management of the IBSC Fund effectively and report to the IHO Secretariat Continuous	IBSC Chair Secretariat			
3.8.4	Review the IBSC standards and maintain IBSC Publications, including: <i>C-6 - Reference Texts for Training in Hydrography</i> <i>C-47 - Training Courses in Hydrography and Nautical Cartography</i> <i>S-5A and B - Standards of Competence for Hydrographic Surveyors</i> <i>S-8A and B - Standards of Competence for Nautical Cartographers</i>	2.2	FIG ICA Academia Industry	Monitor, control and update of the IBSC Standards in S-5A/B and S-8A/B and Publications Continuous	IBSC Chair Secretariat	Support to IBSC on review and update of Standards of Competence 10K€ annually		Availability of Board members to undertake an increasing intersessional workload Capacity of Secretariat to provide full support to the Board

3 YEARS BUDGET 2024-2026

TABLE 1
PROPOSED IHO BUDGET DETAILS FOR 2024-2026
SUMMARY

TABLEAU 1
PROJET DETAILLE DE BUDGET DE L'OHI POUR 2024-2026
RECAPITULATIF

Chapters and Items	Approved budget 2023	Proposed budget 2024	Proposed budget 2025	Proposed budget 2026
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
Value of the share - <i>Valeur de la part</i>	4.024,32 €	4.024,32 €	4.024,32 €	4.024,32 €
Number of shares - <i>Nombre de parts</i>	868	868	868	868
Provision for suspended Member States <i>Provision pour Etats membres suspendus</i>	-16	-6	-6	-6
Final number of shares <i>Nombre de parts définitif</i>	852	862	862	862
	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>
Income - <i>Revenus</i>	3.683.721	3.763.964	3.773.964	3.783.964
Net Expenditure - <i>Dépenses nettes</i>	3.682.100	3.761.300	3.770.900	3.779.400
Budget Excess/Deficit - <i>Excédent/Déficit budgétaire</i>	1.621	2.664	3.064	4.564
Effect on capital - <i>Effet sur le capital</i>	1.621	2.664	3.064	4.564
	=====	=====	=====	=====

TABLE 2
INCOME

TABLEAU 2
REVENUS

Chapters and Items	Proposed budget 2022	Proposed budget 2024	Proposed budget 2025	Proposed budget 2026
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
CONTRIBUTIONS <i>Contributions</i>	3.428.721	3.468.964	3.468.964	3.468.964
INTEREST ON BANK ACCOUNTS <i>Intérêts sur comptes en banques</i>	35.000	45.000	45.000	45.000
INTERNAL TAX <i>Imposition interne</i>	220.000	250.000	260.000	270.000
	-----	-----	-----	-----
	3.683.721	3.763.964	3.773.964	3.783.964
	=====	=====	=====	=====

TABLE 3

TABLEAU 3

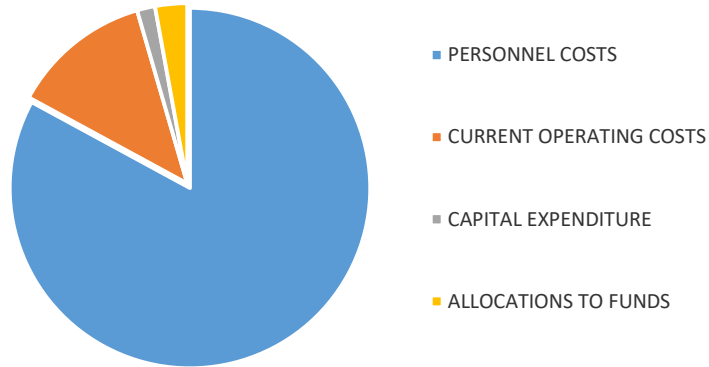
DETAILED EXPENDITURE	Approved budget	Proposed budget	Proposed budget	Proposed budget
Chapters and Items	2023	2024	2025	2026
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
<u>Personnel Costs - Dépenses de personnel</u>	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
Salaries - Directing Committee - <i>Salaires - Comité de direction</i>	575.000	600.000	610.000	605.000
- Category A - <i>Personnel de catégorie A</i>	660.000	680.000	700.000	705.000
- Translators - <i>Personnel de traduction</i>	92.000	96.000	100.000	102.000
- General Services (B & C) - <i>Services généraux (B & C)</i>	650.000	695.000	720.000	725.000
Overtime - <i>Heures supplémentaires</i>	10.000	10.000	10.000	10.000
<u>Costs dependent on Salaries - Coûts liés aux salaires</u>				
Annual Bonus - <i>Gratification annuelle</i>	51.000	56.000	56.000	56.000
Payment to Retirement schemes - <i>Cotisations patronales de retraite</i>	420.000	420.000	420.000	420.000
Provision External retirement - <i>Provision Retraite Externe</i>	150.000	150.000	100.000	100.000
Insurances based on wages - <i>Assurances assises sur salaires</i>	16.000	16.000	16.000	16.000
Medical (CIGNA premiums) - <i>Primes médicales versées à CIGNA</i>	325.000	325.000	325.000	325.000
Family Allowances - <i>Allocations familiales</i>	22.000	22.000	22.000	22.000
Education Grants - <i>Allocations pour frais d'études</i>	25.000	25.000	25.000	25.000
<u>Costs independent of Salaries - Autres charges indépendantes des salaires</u>				
Home Leave - <i>Congés dans les foyers</i>	10.000	10.000	10.000	10.000
Miscellaneous Personnel Expenses - <i>Autres dépenses de personnel</i>	3.000	3.000	3.000	3.000
<u>Controllable Personnel costs - Coûts de personnel modulables</u>				
Salaries - Temporary staff - <i>Personnel temporaire</i>	5.000	5.000	5.000	5.000
IHO Secretariat Staff training - <i>Formation du personnel</i>	5.000	5.000	5.000	5.000
TOTAL CHAPTER I - TOTAL CHAPITRE I	3.019.000	3.118.000	3.127.000	3.134.000

Chapters and Items	Approved budget 2023	Proposed budget 2024	Proposed budget 2025	Proposed budget 2026
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
<u>Current Operating Costs - Dépenses de gestion courante</u>				
	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
Maintenance of building - <i>Entretien des locaux</i>	45.000	45.000	45.500	47.000
Multirisk insurance - <i>Assurance multi-risques</i>	4.400	4.600	4.700	4.700
Maintenance of IT equipment - <i>Entretien des équipements</i>	60.000	40.000	40.000	40.000
Office Stationery - <i>Fournitures de bureau</i>	8.000	8.000	8.000	8.000
Postage, telephone, telefax - <i>Courrier, télécommunications</i>	32.000	32.000	32.000	32.000
Local Travel - <i>Déplacements locaux</i>	1.500	1.500	1.500	1.500
Bank Charges - <i>Frais bancaires</i>	6.000	6.000	6.000	6.000
Contract support - <i>Support contractuel</i>	30.000	30.000	30.000	30.000
Administrative support for Council - <i>Support administratif pour le Conseil</i>	15.000	15.000	15.000	15.000
Auditors fees - <i>Honoraires du commissaire aux comptes</i>	10.000	10.000	10.000	10.000
Public Relations - <i>Relations publiques</i>	20.000	20.000	20.000	20.000
Miscellaneous Operating Expenses - <i>Autres charges d'exploitation</i>	1.000	1.000	1.000	1.000
<u>Travel costs - Frais de déplacements</u>				
Long Distance - <i>Grands déplacements</i>	250.000	250.000	250.000	250.000
<u>Publications costs - Frais de publications</u>				
I.H. Review - <i>Revue hydrographique internationale</i>	10.000	10.000	10.000	10.000
Other publications - <i>Autres publications</i>	1.000	1.000	1.000	1.000
Provision for bad debts - <i>Provisions pour créances douteuses</i>	0	0	0	
	-----	-----	-----	-----
TOTAL CHAPTER II - TOTAL CHAPITRE II	493.900	474.100	474.700	476.200
	=====	=====	=====	=====

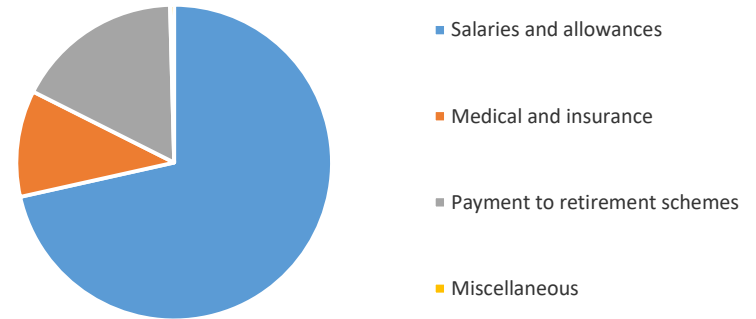
Chapters and Items	Approved budget 2023	Proposed budget 2024	Proposed budget 2025	Proposed budget 2026
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
<u>Capital Expenditure - Dépenses d'équipement</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>
Purchase of IT equipment - <i>Equipements informatiques - under 762 €</i>	15.000	15.000	15.000	15.000
Furniture & other equipment - <i>Mobilier et autres équipements - under 762 €</i>	5.000	5.000	5.000	5.000
Purchase Publications & Binding - <i>Reliures et publications</i>	1.000	1.000	1.000	1.000
Depreciation of fixed assets - <i>Dépréciation des immobilisations</i>	15.000	15.000	15.000	15.000
TOTAL CHAPTER III - TOTAL CHAPITRE III	36.000	36.000	36.000	36.000
=====	=====	=====	=====	=====
ANNUAL OPERATING COSTS - COÛT OPÉRATIONNEL ANNUEL	3.548.900	3.628.100	3.637.700	3.646.200
=====	=====	=====	=====	=====
<u>Asset Allocation - Immobilisations</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>
Purchase of IT equipment - <i>Equipements informatiques - over 762 €</i>	20.000	15.000	15.000	15.000
Furniture & other equipment - <i>Mobilier et autres équipements - over 762 €</i>	5.000	10.000	10.000	10.000
	25.000	25.000	25.000	25.000
<u>Allocation to Funds - Dotations aux fonds dédiés</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>	<u>(Euros)</u>
GEBCO Fund - <i>Fonds pour la GEBCO</i>	8.200	8.200	8.200	8.200
GEBCO SCUFN Gazetter	10.000	10.000	10.000	10.000
Renovation and Enhancement Fund - <i>Fonds de rénovation et d'amélioration</i>	0	0	0	0
Assembly Fund - <i>Fonds pour les assemblées</i>	20.000	20.000	20.000	20.000
Relocation Fund - <i>Fonds pour les déménagements</i>	0	0	0	0
Capacity Building Fund - <i>Fonds pour le renforcement des capacités</i>	65.000	60.000	60.000	60.000
Special Project Fund - <i>Fonds pour les projets spéciaux</i>	5.000	10.000	10.000	10.000
Internal Retirement Fund - <i>Fonds de Retraite Interne</i>	0	0	0	0
TOTAL CHAPTER V - TOTAL CHAPITRE V	108.200	108.200	108.200	108.200
-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL EXPENDITURE - DEPENSE TOTALE	3.682.100	3.761.300	3.770.900	3.779.400
=====	=====	=====	=====	=====

Chapters and Items	Approved budget 2023	Proposed budget 2024	Proposed budget 2025	Proposed budget 2026
<i>Chapitres et postes budgétaires</i>	<i>Budget Approuvé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>	<i>Budget Proposé</i>
PERSONNEL COSTS - DEPENSES DE PERSONNEL	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
Salaries Directing Committee - <i>Salaires Comité de direction</i>	3.019.000	3.118.000	3.127.000	3.134.000
Salaries Other staff - <i>Salaires autres membres du personnel</i>				
Social charges - <i>Charges sociales</i>				
Benefits and Pensions - <i>Prestations de retraite</i>				
Controllable Personnel cost - <i>Coûts de personnel modulables</i>				
CURRENT OPERATING COSTS - DEPENSES DE GESTION COURANTE	493.900	474.100	474.700	476.200
Maintenance, communications - <i>Entretien et communications</i>				
Contract support - <i>Support contractuel</i>				
Travels - <i>Déplacements</i>				
Publications - <i>Publications</i>				
CAPITAL EXPENDITURE - DEPENSES DE CAPITAL	36.000	36.000	36.000	36.000
ASSET ALLOCATION - IMMOBILISATIONS	25.000	25.000	25.000	25.000
ALLOCATIONS TO FUNDS - DOTATIONS AUX FONDS DEDIES				
GEBCO Fund - <i>Fonds pour la GEBCO</i>	8.200	8.200	8.200	8.200
GEBCO SCUFN Gazetter	10.000	10.000	10.000	10.000
Renovation and Enhancement Fund - <i>Fonds de rénovation et d'amélioration</i>				
Assembly Fund - <i>Fonds pour les assemblées</i>	20.000	20.000	20.000	20.000
Relocation Fund - <i>Fonds pour les déménagements</i>	0	0	0	0
Capacity Building Fund - <i>Fonds pour le renforcement des capacités</i>	65.000	60.000	60.000	60.000
Special Projects Fund - <i>Fonds pour les projets spéciaux</i>	5.000	10.000	10.000	10.000
Internal Retirement Fund - <i>Fonds de Retraite Interne</i>	0	0	0	0
NET EXPENDITURE - DEPENSES NETTES	3.682.100	3.761.300	3.770.900	3.779.400
	=====	=====	=====	=====

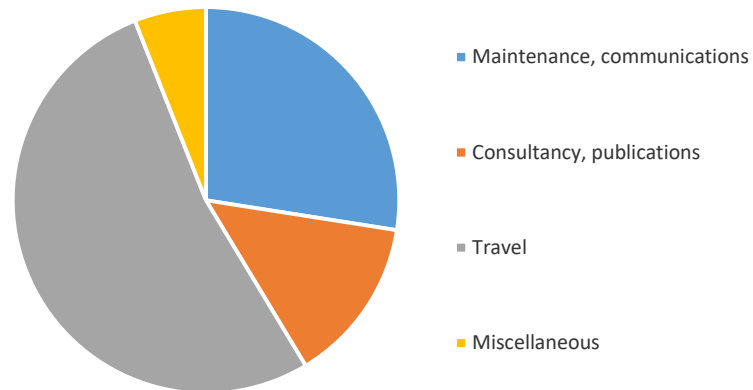
BUDGET EXPENDITURE
(2024 - 2026 : 11 311 600)



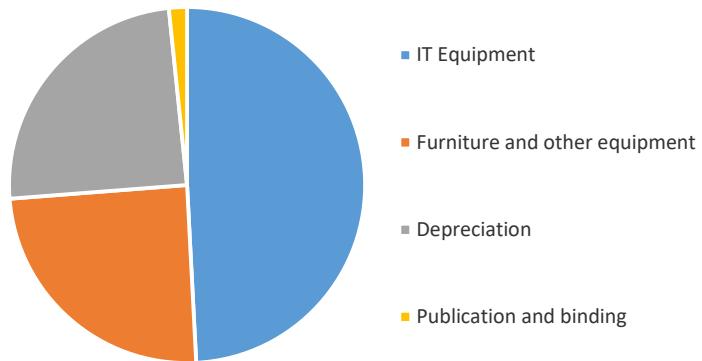
CHAPTER I PERSONNEL COSTS
(2024 - 2026 : 9 379 000)



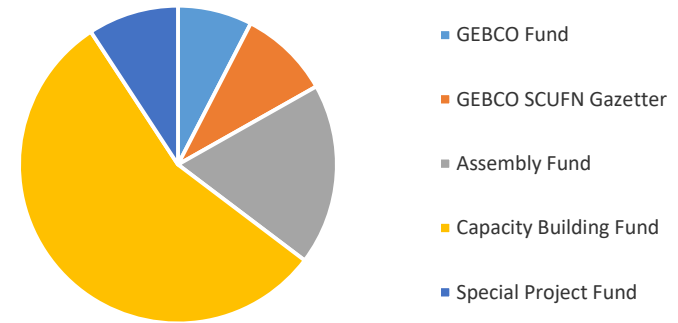
CHAPTER II CURRENT OPERATING EXPENSES
(2024 - 2026 : 1 425 000)



CHAPTER III CAPITAL EXPENDITURE
(2024 - 2026 : 183 000)



CHAPTER IV ALLOCATION TO FUNDS
(2024 - 2026 : 324 600)



PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.5	Révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI	Secrétaire Général	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient la proposition de révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

La présentation des changements qu'il est proposé d'appliquer au Règlement du personnel (publication M-7) est à l'ordre du jour de la réunion de la Commission des finances avant l'Assemblée.

PRO-1.5 Révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI

Soumise par : Le Secrétariat (Le Secrétaire général)

Références :

- A. Règlement du personnel édition 8.0.0 janvier 2017
- B. Partie 2 du rapport annuel 2019 de l'OHI
- C. Partie 2 du rapport annuel 2021 de l'OHI
- D. LCCF02 du 14 octobre 2022 – Processus de révision du Règlement du personnel édition 8.0.0 janvier 2017, publication M-7 de l'OHI

Annexes : Annexe A A3_PRO_1.5_FR_Annex_A_M-7_EN_Draft_E9_RLV :

Projet de Règlement du personnel 9.0.0 mai 2023 (version annotée)

Annexe B A3_2023_PRO-1.5_Annex_B_M-7_FR_Draft_v9_CV :

Projet de Règlement du personnel 9.0.0 mai 2023 (version au propre)

PROPOSITION

Prenant note de la proposition du Secrétaire général et de l'appui général de la Commission des finances, l'Assemblée est invitée :

- a. **à prendre note de la demande de révision du Règlement du personnel pour tenir compte des changements de disposition de la protection sociale et d'autres conditions de travail des membres du personnel du Secrétariat induits par des facteurs externes ;**
- b. **à approuver la proposition de révision de la publication M-7 de l'OHI, Règlement du personnel ;**
- c. **à approuver l'entrée en vigueur de la nouvelle édition 9.0.0 d'ici le 1^{er} juillet 2023.**

NOTE EXPLICATIVE

1. La révision proposée du Règlement du personnel de l'OHI est motivée par les réaménagements apportés au système d'assurance maladie et de retraite du personnel de l'OHI. Sur la base des expériences faites pendant la pandémie de COVID, il est proposé d'introduire un élément de télétravail dans les modalités générales de travail. La révision proposée contient également quelques éditoriaux mineurs.

INTRODUCTION

2. Comme indiqué en référence B, le prestataire d'assurance santé collective du Secrétariat de l'OHI, GAN Assurances, a résilié le contrat le 31 décembre 2018. Dans le but de maintenir un système d'assurance santé durable, le Secrétariat a négocié avec différentes compagnies d'assurance de réputation solide un contrat de suivi qui garantit des conditions comparables aux dispositions précédentes. Ces négociations ont été fructueuses et un nouveau contrat avec l'assureur international CIGNA est entré en vigueur en juin 2019.

3. Concernant les obligations en matière de retraite, un changement inattendu de même nature a été induit unilatéralement par un autre partenaire contractuel externe en 2021 (référence C). Afin de s'acquitter des obligations en matière de retraite qui incombent au Secrétariat, en application du Règlement du personnel (référence A, article 9.6.1), l'OHI avait souscrit des contrats d'assurance-vie auprès d'un assureur local, NSM/Neuflize, pour garantir un capital au Secrétariat au moment du départ en retraite des membres du personnel recrutés localement. En février 2021, NSM/Neuflize a résilié ce contrat sans préavis. Le Secrétariat a entrepris des négociations avec une autre compagnie d'assurance, GAN VIE, afin d'externaliser complètement les obligations définies dans le Règlement du personnel. Ces négociations ont été couronnées de succès et un nouveau contrat avec GAN VIE est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.
4. Un autre développement imprévu du régime de travail du Secrétariat a été déclenché par diverses contraintes résultant de la pandémie de COVID. Afin de se conformer aux mesures de confinement annoncées par les gouvernements de la France et de la Principauté de Monaco pour ralentir la propagation de l'épidémie de COVID-19, l'une des mesures préventives visant à minimiser le risque d'infection par des mesures pragmatiques a été l'introduction du télétravail. Après deux ans de pratique, il s'est avéré que ce système est à la fois souple et efficace pour la plupart des membres du personnel.

Analyse/Discussion

5. Les nouvelles organisations mises en place pour la couverture santé et pour le système de retraite ne modifient en rien les obligations de l'OHI en ce qui concerne les droits acquis des membres du personnel.
6. L'introduction de l'option permanente de télétravail constitue un nouvel élément du régime de travail du Secrétariat qui est conforme à la pratique courante dans un environnement de travail de bureau moderne. La possibilité pour le personnel du Secrétariat de l'OHI de travailler en partie à distance vise à faciliter des modalités de travail flexibles, dans le temps et dans l'espace, dans l'intérêt de chaque membre du personnel ainsi que du Secrétariat dans son ensemble et elle n'est pas limitée à une situation de pandémie. Ses objectifs, en particulier, sont de parvenir à instaurer un meilleur équilibre entre les obligations familiales et les obligations professionnelles tout en tenant particulièrement compte des conditions individuelles et des circonstances personnelles.

Conclusions & Recommandations

7. Les outils souples mis en œuvre pour gérer les adaptations opérationnelles dans les modalités de travail quotidiennes du personnel du Secrétariat sont les Instructions au personnel qui sont régulièrement publiées par le Comité de direction pour un usage interne en réponse à une situation donnée. Les nouveaux éléments décrits aux paragraphes 2, 3 et 4 du présent document sont actuellement gérés par ce moyen. Ces trois points nécessitent une adaptation de la Publication M-7 de l'OHI – Règlement du personnel. En conséquence, le Secrétariat a rédigé un projet de version révisée de la M-7 qui met l'accent sur les adaptations suivantes :
 - Principales modifications :
 - 3.6 Introduction du télétravail comme option régulière
 - 7.2 Modifications proposées pour maintenir les prestations médicales
 - 9 Modifications proposées pour maintenir les prestations de retraite
 - Modifications supplémentaires :

4.2.3.1 Allocations pour frais d'étude pour les membres du personnel recrutés sur le plan international

Modification proposée à l'appui de la gestion du compte budgétaire annuel des allocations pour frais d'études.

5.10.4 Prime de performance exceptionnelle

Modification proposée pour offrir une plus grande souplesse quant au montant de la prime

- Modifications d'ordre rédactionnel, amendements, mises à jour, clarifications et corrections :

4.1.2 Calculs et ajustements des salaires b, d, e ← mise à jour

4.2.2.1 Calcul de la prime annuelle ← correction

6.6 Congés de maternité ← mise à jour

8.1.3, 8.1.4 Gestion des voyages ← clarification

8.1.5 Indemnités journalières de subsistance ← Modification pour les arrivées tardives

Annexe D Grille 1A, Grille 2A suppression ← modification d'ordre rédactionnel

Annexe D Grille 1 & Grille 2 (anciennement 1B et 2B) ← mise à jour

Justification & Impacts

8. Par le passé, il était courant de consulter la Commission des finances et le Comité consultatif paritaire (JSCC), conformément au chapitre 12 de la référence A, avant de soumettre à l'approbation de l'Assemblée une proposition de révision du Règlement du personnel de l'OHI. Le JSCC, au nom des membres du personnel, a fourni des commentaires qui ont été incorporés dans le document.

9. Le projet de révision du Règlement du personnel qui en a résulté a été soumis aux membres de la Commission des finances pour observations (référence D). Des réponses ont été reçues du Chili, de la France et du Royaume-Uni. Aucune de ces réponses ne contenait de commentaires supplémentaires.

10. Deux autres modifications proposées ont été appliquées au projet final après la communication avec les membres de la Commission des finances :

4.2.3.1 Allocations pour frais d'étude pour les membres du personnel recrutés sur le plan international

Modification proposée à l'appui de la gestion du compte budgétaire annuel des allocations pour frais d'études.

5.10.4 Prime de performance exceptionnelle

Modification proposée pour offrir une plus grande souplesse quant au montant de la prime

11. Le projet final est maintenant soumis en tant qu'annexe de la présente proposition pour approbation par l'Assemblée.

Le projet annoté joint en annexe indique les modifications proposées à l'édition 8 du Règlement du personnel et comprend des commentaires justificatifs ou explicatifs, selon le cas. Une version au propre de la M-7 édition 9.0.0 est annexée pour plus de commodité.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.6	Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales	Secrétaire Général	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

Le Canada remercie le Secrétaire général et les autres membres de la PT S-130 pour les efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent dans le cadre de ces tâches difficiles et soutient le raisonnement consistant à reporter une grande partie des travaux jusqu'à l'adoption de l'édition 2.0.0 de la spécification S-130.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition et se félicite de l'excellent travail réalisé jusqu'à présent par le Secrétaire général et l'équipe de projet sur la S-130.

ITALIE

Le Conseil de l'OHI a déjà avalisé cette proposition. L'Italie soutient la recommandation du Secrétaire général d'aligner les démarcations polygonales des zones maritimes mondiales sur la nouvelle spécification de produit S130 à venir.

JAPON

Le Japon souhaite exprimer sa gratitude pour l'important soutien et la contribution continue du Secrétaire général en ce qui concerne la S-130. Le Japon soutient globalement cette proposition, tout en suggérant que les expressions « lorsque » et « sont » dans les articles b et c soient remplacées par « après que » et « aient été » respectivement, afin de clarifier la signification de reporter les deux considérations après la finalisation de la spécification du produit S-130 et du jeu de données.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

NORVEGE

La Norvège soutient cette proposition du Secrétaire général de l'OHI en tant qu'approche pragmatique et réaliste de la tâche confiée par l'A2 sur cette question complexe et sensible.

SUEDE

Appréciant les progrès réalisés par la S-130PT et prenant note du calendrier pour l'élaboration de la spécification de produit et du jeu de données S-130 faisant autorité, la Suède soutient la proposition du Secrétaire général de ne pas entamer les points de travail A2/PRO 1.9.3 et A2/PRO 1.9.5 avant que les tâches actuellement assignées à la S-130PT aient été finalisées.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent la proposition relative à la S-130 et estiment que cet ensemble de données sera d'une grande utilité pour les Etats membres de l'OHI lorsqu'il sera achevé.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Une version révisée de la partie de la PRO 1.6 qui comprend les changements proposés par le Japon est jointe en annexe 1 au présent document.

PRO-1.6 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales**Soumise par : Secrétaire général**

- Références :**
- A. Décision de l'Assemblée A1/04
 - B. A2/PRO 1.9 Rapport sur le processus de consultation informel pour le futur de la S-23
 - C. Décisions de l'Assemblée A2/24 & 25
 - D. Décision et Action du Conseil de l'OHI C4/07
 - E. Décision et Action du HSSC 13/15
 - F. Décision et Action du Conseil de l'OHI C6/60

PROPOSITION**Notant l'aval du Conseil, l'Assemblée est invitée à :**

- a. prendre note du calendrier d'élaboration et de mise en œuvre de la spécification de produit S-130.**
- b. d'approuver la recommandation du Secrétaire général d'examiner la nécessité d'élaborer ultérieurement des directives de base pour la répartition et l'affichage des attributs des zones maritimes à appliquer aux systèmes d'information géographique lorsque la spécification de produit S-130 et sa mise en œuvre en tant que jeu de données S-130 faisant autorité seront finalisées.**
- c. d'approuver la recommandation du Secrétaire général de reporter l'examen des amendements ultérieurs aux résolutions pertinentes de l'OHI 32/1919 et 13/1919 telles qu'amendées, pour recueillir l'aval du Conseil, s'il y a lieu, lorsque la spécification de produit S-130 et sa mise en œuvre en tant que jeu de données S-130 faisant autorité seront finalisées.**

NOTE EXPLICATIVE

1. Lors de sa première session, l'Assemblée a chargé le Secrétaire général de faciliter un processus de consultations informelles entre les Etats membres intéressés concernant le futur de la S-23, notamment en déterminant les modalités de travail convenues d'un commun accord, et de lui rendre compte des résultats de ces consultations à sa prochaine session ordinaire (décision A1/04).
2. Au cours de la période inter-Assemblée qui a suivi, des réunions consultatives et des conversations informelles ont eu lieu avec les Etats membres qui ont manifesté le souhait de participer à ce processus. En l'absence d'une approche consensuelle pour la révision de la S-23, le Secrétaire général a présenté à l'A-2 un concept de modernisation de la normalisation des limites des océans et des mers au moyen d'un ensemble de données numériques désignant les zones maritimes géographiques uniquement par un système d'identificateurs numériques uniques (A2/PRO 1.9).
3. La 2^{ème} Assemblée a approuvé la proposition du Secrétaire général pour le futur de la S-23 (A2/PRO 1.9) faite en bloc (référence C A2/24) et l'a chargé de sa mise en œuvre (référence C A2/25).

4. Les décisions prises lors de l'A2 et examinées lors du C4 (références C et D) ont chargé le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), en tant qu'organe technique responsable, de prendre des mesures pour développer une nouvelle spécification de produit S-130 démarcations polygonales des zones maritimes mondiales. La 13^{ème} réunion du HSSC a approuvé la nécessité d'une équipe de projet sous l'égide du HSSC avec les objectifs proposés visant à développer la spécification de produit S-130 en tant que modèle de jeu de données pour la production ultérieure du jeu de données S-130 faisant autorité.
5. L'équipe de projet S-130, composée de participants désignés par 11 Etats membres, est présidée par Mme Britt Lonneville (Belgique) et travaille dans le cadre du mandat et des règles de procédure approuvés par le HSSC (annexe A).
6. La présidente de l'équipe de projet S-130 a rendu compte, par l'intermédiaire de la HSSC14, de l'avancement des travaux conformément au programme de travail approuvé et selon les délais suivants :
 - Développement du projet d'édition 1.0.0 de la spécification de produit S-130 à soumettre à l'approbation de la HSSC15 en juin 2023.
 - Mise en œuvre initiale et phase de tests de l'édition 1.0.0 de la S-130 afin d'acquérir de l'expérience pour que l'édition 2.0.0 soit achevée d'ici la fin de 2023.
 - Soumission de l'édition 2.0.0 de la S-130 et du jeu de données S-130 faisant autorité à la HSSC16 en mai ou juin 2024, aux fins d'aval, et rapport ultérieur au huitième Conseil (C-8).
7. En supposant que les points du programme de travail puissent être accomplis en termes de contenu et de calendrier, le neuvième Conseil (C-9) en 2025 devrait être en mesure de faire rapport lors de l'A-4 en conséquence.
8. L'approbation du lot de propositions pour le futur de la S-23 par la 2^{ème} Assemblée (A2/PRO 1.9) comprend l'examen de la nécessité d'élaborer ultérieurement des lignes directrices de base pour la répartition et l'affichage des attributs des zones maritimes à appliquer aux systèmes d'information géographique. Les travaux en cours de l'équipe de projet S-130 montrent la complexité de l'élaboration d'un jeu de données faisant autorité pour désigner les zones maritimes géographiques au moyen d'un système d'identificateurs numériques uniques. Il est donc prématuré d'entreprendre l'examen demandé et il est proposé d'entreprendre ce processus après la finalisation des travaux de l'équipe de projet S-130 présentés au paragraphe 6.
9. Le même argument s'applique à un autre élément des A2/24 et 25, à savoir l'examen des amendements ultérieurs aux résolutions pertinentes de l'OHI 32/1919 et 13/1919 telles qu'amendées pour recueillir l'aval du Conseil. Il semble inapproprié d'entreprendre l'examen demandé à ce stade de la progression de l'équipe de projet S-130 dans son travail. Il est donc recommandé de reporter la tâche au Conseil (C-9) pour qu'il décide du calendrier de ce processus pour achever la mise en œuvre de la PRO 1.9 dans son intégralité après la finalisation des travaux de l'équipe de projet S-130 présentés au paragraphe 6.

**EQUIPE DE PROJET S-130 DU HSSC
SPECIFICATION DE PRODUIT ET JEU DE DONNEES DES DEMARCATIIONS
POLYGONALES DES ZONES MARITIMES MONDIALES**

Mandat et règles de procédure

1. Objectif

Développer la spécification de produit et le jeu de données S-130 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales.

- 1.1 La définition de la S-130 doit tenir compte des éléments suivants :
- i) Définir un jeu de données proposé uniquement à l'aide d'un système d'identificateurs numériques uniques ;
 - ii) Créer une spécification de produit conforme à la S-100 pour les démarcations polygonales des zones maritimes mondiales, en profilant ou en adaptant les spécifications de produits existantes basées sur la S-100 de l'OHI (telles que les S-121, S-122 par exemple).
- 1.2 Une fois le modèle de jeu de données approuvé, proposer des recommandations pour la production et la distribution ultérieures de ce jeu de données S-130, y compris le contrôle de la qualité, la procédure de maintenance et un manuel d'utilisation et d'information de base.

Le périmètre de cette équipe de projet dans le cadre du HSSC est strictement limité aux questions techniques uniquement (points 1.9.1 à 1.9.3) à l'appui de la mise en œuvre de la proposition 1.9 présentée lors de l'A-2.

2. Autorité

Cette équipe de projet est un organe du HSSC. Ses travaux seront guidés par le Plan de travail 2021-2023 établi par le HSSC et sous réserve de son approbation.

3. Composition et présidence

- a) L'équipe de projet (EP) est composée de représentants des Etats membres de l'OHI (EM), d'intervenants à titre d'experts (EC), d'observateurs d'OING accréditées et d'un représentant du Secrétariat de l'OHI. Une liste des membres doit être tenue à jour et affichée sur le site Web de l'OHI.
- b) La qualité d'EC est ouverte aux entités et organisations qui peuvent apporter une contribution pertinente et constructive aux travaux du GT.
- c) Le président et le vice-président sont des représentants des EM. L'élection du président et du vice-président est décidée lors de la première réunion de l'EP après chaque session ordinaire de l'Assemblée et est déterminée par un vote des EM présents et votants.
- d) Si un secrétaire est nécessaire, il doit normalement provenir d'un membre de l'EP.
- e) Si le président n'est pas en mesure d'exercer les fonctions liées à sa charge, le vice-président agit en qualité de président avec les mêmes pouvoirs et fonctions.
- f) Les EC doivent demander l'approbation du président pour devenir membre.
- g) La qualité d'EC peut être retirée si la majorité des Etats membres représentés au sein de l'EP convient que la participation continue d'un EC n'est pas pertinente ou n'est pas constructive pour le travail du GT.
- h) Tous les membres doivent informer le président à l'avance de leur intention ou de leur incapacité d'assister aux réunions de l'EP.

- i) Dans le cas où un grand nombre de membres EC veulent assister à une réunion, le président peut limiter la participation en invitant les EC à agir par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs représentants collectifs.

4. Procédures

- a) L'EP doit travailler de manière combinée par correspondance, téléconférences, réunions de groupe, ateliers ou symposiums. L'EP doit se réunir au moins une fois par an. Lorsque des réunions sont prévues, et afin de permettre aux soumissions et rapports de l'EP d'être soumis au HSSC, les réunions ne doivent normalement pas avoir lieu moins de neuf semaines avant une réunion du HSSC.
- b) Les décisions doivent généralement être prises par consensus. Si des votes sont nécessaires sur des questions ou pour approuver des propositions présentées à l'EP, seuls les membres peuvent voter. Les votes aux réunions se font sur la base d'une voix par membre représenté à la réunion. Les votes par correspondance se font sur la base d'un vote par membre représenté au sein de l'EP. Les questions autres que techniques ne doivent pas être examinées au niveau de l'EP.
- c) L'EP doit assurer la liaison avec les autres organes de l'OHI, les organisations internationales et les représentants de l'industrie pour s'assurer de la pertinence de ses travaux et de la notification en temps voulu des modifications apportées aux normes.
- d) L'EP doit rendre compte de ses activités au HSSC et présenter un plan de travail glissant sur deux ans, y compris l'échéancier prévu.
- e) Une fois que les objectifs énumérés dans la section sont atteints, l'équipe de projet doit être dissoute.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.7	Privation du statut d'Etat membre de l'OHI pour la Fédération de Russie, car son agression militaire contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a créé des menaces majeures pour la navigation dans la mer Noire et la mer d'Azov, et a notamment empêché l'Ukraine d'effectuer des levés hydrographiques dans sa zone de responsabilité ainsi que de publier et de mettre à jour ses cartes marines.	Ukraine	1

CANADA

La position du Canada concernant l'agression illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et le soutien continu du Canada envers l'Ukraine ont été clairement et publiquement énoncés.

Bien que le Canada prenne note et partage plusieurs des préoccupations exprimées dans la PRO 1.7, il ne pense pas que la Convention relative à l'OHI contienne une ou des dispositions permettant de suspendre un Etat membre de l'organisation, sauf en cas de non-paiement des contributions. Par conséquent, à l'heure actuelle, le Canada ne soutient pas cette proposition.

FEDERATION DE RUSSIE

La Fédération de Russie rejette toutes les allégations contenues dans la proposition 1.7 de l'Ukraine et s'oppose à l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée, comme étant contraire à l'esprit, aux règles et aux objectifs de l'OHI.

Tout d'abord, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que, selon l'article II de la Convention relative à l'OHI et l'article 1 du Règlement général de l'OHI, l'Organisation a un caractère consultatif et purement technique. L'article 1 du Règlement général stipule sans équivoque que les activités de l'OHI ne comprennent pas les questions de politique internationale.

Ainsi, les sujets inclus dans la proposition ukrainienne ne relèvent pas de l'autorité de l'OHI. Toute discussion à l'Assemblée liée aux relations russo-ukrainiennes n'aura aucun fondement, et les conclusions et décisions sur ce point seront nulles et non avenues.

Selon l'article XX de la Convention relative à l'OHI, l'adhésion à l'OHI est ouverte à tout Etat membre des Nations Unies. Les documents de base de l'OHI ne prévoient aucune possibilité ou procédure de retrait du statut de membre de l'OHI. Cela signifie qu'un Etat peut cesser de participer à l'OHI uniquement sur une base volontaire et en appliquant son droit souverain de quitter la Convention relative à l'OHI.

Concernant les allégations ukrainiennes selon lesquelles la Fédération de Russie viole les règles de sécurité de la navigation internationale et de la CNUDM en général, on peut dire que la Fédération de Russie remplit ses obligations en vertu de la Convention relative à l'OHI ainsi que d'autres traités internationaux.

Concernant l'allégation de restriction de la liberté de navigation dans le détroit de Kertch, il convient de mentionner que pendant la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2022, plus de 1200 navires battant différents pavillons ont traversé le détroit. La Fédération de Russie remplit toutes les obligations relatives au maintien de la sécurité de la navigation en mer Noire et mer d'Azov, y compris les obligations que l'Ukraine a refusé de remplir.

La Fédération de Russie réitère son opposition à l'inscription de la proposition 1.7 de l'Ukraine à l'ordre du jour de l'Assemblée, car elle ne correspond pas à l'esprit, aux règles et aux objectifs de l'OHI.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient pleinement l'Ukraine dans sa lutte contre la continuelle agression illégale de la Russie et le gouvernement britannique condamne l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une invasion sans provocation et avec préméditation. Le Royaume-Uni reconnaît que c'est par le biais d'organismes internationaux tels que l'OHI que les pays (y compris le Royaume-Uni) devraient chercher à tenir la Russie responsable de ses actions illégales et dangereuses et de leur impact sur la capacité de l'Ukraine à assumer ses fonctions de Service hydrographique national et sur la sécurité des gens de mer à l'international.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis condamnent dans les termes les plus forts possibles la guerre illégale et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Nous soutenons tous les efforts visant à assurer la sécurité des gens de mer, des navires commerciaux et de l'environnement maritime dans la mer Noire et la mer d'Azov. Il est important pour les États-Unis que les services et activités hydrographiques légaux soient fournis, même dans des situations de conflit armé, et nous notons qu'ils sont bloqués ou dégradés par l'agression russe injustifiée contre l'Ukraine. Le moyen le plus rapide et le plus sûr de remédier à l'impact négatif de l'agression russe sur les services et activités hydrographiques dans la région est que la Fédération de Russie mette immédiatement fin à sa guerre illégale contre l'Ukraine et retire toutes ses forces du territoire ukrainien, y compris de sa mer territoriale internationalement reconnue.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

La Convention relative à l'OHI est ouverte à l'adhésion de tout État membre des Nations Unies (Article XX de la Convention relative à l'OHI). Ni la Convention relative à l'OHI ni le Règlement général de l'OHI ne prévoient de mécanisme permettant de suspendre un État qui a adhéré à la Convention relative à l'OHI de sa qualité de membre de l'OHI pour des raisons autres que le non-paiement des contributions pendant deux années consécutives.

Constatant que la PRO 1.7 et les commentaires connexes des Etats membres sont de nature politique, et notant que l'Organisation a un caractère consultatif et technique (article II de la Convention relative à l'OHI), il est proposé d'envisager :

- que l'Assemblée prenne note de la PRO 1.7 et des commentaires y afférents dans le Livre rouge, conformément à la règle 10 (g) des règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI ;
- que l'Assemblée décide de ne pas examiner la PRO 1.7 en tant que telle dans le cadre de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée, conformément à l'article V (e) (viii) de la Convention relative à l'OHI. Il conviendrait plutôt d'envisager, à titre de mesure de précaution dans le cadre de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée, que l'Assemblée charge l'IRCC, avec l'appui des CHR les plus concernées, de procéder à une évaluation complète de l'impact technique de la situation régionale des zones affectées sur les questions hydrographiques en rapport avec la sécurité de la navigation pour les transports maritimes internationaux (production et tenue à jour des cartes, diffusion et disponibilité d'ENC et de cartes à jour dans toutes les autres zones, etc.).

PRO-1.7 Privation du statut d'Etat membre de l'OHI pour la Fédération de Russie, car son agression militaire contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a créé des menaces majeures pour la navigation dans la mer Noire et la mer d'Azov, et a notamment empêché l'Ukraine d'effectuer des levés hydrographiques dans sa zone de responsabilité ainsi que de publier et de mettre à jour ses cartes marines.

Soumis par : Ukraine

Soutenu par :

Références : A. Convention relative à l'OHI, Art. II.
B. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI, Règle 22. C.
C. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI, Règle 9.

PROPOSITION

L'Assemblée est invitée à :

- Envisager la possibilité de prendre une décision de privation du statut d'État membre de l'OHI à l'encontre de la Fédération de Russie, étant donné que son agression militaire contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022 fait peser une menace majeure sur la navigation dans la mer Noire et la mer d'Azov, et a notamment empêché l'Ukraine d'effectuer des levés hydrographiques dans sa zone de responsabilité ainsi que de publier et de mettre à jour ses cartes de navigation.
- Modifier l'article 22 des règles de procédure de l'assemblée de l'OHI comme indiqué en annexe, au cas où l'assemblée considère qu'il est possible de prendre la décision demandée ci-dessus,
- Prendre toute autre mesure appropriée.

NOTE EXPLICATIVE

Contexte

1. En février 2014, la Fédération de Russie a illégalement envahi et occupé la péninsule de Crimée, qui a été et reste une partie intégrante de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières nationales qui sont internationalement reconnues. Ces agissements sont imputables à la Fédération de Russie et constituent une violation grave du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies. La violation du droit international par la Fédération de Russie engage sa responsabilité internationale.

2. Les restrictions imposées par la Fédération de Russie sur la liberté de navigation dans la partie nord de la mer Noire, dans la mer d'Azov et dans le détroit de Kerch, y compris dans les zones maritimes adjacentes à la Crimée, ont placé l'Ukraine dans l'impossibilité de remplir ses obligations internationales en tant qu'État côtier dans sa zone de responsabilité dans les zones maritimes susmentionnées.

3. Conformément à l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies vis-à-vis de la non reconnaissance des violations du droit international par la Fédération de Russie en Crimée, l'Ukraine demande à tous les États et à toutes les Organisations internationales de condamner les actions unilatérales illégales de la Fédération de Russie dans la partie nord de la mer Noire, dans la mer d'Azov et dans le détroit de Kerch, et de s'abstenir de toute action ou tractation qui pourrait être interprétée comme une reconnaissance de toute modification du statut de la Crimée.

4. L'Ukraine a informé les Etats membres de l'OHI qu'en raison des actions illégales de la Fédération de Russie dans la partie septentrionale de la mer Noire, dans la mer d'Azov et dans le détroit de Kerch, l'Ukraine est empêchée d'exercer pleinement ses droits souverains en tant qu'Etat côtier dans les zones maritimes adjacentes à la Crimée et de s'acquitter des obligations

internationales qui lui incombent en vertu des traités et instruments de convention applicables, notamment en matière de sécurité et de sûreté de la navigation et de régulation du trafic maritime.

5. Depuis le début de l'année 2014, le Service hydrographique ukrainien, en tant que Service hydrographique national de l'Ukraine responsable des dispositions relatives à la sécurité de la navigation et de l'hydrographie dans les eaux maritimes ukrainiennes, est privé de la possibilité d'effectuer des levés hydrographiques en temps utile et, par conséquent, de publier et de mettre à jour les cartes marines de l'Ukraine pour les zones adjacentes à la côte de Crimée.

6. Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine, ce qui constitue un acte de guerre, une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de la Charte des Nations unies et des normes et principes fondamentaux du droit international.

7. Les attaques des forces armées de la Fédération de Russie visent les villes ukrainiennes, effectuant en permanence des frappes aériennes aveugles et disproportionnées, des tirs de missiles de croisière et de MLRS sur les principales infrastructures, notamment les zones portuaires de la mer Noire et de la mer d'Azov, les installations aéroportuaires dans tout le pays, ainsi que sur les biens civils, faisant de nombreuses victimes parmi la population ukrainienne.

8. Ces actions de la Fédération de Russie constituent une violation manifeste du droit humanitaire international et sont une menace directe pour la sécurité et la sûreté maritimes et perturbent la navigation commerciale internationale dans la région de la mer Noire et de la mer d'Azov. Elles ont également un impact dévastateur, qui se répercutera sur tous les continents, en limitant l'approvisionnement mondial en denrées alimentaires et en ressources naturelles, en provenance d'Ukraine, et en entraînant la montée en flèche de leurs prix. La sécurité alimentaire mondiale sera mise en péril et les tensions géopolitiques seront exacerbées.

Analyse et discussion

9. Pendant de nombreuses années, tant les organisations internationales que la communauté maritime mondiale, et en particulier la communauté hydrographique, n'ont pas reconnu le fait même d'une menace directe posée par la Fédération de Russie à la navigation internationale, à sa sûreté et à sa sécurité, à la sécurité de la navigation et de l'hydrographie, entre autres, ainsi qu'au fait que la Russie néglige les principes fondamentaux de la protection de la vie humaine en mer et utilise l'Organisation comme couverture pour ses activités illégales. La politique d'apaisement de l'Etat agresseur a donné à ce dernier une impression de permissivité et d'impunité et a ensuite entraîné de terribles conséquences.

10. Pendant ce temps, comme l'indique le préambule de la Convention relative à l'OHI (telle qu'amendée), « ... *l'Organisation hydrographique internationale a pour vocation d'être l'autorité hydrographique mondiale qui incite activement l'ensemble des Etats côtiers et des Etats concernés, à faire progresser la sécurité et le bon fonctionnement du secteur maritime et qui soutient la protection et l'utilisation durable de l'environnement marin ...* », et en outre, « ... *a pour mission de créer un environnement global au sein duquel les Etats fournissent des données, des produits et des services hydrographiques, appropriés, en temps opportun, et en assurent la plus large utilisation possible* ».

11. Il est évident que les actions malveillantes et illégales susmentionnées de la Fédération de Russie ont à la fois gravement violé le droit maritime international en général et piétiné dans toute la mesure du possible non seulement la vision et la mission de l'OHI, mais aussi tous les objectifs de l'Organisation hydrographique internationale tels qu'énoncés à l'article II de la Convention relative à l'OHI (telle qu'amendée) en particulier.

12. Pourtant, l'ensemble du système moderne de sécurité internationale est apparu mal préparé à relever les défis globaux et interdépendants du XXI^e siècle. Il convient donc de créer une base solide permettant à l'OHI et aux autres organisations internationales de réagir rapidement aux violations graves des conventions et instruments fondamentaux par leurs Etats

membres. Cela doit également permettre d'exclure toute possibilité pour l'Etat agresseur de bénéficier des avantages offerts par l'adhésion à l'OHI ou à ses organes.

13. Ainsi, la situation contradictoire et malveillante qui apparaît, lorsqu'un des Etats membres de l'OHI contrecarre les efforts de l'ensemble de la communauté hydrographique mondiale sous les auspices de cette même organisation internationale par ses actions illégales et violatrices, représente un défi sans précédent, et exige donc une réponse adéquate, immédiate et efficace.

Actions à prendre

14. L'Assemblée est invitée à examiner cette proposition et à prendre toute mesure appropriée.
15. Ceterum censeo Imperium Mali delendam esse.

Annexe à la PRO 1.7

**Amendements proposés à la Règle 22 des Règles de procédure de l'Assemblée
de l'OHI**

REGLES DE PROCEDURE DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Langues

REGLE 22

Les langues de travail de l'Assemblée sont l'anglais, le français, ~~et~~ l'espagnol ~~et le russe~~, pour les besoins de l'interprétation simultanée des débats. Les interventions au cours de l'Assemblée se déroulent dans l'une de ces langues de travail et sont interprétées dans les ~~trois~~ ~~deux~~ autres langues.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
2.1	Adoption du concept hybride pour la S-100	Conseil de l'OHI	2

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient globalement cette proposition, tout en suggérant de corriger les fautes d'orthographe de « Duel Fuel » en « Dual Fuel » dans le titre et dans certains points de l'appendice 1 (rapport complet) de l'annexe A.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition et continuera à tester le concept hybride par le biais de son essai des ECDIS S-100 combiné avec le Shom. Lorsque son succès sera avéré et démontré, ou que des lacunes seront identifiées dans la mise en œuvre des normes de l'OHI, ceux-ci seront intégrés dans le processus de l'OHI par le biais des mécanismes appropriés.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent la nécessité d'une gouvernance commune pour les parties prenantes impliquées dans le passage à la S-100.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat remercie le Japon pour son examen minutieux. Les fautes d'orthographe ont été corrigées et une version corrigée du document concerné a été téléchargée sur le site web de l'Assemblée.

PRO-2.1 Adoption du concept hybride pour les ECDIS S-100 resume et rapport complet

Soumise par : La Présidente du Conseil

Références : A. Décision A2/33 : mise à jour du concept hybride (passage des ENC S-57 aux ENC S-101) ;

B. 6^{ème} réunion du Conseil – Compte rendu.

PROPOSITION

Le concept hybride proposé pour les ECDIS S-100, comprenant un résumé introductif, a été élaboré pour être inclus dans la feuille de route de la S-100.

Notant l'aval du Conseil, l'Assemblée est invitée à :

- **approuver le concept hybride pour les ECDIS S-100 comprenant un résumé introductif présenté en annexe A.**
- **prendre note de l'importance du changement stratégique fondamental introduit par le concept des ECDIS S-100 en ce qui concerne les multiples couches de données de navigation en interaction.**

NOTE EXPLICATIVE

1. Le HSSC a travaillé à l'élaboration d'un document de gouvernance à l'appui du concept hybride pour les ECDIS S-100 utilisant des ENC S-101 parallèlement aux ENC S-57. Conformément à l'action C5/10 du Conseil, le HSSC a présenté la première version du concept hybride pour les ECDIS S-100 à la 6^{ème} session du Conseil. Le résumé et le rapport complet sont présentés à l'annexe A. Le Conseil avalise le résumé et le rapport complet à soumettre à l'A-3 pour approbation par les Etats membres. Le résumé sera inclus en tant qu'annexe 4 de la feuille de route de la S-100 et le rapport complet en appendice à l'annexe 4.
2. Outre le concept hybride pour les ECDIS S-100, le Conseil a avalisé la modification stratégique des ECDIS S-100 avec des couches de données de navigation en interaction, rendue possible par la spécification d'interopérabilité S-98. En novembre 2022, l'OMI a approuvé les normes de fonctionnement révisées des ECDIS MSC.530(106) incluant la S-100. La fonctionnalité de plusieurs couches de données de navigation a été incluse dans la résolution au moyen de l'introduction de l'expression *Services de données de navigation électronique* (ENDS). Les ENDS désignent une base de données spéciale compilée à partir de données de cartes marines et de publications nautiques, au contenu, à la structure et au format normalisés, publiée par un gouvernement, un service hydrographique autorisé ou une autre institution gouvernementale compétente, ou sous leur autorité, pour être utilisée avec les ECDIS, être conforme aux normes de l'OHI et conçue pour satisfaire aux prescriptions relatives à la navigation maritime et aux cartes marines et publications nautiques relatives au transport énoncées dans les règles V/19 et V/27 de la Convention SOLAS. La couche de base de navigation des ENDS est la carte électronique de navigation (ENC) S-101.
3. Ce concept, soutenu par la S-98, permet, grâce à l'entrelacement, de supprimer et de remplacer le contenu de l'ENC par d'autres jeux de données officiels conformes à la S-100, un changement par rapport au régime actuel de l'ENC S-57 où le contenu de l'ENC est intouchable. La fusion de jeux de données conformes à la norme S-100 qui en résulte vise à enrichir localement la présentation de la surface de navigation avec des détails plus fins tels que la bathymétrie dense grâce à l'incorporation de données S-102.

Roadmap for the S-100 Implementation Decade (2020 – 2030), Annex 4**Dual Fuel Concept for S-100 ECDIS – Executive Summary****Draft Version 1.0 Dated: 1 July, 2022**

The Dual Fuel Concept for S-100 ECDIS is focused on capturing in a single resource the concept, operation and support for transition to S-100 ECDIS, with particular reference to Dual Fuel mode, being the primary mode of transition from existing S-57 based IMO ECDIS operation.

Aims:

This document aims to set out within a logical structure a clear rationale for dual-fuel mode during the transition phase, the essential elements it requires from all partners within the data chain, and any gaps still existing within the standards and supporting framework. It has the following aims:

1. Recognise and define each of the stakeholders and end users of the S-100 ECDIS. Capture all the relevant details at a high level and describe the “changes” required across the entire ecosystem.
2. Describe the S-100 ECDIS and the Dual Fuel “concept”,
 - Build the picture for the end user from the multiple data layers and products.
 - Explain how these component parts interact together in the defined stages of navigational processes according to IMO definitions.
3. Detail the IHO’s transitional period.
4. Fill in the detail between the conceptual IMO processes, the defining standards, the producing entities and the supporting stakeholders; so from each users’ perspective, how they contribute to the operation of the system by the user. Produce a summary of the details included in existing IHO standards.
5. Define how primary supporting bodies can support distribution and any likely changes.
6. Define summary information suitable for communication with IHO member state stakeholders and the community defining S-100 ECDIS focused on the IMO Performance Standard

Findings:

The primary findings of the first edition of the Dual Fuel Concept for S-100 ECDIS document are:

1. There are currently no substantial technical objections to Dual Fuel mode within S-100 ECDIS. As described below (paragraph 3) some gaps are still noted at the time of writing, but from a data producer and industry perspective there are no compelling technical issues preventing its introduction.
2. Clarification of the rationale for Dual Fuel mode, and its relationship to the ongoing development of migration by IHO member states from S-57 to S-101 assists stakeholder understanding of the transition plan to S-100 ECDIS.
3. A number of gaps were noted, mainly in the areas of:
 - a. A step change in the requirement for supporting resources for the ECDIS community by the IHO reflecting the greater complexity of multiple product specifications.
 - b. Detailed specifications for ECDIS portrayal loading strategy in respect of Dual Fuel mode

- c. A detailed, overarching model for the entirety of S-100 ECDIS operation incorporating S-100, support for other S-100 product specifications, S-164, S-128, S-98 interoperability and integrated data production/distribution remains to be defined by the working groups.
 - d. Technical, distribution and regulatory clarification of the equivalence between S-57 and S-101 datasets, and between existing nautical publications and S-100 product specifications.
 - e. Guidance for data producers in respect of data production infrastructure, tools and validation.
4. The Dual Fuel Concept document notes the strong dependency on the process at IMO level by various stakeholders in adding S-100 to the existing documentation regime under SOLAS. The entire Dual Fuel and S-100 ECDIS effort is dependent on a successful transition at this level and consequent support for the parties involved in drafting, reviewing and supporting these efforts.

Dual Fuel Concept for S-100 ECDIS

Edition 1: v011 14th November 2022

Table of Contents

1.	Definitions and Background.....	174
1.1.	Introduction to the Dual Fuel Concept for S-100 ECDIS Document	174
1.2.	Addressing the needs of the Stakeholder groups	175
1.3.	What is an ECDIS?.....	176
2.	S-100 and ECDIS - Introduction	177
2.1.	Model based design.....	178
2.2.	Multiple product specifications.....	178
2.3.	Machine Readability	179
2.4.	What is an S-100 ECDIS?	179
2.5.	The three types of ECDIS data.....	181
2.6.	S-100 ECDIS operation	182
2.6.1.	The S-100 ECDIS “Operating Model”	182
2.6.2.	Format Verification on S-100 ECDIS.....	183
2.7.	Regulatory status of data in S-100 ECDIS	184
3.	The Rationale for Dual Fuel.....	185
3.1.	The consequences of not introducing Dual Fuel	185
4.	Operation of S-100 ECDIS in Dual Fuel Mode	187
4.1.	The Original Dual Fuel concept	187
4.2.	The mechanisms of Dual Fuel.....	189
5.	Support by the IHO community	192
5.1.	OEM implementation of S-100	192
5.2.	Revisions of IHO standards and product specifications	192
5.3.	Data Producer impacts and options for co-production	194
5.4.	Data Producer impacts from other product specifications.....	196
6.	Annex : component standards and support.....	197
6.1.	Component IHO standards for ECDIS.....	197
6.2.	S-100 and S-57 standards comparison	197
6.3.	S-100 standards	198
7.	Annex 2: Summary of identified gaps.....	200
7.1.	Dataset Equivalents.....	200
7.2.	Revision of applicable IMO Documentation.....	201
7.3.	Loading Strategy.....	201
7.4.	ENC Co-production Strategies	201
7.5.	Scope of implementation for OEMs.....	201
7.6.	S-100 product specification overlays on ENC	201
7.7.	Support to the external communities (including test data provision).....	202
7.8.	Impacts of Enhanced ECDIS functionality.....	202
7.9.	How many revisions of product specifications are required to be supported by OEMs? ...	202
7.10.	Phasing out S-57	203
7.11.	Impact of Changes to ENC on the end user.....	203

7.12. How to update S-100 itself..... 203
 7.13. S-128 development..... 203
 7.14. Categorisation of product specifications..... 203
 7.15. The S-100 ECDIS Operating Model 204
 7.16. Inter-product validation concept or tests are not developed..... 204
 8. Glossary of Terms 204

Revision History	Date
Created Initial Draft v007	Jonathan Pritchard December 2021
v008 Revised for WG review and presentation	December 2021
V009 Created following review and comments after S-100WG6	February 2022
V010 [First edition 1] Created, comments from stakeholders.	March 2022
V011 image update.	November 2022

1. Definitions and Background

1.1. Introduction to the Dual Fuel Concept for S-100 ECDIS Document

The Dual Fuel Concept for S-100 ECDIS document was originally conceived with the following aims:

- Recognise and define the stakeholders and end users of the S-100 ECDIS.
- Capture all the relevant details at a high level and describe the “changes” required across the entire ecosystem.
- Describe the S-100 ECDIS and the Dual Fuel “concept”, defining how it builds the picture for the end user from multiple data layers and products. This should also relate how these component parts interact together in the defined stages of navigational processes according to IMO definitions.
- Detail the IHO’s transitional period. Examples would be how data producers cope with co-production of S-57/S-101, how to assess the benefits, costs and risks of production of multiple data products (e.g. S-102) in addition to S-101, how type approval testing is implemented.
- Fill in the detail between the conceptual IMO processes, the defining standards, the producing entities and the supporting stakeholders; so from each users’ perspective, how do they contribute to the operation of the system by the user. Summary of the relevant detail included in existing IHO standards.
- Describe the role of primary supporting bodies (RENCs, RHCs) and how they support distribution including any likely impacts to their processes.
- Define summary information suitable for communication between IHO member state stakeholders and the community defining S-100 ECDIS focused on the IMO Performance Standard.

In essence the Governance document presents a view of S-100 ECDIS and Dual Fuel Mode which can be used as a definitive guide containing just the essential details. The rest of the technical detail is defined by the component standards specified by the IHO, IEC and under revisions to IMO conventions and performance standards.

The Governance Document ultimately represents the views of those who have contributed to it. Contributors have been drawn from across IHO Member states, ECDIS OEMs and S-100 Technical Experts. In addition to major workshops held in September and October 2021, several follow up sessions have been held, all of which resulted in the draft document presented.

This document includes sections which highlight where current (at the time of writing) gaps exist in the IHO standards base and other allied structures, but much of the document is written without drawing attention to these gaps in order to present a complete, holistic picture of S-100 ECDIS and Dual Fuel Mode. The gaps themselves are documented in more detail in section 7 along with current thinking and areas of current development.

It is unavoidable in such a document to assume a certain level of awareness and knowledge of how the international SOLAS navigation regime functions and, at a high level, the function of various bodies in support of it. A glossary is contained in this document in Section 8 to provide clarity on the various acronyms used and their definitions. It is hoped that this glossary also provides sufficient guidance to interpret the various terms which are used.

It should be recognised that the production of the Governance document has been a collective effort by all those willing to give their time and energy into the workshops and subsequent reviews. The author gratefully acknowledges all the input given in pursuit of this document. The output reflects a huge diversity of inputs and the many years of experience and knowledge of those involved.

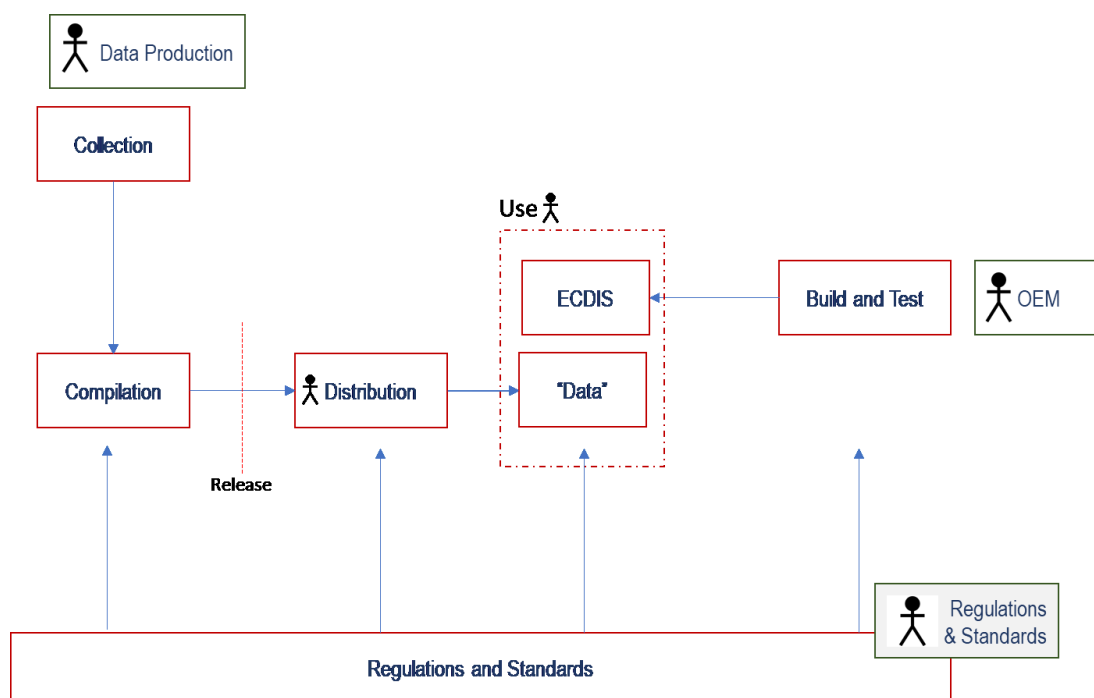
1.2. Addressing the needs of the Stakeholder groups

While assembling the Governance Document the stakeholder groups were consulted both individually and within a group context. The groups consulted were:

1. The IHO Member states and representatives of the data producer communities, including representatives of data validation/distribution, tool manufacturers and allied industries.
2. ECDIS developers (“OEMs” in this document) responsible for the construction of hardware/software systems implementing S-100 alongside the current IHO standards in ECDIS. Also included in this group were representatives of the international technical standards groups outside the IHO responsible for ECDIS implementation within the IMO community.
3. Representatives of the IHO technical standards working groups.

The following diagram shows these broad stakeholder groups and their domains within the context of ECDIS “use”, that is, its construction and testing and how data is collected and supplied to it. Notable, of course, is the view of the end user in this list of stakeholders. The topic of consultation with the end user is a far larger subject than the scope of the current Governance Document – many end user requirements are present in current ECDIS and their views are (at least partly) represented by the other stakeholders.

The primary reason for creation of the Governance Document is to provide a central view of how S-100 ECDIS “works” and, in particular that the Dual Fuel mode is possible without engaging in a (unnecessarily large scale) end user consultation.



These broad groupings of stakeholders have different requirements for the Governance Document and the technical standards it references:

1. **Data Producers** require comprehensive descriptions of options and definitive statements of how ECDIS implementation will implement their decisions and actions as they implement Dual Fuel production and S-100 for charts and nautical publications.
2. **Independent Data Validation and Distribution bodies** require comprehensive coverage of the practicalities of how data is to be packaged, transported and (in many cases) imported into implementing systems. Often these parts of the component

standards are the most difficult to form as they span organisational and domain boundaries. Validation is a unique and precise activity in the ECDIS community which relies on solid foundational standards describing the operation of ECDIS and data encoding practices.

3. **ECDIS OEMs and Kernel Manufacturers** require definitive descriptions of how S-100 implementation should be addressed, with assurances that technical implementation is sound, unambiguous and complete. OEMs require comprehensive summaries of the standards regime and where each component part is located/defined.
4. **Regulators and representatives of IHO technical working groups** require confidence that the full spectrum of the international conventions defining the requirements for ECDIS have been addressed without omission, and that technically rigorous and sound approaches exist in all the component standards. Where gaps exist at the time of writing they should be clearly recorded and detailed.

This document attempts to provide content meeting all stakeholder requirements. This is done by providing a mixture of normative specifications which may not exist in component standards alongside descriptions of options, where they exist.

1.3. What is an ECDIS?

An Electronic Chart Display and Information System (ECDIS) is a navigation system which is designed, constructed, tested and certified to meet the standards required for primary navigation under the SOLAS convention when combined with official data. The IMO Performance Standard sets out the required functionality of ECDIS, and the technical standards to which it refers.

- | | |
|-----|---|
| 1 | SCOPE OF ECDIS |
| 1.1 | The primary function of the ECDIS is to contribute to safe navigation. |
| 1.2 | ECDIS with adequate back-up arrangements may be accepted as complying with the up-to-date charts required by regulations V/19 and V/27 of the 1974 SOLAS Convention, as amended. |
| 1.3 | ECDIS should be capable of displaying all chart information necessary for safe and efficient navigation originated by, and distributed on the authority of, government authorized hydrographic offices. |
| 1.4 | ECDIS should facilitate simple and reliable updating of the electronic navigational chart. |

Figure 1: ECDIS Scope IMO MSC.232(82)

An S-100 ECDIS is one which conforms to updated IMO Performance standards which specifically reference S-100. This is the implementation of the IHO's S-100 framework, realised for primary navigation of SOLAS vessels.

ECDIS have been in existence for many years and are defined by a combination of the type approved hardware and software developed by Original Equipment Manufacturers ("OEMs") and official chart data, issued by, or on behalf of, authorised Hydrographic Offices. Such data is encoded using the S-57 standard for its content and, largely, the S-63 standard for its packaging, data protection and authentication¹.

Existing ECDIS are currently machines designed for importing data in S-57 format supported by S-63 and providing a user with a set of machine behaviours which meet the provisions of the IMO Performance Standard.

The broad functional groups are:

- Chart Loading, Unloading.
- Updating, from automated updates and manually.

¹ In the main body of this document, often existing ECDIS is referred to as "S-57 ECDIS". The full list of standards implemented by current ECDIS is included for completeness in 6.2.

- Display (Portrayal).
- Feature Interrogation.
- Alarms and Indications, Areas where special conditions exist, isolated dangers and Safety Contour Generation.
- Route Planning and Monitoring.
- "Other" functions - stipulated by the IMO PS.

SOLAS places an obligation on member states to produce and promulgate ENC data to support mandatory carriage of ECDIS. Currently this mandate is fulfilled by the production of S-57 ENC charts.

The addition of S-100 to the IMO PS will allow S-100 data to also satisfy the carriage requirement of ENC. Member states will provide ENC data which is defined as safe by the relevant standards². The addition of S-100 to the IMO PS³ will also allow S-100 data to satisfy the carriage requirement for nautical publications in electronic form (ENP).

2. S-100 and ECDIS - Introduction

S-100 is the IHO's "Universal Hydrographic Data Model", currently at edition 4.0.0 with edition 5.0.0 in advanced stages of development. The S-100 framework defines:

- An encompassing standard for the expression of marine phenomena in multiple, discrete, named "product specifications".
- A set of three encodings (ISO8211, HDF5 and GML) in which datasets can be expressed for ingest to the ECDIS.
- A set of registries located at the IHO string feature concepts, portrayal items, product specifications and normative reference documentation.
- Metadata structures conformant with ISO19115.
- A General Feature Model which describes how the fundamental entities making up S-100 datasets are structured along with their geometry.
- A Feature Catalogue structure which allows the registry entries to be bound, related and transported in a defined, validatable XML format.
- A specification for a portrayal engine, capable of expressing the richness of portrayal required by ECDIS (and other display systems such as ECS).
- An interoperability mechanism for managing harmonized portrayal of multiple product specifications in implementing systems.

An S-100 ECDIS is conformant with the S-100 framework, rather than a discrete, fixed list of individual product specifications. An S-100 ECDIS thus provides a platform on which multiple S-100 products can be used by an end user.

One of the core concepts of S-100 is the idea of the "Universal Hydrographic Data Model" – this fundamental development is that S-100 does not specify, in any of its component parts, actual marine geospatial "data" itself. S-100 provides an all-encompassing ("Universal") set of tools and guidance for the modelling and specification of marine ("hydrographic") phenomena in product specifications ("Data Model"). This concept extends the domain of IHO standards from purely chart-based (S-57 Appendix B.1) to any number of maritime, and marine related domains by the application of a rigorous modelling process, the definition of concepts and their entry into the IHOs geospatial registry and the bindings of those concepts into expressible product specifications in a number of appropriate data formats. Assistance for developers of product

² The IHO standards explicitly referenced by the IMO Performance standard are S-57, S-52, S-64, S-32, S-61 and S-63. This list will grow with the revision proposed for S-100 support and is presented in more detail in the appendix.

³ Revision of the IMO Performance Standard revision is in progress.

specifications is provided in the IHO standard S-97. Models are generally constructed using a subset of Unified Modelling Language (UML) structures and then translated to instances of an IHO Feature Catalogue, usually alongside an accompanying portrayal catalogue and encoding. The three fundamental elements of the S-100 concept most relevant to development and implementation of S-100 ECDIS development are:

1. The idea of the implementation of a unique S-100 “model”.
2. Multiple product specifications.
3. Machine Readability.

Many of the core concepts are defined under the ISO191XX framework and S-100's implementation of them is comprehensive. The ISO frameworks are not explored in this Governance Document but they provide a design basis for many of the designs of S-100's elements, the general feature model, geometry, feature catalogue and the IHO geospatial registry. The aim of S-100 is to provide a standalone framework, however, which can be understood and implemented with the minimum of external references, a crucial point for implementers of ECDIS systems.

2.1. Model based design

S-100 is a model based framework encapsulating a description of a generic model, the S-100 General Feature Model, together with a description of types, attributes and geometry. These are all core ISO concepts which have been realised by S-100. Under S-100, marine phenomena are modelled in product specifications via a descriptive framework based on the UML and the norms laid out in S-100. Such Application Schemas are “instances” of the core S-100 schema. The S-100 ECDIS implementer develops compatibility with the S-100 framework, not its specific instances, the product specifications. The fundamental design principle is that the S-100 ECDIS is “dynamic”, compatible not just with a core set of IHO product specifications, but with the entirety of marine geospatial data expressible by a specific edition of the S-100 model⁴.

2.2. Multiple product specifications

The second of the core concepts of S-100 is that of multiple product specifications. S-100 itself defines no “data content” but leaves it to independent product specifications, defined to be conformant with the S-100 framework. These product specifications define use cases and formats of data which can be ingested, installed and used on the S-100 ECDIS in a seamless and integrated way. S-100 Part 16 (Interoperability Catalogue Model) defines an interoperability mechanism for the harmonised portrayal of multiple product specifications. This interoperability mechanism defines up to four levels of interoperability in progressively increasing sophistication (only the first two levels are for implementation in S-100 ECDIS as documented in S-98). The interoperability mechanisms allow for simple interleaving of portrayal of multiple product specifications and the suppression of features between multiple product specifications to “de-clutter” and harmonise the S-100 ECDIS display.

The impact of multiple product specifications on the S-100 ECDIS is profound. Such product specifications offer data producers the opportunity to deliver far more sophisticated data to end user systems alongside the regulatory minimum Electronic Navigational Charts. The addition of nautical publication data to the ECDIS enables fully digital planning processes and contextual enhancement of existing chart data for the end user. The transition to multiple product specifications will have impacts across the entire data chain from producers to the end user. This Governance Document only presents the defining standards and constraints on this transition for clarity. The areas of S-100 ECDIS most affected in these terms are:

- How data production is impacted, including best practices.
- Interoperability and use of multiple product specifications for route planning and monitoring on the ECDIS.

⁴ See also 7.12

- The impact on regulatory approval and inspection.

2.3. Machine Readability

The final core concept of the S-100 framework, and the S-100 ECDIS is that the framework defines a set of fixed-format machine readable files, from which the implementing system's behaviour is derived. This allows the implementing system (the S-100 ECDIS) to be fully dynamic and scalable in respect of several significant categories of its behaviour:

1. Ingested data and metadata content.
2. Data portrayal, including interoperability between multiple datasets of differing product specifications.
3. Alarms/Indications.

The move to a model-driven and machine readable environment for the S-100 ECDIS is a significant one. In contrast to IHO S-57 where the feature/attribute definitions and content were set within the standard itself, S-100 defines a number of standardised forms for expressing certain aspects of the data content and operation of the ECDIS, via machine readable files which conform to the standardised forms. Where S-57 used machine readable files (for example revision control (S-63's PRODUCTS.TXT) and portrayal (the .dai file)) these now form a core part of the framework and have their own defining schemas. In most cases these standardised forms are expressed as XML Schemas, maintained by the IHO.

The following functional areas have their descriptions formalised in S-100 and schemas for machine-readable files defined.

- Feature content, Attribute content, definitions, bindings and textual descriptions
- Portrayal, symbology and colours.
- Conditional Symbology processing.
- Service revision status (the revision status of each dataset (including S-57) in a provider's service, their revision and coverage)⁵.
- Context Parameters and Viewing Group titles.
- Interoperability (defined under S-98), which allows product specifications to interact with each other harmonising the portrayal and function of data. This allows states who wish to issue such enhanced data to end users to have it used as part of the ECDIS' core functionality.

2.4. What is an S-100 ECDIS?

The "S-100 ECDIS" concept is in essence:

1. A navigation system compatible with the entirety of the S-100 Framework and able to ingest not only datasets conformant with established S-100 product specifications but also future product specifications which are similarly conformance with the framework.
2. During the transition period a navigation system implementing S-100 will be inherently "Dual Fuel" in nature – it will deal with both S-100 based navigational products as well as legacy S-57 ENC charts presenting a harmonised "side-by-side" chart display system for the end user. The "Dual Fuel" mode only describes how the provision of nautical charts is achieved. Other product specifications can also be used with S-101 while in dual-fuel mode⁶.

⁵ See also Development of S-128 7.13

⁶ Whether provision of other S-100 product specifications over S-57 data is within ECDIS functionality is yet to be decided. See 7.6

3. The core (IMO) concept of an ECDIS currently remains unchanged as a minimum performance standard (in the IMO context) for the nautical chart part of digital navigation.
4. The current IMO ECDIS may also be able to present nautical publications, as IMO has allowed it, see the related quotations below from MSC.232(82). This discussion is ongoing over the best approach for the revision of IMO documents specifically in relation to Nautical Publications, and the accompanying categorisation of IHO product specifications⁷.

THE MARITIME SAFETY COMMITTEE,

NOTING that the up-to-date charts required by SOLAS regulations V/19 and V/27 can be provided and displayed electronically on board ships by electronic chart display and information systems (ECDIS), and that **the other nautical publications required by regulation V/27 may also be so provided and displayed,**

7 DISPLAY OF **OTHER NAVIGATIONAL INFORMATION**

7.1 Radar information and/or AIS information may be transferred from systems compliant with the relevant standards of the Organization. **Other navigational information may be added to the ECDIS display.** However, it should not degrade the displayed SENC information and it should be clearly distinguishable from the SENC information.

7.2 It should be possible to remove the radar information, AIS information and **other navigational information** by single operator action.

7.3 ECDIS and **added navigational information** should use a common reference system. If this is not the case, an indication should be provided.

5. S-100 ECDIS shall have compatibility with an arbitrary set of S-100 product specifications which conform to the specifications within IHO S-100. These product specifications form a set of interlocking data products which are used to form the interface with the end user.
6. Route planning and monitoring which form the navigational core of the system. The provision of IHO S-101 and S-128, optionally enhanced with S-102, S-104 and S-111 provide an equivalent to the current content of the global S-57 ENC database.
7. S-101 data can then be enhanced with data from (at least) a set of further navigational products, such as:
 - S-122 Marine Protected Areas.
 - S-123 Marine Radio Services.
 - S-124 Navigational Warnings.
 - S-126 Marine Physical Environment.
 - S-127 Marine Traffic Management.
 - S-129 Under Keel Clearance Management.
 - S-131 Marine Harbour Infrastructure.
8. The system can also import, load, display, interrogate, and “use” data from other IHO S-100 compliant product specifications. This is done by loading data and its catalogues which enable and configure the ECDIS’ compatibility with that data.

⁷ See 7.2

9. The user interface and behaviour of the ECDIS is similarly configurable. Configurable elements within the system (i.e. those configurable by machine readable product specifications defined under S-100) include:
 - Feature content, attribute content, definitions, bindings and textual descriptions.
 - Portrayal, symbology and colours.
 - Conditional Symbology processing.
 - Service revision status (the revision status of each piece of data in the system and its individual coverage).
 - ECDIS Interoperability (defined in S-100 and S-98).
10. Manufacturer equipment shall continue to be tested using IEC61174 for type approval certification referring to the appropriate parts of IHO S-64 (S-57 test datasets for ECDIS) and S-164 (the S-100 test dataset suite).

2.5. The three types of ECDIS data

Data in the S-100 world can be assigned one of three different categories. A distinction/classification is made between:

1. S-100 product specifications specifically designed for use as navigational charts (in the IMO sense) – S-101 and S-401 currently fit this description. Charts are a mandatory minimum requirement and are always present in some form on the ECDIS.
2. S-100 product specifications designed to enhance specific features which are integral to electronic charts (as defined by IMO) and used for route planning and monitoring. S-102, S-104 and S-111 fit this description. From the IMO/IHO perspective, these product specifications can be seen as enhancements to content which is integral to IMO “Nautical chart” content and are therefore (optional) “extensions” of chart data. These product specifications are likely to be optional for users but may be mandatory depending on individual maritime safety authorities.
3. S-100 product specifications containing data, of which the larger proportion is derived from existing Nautical Publications. Although these product specifications may contain features already included in electronic charts, their content may also be unique to those product specifications and provide (predominantly textual) support to the mariner during planning. Although carriage of nautical publications is mandatory under SOLAS, carriage of IHO conformant nautical publications in digital form is not (currently) and SOLAS only makes passing references to examples for the exact requirement. This may be captured in future revisions to IMO instruments but is currently undefined⁸.

In order for Dual Fuel mode to operate it is important that some notion of “equivalence” is defined between the two “chart” products. IHO does not currently define a class of “chart” – this is needed, as noted by several individual stakeholders, to define “chart” and “nautical publication” and to which category individual product specifications fit into⁹. The backdrop to S-100 ECDIS (and existing ECDIS) is a “chart” and is always present. S-101 clearly is the “chart” (as is S-57 when no S-101 chart is available, and S-401 inland ENC). Other layers on top of the chart are then either directly chart-related or nautical publications.

Mapping of S-1XX products to Nautical Publications is many to many. So, an individual publication can contain data which is in multiple product specifications and different product specifications can contain data in multiple publications. Despite this, a broad classification and mapping can be formed, e.g.

- Tide Tables: S-104.

⁸ See 7.2

⁹ See 7.14. A formal categorisation is likely to be in S-98 with products defined in the registry.

- Sailing Directions: S-126 + S-127 + S-131.
- List of Radio Services: S-123.

From an equivalence point of view this mapping should be constructed by IHO HSSC WGs cooperatively and used to define capabilities of ECDIS to satisfy SOLAS compliance in respect of Nautical Publications. IHO will state equivalence of categories of Nautical Publication with collections of one or more S-100 product specifications to inform their equivalence with existing paper publications by issuing authorities¹⁰. This may require clarification of the current wording in SOLAS.

2.6. S-100 ECDIS operation

2.6.1. The S-100 ECDIS “Operating Model”

Operation of S-100 ECDIS is the end result of the data chain, from data production, its validation, packaging and distribution to the end user ready for installation. In many cases these stages are extremely complex to describe in detail.



Figure 2: The physical data chain from production, packaging and use

The standards and processes governing the operation of all these elements are all defined in this Governance document. The complete operation of the S-100 ECDIS is not defined in a single place and is, to some degree, down to the implementation of the OEM creating it. The standards defined by IHO, IEC and the IMO Performance Standard MSC 232(82) list all required functionality. Additionally some elements of S-98 Annex C define processes for data ingest and import and areas of functionality which may lie outside S-100 itself.

The supporting ecosystem for the S-100 ECDIS operation is also an important element to be acknowledged. Data validation, packaging and transport prior to ingest in the ECDIS is a large part of the challenge of migration to S-100. Currently, these distribution models are in development. They will rely heavily on the revised S-100 Edition 5.0.0 Part 17 (Metadata) for the hybrid exchange model and Part 15 for data protection and integrity. The conventions and procedures surrounding data distribution are not directly relevant to dual-fuel mode but support its operation. Longer term S-100 may enable API access to ECDIS but the predominant model emerging is predicated on the “Exchange Set” mechanism of aggregating data together and transporting it in its entirety to the ECDIS. S-100 provides a complete description of this exchange set but is neutral on the mechanisms for its transport. Selection of data from the exchange set for portrayal and processing is complex under S-100 and will require extensive guidance and examples¹¹.

Together, the IHO standards define an “operating model” for the S-100 ECDIS, which, together with the existing standards for S-57 ECDIS provide all necessary elements for S-100 ECDIS development.

It is important to note that much of the operating model of the S-100 ECDIS is captured in the S-164 test data and scenarios it describes. Whether this sum total of standards and procedures they define for S-100 ECDIS (and Dual Fuel mode) is sufficient for ECDIS manufacture, testing and use remains to be seen. It is highly likely that IHO will have to enhance and clarify some of the component standards during the testing phases, such phases being defined in the IHO strategic plan and workplans of various S-100WG Project Teams. Certainly the S-100 ECDIS

¹⁰ Still to be defined, likely to be in S-128. See 7.13

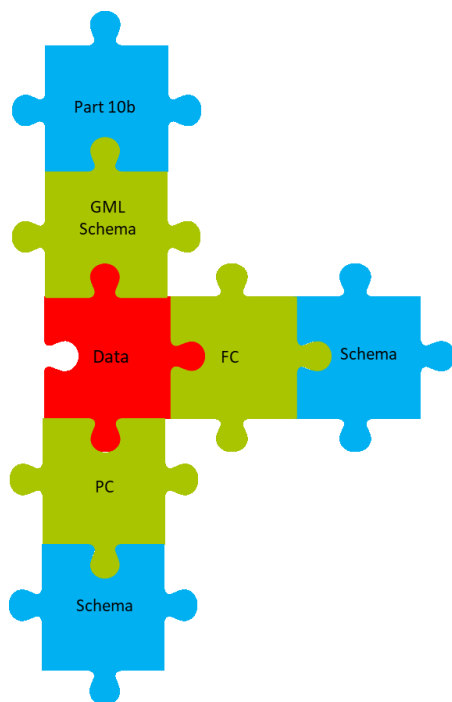
¹¹ See 7.15

with Dual Fuel mode has many more processes within it, such as for data ingest, installation, system configuration and use than existing S-57 ECDIS. These may require more extensive specification in the component IHO standards. In particular IHO S-98 and its Annex C (being incorporated into S-100 edition 5.0.0) provides a location for much of the ECDIS functionality not directly related to data content.

2.6.2. Format Verification on S-100 ECDIS

One important by-product of the extensive use of formal schemas for machine readable files is the ability to validate the syntax and content of data and catalogues imported to the ECDIS, providing a basic level of sanity checking for data and configuration information¹²

Detailed validation of data delivered to end users through the global distribution chain (including RENCs, VARs and direct channels) will continue and, due to the introduction of multiple products, is likely to include cross-product validation (between S-57 and S-101 and between other S-XXX products and S-57/S-101)



S-100 ECDIS machine-readable files are, generally, XML based with a defined syntax encapsulated in schemas (derived from the S-100 provisions).

These schemas enable the ECDIS to read and validate in an unambiguous way the configuration files loaded to it. The Schemas defined by the S-100 Framework (and defined by each edition of S-100) should therefore be considered a component of the S-100 ECDIS¹³.

The diagram illustrates this concept. The interlocking jigsaw pieces represent data, catalogues and schemas where compatibility is required at a format and/or content level. The Red piece represents a dataset instance of a product specification dataset (here encoded using S-100's Part 10b GML encoding).

The Green elements (Feature Catalogue and Portrayal Catalogue) are XML files (defined in the S-100 product specification and released by IHO) which configure the S-100 ECDIS' actions in respect of the dataset. This implements the IHO's "Plug and Play" concept for the S-100 ECDIS, its dynamic approach to feature content, portrayal

and behaviour.

The Blue pieces are schemas defined by IHO S-100 and form part of the OEMs ECDIS implementation. These are not part of the plug and play mechanisms (i.e. there is no intention of making them interchangeable on an ECDIS). Indeed, any updates to such schemas would require bespoke engineering from the OEM implementer – this should be part of communications with implementing OEMs to future proof ECDIS manufacture as much as possible¹⁴.

Red and Green pieces are delivered to the ECDIS in the S-100 Exchange Set (itself described in S-100 Part 4a), the Blue pieces are used to ensure the delivered data and any catalogues or machine-readable files are well-defined in terms of their syntax. It should also be noted that the

¹² This is NOT the same as data validation as currently defined in IHO S-58 (and under development for various S-100 product specifications. This is validation of the syntax of data presented to the ECDIS and provides a powerful mechanism for establishing its basic correctness.

¹³ This implies an S-100 ECDIS will embed the XML Schema files for e.g. feature catalogue, portrayal catalog and CATALOG.XML within its processing systems. Delivery of updates to these schemas is not specified within S-100, nor the effects any such updates might have. Updates to these schemas will be managed by the IHO revision control process – it is likely any updates to such schemas may require changes to S-100 ECDIS processing systems.

¹⁴ See 7.12

following points follow as a direct consequence of the machine readable nature of such files in the S-100 ECDIS.

1. Feature Catalogue and GML Schemas represent the same data structure. GML Schemas may contain restrictions on the GML format data tighter than any imposed in the Feature Catalogue. Their prime purpose though is to allow easy off-the-shelf format validation.
2. Validating Feature Catalogues against data is not always an XML validation as data may have GML, HDF5 or ISO8211 formats. For GML, data syntax may be checked against the GML Schema (and its conformance with the Part 10b components), HDF5 and ISO8211 data require bespoke syntax checks to be carried out on the ECDIS prior to data ingest to the SENC. These are, as yet, unspecified and should be distinguished from detailed data validation such as IHO S-58. A basic sanity check against feature catalogue names, types and multiplicities would seem appropriate on ECDIS prior to import but this is not yet specified, nor part of the ECDIS operating model.
3. Feature and Portrayal Catalogues are constant for a single revision of a product specification. So, in practice most exchange sets will only include datasets, not portrayal/feature catalogues and the validation of such catalogues against the S-100 schemas (Blue pieces) is only required when they are installed or updated.

The requirement to support “updating” of machine-readable files defines a requirement for the S-100 ECDIS to support (at least) two versions of feature and portrayal catalogues (and their use on the ECDIS). This allows for the ECDIS to update catalogues, and receive new editions of datasets as they are released by producers. In all cases, the IHO HSSC and its working groups will coordinate the update and release of all machine readable files, schemas in close cooperation with the S-100 ECDIS stakeholders and user community – this group of stakeholders is likely to be an extension of the current community around the S-57 ECDIS but, as noted by participants, will require fresh approaches to ensure close technical interworking because of the dynamic nature of S-100 ECDIS and the complexity of the S-100 ECDIS.

2.7. Regulatory status of data in S-100 ECDIS

IMO will mandate a continued need for all navigation materials (whether Nautical chart or Nautical Publications) to be up-to-date. Currently this functionality is provided by the revision information held in metadata delivered to the ECDIS and service metadata delivered (in the form of the S-63 PRODUCTS.TXT). This allows the ECDIS to update those datasets which have been delivered and check that all installed datasets continue to be up-to-date.

When a user has multiple S-100 datasets installed and is using them for primary navigation, whether for planning or monitoring then carriage compliance states they must all be up-to-date, using the S-100 mechanism for establishing revision status (S-128).

IHO standards contain, within S-98 Annex C, the ECDIS update status reports, for Nautical charts and Nautical publications which record the up-to-date status of all S-100 datasets installed, using exchange set S-128 data.

To avoid potentially conflicting views of the revision status of charts in Dual Fuel mode, the S-128 data also includes service metadata for S-57 charts¹⁵. Hence the user must keep all S-100 and S-57 datasets up to date in respect of the S-128 delivered alongside any exchange sets to remain carriage compliant.

S-101 and S-57 are sufficient for carriage compliance under SOLAS and form a minimum requirement. States may wish to place additional requirements on vessels and enforce such restrictions using port state control inspections.

¹⁵ S-128 is currently incomplete. See 7.11

3. The Rationale for Dual Fuel

In order to take advantage of the new S-100 framework, a product specification to represent electronic navigational charts (ENCs) has been developed, IHO S-101. This product specification is intended to replace, in time, IHO S-57 Appendix B.1.

In order to transition to the use of S-100 exclusively (in the context of navigational data) on ECDIS used on the bridges of commercial SOLAS vessels, there is a need to go through a period of transition where:

1. Data producers will migrate their existing tools and methodologies to produce:
 - a. S-100 versions of existing S-57 charts (using the S-101 product specification).
 - b. Optionally, other datasets conforming to S-100 product specifications.
2. Distributors will adapt their networks to accommodate S-100 data.
3. OEMs will construct systems capable of using S-100.
4. Users will be educated and informed of the new capabilities.

In order to effect the transition to the use of S-101 electronic charts (and solely in the context of electronic charts rather than the broader considerations introduced by nautical publications) in the most efficient manner a “Dual Fuel mode” of S-100 ECDIS has been proposed. This mode of operation for the S-100 ECDIS will enable the ECDIS to use ENCs in both S-57 and S-101 forms. The operation of the ECDIS in respect of chart data will be split between the two forms of chart data. This split will extend to all areas of ECDIS functionality, including:

1. Data Ingest.
2. All portrayal.
3. ECDIS operations including Alarms/Indications.

This timeline is illustrated in the following diagram:

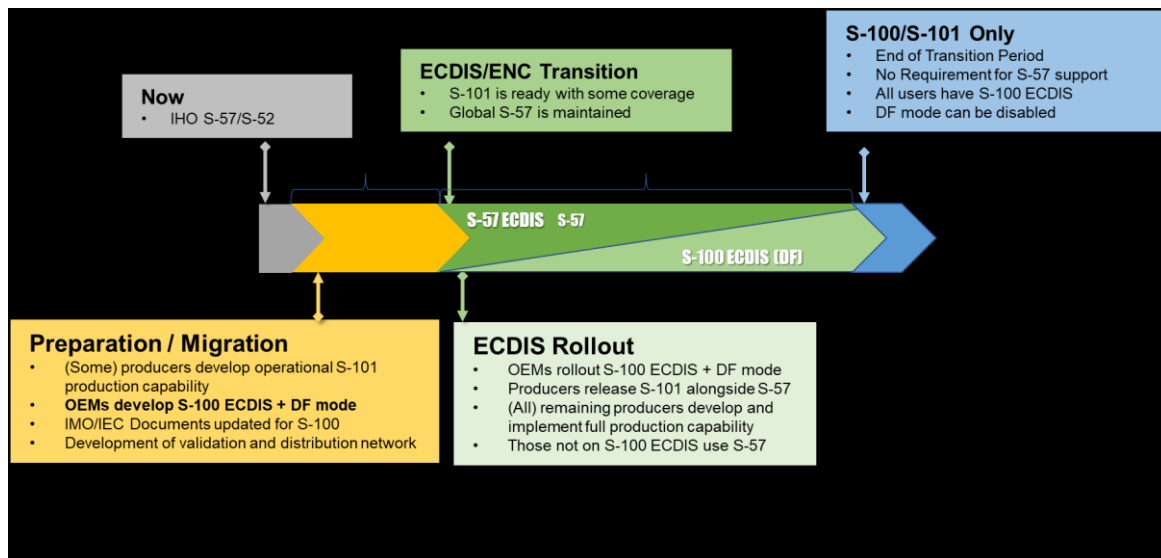


Figure 3: S-100 and S-100 ECDIS Dual Fuel Mode timeline

3.1. The consequences of not introducing Dual Fuel

If a Dual Fuel approach to S-100 transition is not taken then S-100 ECDIS would be “S-100-only” on introduction to the market. This would then mean that either :

1. S-100 ECDIS could not begin rollout until ALL data producers had established 100% co-production of S-57 and S-101 ENCs.

OR

2. A “perfect” conversion mechanism was developed for S-57 ENC to S-101 (or vice versa). This 1-1 conversion could be implemented by distributors or even on the S-100 ECDIS itself enabling safe, forward compatible conversion for the emerging S-100 ECDIS.

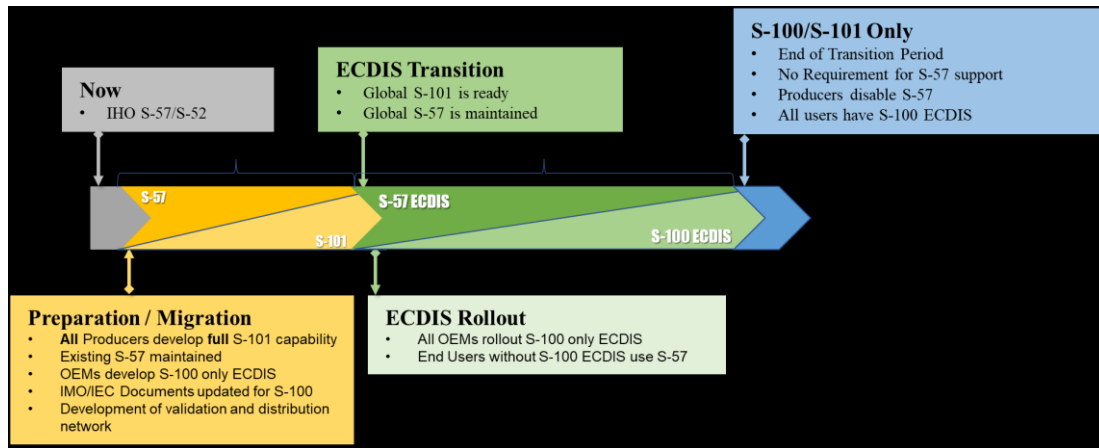


Figure 4: Timeline with No Dual Fuel sf="Single Fuel"

Option 1 entails a substantial delay in rollout of S-100 ECDIS to the end user and (potentially years) of production by hydrographic offices of both S-57 and S-101 whilst awaiting complete transition by all ENC producers.

Option 2, therefore, presents a possible alternative approach. However, the models driving each ENC type differ significantly in their foundations and in the arrangement of feature/attribute bindings between them. Although a number of processes can be automated, no explicit defined

process currently exists which covers the scope of all ENC charts and without ambiguity and which are suitable for co-production for all data producers globally. Additionally, the production of converting incremental updates is (currently) unresolved. More details on this aspect of the Dual Fuel rationale and current thinking on transition for data producers is contained in section 5.3.

So the rationale of Dual Fuel Mode as the means of delivering transition from S-57 to S-101 charts is that¹⁶:

- Option 2, the challenge of converting ENC charts from the S-57 form to the new S-101 form, is simply not perfect nor complete.
- Option 1, waiting until all data producers have fully transitioned to S-101 entails delays for both data producers and OEMs (as well as end users).

Within the Dual Fuel mode of ECDIS during the transition period, ingest and update should be carried out as harmonised operations and S-100 Part 17 contains an arrangement of S-57 and S-100 exchange sets in a harmonised structure. S-98 Annex C contains any specific guidance required for Dual Fuel operations and S-164 contains test data with representative examples of hybrid exchange sets in this form.

Existing S-52 portrayal and ECDIS behaviour in respect of S-57 charts is unaffected by Dual Fuel mode. Dual Fuel mode is a requirement for both chart types to be supported within an integrated form in S-100 ECDIS for the entirety of the transition period to S-101.

¹⁶ Whether these scenarios, timelines and risks should be mapped in more detail remains an open question. These scenarios present only the essential points and it is not known whether a more comprehensive survey of costs and times has been done elsewhere.

During the transition period, and when acting in Dual Fuel mode the ECDIS continues to be suitable for primary navigation and satisfies the SOLAS carriage requirement. As they transition to S-101 across their source data, existing ENC producers will continue to produce and maintain S-57 data to support those users still using non S-100 ECDIS until all users have fully transitioned to S-100¹⁷.

4. Operation of S-100 ECDIS in Dual Fuel Mode

It is important to note that the Dual Fuel mode of S-100 ECDIS only relates to the operation of the S-100 ECDIS in relation to electronic charts, ENCs, not to its operation in relation to any other S-100 product specification nor the S-100 ECDIS’ potential to meet carriage requirement for nautical publications. The specification, therefore, of how S-100 ECDIS Dual Fuel mode works is purely within those boundaries.

4.1. The Original Dual Fuel concept

Dual Fuel Mode was originally proposed in a paper to IMO NCSR7. The justifications for Dual Fuel (expanded on in this document in Section 3) were summarised and the statements below included to provide a broad definition of how the Dual Fuel transition was to take place.

20. In order to maintain ECDIS devices already installed on SOLAS vessels which are technically not ready nor required to be upgraded to S-101 ENC compatibility, and to comply with the applicable IMO regulations pertaining to existing navigation equipment, identical coverage will be provided for S-57 ENCs and S-101 ENCs for a transition period until there is no significant number of legacy systems in the field and all ECDIS in operation have become S-101 compatible. This situation is expected near the end of the decade, but will be continuously monitored to enable a decision to be made by the responsible IMO body.

21. As a consequence, new ECDIS systems to be brought into the market at the time when S-101 ENC coverage starts (2024) will have to be capable to process both transfer standard formats: S-57 ENCs and S-101 ENCs.

22. Safety of navigation will be maintained by cartographic content of both S-57 and S-101 standards. From the user’s perspective, presentation of cartographic and functional features to meet the IMO mandated content in a mixed environment of S-57 ENCs and S-101 ENCs in one ECDIS device will be seamless and presented under the identical presentation regime for charted features and navigational objects.

Figure 5: IHO Paper to NCSR

The following clarifications are defined in this Governance Document of the statements made in this paper:

[20]: “identical coverage”	Coverage of S-57 will continue to be provided in addition to the new S-101 form to ensure vessels without S-100 ECDIS are able to navigate safely and ensure carriage compliance. “Identical” coverage does not require identical spatial extent of individual ENCs or equal Compilation Scale/Maximum Display Scale of ENCs, nor does it imply identical feature content ¹⁸ . It does, however, imply coverage is at least as safe and appropriate, however.
[20]: timescales	All timescales are provisional and are driven by IMO processes for update of the IMO Performance Standard, associated testing standards and satisfactory publication of all dependent IHO standards.

¹⁷ See also 7.10

¹⁸ The exact requirements for data producer “scheming” (extents and scales) will be partly dependent on the outputs of S-101 developments on loading strategy and ENC conversion. Certainly “spatially equivalent” production is an option (arguably the most simple) but many producers may wish to combine S-101 migration with rescheming and rationalisation of multiple compilation scales. As specifications conclude these requirements will be taken into account. At the time of writing it is not possible to provide any best practice. See also 7.4.

<p>[22]: seamless</p> <p>[22]: identical presentation regime</p>	<p>The presentation regime will not be completely identical. Indeed the presentation of S-101 charts is driven through the portrayal catalogue developed for S-101 data and is therefore subject to change.</p> <p>Development of the S-101 Portrayal Catalogue will take into account the need to maintain a portrayal which is sympathetic to the existing portrayal, and which minimises confusion caused to the end user by modification of existing portrayal and introduction of new portrayal.</p> <p>However long-standing improvements to existing portrayal will be implemented in the first release(s) of the S-101 portrayal catalogue and so some differences will exist.</p> <p>All changes to portrayal of S-101 data will be driven by IHO HSSC Working Groups and the need to thoroughly test and account for training and education in the end user community will be an essential part of the update process.</p>
--	--

Unstated in the original paper is the operation of the ECDIS in respect of the IMO Performance Standard. This can be viewed in the same way: the original principle was that S-100 ECDIS is “at least as safe as” the existing S-57 based ECDIS.

In essence, the only differences to alarm/indication and anti-grounding under the IMO sections (MSC232.(82)11.4.3 and 11.4.6) are either

1. Those conditions which have been withdrawn because of remodeling of S-101 data and which are captured in the S-101 DCEG.
2. Improvements due to User selected safety contour and (optionally) WLA processing, as specified in S-98 Annex C.

In summary.

<p>[1] Every alarm/indication generated by S-101 data on an S-100 ECDIS should also generate an alarm/indication on an S-57 ECDIS using the corresponding S-57 “version” of the data.</p> <p>[2] S-57 data (under Dual Fuel mode) <u>may</u> generate more alarms/indications than the S-101 version of the data. These “extra” alarms generated by S-57 data are those which the S-101 data modelling has concluded as “not required” under the S-100 regime.</p> <p>[3] Additionally, the Water Level Adjustment feature of S-100 ECDIS will alter the placement of safety contour elements and anti-grounding behaviour in areas where S-102 (and S-104) data coincide with ENC chart areas. The User selected safety contour and Water Level Adjustment processes drafted in S-98 Annex C will result in the suppression of the S-101 ENC Depth Areas, Dredged Areas and Depth Contours (in the area of overlap between S-101 and S-102 (and S-104 for full Water Level Adjustment). So, alarms/indications for depth-related features will be significantly improved, and therefore different to those generated by the S-57 data alone.</p>
--

Alarm/indication behaviour will always be predicated on the principle that the S-100 ECDIS is “no less safe” than an S-57 ECDIS. Similar to the portrayal regime, though, this does not preclude differences between the two modes constituting Dual Fuel operations. Expanding this principle (and bearing in mind the ENC conversion observations made in section 5.3)

In all cases, however the S-101 chart is “at least as safe” as the corresponding S-57 chart. This is because all alarms/indications generated by the S-57 chart are either reproduced in the S-101

chart [1], dropped because they do not represent IMO specified real-world conditions for an alarm/indication [2] or improved upon [3].

4.2. The mechanisms of Dual Fuel

Dual Fuel Mode is the operation of the S-100 ECDIS under both the existing S-57 regime and also using the OEM’s implemented support for the S-100 framework. As data producers transition production to full S-101 coverage, existing source databases (the content of which drive current production of operational ENC data) will be migrated to support fully the production of ENCs implementing the data model of S-101¹⁹.

As cells are completed and ready data producers will release, progressively:

1. New S-101 versions of ENC coverage for S-100 ECDIS.
2. Fully maintained S-57 “versions” of ENC coverage for users of ECDIS which are only capable of S-57 ingest or where S-101 versions are not yet available.

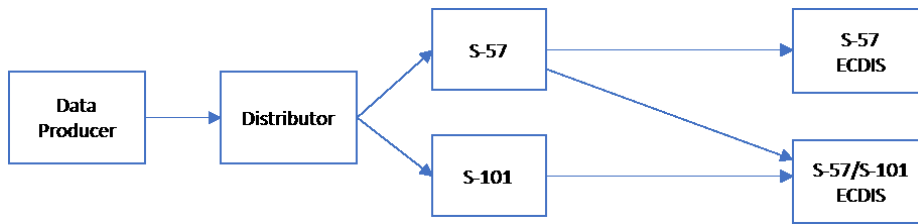


Figure 6: Example distribution of data to S-57 ECDIS and S-100/S-57 ECDIS (DF Mode)

These cells must all be updated according to SOLAS requirements. There are currently a number of distribution models globally which deal with the transport of data from aggregators or producers to the ECDIS itself. Some of these models are “selective” where only data specific to a customer arrives at the ECDIS, and some are “complete”, where all data within a service is packaged and the ECDIS selects only the products required (and, usually, licenced/purchased as part of a subscription) for installation to the SENC. The selective model is far more complex in nature and evolved over a number of years as the desire for tailoring of offerings and the optimisation of online capacity on vessels increased the value of only accessing selected products. Extending such selective models to S-100 ECDIS will add another level of complexity to the distribution process. The basic equivalence between S-57 and S-101 ENCs will give selective access for chart data a firm foundation, even if those equivalents have different scales and/or geographic coverage²⁰.

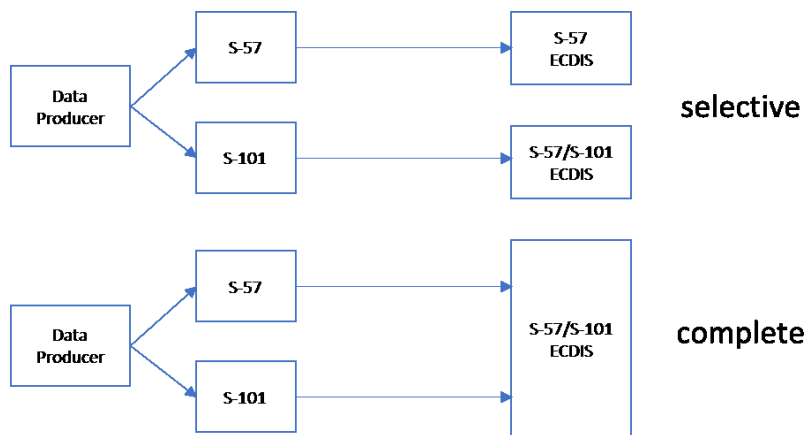


Figure 7: Complete Distribution vs Selective Distribution

¹⁹ Noting that ENC coproduction strategies are still under development. See 7.4

²⁰ See 7.13 particularly the clarification of equivalent versions of ENCs.

The S-100 ECDIS is therefore likely to be presented with a situation where both S-57 and S-101 “versions²¹” of a producer dataset are able to be selected and installed. In this situation, S-98 defines a presumption of the installation and use of the S-101 “version” of the dataset in preference to the S-57 version. There is no requirement for only the S-101 version to be installed/used and it has been proposed by some OEMs that an “S-57 only model” may be useful for some users in some areas where S-101 coverage is sparse. Distribution models will almost certainly evolve where only a single “version” of a cell is delivered to the ECDIS depending on its model/version and ability to ingest S-101 data. This cannot be guaranteed, though, and a formal mechanism for identifying equivalent cells and resolving such overlaps is therefore necessary.

This is in contrast to the existing model of S-57 ECDIS where only a single “version” of the ENC is ever delivered (along with its updates). The S-57 ECDIS then imports all data it is licenced for and installs it in the SENC, summarised in the following table.

	S-57	S-100 ECDIS in Dual Fuel Mode
Data Packaging	Anything (S-57/S-63)	Anything (Hybrid Exchange Set, Part 17 Metadata defines S-57/S-100 combined contents)
Data Ingest	Everything (licenced, S-63)	Must install at least S-101 version if available, may install both if “S-57 mode” is required.
Selection from SENC	All Installed data	Largest Scale with Preference for S-101 where scales are equal.
Use	S-52/OEM	Portrayal

S-57 ENCs continue to be valid and meet carriage requirements even when S-101 versions exist. The ECDIS is only required to use one version of the definitive ENC for a given region and scale and not split or integrate two versions together – where there is any ambiguity the user is consulted and chooses which to use (the methodology in existing ECDIS for dealing with overlaps within the same usage band). Both S-57 and S-101 ENCs will continue to satisfy carriage compliance and there are no issues for the end user for inspection purposes. Additionally, as both S-57 and S-101 remain suitable for carriage, all data (when installed in the SENC) must be kept up-to-date in line with SOLAS.

The Part 4a Metadata of S-100 Edition 5.0.0 (onwards) contains a detailed specification for combined exchange sets containing S-57 and S-100 product specification data alongside catalogues including optional encryption and authentication mechanisms. These are illustrated in the following diagram.

²¹ This “version” mechanism is not defined in the standards yet. See

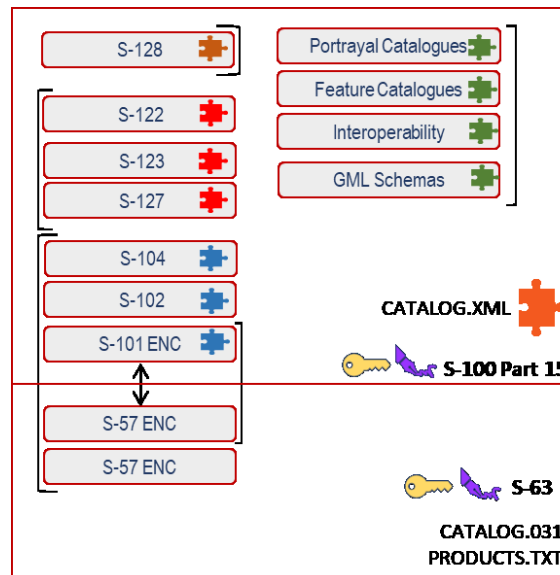


Figure 8: The S-100 hybrid exchange set

The diagram shows a number of S-100 datasets conforming to individual product specifications (with individual colourings for groups of product specifications and metadata), bundled with relevant feature and portrayal catalogues. S-100 Part 15 permits for any encrypted data and digital signatures for all elements are also included. The S-100 elements are alongside existing S-57 folder structures for exchange sets and the existing S-63 data protection and authentication mechanisms.

Once installed in the S-100 ECDIS, SENC datasets for Dual Fuel mode are selected for use in ECDIS portrayal and operations. The largest scale of data in the SENC continues to be used where necessary for alerts/indications under MSC/232 (82)²². S-98 Annex C defines in more detail any specific operations relating to Dual Fuel presentation including how portrayal overlaps are resolved. This is an ongoing development²³, indeed S-98 Annex C provides a good repository for crucial details required by the OEM for detailed implementation over and above what is in the detailed standards.

The OEM implements the existing S-57 regime for ECDIS usage alongside S-100 (the standards defining these are included in section 6.1, this extends to all existing content in S-57, S-52 and subject to the testing regimes defined in S-64. In terms of the actual implementation of Dual Fuel, few implementation barriers still exist.

Many ECDIS have had harmonised portrayal of raster and unofficial vector along with overlays such as AML alongside official ENC for many years. The S-101/S-57 Dual Fuel adds a number of complexities to these early implementations as it “substitutes” one official product for another (existing raster and unofficial vector mechanisms are all designed to supplement official products with unofficial ones). The dual-fuel mode does represent a brand new concept, therefore, even though it references these older technologies. The difficulty of its implementation should not be underestimated. Key to this “substitution” is development of a combined loading strategy for both chart products, the identification of “chart” products (as opposed to other S-100 product specifications) and an equivalence relation between the two different types. From these firm foundations a Dual Fuel mode can be implemented, without them it is difficult to see how it can be developed.

Establishing the loading strategy for S-101 ENCs will improve the definition of how Dual Fuel mode behaves for the user and also deliver the remaining guidance required for data producers to understand how their ENCs (in both forms) will be used by S-100 ECDIS.

²² Scale equivalence between S-101 and S-57 is not defined yet See 7.2

²³ See 7.3

No current process for phasing out S-57 ECDIS nor S-57 ENC's has yet been planned in detail. As S-101 coverage grows and becomes dominant a more detailed phasing out will be planned, alongside any required clarifications in IMO resolutions or IEC documentation²⁴.

5. Support by the IHO community

5.1. OEM implementation of S-100

The OEM is responsible for implementation of S-100 within the ECDIS. Here, the term “OEM” is used as to refer to the entity which “manufactures” the ECDIS itself. It should be noted this also includes the community of ECDIS “kernel” manufacturers who, in many cases, take on a substantial amount of the implementation of the core functionality relating to implementation of IHO standards. So, ECDIS implementation can refer to implementation of IHO standards by ECDIS manufacturers, both those using 3rd party kernels and those who implement themselves. Support to the OEM community must also take into account support to the kernel community even though they are not ultimately responsible for ECDIS creation.

Contrary to existing S-57, OEM implementation is expected to manage not only the initial IHO product specifications for electronic charts and closely allied datasets, but also products conforming to numerous specifications currently under development.

It is impossible to predict the detail of future product specifications for S-100 ECDIS, but the overall scope shall be defined as that which is necessary to satisfy discharge of international obligations under the SOLAS convention. The authority to define what constitutes the content of such obligations are the IHO ECDIS standards, and IHO will maintain a set of normative standards and allied machine readable catalogues which describe the component product specifications.

An essential component of the IHO's support to the S-100 community (specifically OEMs and kernel manufacturers) is the provision of comprehensive test datasets (under S-164) which exercise all parts of S-100 required for ECDIS implementation and which express any significant “edge cases”. The test datasets must implement not just ECDIS data but exercise the ECDIS functionality required for its update and configuration in respect of S-100's machine readable files.

The OEM must, therefore, implement all parts of S-100 described by the S-164 test datasets. All other elements of S-100 not included in the test datasets but which are required shall be highlighted by the IHO²⁵. All test datasets will be referenced to the versions of the product specifications against which they are valid. When product specifications or their component catalogues are updated, test datasets will be revised and published (see 5.2)

The introduction of S-100 to the ECDIS presupposes an extremely close working and technical relationship between the IHO and the ECDIS OEM community. How this is to be formulated and maintained is ongoing, see 7.6 but is likely to require more resources given the large increase in scope of S-100 implementation (for multiple products) and the requirements of Dual Fuel mode.

5.2. Revisions of IHO standards and product specifications

As stated in the previous section, the IHO will maintain the definitive list of current and historical revisions to all IHO standards and product specifications required for S-100 ECDIS. IHO will maintain revision processes for all component standards relating to S-100 ECDIS (and will maintain existing S-57 standards to support existing ENC's during the transition period).

IHO will also maintain revision processes for all component machine readable files relevant to S-100 ECDIS construction and testing. These are:

- 1) Feature Catalogues.
- 2) Portrayal Catalogues.

²⁴ See 7.10

²⁵ Still to be defined. See 7.7

- 3) Interoperability Catalogues.
- 4) S-100 Schemas for:
 - a) Exchange Catalogue.
 - b) Data Protection Permits and Signatures.

IHO will maintain a definitive, open and accessible repository of all machine readable files. One of the core aims of S-100 ECDIS is the provision of a system for its dynamic update by the end user. The S-100 ECDIS therefore, must be capable of supporting multiple revisions of individual product specifications and the machine readable files which control their portrayal and ECDIS behaviour.

As updating is required functionality under IMO, functionality to support a minimum of two versions is mandatory for all product specifications with no maximum currently defined²⁶. S-100 ECDIS must provide, within its core functionality, the ability to import new revisions of machine readable files (feature catalogue, portrayal catalogue and interoperability catalogues) relating to the product specifications, and then ingest data conforming to the new versions alongside the previous version(s). No data migration or update functionality in respect to different versions is required within the S-100 ECDIS. Such update processes are specified in S-98 with specific examples in S-164 test datasets including trapping of errors and incompatibilities. Rollout processes for changing of individual feature catalogue and/or portrayal catalogue versions have yet not been mapped out yet. A more detailed view of the ECDIS operating model²⁷ would show how data producers are impacted from (potentially) multiple versions of data specifications and their rollout to end users.

The IHO has the authority to set standards in relation to data content and portrayal and this extends to the revision control of machine readable files in relation to ECDIS and their ability to control portrayal and ECDIS behaviour. It is for the IHO (at a level to be defined) to develop, test, release and approve and distribute all machine readable files relating to ECDIS to the ECDIS community.

IHO, together with representatives from stakeholder groups and broader standards bodies will ensure coherence of portrayal and behaviour on ECDIS, particularly during the transition period. As yet no formal set of procedures exist, other than IHO revision processes. In particular, no industry/IMO liaison “approval” process or criteria currently exists. The initial release of IHO S-101 and its feature/portrayal catalogues will require communication with end users (and the broader ECDIS community) describing the differences it contains. Portrayal and alarm/indication behaviour will obviously require precise definition and potentially resource implications could be better managed if specific criteria can bound the extent of portrayal changes between S-57 and S-101.

As stated in Section 4.1 it is accepted that the presentation regime of the S-101 component of Dual Fuel ECDIS will not be “identical” but will contain a number of differences. This is obviously a crucial point in relation to the introduction of S-100 ECDIS and requires broad considerations including user education, risk assessments and sustained, comprehensive testing. As stated here IHO remains the authority for the eventual rollout and coherence of content which will be used during the transition period through the activities of the responsible working groups²⁸.

IHO will also maintain S-100 itself. There is no requirement for ECDIS to maintain multiple versions of S-100 although this is not defined anywhere currently. How minor changes or clarifications to S-100 schemas (e.g. Feature Catalogue or Portrayal Catalogue schemas) are achieved is similarly undefined as yet. The initial version of S-100 for S-100 ECDIS will be edition 5.0.0 and all component product specifications will require publication current with edition 5.0.0 for inclusion in S-100 functionality²⁹. Part of the definition of S-100 ECDIS at the outset should

²⁶ The exact number may remain undefined but S-164 will contain a representative testing sample.

²⁷ See 7.15

²⁸ See 7.11 and 7.8

²⁹ See 7.11

be a vision of how/whether versions of S-100 itself are expected to develop and how this is to be accomplished with the ECDIS OEMs. This also has impacts on data producers as any changes to S-100 could lead to a situation where data producers would need to provide multiple versions of products.

5.3. Data Producer impacts and options for co-production

The actions of data producers will determine the use of ECDIS Dual Fuel mode as data producers determine coverage and scheming of data for all products within a defined region (under the WEND100 principles S-100 and its product specifications are brought under international conventions and guidelines).

The IHO S-101PT and ENCWG established a sub working group to examine in detail conversion aspects of ENCs between S-57 and S-101.

This group was tasked to only look at data conversion between S-57 and S-101 in relation to data producers' initial migration to support S-101 production. The group does not look in detail at ongoing production aspects such as updates or co-production of ENCs to support Dual Fuel Operations. This is a key observation as it limits the impact the group's outputs will have on the potential of automated conversion to support ongoing production.

However, the group's activities are relevant to the content of the S-100 ECDIS and Dual Fuel Governance Document as it contributes to the understanding of how the S-101 ENC differs in style and behaviour to the S-57 ENC. Although the group is not finished with its primary task (the production of an IHO guidance document for initial conversion from S-57 to S-101) the following summary points can be made:

- The conversion of data in an S-57 form (in conformance with S-57 Appendix B1, encoded as per the Use of the Object Catalogue and valid according to IHO S-58) to an S-101 equivalent (content defined by the current edition of the S-101 Feature Catalogue and conformant with the S-101 Data Classification and Encoding Guide) is not a simple, complete 1-1 mapping.
- Despite the lack of a complete mapping, much conversion is straightforward and can be achieved automatically without ambiguity. No firm number exists but it is though approximately 80% of existing ENC content can be converted automatically.
- It should be recognised that S-101 represents a much more restricted set of feature/attribute bindings than S-57. A large number of S-57 object/attribute bindings are not valid in the S-101 feature catalogue as a result of a long process of review and update by the relevant IHO working groups.
- S-101 introduces new features, attributes and an enhanced set of named relationships, some of which exist in different forms in the current S-57 and some of which are new to the ENC domain.
- It is highly likely, therefore, that data producers will require a period of initial review of existing data to ensure that the S-101 versions of their ENCs adequately present data to their internal standards and guidance. This should be a process which is only carried out once and may be partly automated and guided by others (e.g. RENCs etc...).
- Conversion tools are at varying stages of production and are likely to offer varying degrees of customisation to the user which will allow tailoring of the conversion process to the individual data producers.
- It is likely that the conversion process will be specific to individual data producers and, while a base process will account for a large proportion of ENC content, most data producers will require some degree of tailoring specific to their needs, policies and

existing data encodings. This does not preclude an automated solution but acknowledges the likelihood of a tailored process for many producers.

- A number of mappings from S-57 to S-101 may require data producer attention post-conversion. These are noted in the guidance document produced by the working group. Some could be significant, depending on individual producers. Some items may be addressed by one-time configuration of conversion tools, if supported. Much work remains to be done to support data producers with validation tools which will assert conformance with the relevant IHO standards.
- Conversion tool producers, like ECDIS OEMs have a strong requirement for representative, comprehensive test datasets to support development.

The conversion group has not specifically considered automated conversion, nor any issues relating to ongoing co-production of S-57 and S-101 to support Dual Fuel operation or legacy S-57 ECDIS although future projects building on this initial guidance document will look at this area.

In terms of ongoing data production two broad categories of operating model have emerged (with a number of sub-variants).

1. Conversion. In this model, a data producer produces either S-57 or S-101 data exclusively. A post-extraction automated process (possibly combined with manual inputs) converts data into one or other form. So, a data producer produces S-57 and converts to S-101 to support Dual Fuel or produces S-101 and backwards converts data to S-57.
2. Co-production. In this model a production system uses a superset model (effectively aggregating the S-57 UOC and the S-101 feature catalogue/DCEG) to extract both S-57 and S-101 data from a single production system.

Example conversion models are shown in the following diagram³⁰. The diagrams show a data producer at the top producing data for use by S-57 or S-101 ECDIS users (the figures at the bottom).

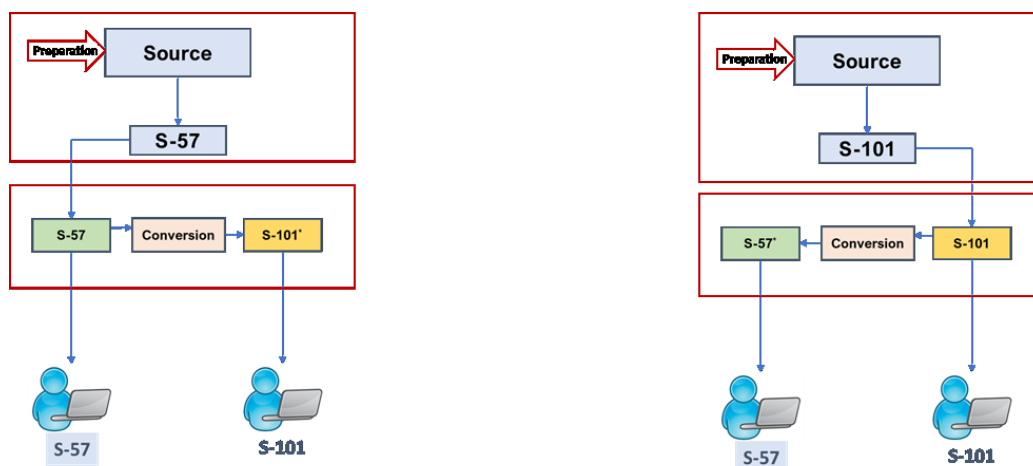


Figure 9: Co-production by Conversion

³⁰ The model left out is one where the data producer simply sets up parallel production facilities, producing base and incremental updates from separate systems (fed with the same information). This is undoubtedly an option but for many data producers would result in a significant overhead of maintenance and migration long term during the transition period and is therefore untenable.

In the conversion model, ongoing daily/weekly ENC production is carried out and either S-57 or S-101 data is output, including updates. In this model the other form (S-57 for an S-101 production system or S-101 for an S-57 production system) required is acquired by use of a conversion tool with a (probably) producer-specific set of transformation parameters, including replication of updates. This allows the data producer to produce both ENC types with the advantage of only directly maintaining one type.

A co-production model is illustrated in the diagram below, in this scenario a combined model directly produces both S-57 and S-101 and their incremental updates.

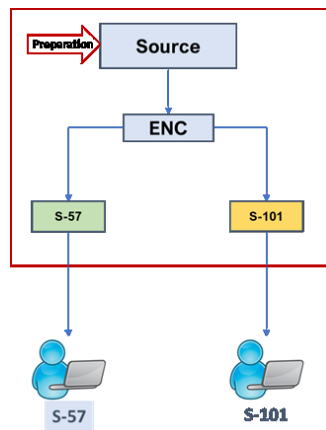


Figure 10: Co-production by a combined model

In terms of ENC Scheming and scales there are no mandatory constraints on chart production and coverage and producers may choose S-57 Compilation Scale and S-101 Maximum Display Scale as they see fit. The overall requirement of adequate coverage for all types of ECDIS will dictate the answers to many of these questions and if an “equivalence” is established to aid the ECDIS in chart selection in Dual Fuel mode this is likely to provide more freedoms between S-57 and S-101 versions of chart schemes. This work is ongoing with the initial conversion guidance in progress in the IHO sub-working group and an IHO R&D Lab project proposed for its testing³¹. Much of the detail of S-101 and its production alongside S-57 is clear with the S-101 data model well advanced.

As noted in the next subsection the co-production of ENC does raise questions of validation between ENCs (in addition to the requirement for validation of S-101 to the same rigour as IHO S-58). This would be more acute in a “conversion” production environment as the producer is dis-associated from one of the end products and has no means to directly encode its features/attributes – ensuring coherence for the end user would be crucial in such a scenario and would likely require cross-product validation.

5.4. Data Producer impacts from other product specifications

As stated earlier in this document the product of “other” product specifications is not the main focus of this Governance Document as its main emphasis is use of both S-57 and S-101 ENC in Dual Fuel mode on the S-100 ECDIS. If a data producer wishes to produce S-100 products other than S-101 ENC then the same considerations as S-101 exist.

³¹ See 7.4

- 1) Liability. If a data producer wishes to provide data for use in primary navigation on SOLAS vessels, which will be integrated into the ECDIS SENC and portrayed using harmonised S-98 mechanisms then it inevitably will attract liability in the same way as production/issuing of ENC charts does. Such risk assessments should be carried out by individual data producers. The WEND100 principles should be referred to here as well.
- 2) Up-to-datedness. As with S-101 and S-57 ENCs data must be kept up to date by the end user on the S-100 ECDIS and there is a corresponding responsibility on the data producer to keep data up to date and available for distribution to the end user.
- 3) Validation. Correctness of form (syntax, format, types) is essential always in any data and detailed validation (as defined by IHO S-58 for ENCs) will evolve for all product specifications.

Validation will likely extend across different products to ensure they integrate on the S-100 ECDIS as expected and, if different product specifications represent the same features that their semantic and geographic representations do not conflict. These inter-product validation tests are currently undefined³².

The current model for S-100 ECDIS operation allows any S-100 product specification to overlay any chart product. This does not restrict in any way the producer of overlay products in relation to the ENC type they may be installed with. If the OEM provides compatibility this would also allow (by not explicitly prohibiting in the standards) S-1XX product specifications to overlay S-57 data. This has provoked much discussion in the preparation of the Governance Document and has obvious relevance to WEND100 principles. The enhanced Part 15 of S-100 could potentially allow a technical means for enforcing WEND100 principles. During testing of S-98 1.0.0 such enhancements could be drafted in addition to the evolving conventions and agreements which underpin data production for the future³³.

6. Annex: Component Standards and support

6.1. Component IHO Standards for ECDIS

6.2. S-100 and S-57 Standards comparison

This informative subsection tabulates the broad equivalence of the different components of the existing S-57 regime with standards defined for use in implementation of S-100 ECDIS.

S-57 ECDIS definitions	S-100 Definitions
S-57 Main Document Geometry Feature Structure	S-100 Part 7 Part 3 Part 4a
S-57 Appendix B1 (ENC Product Specification)	S-101 product specification S-101 Feature Catalogue S-101 Portrayal Catalogue [Some features also relocated to Other product specifications]
S-57 Objects and Attributes (and bindings)	Registry (Hydro) encapsulated in Feature Catalogue(s).
CATALOG.031	Part 4a CATALOG.XML and Schema

³² See 7.16

³³ See 7.6

S-52 . dai file	Portrayal Catalogue
S-52 CSP	Part 9 and Portrayal Catalogue
S-52 ECDIS elements	S-98 Annex C
S-63 and Data Protection Scheme	S-100 Part 15 S-98 SSE Codes S-98 ECDIS Update Status Report IHO Processes for data protection scheme S-128 (Update Status reports)
S-64	S-164 (under development)
S-58	S-158 (under development)
S-62	IHO registry
S-57 Use of the Object Catalogue	DCEG S-101 S-101 Feature Catalogue

6.3. S-100 standards

The following table specifies where elements of the S-100 ECDIS functionality is to be located in the S-100 standards and IHO community. Where elements are machine-readable a note describing their defining schema/format is given.

Functionality	Clarifying remarks	Standard/Section/Schema
Data content structure	All product specifications	Feature Catalogue XML Schema
Data Content	GML Encodings	Product specification GML Schema, Part 10b Schemas.
Portrayal Catalogue		Portrayal Catalogue XML Schema
CATALOG.XML	Data ingest	S-100 Catalogue Schema
Interoperability		Interoperability Catalogue Schema
ENC Data Content	ISO 8211	
Exchange Set	File Structure	Part 17 metadata
Revision information	For data services, includes data not contained in CATALOG.XML	S-128 (GML)
Data Loading		S-98
HDF5		S-100 Part 10c
GML		S-100 Part 10b Individual product specification GML Schemas
ISO8211		S-100 Part 10a
Feature Geometry		S-100 Part 7 (levels of topology)
Data content and structure		S-100 General Feature Model
Data Portrayal		S-100 Part 9 (portrayal of features) S-98 Annex C (supplemental portrayal) S-98 (interoperability between product specifications)
Data Security/Integrity and Ingest processes		S-100 Part 15 (Data Security and Integrity) S-98 Annex C (SSE codes and processes for data and catalogue ingest) IHO Data Protection Scheme
Exchange set structure		S-100 Part 17 Exchange Set metadata and structure. CATALOG.XML (XML Schema)

A description of each of the functional areas of ECDIS operation are detailed below along with the normative standards which define them.

Data Production

1. IHO S-100 GFM Part 3, General Structure of all data. This references other parts of S-100, notably Part 1.
2. S-97 Guidelines for product specification developers.
3. S-100 Part 5 – Feature Catalogues, guided by product specification DCEG documentation which mirror the content of the IHO geospatial registry (Part Y). These encapsulate the S-100 GFM, geometry and metadata (Part 4a). Portrayal Catalogues also are highly relevant to enable producers to understand how end users will experience their data.
4. One or more of the S-100 encodings, ISO8211 (Part 10a), GML (Part 10b), HDF5 (Part 10c). These may also use supplementary files in a number of formats enumerated in Part 17 Metadata.
5. Metadata (Part 4).

Packaging

1. S-100 Part 15 for the digital signature and optional encryption of data. This uses the AES encryption algorithm, DSA digital signature algorithm and ZIP for compression of exchange set entities.
2. Use of the IHO Data Protection Scheme for authentication of data and packaging of contents.
3. Part 17 Metadata for description of metadata content and packaging of data, together with S-57 elements in “hybrid” exchange sets.

Distribution

1. No formal methodologies for distribution of data to ECDIS are currently in operation (for Dual Fuel operation). S-100 also contains a non-normative part 14 which details the exchange of data via API. This is likely to be revised and expanded and other (external) frameworks such as SECOM may enable API access to ECDIS for S-100 data. AIS Application Specific Messages are also included in this category of data which some product specifications may implement.
2. S-100 Part 15 is used to reconcile data when delivered to the end user, by reference to the scheme administrator certificate installed independently on the ECDIS.

Data Ingest on ECDIS

1. Ingest of Catalogues require the individual S-100 part in which they are defined, Part 17, Part 9 and Part 16.
2. Basic syntax checking of catalogues and versions can be done by XML conformance to the schemas defined by S-100.
3. S-98 Annex C deals with some aspects of the data management and ingest, flow diagrams for decryption and authentication of digital signatures prior to ingest.
4. ECDIS implementation of Part 17 metadata, Part 15 and its implementation of the GFM, metadata, geometry and data encodings will ensure ingest of data to the ECDIS.

Use

1. Implementation of product specifications’ portrayal catalogue - Portrayal – S-100 Part 9.
2. Aspects of portrayal not directly connected to portrayal of data – S-98 Annex C.
3. Interoperability of product specifications – S-98 Annex C.

4. Loading Strategy and Portrayal/Use of data in Dual Fuel mode – S-98 Annex C.
5. ECDIS Update Status Reports – S-98 Annex C, Appendix B.
6. User Selected Safety Contour and Water Level Adjustment – S-98 Annex C, Appendix C.

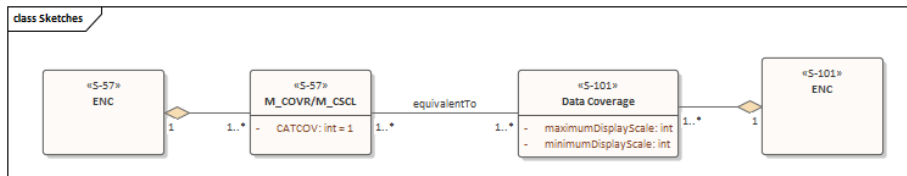
7. Annex 2: Summary of identified gaps

This section lists gaps in the current S-100 support, whether within the established standards base or conceptual gaps which require attention to complete the implementation of S-100 and Dual Fuel mode on the ECDIS. Where possible, approaches to filling such gaps has been suggested. All gaps listed in this section have been discussed in the workshops defining the Governance Document. The consequences of not addressing these gaps will be ambiguity in S-100 ECDIS definition leading to possibly erroneous or unintended functionality on S-100 ECDIS. There is a consequent impact on the S-100 ECDIS user experience with the possibility of ECDIS anomalies arising.

7.1. Dataset Equivalents.

No comprehensive and complete versioning mechanism currently exists between S-57 and S-101 Charts. This is a complex area because of the structural differences in coverage between S-57 and S-101, and the way coverage is implemented by the ECDIS loading strategy. It is an issue which may require thorough discussion to establish the optimal way forward. During the transition period all producing authorities will be releasing ENC's in both S-57 and S-101 forms. There will, hence, be ≥ 2 "versions" of each ENC dataset for any area. Although this relationship is not 1-1 and equivalence undoubtedly exists and there is nowhere in the S-100 hybrid exchange set mechanism to define it.

Moreover, for maximum flexibility for data producers the equivalence is between S-57 M_COVR/M_CSCL features and S-101 DataCoverage features with a many to many relationship.



This lack of equivalence currently defines an area of ambiguity when a hybrid exchange set contains S-57 and S-101 which overlap and may be close in scale. A "versioning" mechanism which defines such a many-to-many relationship between the components of S-101 cells and S-57 cells would remove this ambiguity and enable ECDIS to make clear choices about which data to install (or which data to select from the SENC for its operations). It would also give the data producer more choices of scale and scheming when migrating ENC data holdings from S-57 to S-101.

Such a change necessarily involves referring to both S-57 and S-101 so probably does not belong in any of the S-100 component standards. If a lower level of granularity is settled on (at a cell level rather than a coverage feature level) then the solution is a lot simpler and could be defined either in S-98 or the S-128 product specification both of which are in development. The impacts for data producers on scheming can then be defined accordingly.

A recent meeting of the data loading subgroup has concluded that all coverage features are to be loaded and simultaneously as a single entity. This establishes the "dataset" as the granular element of equivalence and, if agreed, will substantially simplify the task of specifying equivalence between cells.

7.2. Revision of applicable IMO Documentation

The IMO PS requires updating to include S-100 as the foundation for ECDIS operation. This has been instigated and the IHO component standards to be referenced are now at version 1.0.0 or later. S-100 Edition 5.0.0 will be the baseline for compatibility with S-100 ECDIS. In particular the equivalence of the S-100 ECDIS for Nautical Publications is not explicit and will also need to be more properly defined as the IMO PS is revised. Following this revision, the relevant testing standards require revision. This is a large undertaking and will also need to ensure that testing for the existing S-57 regime can remain in place (should updates be required).

7.3. Loading Strategy

“Loading Strategy” – the mechanism by which individual datasets are selected for portrayal and rendered on screen using the S-100 Part 9 portrayal engine, is still the subject of intense discussion. This is closely related to **Error! Reference source not found.** and its conclusion will provide a normative method for equating scales between datasets and/or selecting datasets for portrayal from those installed in the ECDIS. Defining a consistent loading strategy for the S-100 ECDIS will also implicitly define whether S-101 or S-57 “versions” of a cell are made available to the end user and whether different datasets are presented “overlaid” or “side by side”. This discussion is ongoing and will result in a definition of loading strategy for the S-101 product specification with likely consequences for S-98 edition 2.0.0.

7.4. ENC Co-production Strategies

The S-57 to S-101 conversion subgroup, set up jointly between the ENCWG and S-101PT is preparing a document recommending guidance for initial conversion of ENC holdings to forms capable of producing S-101 ENCs. There are also many other research activities in operation globally.

There is currently nowhere in scope of IHO working groups an investigation on the optimum method of producing S-57 and S-101 cells on an ongoing basis for data producers and no automated methods for conversion of S-57 incremental updates. This may be addressed in part by the IHO R&D Lab project proposal which will look at the issue in conjunction with a test phase of the conversion guidance document.

7.5. Scope of implementation for OEMs

There is currently no guidance for OEMs with regard to which parts of S-100 require implementation for S-100 ECDIS. Certainly, all clauses required for S-101 and the other initial S-100 product specifications would be required. Conversely, it is also difficult to define which areas of S-100 are definitely NOT required for S-100 ECDIS implementation.

The current approach from the S-100 WG is to demonstrate by example what is required by the creation of extensive and comprehensive test data under IHO S-164. This approach requires consultation with the OEM community and could be enhanced with clarifications on particular areas if required. It does pose challenges though, especially for early adopters who are without representative test data nor a detailed description of scope.

7.6. S-100 product specification overlays on ENC

Discussions around S-100 ECDIS have touched on the topic of whether S-100 products other than ENCs (those in categories (2) and (3) defined in section 2.5) overlay just S-100 ENCs or whether they can also overlay or interoperate with S-57 ENCs as well. This is a topic of specific interest in relation to S-102/S-57 but also has been discussed in relation to other S-1XX products. Additionally, whether WEND100 principles should be “enforced” on the S-100 ECDIS through Part 15 implementations expressed in S-98 Annex C should be discussed within the IHO community as the technical possibility exists. At an early stage of ECDIS development it is possible to make such constraints but once ECDIS is developed it will be unlikely to change.

Such requirements have never existed on S-57 ECDIS because no concept of overlays being used for SOLAS navigation existed. This requires further discussion and an approach defined in (most likely) S-98 with OEMs being given definitive guidance either way.

7.7. Support to the external communities (including test data provision)

One of the items which has become clear from the workshops driving the creation of the Governance Document is the scope and complexity required between the IHO and the implementers of S-100 ECDIS. The complexity of the S-100 ecosystem is considerably greater than that surrounding S-57 and all parties/stakeholders will require support to ensure coherence of produced data with ECDIS implementations is maintained. In order to best support OEMs, testers, data producers, regulators and other implementers of S-100, an, open access, scalable infrastructure will be required long term.

A known gap is certainly test data within S-164, which tests the entirety of the S-100 framework as well as test data to test validation specifications. This isn't technically a "gap" as what needs to be done is well known in the community but it is currently a large deficiency which risks the planned implementation timescales and holds up progress by implementers and testbed developers. It is therefore included here as its production is likely to lead to further requirements and change within S-100 and its component product specifications destined for S-100 ECDIS.

7.8. Impacts of Enhanced ECDIS functionality

Features introduced in the S-98 Annex C v1.0.0 include "User Selected Safety Contour" and "Water Level Adjustment". This is an OEM-specific portrayal and Alert/Indication implementation which provides algorithms for a tight integration between S-101 and either/both S-102 and S-104. Implementation is similar to functionality required by interoperability levels 3 and 4 (which are explicitly excluded for ECDIS implementation) but is, for the purposes of S-100 ECDIS, implemented as a bespoke OEM extension to the required S-100 model implementation.

These features are likely to be accompanied by a number of impacts on data producers. The implementation of such features is a major step forward for ECDIS functionality and those data producers who choose to distribute dense bathymetry and water level data to end users are likely to need to evaluate such impacts. These include:

1. The Liability acquired concerning use of S-102 and S-104 for navigation decisions.
2. Cross product validation.
3. Up to datedness issues – the user must keep the S-102 / S-104 up-to-date in the same way as the S-101 data.
4. Extents and coverage decisions to maximise use and ensure coherent portrayal of data for the end user.

None of these are insurmountable problems but they represent a new category of consideration with attendant governance issues for any implementing data producer in the S-100 era. Feedback from user testing will be required to ensure the concept is well understood by the mariner.

7.9. How many revisions of product specifications are required to be supported by OEMs?

Section 5.2 details the requirement for S-100 ECDIS to support multiple versions of IHO product specifications but little in the way of tangible requirements or implementation details currently exist for this important aspect of the dynamic S-100 ECDIS. Clearly at least two versions are required to be supported by the ECDIS to enable the most basic of updates by the end user and data migration by data producers but the exact number (per product specification) and process for their introduction/migration has yet to be defined.

This is closely linked to the comments made in 2.6.1, the S-100 ECDIS "operating model" and suggests that a more complete picture of how the ECDIS operates should be established (as a summary of the processes defined in S-98, S-164 and the IMO PS) and maintained. Certainly the S-98 Annex C v1.0.0 contains some of this information and comprehensive test datasets will contribute to better understanding but some detailed modelling of scenarios (similar to that proposed in 7.12) would support OEM implementation better at this crucial stage of development.

7.10. Phasing out S-57

No formal description, timescale or sequence of events has yet been put forward for how S-57 is actually phased out at the end of the transition period. There are likely to be a substantial number of external dependencies to this process. The timescales are, of course, unknown, as yet and likely to be some time in the future. If more revisions are likely to be required, e.g. subsequent changes to either SOLAS or the IMO PS for ECDIS then this should be noted for future reference.

7.11. Impact of Changes to ENC on the end user

Initial rollout of S-101 ENCs is likely to release a number of changes in portrayal and, via remodeling, alerts/indications. There is no defined process to establish whether such changes should be included or not and for their impacts to be communicated to end users and data producers. Some initial steps have been taken in this area and, although IHO ultimately has the authority to make such changes, through promulgation of new feature and portrayal catalogues, no bounding set of guidance currently exists to arbitrate these decisions. This should be addressed as it could potentially reduce the amount of effort/resource necessary to meet planned timescales for S-100 ECDIS implementation.

7.12. How to update S-100 itself

Procedures for updates of S-100 will require development, ideally before mainstream implementation of S-100 is commenced by the OEM community. Procedures for update of S-57 and other component standards already exist within the IHO community but S-100 is such a far-reaching standard with its elements embedded in the S-100 ECDIS that greater support is likely to be required, greater consultation and testing required and the attendant update of component product specifications likely to need attention from the working groups concerned. Modelling such scenarios (along with end of life for S-57) should be done prior to more work on ECDIS implementation taking place so that OEMs can be aware of how such migration is likely to take place.

7.13. S-128 development

The S-128 data model is still at an early stage of development with v1.0.0 to be approved by NIPWG. S-128 has been identified as crucial for reliable exchange of S-100 exchange catalogues between service providers and end users for two main purposes:

1. The specification of revision information for a user's service which determines the content of the revised Update Status reports on the ECDIS (contained in S-63 and S-98 Annex C).
2. Mapping of equivalent "versions" of ENCs, should such equivalence be established as part of the conclusion of the loading strategy discussions currently underway.

S-128, ultimately, fulfils the goal of "service metadata" for S-100 ECDIS and each service provider will need to develop compatibility with it in order to present a full service to end users and to satisfy requirements for ECDIS update status reports to satisfy inspection regimes. Lack of a mature S-128 product specification will impact the ability of ECDIS to fulfill SOLAS compliance in respect of tracking update status and management of updates and equivalents under Dual Fuel mode.

7.14. Categorisation of product specifications

In section 2.5 a categorisation of individual product specifications has been proposed. In order to clarify within IHO standards, and for external users there is a need to clarify which of the three categories proposed each IHO product specification falls within. Additionally, in order to provide clarity through IMO requirements, a mapping of IHO project specifications to nautical publications is required. This is not necessarily 1-1 but should state which IHO product specifications map to which category of SOLAS nautical publications so that a firm equivalence can be established between paper and digital products. IHO is able to make such a mapping. This may also require clarity at IMO level to make it clear to end users and inspectors. There is a clear rationale behind the use of ECDIS to satisfy carriage requirements for nautical publications.

7.15. The S-100 ECDIS Operating Model

A complete operating model for S-100 ECDIS is not completely defined. Gaps exist in how the ECDIS is defined at a detailed level in some areas (e.g. dual fuel operations), and at a high level in others (loading, revision, syntax/schema checking/validation).

Some of these gaps will be addressed by S-164 test data illustrating test cases and IEC61174 will define exact test scenarios for some parts of the ECDIS functionality. S-98 Annex C version 1.0.0 contains a definitive list of ECDIS error codes (SSE) inherited from IHO S-63 which define some parts of how the ECDIS is to operate but this is likely to require update and clarification as S-98 is tested.

Data Producer impacts stemming from ECDIS operation should be maintained for IHO stakeholders to assess impacts of proposed changes (and how migration to new versions of product specifications can be achieved).

7.16. Inter-product validation concept or tests are not developed.

Currently no tests exist to validate whether datasets intended for integrated use on S-100 ECDIS are compatible with each other. In addition no process for their development across different IHO project teams exist. Such tests are a natural consequence of S-100's multiple product specification approach and should be a part of the detailed implementation roadmap towards an integrated operating model under S-100.

8. Glossary of Terms.

Acronym	Definition
S-100	Universal Hydrographic Data Model
ECDIS	Electronic Chart Display and Information System
IHO	International Hydrographic Organization
OEM	Original Equipment Manufacturer
IMO	International Maritime Organization
ENC	Electronic Navigational Chart
RENC	Regional ENC Coordination Centre
RHC	Regional Hydrographic Commissions
IEC	International Electrotechnical Commission
SOLAS	Safety of Life at Sea Regulations
IMO PS	IMO Performance Standard
ENP	Electronic Nautical Publications
ISO 8211	ISO/IEC 8211:1994 Information technology — Specification for a data descriptive file for information interchange
HDF5	Hierarchical Data Format
GML	Geography Markup Language
ISO 19115	Geographic information — Metadata — Part 1: Fundamentals
XML	Extensible Markup Language
UML	Unified Modelling Language
ISO	International Organization for Standardization
ISO191XX	ISO Series of Geographic Information Standards
IEHG	Inland ENC Harmonization Group
IHO HSSC WGs	International Hydrographic Organization Hydrographic Services and Standards Committee Working Groups
VARs	Value Added Resellers

FC	Feature Catalogue
PC	Portrayal Catalogue
SENC	System Electronic Navigation Chart
DF mode	Dual Fuel mode
IMO NCSR	International Maritime Organization Sub Committee on Navigation Communications and Search and Rescue
DCEG	IHO Data Classification and Encoding Guide
WLA	Water Level Adjustment
AML	Additonal Military Layers
WEND	IHO Worldwide ENC Database
IHO S-101PT	IHO S-101 Project Team
IHO ENCWG	IHO ENC Working Group
S-57 UOC	IHO S-57 Use of Object Catalogue
IHO R&D Lab	IHO-Singapore Innovation & Technology Laboratory
S-52 CSP	Conditional Symbology Procedure
S-98/S-63 SSE Codes	Standardised Service Error Codes
GFM	General Feature Model
AES Encryption	Advanced Encryption Standard
DSA	Digital Signature Algorithm
API	Application Programming Interface
SECOM	Secure Electronic Communications (IMO eNavigation group)
AIS	Automatic Identification System
S-100 WG	IHO S-100 Working Group

Standards	Definition
S-52	IHO Specifications for Chart Content and Display Aspects of ECDIS
S-57	IHO Transfer Standard for Digital Hydrographic Data
S-32	IHO Hydrographic Dictionary
S-61	IHO Product Specification for Raster Navigational Charts
S-63	IHO Data Protection Scheme
S-64	IHO Test Data Sets for ECDIS
S-97	IHO Guidelines for Creating S-100 Product Specifications
S-98	IHO Data Product Interoperability in S-100 Navigation Systems
S-100	IHO Universal Hydrographic Data Model
S-101	IHO ENC Product Specification
S-102	IHO Bathymetric Surface Product Specifications
S-104	IHO Water Level Information for Surface Navigation
S-111	IHO Surface Currents
S-122	IHO Marine Protected Areas
S-123	IHO Marine Radio Services
S-124	IHO Navigational Warnings
S-126	IHO Marine Physical Environment
S-127	IHO Marine Traffic Management

S-128	IHO Catalogue of Nautical Products
S-129	IHO Under Keel Clearance Management
S-131	IHO Marine Harbour Infrastructure
S-164	IHO Test Data Sets for S-100 ECDIS
S-401	IEHG Inland ENC

Terminology	
Dual Fuel	Use of S-57 and S-101 ENCs together on an ECDIS
IMO Performance Standard	IMO MSC 232.(82): defines required functionality of ECDIS to conform to SOLAS convention.
MSC.232(82)	IMO Resolution 'Adoption of the Revised Performance Standards for Electronic Chart Display and Information Systems (ECDIS)'
IEC 61174:2015	Maritime navigation and radiocommunication equipments and systems - Electronic chart display and information system (ECDIS) - Operational and performance requirements, methods of testing and required test results
IHO Product Specification	An S-100 based Product Specification defines a data product, and usually includes additional resources such as a machine readable Feature Catalogue and Portrayal Catalogue, a data Encoding Guide and at least one data encoding format
Nautical Publications	Publications for use in safe navigation of ships, boats and similar products
Nautical Chart or chart	“a special-purpose map or book, or a specially compiled database from which such a map or book is derived, that is issued officially by or on the authority of a Government, authorized Hydrographic Office or other relevant government institution and is designed to meet the requirements of marine navigation” [SOLAS Ch5 Reg2]
Plug and Play concept	The ability to add new functionality without requiring system update
CATALOG.XML	An XML catalog is an XML document that assigns locations to a file
Feature Catalogue	Structure and Content of an IHO product specification. Usually drawn from entries in the IHO geospatial registry.
Portrayal Catalogue	Instructions for portrayal of S-100 product specifications, conformant with S-100 Part 9.
PRODUCTS.TXT	S-63 service revision file.
WEND100 Principles	IHO principles ensuring a world-wide consistent level of high-quality, updated official nautical and hydrographic S-100 based products is available and support SOLAS and other IMO requirements

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
2.2	Création d'un Centre Infra (centre d'infrastructure) S-100 à l'appui de la mise en œuvre de la S-100.	République de Corée	2

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient l'idée générale de la proposition et remercie la République de Corée d'avoir pris cette initiative. Il est reconnu que l'OHI a la responsabilité de fournir un soutien à tous les Etats membres afin que personne ne soit laissé pour compte dans la migration vers la S-100.

Cependant, il est suggéré que le HSSC examine cette proposition de manière plus approfondie, peut-être par le biais d'une équipe de projet, afin de solidifier la portée de son travail et les procédures de fonctionnement standard d'un tel centre.

Par exemple, l'objectif de cette proposition est-il de fournir davantage de soutien et de structure au Registre d'information géospatiale de l'OHI et d'aider à assurer sa durabilité à long terme ? Comment le travail du centre sera-t-il lié à des organismes existants tels que le groupe de travail S-100 et le laboratoire d'innovation et de technologie OHI-Singapour, ou s'entrecroisera-t-il avec eux ?

Ces informations et détails supplémentaires aideraient à informer le Conseil (C7) de l'utilité du centre en termes de soutien au cadre S-100 et de son fonctionnement permanent.

FRANCE

La France reconnaît la nécessité d'une structure permanente, durable et opérationnelle pour soutenir l'implémentation et l'entretien du standard S-100 à long terme et approuve donc la mise en place d'une équipe de projet sous l'égide du HSSC pour définir ses objectifs précis et son organisation.

Le registre des informations géospatiales étant détenu par l'OHI et géré par le Secrétariat, l'équipe de projet devrait impliquer étroitement ce dernier.

ITALIE

Afin de ne laisser personne de côté, l'Italie soutient la création de toute structure capable de développer la capacité et l'aptitude des Etats membres à rendre le cadre de la S100 opérationnel.

JAPON

Le Japon comprend l'importance d'un centre Infra S-100 et soutient globalement cette proposition. Cependant, nous pensons que les coûts d'établissement et de fonctionnement du centre ne devraient pas grever le budget de l'OHI et/ou les parts de la contribution de chaque Etat membre, étant donné que l'OHI doit faire face à certains défis budgétaires tels que le faible montant du fonds de renforcement des capacités de l'OHI

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

SUEDE

La Suède reconnaît la nécessité d'établir une structure stable pour une gestion durable du cadre de la S-100. Par conséquent, la Suède soutient la proposition de la République de Corée de former une équipe de projet sous l'égide du HSSC dans le but de proposer une structure organisationnelle solide.

La Suède propose que le HSSC, sur la base des résultats de l'équipe de projet, propose la manière dont une telle organisation peut être établie par le Conseil. Par la suite, c'est le Conseil qui devrait faire rapport à la 4^{ème} Assemblée de l'OHI en vue d'une éventuelle approbation par les EM de l'OHI.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni remercie la République de Corée pour cette proposition. Le RU souhaiterait mieux comprendre l'objectif de ce Centre, les résultats recherchés, le modèle de financement et sa gouvernance par les EM. Le RU n'est pas en mesure de soutenir cette proposition actuellement et recommande que le Secrétariat de l'OHI conserve la responsabilité du développement de la S-100 à ce stade crucial de la mise en œuvre.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent la nécessité d'examiner comment l'infrastructure S-100 de l'OHI sera gérée et maintenue.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat remercie la République de Corée pour cette proposition, mais recommande qu'un modèle de gouvernance plus détaillé soit fourni (investissements, coûts de fonctionnement, personnel, contribution en nature) afin d'évaluer l'impact possible sur le budget 2024-2026 de l'OHI et les effets organisationnels pour les groupes de travail qui sont sous la supervision du HSSC et de l'IRCC.

PRO-2.2 Création d'un Centre Infra (centre d'infrastructure) S-100 à l'appui de la mise en œuvre de la S-100**Soumis par : République de Corée****Références :**

- A. Décisions n° 32 à 36 du C-6 : Feuille de route pour la Décennie pour la mise en œuvre de la S -100 (2020 - 2030)
- B. HSSC14-10B INF Création d'un Infra Center S-100 à l'appui de la mise en œuvre de la S-100.

À quelques années de la principale période de transition des ENC et publications nautiques S-57 vers le modèle universel de données hydrographiques S-100, nous devons gérer les éléments qui sont indispensables pour maintenir les normes S-100 à un niveau stable pour la réussite de la mise en œuvre de la feuille de route S-100 de l'OHI. Ce document présente la nécessité d'établir un Infra Center S-100 (nom provisoire) qui est requis pour soutenir le cadre de mise en œuvre de la S -100, essentiellement la maintenance de la Base de registres IG (information géospatiale) S-100 et de ses composants associés, ainsi que les résultats attendus qui en découlent et les spécificités de sa création.

PROPOSITION**L'Assemblée est invitée à :**

- a) **Reconnaître la nécessité d'établir un Centre Infra S-100 et d'approuver la création d'une nouvelle équipe de projet sous l'égide du HSSC avec un plan de travail triennal comprenant la création d'un Centre Infra S-100 pour préparer la période de mise en œuvre effective en examinant les lieux possibles d'implantation du Centre.**
- b) **demander au HSSC de proposer au Conseil de quelle manière un centre Infra S-100 pourrait soutenir le cadre de la S -100.**
- c) **Inviter l'équipe de projet potentielle à rendre compte à la 4^{ème} Assemblée de l'OHI de la progression de son fonctionnement triennal, y compris de la création du Centre Infra S-100.**

NOTE EXPLICATIVE

1. Le 11 novembre 2022, le comité MSC106 de l'OMI a approuvé la norme de fonctionnement de l'ECDIS S-100 élaborée par l'OHI et par d'autres parties prenantes concernées. L'utilisation des ECDIS S-100 sera légale après le 1er janvier 2026 et à partir du 1er janvier 2029. Les nouveaux systèmes doivent être conformes à la résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS. (MSC.530(106)).
2. L'OHI s'est engagée envers l'OMI et d'autres parties prenantes à atteindre un statut opérationnel pour les spécifications des produits S-100 prioritaires et à assurer une couverture substantielle de la S-101 et des produits connexes d'ici 2026.
3. En raison de leur nature, lors de l'élaboration des normes S -100, certaines tâches doivent être couramment et continuellement accomplies par les producteurs et les Etats membres - à savoir la gestion et l'amélioration des catalogues, la gestion des jeux de données d'essai et l'exploitation d'un banc d'essai - et elles doivent bénéficier du soutien approprié du Secrétariat de l'OHI.
4. Les modifications apportées aux normes S-100 varient - nouvelles éditions, révisions et clarifications - et chaque fois qu'une norme est modifiée, toutes les annexes (par

exemple, le modèle de données (schéma d'application), le catalogue des caractéristiques, le catalogue des représentations, le DCEG, le schéma GML, les jeux de données d'essai) doivent être modifiés en même temps, de sorte que la charge de travail liée à la tenue à jour des normes S-100 est considérable, par rapport à une norme unique ENC S-57.

5. L'un des outils de base pour le développement et le maintien des normes S -100 est la Base de registres S -100 pour l'information géospatiale (IG), gérée avec le soutien de la République de Corée. Cependant, selon une analyse de risque de la cellule HSSC ISO 9001, la base de registres pourrait être vulnérable en termes de fonctionnement durable. Il a donc été proposé de créer une équipe de projet dans le cadre du groupe de travail HSSC/S-100 ou d'améliorer l'accord de coopération technique entre l'OHI et la KHOA.
6. A l'appui de la transition réussie vers la S -100 par l'OHI et ses Etats membres conformément à la feuille de route de la S-100, il est proposé de mettre en place un Centre Infra S-100 permanent qui sera en mesure de fournir un soutien technique, tel que le fonctionnement durable d'un système de registres IG, la gestion et l'amélioration des outils Infra S-100, la gestion des jeux de données d'essai S-164, les mises à jour des documents d'accompagnement incluant les catalogues FC et PC, etc., en fonction des changements apportés aux 13 types de produits S-10X (nouvelles éditions, révisions, clarifications), la gestion d'un banc d'essai et le soutien aux Etats membres.

OBJECTIF ET PORTEE

Centre Infra S-100 (nom provisoire)

Objectifs :

Le Centre Infra S-100 aide les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes concernées à faire la transition vers le monde de la S-100 de manière stable, en gérant le cadre critique de mise en œuvre de la S-100, et explique comment la S-100 est appliquée à l'industrie future de l'hydrographie. En outre, le Centre Infra aide la communauté de l'OHI à collecter la série de produits et services S-100 en coopération avec d'autres sphères telles celles de l'AIMS pour les aides à la navigation, de l'OMM pour les informations météorologiques et de l'IEC pour le suivi des routes, afin de constituer une S -100 globale.

Portée :

- a) Tenir à jour le système de base de registres IG de l'OHI conformément à la S -100, et fournir une assistance technique, de manière rapide et efficace.
- b) Tenir à jour les outils Infra S-100 et assurer des formations et/ou un soutien technique pour les comités de l'OHI et/ou participants impliqués dans l'élaboration des normes S -100.
- c) Soutenir la production et la mise à jour des catalogues S-100 (catalogue des caractéristiques, catalogue des représentations) et des schémas conformément à la S -100 et aux spécifications de ses produits.
- d) Soutenir la production et la tenue à jour des jeux de données d'essai de la S-164 et en assurer la gestion.

STRUCTURE ET COMPOSITION

7. Dans le but d'assurer la direction et de définir l'orientation du Centre Infra S-100, celui-ci sera géré par un directeur général (DG) et un comité consultatif technique (TAB). Le TAB sera composé d'un Directeur technique de l'OHI, du Président du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), du Président du S-100WG, et d'un représentant ayant des compétences administratives et techniques, désigné par le pays hôte, parmi lesquels sera nommé le Président du TAB. Le pays hôte recommande des

candidats pour le poste de DG au TAB et le TAB donne son approbation. Les détails de la procédure doivent être débattus par le TAB.

8. Le TAB avalisera un plan de mise à jour et de maintenance du système d'infrastructure S-100 et donnera la priorité au support technique pour les composants des spécifications du produit S-10X. Le directeur général tient à jour un plan de travail annuel du Centre Infra S-100 basé sur un consentement mutuel avec le TAB.
9. Le président du TAB, assisté du directeur général, rend compte chaque année au HSSC de l'OHI du plan de travail, des activités et des résultats, et effectue le travail proposé en tenant compte des commentaires du HSSC.

Principaux résultats

10. Contribuer à la réussite de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S -100 de l'OHI en soutenant le fonctionnement stable de la base de registres IG de l'OHI et en mettant à jour les outils de développement de la S -100 en temps opportun.
11. Aider les Etats membres à travailler efficacement et à minimiser les tâches répétées entre les différentes parties par la révision des composants des spécifications de produits S -100 de l'OHI (FC/PC/DCEG/Schéma/etc.) et la production et la gestion systématique des jeux de données d'essai S-164.
12. Soutenir les sujets potentiels dans le domaine de l'hydrographie tels que les MASS, la technologie AI et les Jumeaux numériques dont on peut anticiper les avantages, sur la base des ENC S-101 et des produits S-100 connexes.

Exigences relatives à l'implantation

Le Centre Infra S -100 pourrait être situé :

13. Dans un Etat membre capable de prendre en charge au moins trois employés permanents pour assurer la maintenance de la Base de registres IG de l'OHI, doté d'une infrastructure informatique capable d'assurer le fonctionnement à distance du Registre IG, la gestion des normes et des documents connexes ainsi que la gestion du banc d'essai.
14. dans un Etat membre qui dispose d'un réseau stable et d'une bonne infrastructure d'équipements informatiques et qui est également expérimenté dans le fonctionnement du système OHI.
15. Dans un Etat membre capable de travailler en étroite collaboration non seulement avec l'OHI mais aussi avec d'autres partenaires potentiels pour la mise en œuvre de la S-100, tels que l'OMI, l'AIMS et l'OMM.

ACTIONS REQUISES DE L'ASSEMBLEE :

L'Assemblée est invitée à :

- a) Reconnaître la nécessité d'établir un Centre Infra S-100 et d'approuver la création d'une nouvelle équipe de projet sous l'égide du HSSC avec un plan de travail triennal comprenant la création d'un Centre Infra S-100 pour préparer la période de mise en œuvre effective en examinant les lieux possibles d'implantation du Centre.
- b) demander au HSSC de proposer au Conseil de quelle manière un centre Infra S-100 pourrait soutenir le cadre de la S -100.
- c) Inviter l'équipe de projet potentielle à rendre compte à la 4^{ème} Assemblée de l'OHI de la progression de son fonctionnement triennal, y compris de la création du Centre Infra S-100.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
2.3	Le futur de la cartographie marine numérique	Royaume-Uni	2

CANADA

Le Canada remercie le Royaume-Uni d’avoir présenté cette proposition et soutient cette dernière.

Le Canada salue cette discussion concernant ce segment significatif et important des utilisateurs de cartes électroniques et des fabricants de systèmes de cartes électroniques (ECS). Il s’agit d’un segment qui a été largement ignoré en matière de normalisation.

Cependant, il existe également d’importantes opportunités sur le marché hors ECDIS, car les utilisateurs et les fabricants sont toujours plus enclins à tester et à adopter de nouveaux produits et services. Ce groupe sera un partenaire important pour l’adoption de la S-100.

FRANCE

Les récentes réflexions sur le futur de la carte marine papier et le besoin de trouver des alternatives numériques gagneraient à être traitées de manière coordonnée entre les Etats membres et en mesurant les impacts des orientations décidées.

Cependant, la forte priorité qui doit être donnée dans les années à venir à l’avancement de l’implémentation de la S-100 laisse difficilement la possibilité de se saisir de ce sujet à court terme.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

SUEDE

Depuis plus de 20 ans qu’elles sont disponibles, les données S-57 sont utilisées par le marché hors ECDIS. Rien n’empêchera l’utilisation de S-57, S-101 et d’autres couches S-100 par le futur marché hors ECDIS. La Suède ne voit pas la nécessité de nouvelles normes supplémentaires de l’OHI, puisque les spécifications de produits S-100 existantes et nouvelles seront également utiles pour le marché hors ECDIS.

Etant donné que l’OHI en général et le HSSC en particulier doivent se concentrer sur la mise en œuvre de la S-100, la Suède préférerait attendre après 2026, lorsque la plupart des produits prioritaires de la

S-100 auront atteint leur première édition opérationnelle, avant d'utiliser des ressources pour une solution numérique de remplacement des cartes papier.

Il serait possible de proposer à l'OMI que les prescriptions relatives à l'emport de l'ECDIS s'appliquent également aux navires de plus petite taille, par exemple à tous les navires ayant un tonnage brut inférieur à 300, comme pour les prescriptions relatives à l'emport de l'AIS. Une telle proposition devrait de préférence émaner des EM de l'OMI et non de l'OHI.

NORVEGE

La Norvège reconnaît qu'il est nécessaire d'aborder le sujet soulevé par cette proposition, à savoir comment fournir des services de navigation numérique mis à jour aux navires qui ne sont pas soumis aux prescriptions d'emport de l'ECDIS, comme nous le faisons avec notre autorité maritime nationale. À l'échelle mondiale, un grand pourcentage de navires naviguant dans le monde entier ne sont pas tenus d'être équipés des systèmes ECDIS. Cependant, si l'on regarde la navigation internationale, ce pourcentage diminue de manière significative. À l'OHI, nous devons accorder la priorité à la normalisation (et à l'optimisation) des services de données de navigation actuels et futurs pour les navires (internationaux) qui, en vertu de la réglementation de l'OMI, doivent répondre aux prescriptions d'emport d'équipements pertinentes, en plus d'assurer l'interopérabilité avec d'autres ensembles de données marines afin de garantir l'utilisation la plus large possible des données hydrographiques. La Norvège estime que la question de savoir si les navires non soumis à des prescriptions relatives à l'emport de l'ECDIS devraient être soumis à des normes internationales est plus importante que celle d'une équipe de projet ou d'un groupe de travail hors ECDIS et devrait d'abord être traitée par le HSSC ou le Conseil. Potentiellement, ce sujet peut être adéquatement traité au niveau national, par les principales autorités de cartographie marine et/ou par l'industrie en coopération avec les autorités nationales, tout en étant un sujet à l'ordre du jour des différentes CHR. Compte tenu de l'engagement actuel de l'OHI en ce qui concerne la feuille de route de la mise en œuvre de la S-100 et du peu de ressources disponibles, nous devons tous faire attention à la façon dont nous souhaitons établir des priorités.

PRO- 2.3 Le futur de la cartographie marine numérique

Soumis par : Royaume-Uni

Soutenu par : Nouvelle-Zélande, Australie, Espagne

PROPOSITION

L'Assemblée est invitée à :

- **Approuver la demande faite à l'OHI d'envisager l'élaboration de normes supplémentaires à l'appui de la navigation numérique pour la communauté des sous-ECDIS.**
- **Approuver la demande de charger le HSSC de créer une équipe de projet ou un groupe de travail sous-ECDIS afin de valider la nécessité de normes internationales relatives au format, à l'affichage et au chiffrement des données ainsi qu'à l'octroi de licences pour les navires qui ne répondent pas aux prescriptions ECDIS obligatoires.**
- **Approuver la demande d'informer l'OMI de la création d'une équipe de projet ou d'un groupe de travail sous-ECDIS soulignant la tendance mondiale à la navigation numérique et, si nécessaire, demander à l'OMI d'envisager une mise à jour des résolutions pertinentes.**

NOTE EXPLICATIVE

1. La mission de l'OHI est de créer un environnement mondial dans lequel les Etats membres fournissent des données, des produits et des services hydrographiques adéquats et opportuns afin d'assurer leur plus large utilisation possible.
2. La vision de l'OHI est d'être l'organisme hydrographique mondial qui fait autorité et qui engage activement tous les États côtiers et concernés à faire progresser la sécurité et l'efficacité maritimes et qui soutient la protection et l'utilisation durable de l'environnement marin.
3. Tous les aspects de la vie moderne sont désormais régis par la technologie. Les navigateurs utilisent des services mondiaux de navigation par satellite combinés à des cartes électroniques de navigation (ENC) et à des systèmes de navigation inertielle pour déterminer leur position, en temps quasi réel, avec une précision de l'ordre du centimètre.
4. Le transport maritime progresse rapidement vers un futur que sous-tendent des innovations numériques, une connectivité accrue en mer et des solutions de données optimisées, comme autant de facteurs qui engendrent la nouvelle génération de navigation.
5. Le développement de la production de cartes numériques permettra de se concentrer davantage sur des services numériques avancés qui répondent aux besoins des gens de mer d'aujourd'hui.
6. Il est important de noter qu'au cours des dernières années, la demande en cartes papier a diminué, en partie à cause de la transition vers les ECDIS rendue obligatoire par la convention SOLAS et en partie à cause des avantages croissants qu'offrent les produits et services numériques.
7. Pour le futur, l'objectif principal reste la sécurité des activités de navigation et la fourniture des meilleures solutions de navigation possibles pour tous les utilisateurs. Il est de plus en plus reconnu que les navires dotés d'un seul ECDIS ou ne disposant d'aucun ECDIS utilisent des produits et services électroniques non réglementés pour la navigation. Cette tendance croissante

devrait être une source de préoccupation pour nous tous et, avec le développement des nouvelles normes S -100 et de la technologie mobile, nous sommes à présent en mesure d'offrir des solutions numériques officielles accessibles qui augmenteront la sécurité de la navigation pour ceux qui ne font pas partie du secteur réglementé par les ECDIS.

8. La décarbonisation et la numérisation ont dominé le secteur du transport maritime ces dernières années et cela continuera à être le cas dans le futur : les compagnies maritimes cherchent à réduire les émissions et à améliorer l'efficacité opérationnelle en investissant dans des outils technologiques permettant de suivre leur flotte de manière légale.

9. Les compagnies maritimes cherchent à atteindre cet objectif par l'optimisation à court et moyen terme et par l'utilisation de carburants alternatifs à long terme. Exemples de cas où l'optimisation profitera au client/utilisateur final : meilleure planification et exécution du voyage, examen après le voyage, examen des performances du navire et de la flotte et négociation de meilleures conditions d'affrètement.

10. Cela est particulièrement vrai pour les utilisateurs du système ECDIS obligatoire ; cependant, tous les Services hydrographiques reconnaissent qu'il ne s'agit que d'un petit pourcentage du total des utilisateurs maritimes.

11. Avec la transition vers la S-100, les Services hydrographiques devront produire des jeux de données numériques bien plus nombreux afin de prendre en charge tous les avantages des ECDIS S-100. Avec cette charge de travail croissante, le fait de continuer à soutenir la production de cartes papier dans une période où elles sont en déclin pourrait devenir une occupation inutile.

12. Lors des débats du Conseil 6 de l'OHI, plusieurs pays ont fait part de préoccupations concernant l'abandon des utilisateurs de cartes papier, en particulier les navires commerciaux équipés d'un seul ECDIS ou dépourvus d'ECDIS, qui voyagent à l'étranger.

13. Pour maximiser l'utilisation des données S -100 au-delà des ECDIS, l'OHI doit s'assurer que ses normes actuelles peuvent être utilisées par tous les appareils numériques, ce qui permettra d'augmenter les marges de sécurité et d'optimiser les opérations pour tous les utilisateurs maritimes, indépendamment de la taille ou du type de navire.

PROPOSITIONS – A3_2023_G_02_FR

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
<u>3.1</u>	Révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI – Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)	Conseil de l'OHI	3

BRESIL
Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA
Le Canada soutient cette proposition.

FINLANDE
La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE
L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE
En tant que membre de la CHA et du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON
Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL
Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

SUEDE

La Suède soutient la révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent ce changement et félicitent la CHA pour la progression de l'objectif 2 de l'OHI selon des modalités ouvertes et inclusives pour tous les détenteurs de données géospatiales maritimes au sein de la région.

PRO-3.1 REVISION DE LA CLAUSE (e) DE L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT GENERAL DE L'OHI – COMMISSION HYDROGRAPHIQUE SUR L'ANTARCTIQUE (CHA)

Soumise par : Le Conseil (le Secrétaire général, en tant que secrétaire du Conseil et président de la CHA)

- Références :**
- A. Règlement général de l'OHI
 - B. A-2 PRO 1.1 (paragraphe 4) et Décision A2/02 – *Amendements au Règlement général proposés par les Etats membres, le Conseil ou le Secrétaire général*
 - C. 6^{ème} réunion du Conseil – Compte rendu

PROPOSITION

Prenant note de l'aval donné par le Conseil à cette proposition faite par la Commission hydrographique de l'Antarctique (CHA),

Prenant note de la proposition d'amendement du Conseil au Règlement général de l'OHI qui en a résulté, l'Assemblée est invitée :

- à approuver la proposition d'amendement de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI ;
- à noter la possibilité désormais offerte à tous les Etats membres de l'OHI par les statuts révisés de la CHA, de s'engager davantage dans les activités de la CHA.

NOTE EXPLICATIVE

1. En 2020, les Etats membres de l'OHI ont approuvé de nouveaux amendements à la Résolution 2/1997 de l'OHI – *Création de commissions hydrographiques régionales (CHR)*.
2. En 2021, la CHA a révisé ses statuts pour assurer un meilleur alignement avec le Système du Traité sur l'Antarctique (ATS), la résolution 2/1997 de l'OHI telle qu'amendée et les buts et objectifs du Plan stratégique de l'OHI. Les statuts révisés de la CHA sont entrés en vigueur en mai 2022.
3. Le Plan stratégique de l'OHI a reconnu la communauté plus large des utilisateurs des données, produits et services au-delà des clients traditionnels de l'OHI en matière de sécurité de la navigation. Le libellé actuel de l'article 8.e du Règlement général de l'OHI limite le statut de membre à part entière de la CHA aux pays qui « ... *contribuent en ressources et/ou données à la couverture de la Région M en cartes INT de l'OHI* » spécifiquement. Compte tenu de l'évolution des données et de l'environnement des utilisateurs, et du passage des services papier aux services numériques, y compris les ENC et autres futurs produits S-xxx, cette limitation devrait être modifiée pour permettre une plus large participation des Etats membres de l'OHI.
4. La proposition de modification de l'article 8.e du Règlement général de l'OHI, telle qu'elle figure en annexe, a recueilli l'aval de la dernière réunion du Conseil (référence C, décision C6/65) et est maintenant soumise à la 3^{ème} session de l'Assemblée, aux fins d'approbation par les Etats membres de l'OHI.

PROPOSITIONS – A3_2023_G_02_FR

5. Il est rappelé que le Conseil est habilité à proposer des amendements au Règlement général de l'OHI pour approbation par les Etats membres (référence B).
6. L'Assemblée est également invitée à noter que les Etats membres de l'OHI – ceux qui n'ont pas de responsabilités spécifiques en matière de cartographie ou de production de services S-100 dans la Région M – sont invités à contribuer plus activement aux activités de la CHA.

Proposition d'amendements à la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI

Version en vigueur

Art. 8 (e) : « La qualité de membre à part entière est réservée aux Etats membres de la région. Dans le cas unique de la région Antarctique, la qualité de membre de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) est réservée aux Etats membres dont les gouvernements ont adhéré au Traité sur l'Antarctique et qui contribuent en ressources et/ou données à la couverture de la Région M en cartes INT de l'OHI. »

Version proposée

Art. 8 (e) : « La qualité de membre à part entière est réservée aux Etats membres de la région. Dans le cas unique de la région Antarctique, la qualité de membre de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) est réservée aux Etats membres dont les gouvernements ont adhéré au Traité sur l'Antarctique et qui contribuent en ressources **à la fourniture de données, de produits et de services hydrographiques à l'appui de la sécurité de la navigation à l'intérieur de la région antarctique et/ou de l'information géospatiale marine plus large de la région antarctique.** »

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.2	Stratégie révisée en matière de renforcement des capacités	Conseil de l'OHI	3

BRESIL
Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA
Le Canada soutient cette proposition.

FINLANDE
La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE
L'Allemagne soutient la stratégie de renforcement des capacités révisée.

ITALIE
En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON
Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL
Le Portugal soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient la stratégie révisée de renforcement des capacités.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni approuve la stratégie de renforcement des capacités.

PRO-3.2 Stratégie révisée en matière de renforcement des capacités**Soumise par : PRESIDENTE DU CONSEIL****Références :**

- A. Plan stratégique de l'OHI 2021-2026
- B. Action IRCC 12/7
- C. Décision IRCC 14/16
- D. Décision et Action C6/25 du Conseil de l'OHI

PROPOSITION**Notant l'aval de l'IRCC et du Conseil, l'Assemblée est invitée à :**

- a. **Approuver et adopter la stratégie révisée de renforcement des capacités ci-jointe.**

NOTE EXPLICATIVE

1. Lors de sa deuxième session, l'Assemblée a approuvé le Plan stratégique révisé de l'OHI pour la période 2021-2026 (référence A/ Décision A2/19). Afin de faire évoluer le soutien hydrographique apporté à la sécurité et à l'efficacité de la navigation maritime, le plan stratégique 2021-2026 de l'OHI encourage le recours au renforcement des capacités et à la formation pour développer et accroître la capacité des Etats membres de l'OHI à entreprendre des levés hydrographiques et à produire des jeux de données hydrographiques basés sur ces levés.
2. Compte tenu des évolutions actuelles de la navigation, telles que la navigation électronique, la navigation autonome et la réduction des émissions, qui entraînent une profonde évolution des services hydrographiques, le Comité de coordination inter-régional, lors de sa douzième réunion de 2020, a chargé le Sous-comité sur le renforcement des capacités de réviser la Stratégie de renforcement des capacités Ed. 2014, afin de l'aligner sur le Plan stratégique 2021-2026 de l'OHI (Référence B).
3. Lors de sa dix-neuvième réunion intersession, le Sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) a créé une équipe de projet *ad hoc* chargée de réviser la Stratégie de renforcement des capacités Ed. 2014 et de l'aligner sur le Plan stratégique 2021-2026 de l'OHI.
4. Le Comité de coordination inter-régional a approuvé la stratégie révisée de renforcement des capacités Ed. 2022, figurant à l'annexe A présentée par le CBSC, lors de sa quatorzième réunion de 2022, et a invité le Conseil à l'avaliser et à la transmettre à la 3^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI, aux fins d'adoption (Référence C).
5. Le 6^{ème} Conseil a avalisé la proposition de stratégie révisée de renforcement des capacités, Ed. 2022, figurant à l'annexe A, en vue de sa soumission ultérieure à la 3^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI, aux fins d'approbation et d'adoption (Référence D).

6. L'objectif de la proposition de révision de la stratégie de renforcement des capacités était d'affiner le contexte et les processus qui conduiront à l'amélioration des capacités hydrographiques mondiales, de la formation, de la science, de la gestion des données et des techniques. Etant donné que le plan stratégique 2021-2026 de l'OHI fixe des buts et des cibles pour tous les programmes de travail de l'organisation, un certain nombre de ces buts et cibles sont directement ou indirectement liés au renforcement des capacités. Le Sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC), sous la direction du Comité de coordination inter-régional (IRCC), est chargé de contribuer à la réalisation de ces buts et à l'atteinte de ces cibles. Par conséquent, la stratégie de renforcement des capacités doit être exécutée dans le contexte du plan stratégique de l'OHI.
7. La proposition de stratégie révisée de renforcement des capacités Ed. 2022 et sa mise en œuvre sont conformes aux principes suivants :
 - a. Les besoins nationaux individuels en matière d'infrastructures, ainsi que la capacité d'une nation à développer des infrastructures ;
 - b. Les transferts de compétences et de technologies doivent aboutir à des solutions appropriées et durables ;
 - c. Chaque fois que possible, les projets de renforcement des capacités devraient être coordonnés au niveau régional et être soutenus par la coopération régionale ;
 - d. L'administration nationale d'un État dont les services hydrographiques sont en développement doit comprendre et soutenir le concept de renforcement des capacités comme étant dans son intérêt national ;
 - e. L'accent doit être mis sur l'obtention de résultats durables qui profiteront à la sécurité de la navigation, à la sauvegarde de la vie en mer, à la protection du milieu marin et au développement économique.
8. La stratégie révisée de renforcement des capacités est globalement alignée sur les buts et les cibles du plan stratégique 2021-2026 de l'OHI. Elle comprend des déclarations sur la mission et la vision ainsi qu'une révision et un perfectionnement des phases de capacité de la M-2, avec l'inclusion d'une nouvelle phase 0 pour la gouvernance hydrographique, destinée aux pays qui ne disposent pas d'une autorité nationale et/ou d'un comité national de coordination hydrographique. Enfin, en plus du processus de renforcement des capacités existant, en quatre étapes (sensibilisation, évaluation, analyse, action), il est recommandé de commencer à mesurer l'efficacité de l'aide au renforcement des capacités, par un suivi et une évaluation continus.

1. .

INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



IHO Capacity Building Strategy

Edition 2022

Document History

Date	Version	Source	Comments
2021-03-29	0.0	D. Brunt	Initial draft of update to the 2014 version of the CB Strategic Plan
2021-04-06	0.1	CB Strategy Project Team	Incorporation of comments received from PT.
2021-04-07	0.2	CB Strategy Project Team	Incorporation of comments received during the PT meeting.
2021-04-20	0.3	CB Strategy Project Team	Incorporation of comments received after PT meeting

Preamble

Considering the International Hydrographic Organization (IHO) publication M-2, *The Need for National Hydrographic Services*;

Considering paragraph 4 of the Terms of Reference section of the IHO *Inter-Regional Coordination Committee (IRCC) Terms of Reference and Rules of Procedure*; and,

Considering paragraph 1 of the Terms of Reference section of the IHO Capacity Building Sub- Committee (CBSC) Terms of Reference and Rules of Procedure;

Considering the goals and targets of the IHO Strategic Plan as adopted by the 2nd Assembly of the IHO; The CBSC has developed the following Capacity Building Strategy:

Article 1 - INTRODUCTION

The IHO and Capacity Building

1. Capacity building is a vital component of the efforts of intergovernmental technical organizations to support the development goals of the United Nations (UN). The IHO is committed to matching its efforts to those of the International Maritime Organization (IMO), the Intergovernmental Oceanographic Commission (IOC), the International Association of Marine Aids to Navigation and Lighthouse Authorities (IALA), the International Federation of Surveyors (FIG) and other organizations working in allied fields.
2. In the IHO, capacity building is defined as the process by which the organization assesses the status of current arrangements and assists States to achieve sustainable development and improvement in their ability to meet hydrographic, cartographic and maritime safety obligations with particular reference to recommendations in UNCLOS, SOLAS, and other international instruments. The scope encompasses all hydrographic needs as it underpins every other activity associated with the sea, including safety of navigation, protection of the marine environment, national infrastructure development, coastal zone management, marine exploration, marine resource exploitation (minerals, fishing, etc.), maritime boundary delimitation, maritime defence and security, and coastal disaster management.
3. The 2nd Session of the IHO Assembly approved a new IHO Strategic Plan. The Capacity Building Sub- Committee subsequently stood up a Capacity Building Strategy Project Team (CBSPT) to revise the Capacity Building Strategy (CBS) to ensure that this strategy is consistent with the IHO Strategic Plan.

Article 2 – CONTEXT

Purpose

4. The purpose of the Capacity Building Strategy is to define the context and the processes that will lead to improving global hydrographic capability, capacity, training, science, data management, and techniques.

Vision

5. The vision of the IHO is that its capacity building approach is established and recognized as an effective, reliable and successful programme for achieving the desired level of maturity for a state's hydrographic services.

Mission

6. The mission of the IHO is to optimally provide all coastal states with the opportunity to develop the capability to establish and maintain the hydrographic products and services required to ensure safe navigation and the sustainable management of marine resources in their waters.

IHO Strategic Plan

7. The IHO Strategic Plan sets out goals and targets for all work programmes of the organization. Some of these goals and targets relate directly or indirectly to capacity building. The Capacity Building Sub- Committee (CBSC) under the direction of the Inter-Regional Coordination Committee (IRCC), will be responsible for contributing to the achievement of these goals and the meeting of these targets. Therefore, the Capacity Building Strategy must be executed within the context of the IHO Strategic Plan.

Table 1.

IHO Strategic Plan Goals, Targets, and Strategic Performance Indicators relating to Capacity Building.

Targets	Strategic Performance Indicator (SPI)-measurement for success	Proposed Lead
Goal 1: Evolving the hydrographic support for safety and efficiency of maritime navigation, undergoing profound transformation		
1.3 Use capacity building and training to develop and increase the ability of Member States to support safety and efficiency of maritime navigation.	1.3.1 Ability and capability of Member States to meet the requirements and delivery phases of the S100 implementation plan (2026: 50%).	IRCC
Goal 2: Increasing the use of hydrographic data for the benefit of society		
2.2 Promote new tools and methods to accelerate and increase coverage, consistency, quality of surveys in poorly surveyed areas.	2.2.1 Percentage of adequately surveyed area per coastal state.	IRCC
2.3 Apply UN shared guiding principles for geospatial information management in order to ensure interoperability and extended use of hydrographic data in combination with other marine- related data.	2.3.1 Number of HOs reporting success applying the principles in their national contexts (2026: 70%).	IRCC

Goal 3: Participating actively in international initiatives related to the knowledge and the sustainable use of the Ocean		
3.1 Collaborate with other bodies who deliver capacity building and training to improve effectiveness of capacity building activities and programmes	3.1.1 Percentage of Coastal States that are capable to provide maritime safety information (MSI) according to the joint IMO/IHO/WMO manual on MSI (2026 90%).	IRCC

United Nations Sustainable Development Goals

8. The United Nations (UN) Sustainable Development Goals (SDG) aspire to address some of the world’s most pressing problems through humane and scientific approaches where knowledge is collected and shared on an equitable basis.
9. For SDG 5: Gender Equity, the IHO Capacity Building Strategy must ensure that all sponsored projects and opportunities are free from gender biases. IHO should activity promote gender equity among Member States, within the Secretariat, and in the governance of the IHO (e.g. committees, working groups, etc.).
10. Very much related to IHO Strategic Goal 2, the IHO must consider how its capacity building efforts are contributing to achieving SDG 14: Life Below Water, which is to conserve and sustainably use the oceans, seas, and marine resources.

Technology

11. Technology continues to develop rapidly in all fields, including hydrography. The IHO must be cognizant of the speed of these changes and be agile enough adjust to the challenges and take advantage of the opportunities that are present in the capacity building environment. The opportunities include the deployment of e-learning, augmented reality, and other learning and teaching techniques to reach larger and more diverse audiences.
12. Challenges include the need for rapid curriculum updating to keep up with technology changes to ensure that the skills taught by programmes today will be relevant in the future. Specifically, hydrographic personnel must be well equipped to work in the realm of S-100, to use of sensors new to hydrographic applications (e.g. satellite derived bathymetry), to capitalizing on citizen science (e.g. crowd-sourced bathymetry), and to work with autonomous survey platforms.

Principles

13. The strategy and its implementation will be consistent with the following principles:
 - a. Individual national needs for infrastructure, together with a nation’s capacity for infrastructure development, should be assessed firmly against the 3 phases of development as defined in M-2 and shown in Figure 1.
 - b. Skill and technology transfers must result in solutions which are appropriate and sustainable.
 - c. Wherever possible, capacity building projects should be coordinated regionally and be supported through regional cooperation.

- d. The national administration of a State with developing hydrographic services must embrace and support the concept of capacity building as being in its national interest. e. The focus should be on achieving enduring output which will benefit safe navigation, safety of life at sea, protection of the marine environment and economic development, rather than on creating enabling infrastructure per se.
- e. Funding of Non MS is generally limited to technical visits and Phase 1 projects (this will include an overall assessment of the status of hydrography and information of relevant authorities). Exceptions to this have to be reflected against the resources provided, the expected output and the situation in the country.
- f. Funding of equipment shall be limited to those cases, where it is embedded into a comprehensive programme (see Article 3 - PROCESS) requesting such equipment to remain in- country to complete the project, and insuring a sustainable effect and ongoing support. Whenever possible, external funds should be included, taking into account the relatively high costs of equipment and assuring a reasonable cost-benefit-ratio for the improvement of the hydrographic capacity;
- g. Comprehensive programmes (see Chapter 5) may be supported by start-up funds to allow participation in, or preparation of, externally funded projects, especially when substantial additional funds can be expected;
- h. The use of consultants will be permitted if this supports the vision and the objectives of this strategy; and,
- i. CB funds may be allocated for administrative purposes (the amount/percentage to be agreed by the CBSC).

PHASES OF DEVELOPMENT OF HYDROGRAPHIC SURVEYING AND NAUTICAL CHARTING CAPABILITY

Phases of Development	National Activity
<p>Phase 0</p> <p>Unaware of its national obligations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The country does not have a National Authority (NA) and/or National Hydrographic Coordinating Committee (NHCC) • Need to raise maritime awareness • Need to create infrastructure to collect and circulate maritime safety information • Need to strengthen links with NAVAREA Coordinator to enable the promulgation of safety information • Form National Authority (NA) and/or National Hydrographic Coordinating Committee (NHCC)
<p>Phase 1</p> <p>Aware of its national obligations but need to improve their processes. Collection and circulation of nautical information, necessary to maintain existing charts and publications up to date</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Create/improve current infrastructure to collect and circulate information • Strengthen links with charting authority to enable updating of charts and publications • Minimal training needed • Strengthen links with NAVAREA Coordinator to enable the promulgation of safety information • Keep a National Structure to prevention or mitigation of consequences of marine disasters or climate change
<p>Phase 2</p> <p>Creation of a surveying capability to conduct:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coastal projects • Offshore Projects 	<ul style="list-style-type: none"> • Establish capacity to enable surveys of ports and their approaches • Maintain adequate aids to navigation • Build capacity to enable surveys in support of coastal and offshore areas • Build capacity to set up hydrographic databases to support the work of the NA/NHCC • Provide basic geospatial data via MSDI • Requires funding for training, advising & equipment or contract survey
<p>Phase 3</p> <p>Produce paper charts, ENC and publications independently</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The need shall be thoroughly assessed. Requires investment for production, distribution and updating • Alternatively, bi-lateral agreements for charting can provide easier solutions in production and distribution (of ENC through RENCs) and rewards. • Further development of MSDI

Figure 1

Objectives

14. The willingness of the IHO to assist capacity building has been expressed in terms of short and long term objectives, providing a clear signal of the desired effect which the Organization is seeking. These objectives also constitute guidance for the work of the CBSC in implementing this strategy.
15. Long Term Objectives:
 - a. To enable all states which have navigable waters to achieve Phase 1 of development (i.e. timely collection and promulgation of hydrographic information for their national waters), and to develop a national plan to put in place appropriate elements of Phases 2 and 3 or alternative cooperative regional or bilateral arrangements.
 - b. In conjunction with the IMO's Technical Cooperation Committee and IALA's World Wide Academy a series of 'country profiles' will be developed to accurately measure the state of hydrography in every coastal state.
16. Short/Medium Term Objectives:
 - a. To implement a programme of events to raise awareness of the importance of hydrography at all relevant levels, including the use of hydrographic data for the benefit of society (see Goal 2 of the IHO Strategic Plan)
 - b. To establish a GIS-based electronic version of C-55 presenting an accurate picture of the status of hydrographic services world-wide, as available to mariners.
 - c. To enable the IHO to present clear priorities for capacity building action to the UN and subordinate technical organizations and funding agencies, and to national governments.
 - d. To enable Regional Hydrographic Commissions (RHCs) to establish a suite of capacity building initiatives and a prioritization process for regional cooperative efforts.
 - e. To enable RHCs, where significant progress is required, to develop a holistic approach to capacity building, designed to deliver wide ranging assistance with sustainable outcomes. This would include training, technical cooperation, organizational and structural advice which may be part of a donor programme.
 - f. To implement appropriate management of an IHO Capacity Building Fund.
 - g. To produce and maintain an auditable IHO Capacity Building Management Plan.
 - h. To support e-learning activities, considering the importance of practical exercises (or face-to-face) aspects required by the nature of hydrography.

Article 3 – PROCESS

The four (4) steps in the process

17. The CB Procedures approved by the CBSC contain the detailed information necessary to plan and execute the CB Projects, and are published in the IHO website (<https://iho.int/en/miscellaneous-2>)
18. The IHO CBSC recognizes that the first step must be the raising of awareness of the significance and impact of hydrography on maritime safety, at the highest political levels in each country, and in the UN and subordinate technical organizations, regional maritime associations and funding agencies. Without this, adequate resources will not be secured and sustained for the implementation of the strategy. Assessment is underway on a permanent basis through the revision and update of C-55 and through technical visits. The subsequent steps of analysis, including prioritization and identification of actions, and then the management and implementation of appropriate actions, require more detailed development within this policy paper and are itemized below. The degree of engagement required from each contributor to the process is suggested in Table 1.

Table 1: Degree of engagement (X = Low, XX = Medium-low, XXX = Medium-high, XXXX = High)

	IHO	CBSC	RHC	Country
Awareness	XXX	XXXX	XX	X
Assessment	X	XXX	XXXX	XX
Analysis	XXXX	XXX	XX	X
Action	X	XX	XXX	XXXX

19. The process will require development of the following elements:
- Intensification of efforts to raise awareness of hydrography and to provide reference documents on the minimum requirements for national hydrographic services in accordance with SOLAS Chapter V Regulation 9.
 - Implementation and management of a CB fund.
 - Completion of the revision of the C-55 database to identify key deficiencies.
 - Development of assessment criteria to determine appropriate and sustainable national capacity.
 - Implementation of effective RHC processes for analysis and prioritization of capacity building needs within the region.
 - Definition of an Action Plan to address selected goals within specific timescales, and to identify and manage funding.
20. In some RHCs, it may be appropriate to consider a comprehensive, multi-year, programme of work, including multiple projects. This may include precise assessment of the first priority requirements, definition of the target capacity, identification of complementary funding, installation and coaching of an organization, training, delivery of some equipment etc. These actions should be conducted in a strongly integrated way, in order for each project to contribute as a part of a holistic programme. A rigorous project methodology should be applied, to ensure successful implementation in terms of scope/budget/timeframe and monitoring/reporting to ensure the expected benefits are realized.
21. RHCs may also consider the adoption of a CB maturity model where the aspirations of nations can be assessed against each of the 3 CB Phases of development as defined in M-2 and shown in Figure 1. Such a model would identify the appropriate training/assistance/funding required to provide a clear pathway and action plan for a nation to achieve each CB Phase in a sustainable and enduring manner. The model may be used by RHCs to monitor and record a nation's progress towards the creation of a national hydrographic service. This information could become part of a comprehensive country profile as mentioned in Chapter 4.1. The successive steps in the process are outlined in the paragraphs which follow. The CB Procedures approved by the CBSC contain the detailed information necessary to plan and execute the CB Projects, and are published in the IHO website (www.iho.int > Capacity Building).

Raising Awareness

22. The IHO Secretariat should continue the campaign for the establishment of the hydrographic services required to meet obligations under UNCLOS and SOLAS. The high profile which the IHO Secretariat has sustained in the UNICPOLOS process, and within the IMO, should assist the CBSC to implement specific actions to target subordinate international and regional agencies. Very significant progress has been made in IMO, and the imminent inclusion of the C-55 database in the IMO Member State Audit Scheme (VIMSAS) will provide effective leverage to commit governments to resource the arrangements required under SOLAS V Regulations 4 and 9.

23. The Marine Spatial Data Infrastructure (MSDI) provides a framework for the provision of hydrographic information beyond the traditional field of surface navigation. The IHO/CBSC should contribute to raising the consciousness among the HO's of the importance of hydrographic data in order to drive "The Blue Economy" and all it signifies, in terms of economic and socio-economic development.
24. The CBSC should continue to explore the best means of raising awareness of the importance of hydrography to the funding agencies. The urgency of this task is underlined by increasing evidence of international and regional investment in hydrographic equipment for either marine scientific research or protection of the marine environment, without adequate awareness of measurement criteria for data to support safe navigation.
25. Raising awareness may be efficiently supported by a risk assessment process, based on the status of hydrographic knowledge, the main characteristics of maritime activities, including shipping, and of their evolution, and an impact study of the consequences of insufficient hydrographic knowledge or services.
26. M-2 is available, free of charge, together with a general IHO Information Brochure and IHO PowerPoint presentation, on the IHO website (www.iho.int). These are important tools for meetings at ministry level during technical advisory visits, and are continuously updated.

Assessment and Analysis of Needs

27. A further developed C-55 as a "country profile" will play an even more important role in Capacity Building.
28. The C-55 data-base on the IHO website contains tables of MSI, survey and charting information for each coastal state or state with hydrographically significant waters. The standard formats for the agendas of the IHO RHCs, and for the National Reports presented to them, provide for the regular review of this information and for the discussion of capacity building initiatives to improve the situation in each country. The main deficiencies in complying with SOLAS V Regulation 4 and 9 in many coastal states are as follows:
 - a. No effective organization for the promulgation of information of importance to safe navigation and the protection of the maritime environment, either as navigational warnings or as inputs to NAVAREA Coordinators and those hydrographic offices with responsibility for charting;
 - b. Outstanding actions to implement the GMDSS;
 - c. No capacity to plan and implement a prioritized survey programme, including a resurvey component;
 - d. Failure to apply IHO S-44 criteria in Marine Scientific Research and offshore industrial surveys;
 - e. The lack of measures to ensure scientific & commercial survey data being incorporated in national bathymetric database;
 - f. Lack of chart information on datum transfer parameters for GPS navigation; and,
 - g. Lack of INT paper charts and ENC to support international navigation, especially in dangerous and VTS areas.

Technical Visits

29. Technical visits provide a powerful means of working with local administrators and experts to determine the arrangements for delivering SOLAS V obligations which are appropriate and sustainable for their country. Follow up visits may be required to support the recipient of the technical visit to implement the recommendations to establish hydrographic services.

Risk Assessment

30. A risk assessment provides a robust basis for prioritising a national/regional charting programme. The risk analysis methodology is evidence-based and objective against set criteria. It includes AIS traffic analysis and an economic assessment. The main output is a risk heat map which allows governments, charting authorities and other interested parties to come to a conclusion about the nature and scope of charting improvements and related maritime safety initiatives. A GIS is used for the analysis and to display the results. This allows complex data to be easily accessed and understood by key stakeholders to aid decision making and presents a compelling case for action.

Mechanisms for Action

31. The following mechanisms are available for capacity building action:
- a. Contact with decision-makers and advice to national experts:
 - i. IHO input to projects championed by IMO and other organizations;
 - ii. IHO advisory visits;
 - iii. RHC Visit Teams;
 - iv. Technical Workshops.
 - b. Technical assistance. IHO and RHC assistance in coordination of regional survey, charting and MSI projects, including advice on liaison with funding agencies and with industry.
 - c. Bilateral assistance by other IHO MS, by MOU, or on contract or aid-funded basis:
 - v. provision of SOLAS-compliant hydrographic services by other MS through legal administrative arrangement;
 - vi. loan of skilled staff;
 - vii. training, including options in region;
 - viii. output-based project assistance, with out-sourcing fully evaluated and exploited; appropriate and sustainable skill and technology transfer, including advice on organization and planning as well as support for practicing hydrography.
32. Specific regional comprehensive programmes, as mentioned in Chapter 5, may be prepared by a study, possibly outsourced, on the feasibility of building a generic multi-year CB programme, taking into account sustainable expected progress, funding sources and their availability, possible synergies with complementary international cooperation programmes, languages issues and the level of commitment of concerned nations.

Article 4 – MANAGEMENT

Management of Capacity Building Action

33. The CBSC has established an IHO Capacity Building Fund (CB Fund). All transactions are transparent. Any donor may pledge funding for a particular purpose or project if desired.
34. The disbursement of the IHO CB Fund is controlled by using a coasted Management Plan to derive annual Work Programmes. It enables the CBSC to assess and prioritise proposals submitted through the RHCs, and to approve appropriate responses for which costs and benefits have been balanced. Further details are given in the relevant Procedures.

Training methodologies and cooperation

35. Training is a very important part of the IHO CB. The methodologies and the means of cooperation with training facilities play an important role in the success of funded trainings. The following list encompasses the main rules and fields of work for the capacity building efforts of the IHO:
- a. Maritime Safety Information (MSI) will be given priority in order to achieve the first long term objective of this Strategy, based on a multi-year MSI CB Plan to be developed jointly by the CBSC and World-wide Navigational Warning Service Sub-Committee (WWNWS);
 - b. CAT A and B – Depending on funding, consideration will be given to using IHO funds for CAT A and B survey training and CAT B cartography training for candidates from MS only.
 - c. Training for the trainer (TFT), to improve the availability of trainers within a region or country.
 - d. Standardization of trainings beyond CAT A and B where feasible, providing a structure of training possibilities for certain topics.
 - e. MSDI training – MSDI Courses will be developed to cater for the different requirements of the various phases of Hydrographic development.
 - f. Ensuring that syllabi of trainings are widely available, preferably in different languages.
 - g. Investigation of the practical benefit and a possible implementation of blended and e- learning.

Cooperation with Stakeholders

36. The CBSC works closely together with stakeholders, such as Nations, international and regional organizations and Non-Governmental Organizations (NGOs) to find a broad basis for the cooperation for the benefit of the IHO CB Strategy.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.3	Reconnaissance de l'Océan austral	Président de la CHA	3

ARGENTINE

L'Argentine considère qu'il n'existe pas de motifs techniques permettant de justifier une référence distincte pour la zone dénommée « océan Austral », qui correspond aux zones méridionales des océans Indien, Atlantique Sud et Pacifique Sud.

En outre, et compte tenu du caractère technique et consultatif de l'Organisation hydrographique internationale, la présente résolution est dépourvue non seulement d'implications politiques mais aussi juridiques.

Une lettre décrivant les autres points de vue de l'Argentine sur cette question figure à l'annexe 2 du présent document.

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CHILI

Le Chili reconnaît l'existence de l'océan Austral et de ses limites en faisant la déclaration suivante :

« La limite nord de l'océan Austral est le parallèle 60° S et sa limite sud est le littoral de l'Antarctique, y compris la péninsule Antarctique ».

Par conséquent, le CHILI soutient la proposition 3.3 soumise par le Secrétaire général, en tant que président de la CHA.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre de la CHA, l'Italie soutient cette proposition.

NORVEGE

La Norvège soutient cette proposition afin de rectifier une omission qui dure depuis 70 ans et de s'aligner à nouveau sur les géographes et la communauté scientifique dans leur utilisation bien établie du dénominateur « océan Austral ».

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les États-Unis soutiennent la proposition et approuvent les limites de l'océan Austral que l'OHI propose d'utiliser. Cette reconnaissance se fait sans porter préjudice à la dénomination « océan Austral » telle que d'autres organismes internationaux ou régionaux compétents peuvent la définir pour leurs propres objectifs.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétaire général, en sa qualité de président de la CHA, confirme que toutes les procédures normales de travail au sein de la CHA ont été suivies et appliquées à cet item comme aux autres items, en toute équité et transparence.

Le Secrétariat est prêt à inclure les réserves (sauf celles qui pourraient être de nature procédurale) que tout Etat membre souhaite ajouter dans l'appendice de la résolution proposée.

PRO-3.3 Reconnaissance de l’Océan austral

Soumise par : Le Secrétaire général, en tant que président de la CHA

- Références :**
- A. Publication S-23, Ed. 3, 1953
 - B. Compte rendu de la CHA-18

PROPOSITION

Notant la décision prise lors de la 2^{ème} Assemblée de l’OHI sur le statut de la S-23, éd. 3, 1953 (référence A et décision A2/24),

Notant la décision prise par la Commission hydrographique de l’Antarctique de l’OHI (CHA) lors de sa 18^{ème} réunion en mai 2022 (référence B, décision HCA18/45),

Notant les progrès accomplis dans l’élaboration de la spécification de produit S-130 de l’OHI - *Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales* :

L’Assemblée est invitée :

- à approuver le projet de résolution de l’OHI figurant à l’annexe A sur la reconnaissance de l’océan Austral et ses conséquences sur les limites de certaines zones maritimes mondiales.

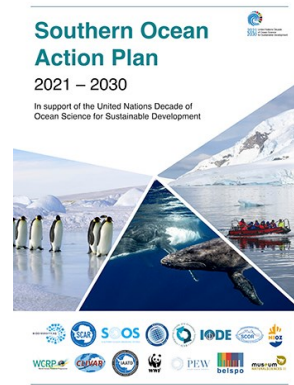
NOTE EXPLICATIVE

1. En 2021, le président de la CHA a informé les participants à la 17^{ème} réunion de la CHA de la publication d’un article³⁴ du National Geographic citant l’OHI et reconnaissant l’océan Austral comme le 5^{ème} océan. À la suite de cette publication, le Secrétariat de l’OHI a reçu un nombre important de demandes d’explications sur la façon dont ce nom avait été discuté au cours de l’examen historique de la S-23.
2. Le Secrétaire général de l’OHI, également président de la CHA, a profité de cette occasion pour rappeler que, bien que ce nom pour désigner les eaux australes de cet hémisphère ait été inclus dans la 2^{ème} édition de la publication S-23 de l’OHI sur les limites des océans et des mers publiée en 1937, la majorité des opinions des Etats membres reçues après cela n’étaient pas favorables à cette inclusion. En bref : l’« *océan Austral* » est devenu un océan officiel en 1937, mais a perdu son statut officiel en 1953.
3. Suite à la 2^{ème} session de l’Assemblée, il a été décidé de créer une équipe de projet (S-130 PT) chargée de l’élaboration d’une spécification de produit pour les démarcations polygonales des zones maritimes mondiales et des recommandations ultérieures pour la production d’un jeu de données. Cette S-130 PT définit actuellement un modèle de jeu de données uniquement à l’aide d’un système d’identificateurs numériques uniques. Lorsque la production du jeu de données correspondant sera envisagée, il faudra certainement décider si les limites de l’*océan Austral* existent.

³⁴ <https://www.nationalgeographic.com/environment/article/theres-a-new-ocean-now-can-you-name-all-five-southern-ocean>

4. Lors de sa 18^{ème} réunion en mai 2022 (HCA-18), la CHA a été informée de la publication de la version 2.0 de la Carte bathymétrique internationale de la grille bathymétrique de l'océan Austral (IBCSO).

La CHA a également été informée par le représentant du SCAR de son plan d'action pour l'océan Austral à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les océans.



5. Pour les raisons exposées ci-dessus, notant l'utilisation bien établie de la dénomination d'océan Austral par les géographes et la communauté scientifique, et afin de résoudre ce problème de longue date, les membres de la CHA ont finalement convenu lors de la HCA-18 de soumettre une proposition de nouvelle résolution de l'OHI à la 3^{ème} session de l'Assemblée pour approbation par les Etats membres de l'OHI, simplement axée sur la reconnaissance de l'existence de l'océan Austral.
6. Depuis la HCA-18, la proposition ci-jointe a été distribuée à deux reprises aux membres de la CHA pour contributions et commentaires. Le projet de résolution consolidé prenant en compte les points de vue, les commentaires et les réserves des membres³⁵ de la CHA figure à l'annexe A.

³⁵ Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Équateur, Espagne, France, Japon, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique.

Projet de nouvelle résolution de l'OHI

RECONNAISSANCE DE L'OCEAN AUSTRAL ET CONSEQUENCES SUR LES LIMITES DE CERTAINES ZONES MARITIMES MONDIALES	xx/2023	A-3	
---	----------------	------------	--

Prenant note de l'existence reconnue de longue date de l'IBCSO3 - Carte bathymétrique internationale de l'océan Austral - en tant que projet de cartographie régionale reconnu et soutenu par la GEBCO et de l'utilisation dominante de la dénomination d'océan Austral par la communauté scientifique internationale et les médias, l'OHI reconnaît l'océan Austral comme la zone maritime mondiale entourant le continent antarctique.

Compte tenu de la limite septentrionale de la région cartographique internationale M4 de l'OHI, il est considéré que la limite géographique septentrionale de l'océan Austral est définie par le parallèle de latitude 60°S.

En conséquence, les limites géographiques méridionales des océans Atlantique, Indien et Pacifique sont identiques à la limite géographique septentrionale de l'océan Austral. Cette limite géographique commune remplace celles mentionnées dans la publication S-235 , éd. 3, 1953 pour les zones concernées.

Ces limites n'ayant aucune signification politique, océanographique ou, plus généralement, environnementale, les Services hydrographiques peuvent continuer à adopter leurs propres limites tant que celles-ci restent techniquement cohérentes avec le modèle de données des démarcations polygonales des zones maritimes mondiales. (S-130 de l'OHI). Les réserves nationales actuelles et/ou les commentaires sur les limites des océans Atlantique, Indien, Pacifique et Austral sont fournis à l'appendice 1.

**Informations générales,
positions nationales et réserves sur les limites des océans *Atlantique,
Indien, Pacifique et Austral***

Informations générales

Il est reconnu que la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) définit, à l'article 4 de sa Convention, les limites de la convergence antarctique. Malgré les changements saisonniers et annuels de sa latitude, cette caractéristique océanographique majeure crée une frontière biologique distincte au-delà du parallèle de 60°S, applicable à la description de l'écosystème marin de l'Antarctique (<https://gis.ccamlr.org/>).

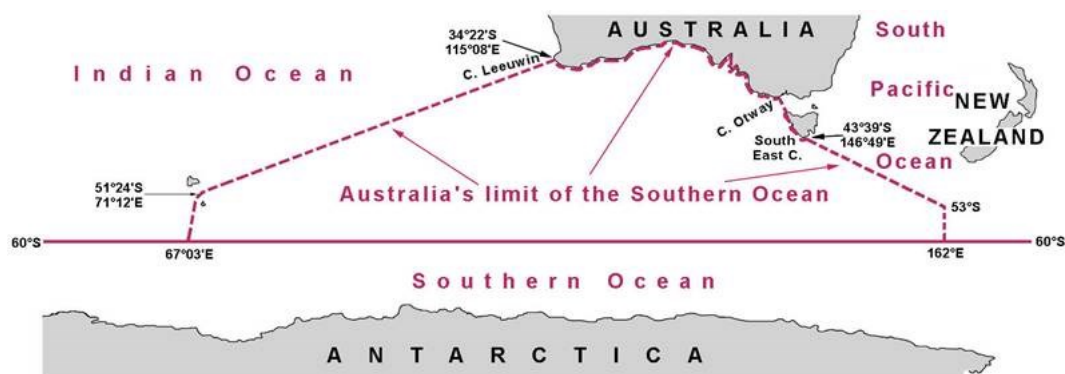
Argentine

La République Argentine considère qu'il n'existe aucune raison technique qui justifie la désignation séparée de la zone dénommée "Océan Austral", qui correspond à la zone sud des océans Indien, Atlantique et Pacifique.

Par ailleurs, étant donné le caractère consultatif et technique de l'Organisation Hydrographique Internationale, cette résolution ne constitue pas un avis légal dont pourrait se prévaloir un individu, un Etat membre de l'OHI ou une entité quelconque à des fins politiques ou juridiques et ne doit pas être considérée comme tel. Cette résolution est proposée sans préjudice ou limitation des points de vue de l'OHI ou d'un Etat membre de l'OHI concernant tout sujet ou toute question.

Australie

Position de l'Australie sur les limites de l'*océan Austral* et la limite méridionale de l'*océan Pacifique Sud* [et de la *mer de Tasman*] et de l'*océan Indien* conformément à la résolution [nationale] ROO/11/06 de l'ICSM³⁶ – Limites des océans et des mers et des formes du relief sous-marin au large [avril 2001].



Chili

Le Chili reconnaît l'existence de l'océan Austral et ses limites comme suit : La limite nord de l'océan Austral est le parallèle de 60° S et sa limite sud est la ligne de côte de l'Antarctique, y compris la péninsule Antarctique.

³⁶ ICSM : Interdepartmental Committee of Surveying and Mapping (fr. *Comité interministériel des levés et de la cartographie*).

Equateur

L'Équateur approuve l'utilisation du parallèle de 60°S comme limite septentrionale de l'océan Austral.

Royaume-Uni

Avec cette résolution en vigueur, le Royaume-Uni confirme que le commentaire de la S-23, édition 3, 1953 « *La Grande-Bretagne emploie la latitude de 55° Sud comme limite septentrionale de l'océan Méridional [et donc comme limite méridionale des océans Atlantique, Indien et Pacifique]* » ne s'applique plus.

Etats-Unis d'Amérique

Les États-Unis soutiennent la résolution et approuvent les limites de l'océan Austral que l'OHI propose d'utiliser. Cette reconnaissance se fait sans porter préjudice à la dénomination « océan Austral » telle que d'autres organismes internationaux ou régionaux compétents peuvent la définir pour leurs propres objectifs.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.4	Accès aux logiciels, matériels et cours de formation	République islamique d'Iran	3

ITALIE

Pour relever le défi de l'adoption du cadre de la S100 par l'ensemble de la communauté hydrographique, l'Italie soutient toute proposition visant à développer des efforts communs pour la mise en œuvre de la S100. Les RENC peuvent jouer un rôle actif dans ce sens.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

En vue de préparer les délibérations qui auront lieu au titre du point respectif de l'ordre du jour de l'Assemblée, les Etats membres sont invités à prendre note de l'article II de la Convention relative à l'OHI et de la résolution 2/1972 de l'OHI portant sur la portée de la présente proposition.

PRO-3.4 Accès aux logiciels, matériels et cours de formation

Soumise par : République Islamique D'Iran

Références : Convention relative à l'OHI, Plan stratégique de l'OHI,
6^{ème} réunion du Conseil – Compte rendu

PROPOSITION

L'Assemblée est invitée à :

Examiner une suggestion selon laquelle, afin de renforcer la sécurité de la navigation à l'échelle mondiale, les Etats membres devraient avoir accès à des logiciels et matériels spécialisés, ainsi qu'à des cours de formation pratique et professionnelle, afin d'améliorer les opérations hydrographiques et les cartes marines.

NOTE EXPLICATIVE

Le golfe Persique est l'une des voies navigables les plus stratégiques au monde, en raison de son importance dans le transport mondial du pétrole. Par conséquent, son blocage, même temporaire, entraînerait des perturbations importantes sur les marchés de l'énergie. Les eaux du golfe Persique sont relativement peu profondes et il arrive que les navires à fort tirant d'eau soient contraints de naviguer sur une grande distance avec une faible profondeur sous quille. En outre, afin de fournir des services de meilleure qualité pour la sécurité de la navigation et de la vie humaine en mer, ainsi que pour la protection de l'environnement dans cette région, il est crucial que les Etats contractants de la convention SOLAS effectuent des levés hydrographiques selon les besoins. Ainsi, ils peuvent organiser la compilation et la publication des données hydrographiques, la diffusion et la tenue à jour de toutes les informations nautiques nécessaires pour renforcer la sécurité de la navigation.

Pour atteindre les objectifs de la Convention de l'OHI, du Plan stratégique et du compte rendu du C6, il est essentiel que tous les Etats membres mettent en œuvre la série de normes S-100 à partir de la date prévue (1^{er} janvier 2026), ce qui sera impossible sans une utilisation optimale des logiciels, des matériels et des cours de formation spécialisés.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.5	Création d'un groupe de travail pour explorer les mérites, les structures et les options potentiels d'un financement alternatif pour soutenir le renforcement des capacités et d'autres initiatives de l'OHI	Etats-Unis d'Amérique, Canada, Norvège, Royaume-Uni et Australie	3

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada remercie les Etats-Unis d'Amérique pour cette initiative visant à étudier les approches permettant de créer des mécanismes de financement durables pour compléter les modèles et opérations actuels de l'OHI.

L'OHI a fait un travail admirable en matière de renforcement des capacités, compte tenu des pressions financières et des paramètres du programme.

Malheureusement, comme le souligne la proposition, l'OHI n'a pas été en mesure de répondre à toutes les demandes de renforcement des capacités.

Le Canada estime qu'il est dans le plus grand intérêt des demandeurs de renforcement des capacités et de l'OHI d'examiner de nouvelles options.

FRANCE

La France est favorable à la création d'un groupe de travail dédié à la recherche de financements alternatifs pour la politique de renforcement des capacités ou d'autres initiatives OHI et souhaite en devenir membre.

Les thématiques citées, à savoir le renforcement des capacités et la GEBCO, sont pilotées par le comité de coordination inter-régional (IRCC) au sein de l'OHI, tout comme les initiatives régionales qui pourraient bénéficier de cette recherche de financement. La France propose par conséquent de placer ce groupe de travail sous la supervision directe de l'IRCC et non du Conseil de l'OHI, charge à l'IRCC de tenir le Conseil informé des avancées dudit groupe.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

SUEDE

La Suède soutient la proposition de création d'un groupe de travail sur le renforcement des capacités.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Prenant note des priorités et des difficultés auxquelles sont confrontés un certain nombre de sous-comités, d'équipes de projet et de groupes de travail existants (manque de titulaires de fonctions, de membres actifs, coûts des réunions, etc.), le Secrétariat propose d'envisager la création d'une équipe de projet ad hoc (un format bien établi avec un court mandat, un cahier des charges, etc.) dans le cadre des comités et groupes de travail existants.

PRO-3.5 **Création d'un groupe de travail pour explorer les mérites, les structures et les options potentiels d'un financement alternatif pour soutenir le renforcement des capacités et d'autres initiatives de l'OHI**

Soumise par : Etats-Unis d'Amérique, Canada, Norvège, Royaume-Uni et Australie

PROPOSITION

Considérant la discussion ci-dessous, l'Assemblée est invitée à :

- a. Reconnaître les importants problèmes maritimes mondiaux auxquels la communauté hydrographique du monde entier est confrontée³⁷. La résolution de ces problèmes nécessitera une capacité hydrographique mondiale élargie pour la collecte de données afin d'étayer une prise de décision efficace à des échelles géographiques allant des communautés locales aux échelles nationale, régionale et au-delà ;**
- b. Approuver la proposition de créer un groupe de travail composé de volontaires des Etats membres intéressés, de partenaires de l'industrie, de partenaires philanthropiques et de représentant(s) du Secrétariat de l'OHI afin d'explorer l'établissement possible de flux de financement alternatifs fiables ou de ressources pour soutenir les activités de l'OHI, y compris le renforcement des capacités et la GEBCO ;**
- c. Autoriser le Conseil à examiner les rapports d'activité du groupe de travail au moins une fois par an lors des réunions du Conseil, à examiner les recommandations, à discuter et à explorer les options, et à fournir des conseils au groupe de travail en vue de la préparation d'un rapport à la quatrième Assemblée (A4), à l'appréciation du Conseil ; et**
- d. Fournir, le cas échéant, toute orientation complémentaire jugée nécessaire sur la proposition.**

NOTE EXPLICATIVE

1. La faculté des nations côtières à fournir des capacités nationales pour la prestation de services hydrographiques ne suit pas le rythme du regain d'intérêt renouvelé pour l'océan et des besoins en données pour relever les défis maritimes mondiaux.
2. Le plan stratégique de l'OHI indique que le renforcement des capacités et la formation devraient viser à aider les Etats membres à répondre aux exigences et aux phases de livraison du Plan de mise en œuvre de la S-100. En outre, les Buts stratégiques 2 et 3 demandent d'accroître la disponibilité, la qualité et la couverture des données hydrographiques.
3. Cependant, les demandes de financement adressées par les Etats membres de l'OHI et les Etats côtiers au sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) dépassent largement le montant disponible dans le fonds de renforcement des capacités de l'OHI, de sorte qu'un nombre relativement faible de projets est accepté chaque année, laissant ainsi une longue file d'attente de projets non financés. De même, le coût de l'exécution des plans de travail d'une GEBCO élargie, avec deux nouveaux sous-comités créés ces dernières années, dépasse largement les fonds disponibles, ce qui signifie que des travaux importants ne peuvent pas progresser. Il s'agit d'une situation chronique et de longue date que le modèle de financement actuel n'a pas permis de résoudre. En outre, cette situation

³⁷ A titre d'illustration uniquement, veuillez consulter le site <https://www.maritimeissues.org/> « Basé sur des recherches auprès de hauts dirigeants du monde entier, le Global Maritime Issues Monitor 2022 explore l'impact, la probabilité et l'état de préparation de 18 problèmes mondiaux susceptibles d'affecter le secteur maritime au cours de la prochaine décennie. »

limite la capacité de l'OHI à atteindre les objectifs de son Plan stratégique et à relever le défi de « ne laisser pour compte aucun pays ».

4. L'ajout de nouveaux Etats membres pour résoudre le problème budgétaire est limité et ne peut assurer le niveau de financement requis. Cette approche est d'autant plus compromise que les nouveaux membres potentiels seront généralement les pays qui ont le plus besoin d'aide pour renforcer leurs capacités hydrographiques. La perspective d'augmenter progressivement les cotisations des membres afin d'accroître de manière significative les fonds dont dispose l'OHI pour le développement de capacités supplémentaires et le soutien de la GEBCO est également peu probable.
5. En gardant ces réalités à l'esprit, il est proposé qu'un groupe de travail inter-assemblées soit créé pour examiner les options qui permettraient de mettre en place un mécanisme de financement auxiliaire durable pour l'OHI, distinct et indépendant du modèle actuel de cotisation des membres, ce qui améliorera considérablement à l'avenir la capacité de l'organisation à soutenir les travaux programmatiques tels que le développement des capacités et la GEBCO. Le groupe de travail devrait envisager un certain nombre d'options pour étendre les possibilités de financement, sans impacter le modèle de financement ou les opérations actuelles de l'OHI, qui peuvent inclure la collaboration avec des partenaires établis de l'OHI comme les RENC, l'établissement de structures parallèles comme une fondation, des ajustements bureaucratiques de l'OHI et d'autres options.

STRUCTURE PROPOSEE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL

6. Le groupe de travail devrait être de taille réduite mais devrait inclure des participants de haut niveau qui, idéalement, réunissent une expérience hydrographique, intergouvernementale, commerciale et de financement du développement. Les membres seront sélectionnés par le Conseil de l'OHI (de préférence avant le C7), seront présidés par un Etat membre et devraient inclure deux autres représentants d'Etats membres, le personnel concerné du Secrétariat de l'OHI, y compris un membre du Comité directeur, et le Président du Conseil. Le groupe de travail peut également inclure des représentants du secteur privé, des RENC et du secteur philanthropique. Le groupe de travail fera rapport au Conseil de l'OHI chaque année et le Conseil de l'OHI gèrera le groupe de travail sous l'autorité de la troisième Assemblée, si cela est approuvé lors de la troisième Assemblée.
7. Les auteurs de la proposition suggèrent ce calendrier initial pour examen, en vue de la rédaction d'un rapport lors de la quatrième Assemblée :
 - Etablir la composition du groupe de travail et préparer son mandat
 - Organiser un atelier pour recueillir de nouvelles idées et élaborer des solutions possibles
 - C7 – Présenter les résultats de l'atelier à la 7^{ème} réunion du Conseil
 - Organiser une réunion du GT pour convenir de la marche à suivre
 - Effectuer une analyse des lacunes, une évaluation juridique, une évaluation de la gouvernance et une évaluation des implications fiscales potentielles, etc.
 - C8 – Présenter la voie à suivre proposée à la 8^{ème} réunion du Conseil
 - Organiser une réunion du GT pour confirmer le plan de présentation à l'A4
 - Présenter les recommandations pour approbation par l'A4

MISE A JOUR DU PROGRAMME DE TRAVAIL

RAPPORT DU CONSEIL DE L'OHI

(Version 2.1 du 3 avril 2023)

Présidence : Dr. Geneviève BECHARD Canada
Vice-présidence : Ying Huang THAI LOW Singapour

Composition (*Etats membres de l'OHI ayant un siège au Conseil 2020-2022*) :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Chypre, Corée (Rép. de), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malte, Norvège, Oman, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Singapour, Suède et Thaïlande.

Réunions :

4 ^{ème} réunion (C-4)	visioconférence	19 novembre 2020
5 ^{ème} réunion (C-5)	hybride virtuelle/en personne, Monaco	19 - 21 octobre 2021
6 ^{ème} réunion (C-6)	Secrétariat de l'OHI, Monaco	18 - 20 octobre 2022

Avant-propos de la présidente

- J'ai l'honneur de rendre compte à l'Assemblée 3 (A-3) des activités de la deuxième période triennale du Conseil de l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Le présent rapport est conforme à l'article VI g) de la Convention relative à l'OHI, qui définit « de faire rapport à l'Assemblée, à chaque session ordinaire, du travail accompli par l'Organisation » comme l'une des fonctions du Conseil.
- Pendant plus de deux ans, les activités de ce Conseil ont été organisées dans le contexte de la pandémie de Covid-19. La 2^{ème} Assemblée de l'OHI et la 4^{ème} réunion du Conseil de l'OHI, qui ont lancé cette période triennale, ont été virtuelles et abrégées. Pendant cette période, nous avons dû apprendre à travailler différemment et cela continuera d'influencer notre façon de travailler pour les années à venir. D'une certaine manière, nous nous sommes rapprochés en apprenant à travailler virtuellement. Au fur et à mesure que les VTC devenaient plus courantes, les organes de l'OHI bénéficiaient de réunions supplémentaires qui pouvaient être facilement organisées et exécutées. D'une autre manière, cependant, il est devenu évident que nous sommes plus productifs pour aborder les questions stratégiques lorsque nous travaillons ensemble et en personne. Cela a été évident lorsque la 5^{ème} réunion s'est déroulée sous forme hybride virtuelle/en personne, nous avons finalement pu nous réunir en personne pour la 6^{ème} réunion du Conseil de l'OHI.
- Les décisions de l'A-2 qui ont été confiées au Conseil ont constitué la principale référence pour toutes les activités du Conseil pendant la période inter-assemblée. Malgré la pandémie de Covid, le Conseil a fait des progrès significatifs sur les points qui lui ont été confiés par l'Assemblée. Deux objectifs clés sur lesquels nous faisons rapport ont été 1) « la mise en œuvre effective du Plan stratégique révisé » et 2) le lancement de la décennie de mise en œuvre de la fourniture de services S-100.
- Au cours de ses travaux, le Conseil a pris un certain nombre de décisions conduisant à des orientations concrètes pour l'action du Secrétariat, du HSSC et de l'IRCC. De plus amples informations sur les travaux des entités subordonnées et du Secrétariat seront présentées par le Secrétaire général et les présidents des commissions au cours de l'ordre du jour de l'Assemblée. L'examen détaillé des points du programme de travail abordés au C-6 a abouti à des propositions concrètes, qui sont maintenant soumises à l'Assemblée pour examen et approbation ultérieure par le biais de cette présentation et des présentations respectives du Secrétaire général, du président du HSSC et du président de l'IRCC.
- Les rapports que vous lirez et entendrez à l'A-3 mettront tous en évidence les changements rapides qui se produisent dans le domaine de l'OHI. Le rythme de ces

changements constituera un défi pour l'Organisation et les Etats Membres eux-mêmes. Je suis toutefois convaincue qu'ensemble et en concentrant nos énergies, nous pourrions relever ces défis et les surmonter.

Résultats des Décisions et Tâches de l'A-2 attribuées au Conseil

Résultats des Décisions et Tâches de l'A-2 attribuées au Conseil ou surveillées par celui-ci			
D A2/7	Amendements à la résolution de l'OHI 1/2020 – langage inclusif	Soumis à l'A-3 pour approbation	A-3 PRO 1.4
D A2/8	Mise à jour des propositions du Conseil au comité directeur du laboratoire conjoint OHI-Singapour	Permanent	Rapport du HSSC
D A2/2 & D A2/9	Amendements au Règlement général, Art. 8. e – Adhésion à la CHA	Soumis à l'A-3 pour approbation	A-3 PRO 3.1
D A2/12	Application des principes ISO 9001	En cours	Rapport du HSSC Rapport de l'IRCC
D A2/14	Voie à suivre pour la définition des intérêts hydrographiques	Suspendu	Rapport de la CC
D A2/20	Pertinence et applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique	En cours	Rapport de la CC Rapport du HSSC Rapport de l'IRCC A-3 PRO 1.2
D A2/25	Mise à jour de la mise en œuvre de l'A2/PRO1.9 sur le futur de la S-23	En cours	Mise à jour du SG sur la S-130PT A-3 PRO 1.6
D A2/27 & D A2/28	Futur de la carte marine papier	En cours	Rapport de la CC Rapport du HSSC
D A2/30 & D A2/31	Feuille de route et décennie de mise en œuvre de la S-100	Permanent	Rapport de la CC Rapport du HSSC Rapport de l'IRCC
D A2/32	Nouvelle résolution de l'OHI relative à la mise œuvre de la S-100	Terminé	Rapport du HSSC A-3 PRO 1.1
D A2/33	Concept hybride pour permettre la transition des ENC S-57 vers S-101	En cours	Rapport du HSSC A-3 PRO 2.1
D A2/35, D A2/36 & D A2/39	Mise à jour de la promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie, point du programme de travail du CBSC	En cours	Rapport de la CC Rapport de l'IRCC
D A2/42	Mise à jour sur la création d'un centre d'apprentissage en ligne de l'OHI	En cours	Rapport de la CC Rapport de l'IRCC

Aperçu des propositions du Conseil à l'A-3 issues de tâches attribuées au Conseil depuis l'A-2

Proposition n°	Objet de la proposition	Référence de la décision de l'A-2
A-3 PRO 1.1	Nouvelle résolution de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100	D A2/32
A-3 PRO 1.2	Mise en œuvre et examen du Plan stratégique	D A2/20
A-3 PRO 1.3	Amendements à la résolution de l'OHI 1/2020 – langage inclusif	D A2/7
A-3 PRO 1.4	Programme de travail et budget pour la période triennale 2024-2026	
A-3 PRO 2.1	Concept hybride pour les ECDIS S-100	D A2/33
A-3 PRO 3.1	Amendements au Règlement général, Art. 8. e – Adhésion à la CHA	D A2/9
A-3 PRO 3.2	Stratégie révisée de renforcement des capacités	

Feuille de route et stratégie de mise en œuvre de la S-100 A-3 PRO 1.2 & A-3 PRO 2.1

6. Le Conseil a avalisé la proposition du HSSC pour une résolution globale de l'OHI sur la S-100, englobant les concepts et les voies décrits dans la feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030) et faisant référence à la résolution de l'OMI sur les normes de performance de l'ECDIS et aux dates d'entrée en vigueur convenues. La nouvelle résolution proposée par l'OHI traite de la collaboration avec l'OMI et d'autres organisations de liaison, des délais de mise en œuvre du cadre de la S-100 par application des principes WEND-100 et du concept hybride pour les ECDIS S-100. Compte tenu des décisions de l'OMI, il est essentiel que les Etats membres de l'OHI comprennent qu'une couverture adéquate en ENC S-101 et des services complémentaires appropriés de données/produits S-100 sont attendus lorsque l'ECDIS S-100 sera opérationnel en 2026.
7. La feuille de route de mise en œuvre de la S-100 a été modifiée par deux nouveaux éléments : un appendice à l'annexe 3 qui sera les « Lignes directrices sur la mise en œuvre des principes WEND-100 ver. 1.0 » et le document de synthèse du concept hybride pour l'ECDIS S-100 qui sera ajouté en tant qu'annexe 4 (le rapport complet sera un appendice à l'annexe 4), une fois approuvés par l'Assemblée. Ce dernier vise à saisir dans un document unique le concept, le fonctionnement et le soutien à la transition vers l'ECDIS S-100, en particulier en ce qui concerne le mode hybride, principal mode de transition par rapport à l'exploitation de l'ECDIS par l'OMI basée sur la S-57. Son application fournit une justification claire au mode hybride pendant la phase de transition, les éléments essentiels qu'il exige de tous les partenaires de la chaîne de données et toute lacune existant encore dans les normes et le cadre de soutien. Outre le concept hybride pour l'ECDIS S-100, d'autres activités sont en cours au sein du HSSC, du laboratoire technologique OHI-Singapour et des RENC en soutien à la transition des ENC S-57 vers S-101. Conformément à l'A-2/33, le HSSC a également mis au point un diagramme synoptique pour les SH sur diverses options pour la production parallèle d'ENC S-57 et S-101. Le diagramme synoptique est inclus dans l'annexe 2 de la feuille de route de mise en œuvre de la S-100.
8. Le Conseil a donné son aval au changement stratégique apporté à l'ECDIS S-100, le terme « services de données de navigation électronique » (ENDS) étant utilisé pour décrire les multiples couches de données de navigation en interaction qui peuvent être utilisées par un ECDIS S-100. L'intégration de ces couches dans l'ECDIS est rendue possible par la spécification d'interopérabilité S-98. L'ENC S-101 demeure la couche de base de navigation.

Mise en œuvre et examen du Plan stratégique (Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée) A-3 PRO 1.2

9. Des progrès significatifs ont été réalisés à l'appui des Buts 2020-2026 du Plan stratégique. Afin de mesurer la réussite, un ensemble d'indicateurs de performance stratégiques a été élaboré et appliqué aux éléments respectifs du programme de travail associés aux cibles. Cela a été grandement facilité par deux ateliers dirigés par l'IRCC au cours desquels des expériences sur l'application des indicateurs de performance stratégique ont été partagées et des approches pratiques pour les améliorer ont été discutées. Les travaux sont en cours, car d'autres améliorations doivent être apportées aux indicateurs de performance stratégique. De nombreuses commissions hydrographiques régionales (CHR) ont procédé à un exercice d'analyse des lacunes, mis au point par la Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest (CHPSO), pour mesurer la différence entre les cibles du Plan stratégique et la situation actuelle. La répétition périodique de cet exercice permettra aux CHR de suivre les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles.
10. Le Plan stratégique existant, conçu pour la période glissante 2021-2026, sera réexaminé à chaque session ordinaire de l'Assemblée. Le Conseil, chargé de contribuer à cet examen, recommande de poursuivre avec le Plan stratégique en place pour 2021-2026, mais propose une priorité et un ajustement ciblé vers le But 1, compte tenu de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et des décisions prises au sein de l'OMI sur l'ECDIS S-100. Prenant note de la mise en œuvre des indicateurs de performance stratégique en cours pour les trois programmes de travail, le Conseil propose de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique avalisés par le Conseil. Par la suite, il vise à fournir une évaluation complète de l'efficience des activités de l'OHI à l'appui du processus de rédaction du Plan stratégique 2027-2032. Le Conseil propose d'être chargé de l'élaboration du prochain Plan stratégique à mettre en place pour 2027-2032 conformément au cycle de planification.
11. La Présidente du Conseil, en liaison avec le Secrétaire général (WP1), le Président du HSSC (WP2) et le Président de l'IRCC (WP3), rendra compte à l'A-3 du rapport d'étape sur le suivi de la performance disponible en annexe B du rapport annuel de l'OHI (publication P-7), sur la base du Rapport annuel 2022 de l'OHI.
12. Le Conseil a pris note des décisions de l'OMI concernant les révisions du Guide de bonnes pratiques des ECDIS et des normes de fonctionnement des ECDIS (voir LC de l'OHI 31/2022) et a pris note des engagements connexes pris par l'OHI à l'égard de l'OMI et de l'IEC en particulier. Il convient de noter en particulier le calendrier prévu pour l'ECDIS S-100. Une couverture en ENC S-101 en croissance rapide et des services complémentaires appropriés de données/produits S-100 sont désormais attendus lorsque le système ECDIS S-100 sera opérationnel. Afin de répondre à ces attentes, il est désormais d'une importance stratégique d'aider les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes au sens large à soutenir activement l'élaboration de la norme S-101 et d'autres spécifications de produits S-1xx. En conséquence, il est proposé que la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 se concentre sur les activités à l'appui du But 1 et de ses cibles.
13. Un moyen important pour la création et la maintenance de services dérivés S-100 est une MSDI mature. Le Plan stratégique aborde cette question dans le cadre du But 2 / cible 2.1 visant à « créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) ». Jusqu'à présent, la solution envisagée consistait à créer une page Web de l'OHI dédiée qui servirait de passerelle vers les MSDI nationales des Etats Membres. Ce concept s'est avéré irréalisable car il n'est pas possible pour le Secrétariat de s'assurer que tout le contenu de toutes les MSDI nationales est actuel et à jour. Au lieu de référencer individuellement les MSDI nationales, il est proposé de se concentrer sur les couches

thématiques mondiales d'informations qui sont authentiques pour le champ d'application de l'OHI, telles que celles qui sont déjà fournies dans les catalogues en ligne de l'OHI.

Amendements à la résolution de l'OHI 1/2020 – Langage inclusif

A-3 PRO 1.3

14. L'A-2 a chargé le Secrétaire général de procéder à un examen complet des documents de base et résolutions de l'OHI concernant l'utilisation d'un langage inclusif. Le SG a en outre été chargé d'adopter les directives des Nations Unies sur le langage inclusif, de fournir des projets de révision des publications M-1 et M-3 de l'OHI et de suivre les progrès accomplis par l'OHI dans la mise en œuvre de ces directives pour tous les documents et communications de l'OHI. Sur la base du rapport du Secrétaire général sur la question lors de la C-5 (référence B), le Conseil est convenu que, dans toute la mesure du possible, la mise à jour des références au genre dans les documents existants de l'OHI se fera conjointement avec d'autres modifications et révisions reçues en tant que propositions des organes de l'OHI. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de mise à jour systématique de tous les documents de l'OHI dans le seul but d'aborder les questions de langage inclusif. Le Conseil est également convenu que les principes directeurs sur un langage inclusif, une fois approuvés, s'appliqueront à tous les nouveaux documents et communications de l'OHI. Un amendement à la résolution 1/2020 de l'OHI sur le langage inclusif a été proposé. Cela sera appliqué dans le cadre du processus régulier de rédaction et de révision.

Amendements au Règlement général, Art. 8. e – Adhésion à la CHA A-3 PRO 3.1

15. En 2020, les Etats membres de l'OHI ont approuvé de nouveaux amendements à la Résolution 2/1997 de l'OHI – Création de commissions hydrographiques régionales (CHR). La CHA a ensuite révisé ses statuts pour assurer un meilleur alignement sur le Système du Traité sur l'Antarctique (ATS), la résolution 2/1997 de l'OHI telle qu'amendée et les Buts et cibles du Plan stratégique de l'OHI. Le Plan stratégique de l'OHI a reconnu la communauté plus large des utilisateurs des données, produits et services au-delà des clients traditionnels de l'OHI en matière de sécurité de la navigation. Le libellé actuel de l'article 8.e du Règlement général de l'OHI limite le statut de membre à part entière de la CHA aux pays qui « ... contribuent en ressources et/ou données à la couverture de la Région M en cartes INT de l'OHI » spécifiquement. Compte tenu de l'évolution des données et de l'environnement des utilisateurs, et du passage des services papier aux services numériques, y compris les ENC et autres futurs produits S-xxx, cette limitation devrait être modifiée pour permettre aux Etats membres de l'OHI de participer plus largement à la CHA.

Stratégie révisée de renforcement des capacités

A-3 PRO 3.2

16. Le renforcement des capacités en hydrographie est une question stratégique centrale au sein de l'OHI. Le sous-comité du renforcement des capacités a été chargé par l'IRCC de réviser la stratégie de renforcement des capacités afin de mieux l'aligner sur le Plan stratégique de l'OHI. Une partie de la révision consistait à élargir la catégorisation des phases de développement en incluant une phase 0 sur la gouvernance hydrographique et à ajouter une cinquième étape au processus de sensibilisation, évaluation, analyse et action pour aborder les mesures de l'efficacité (MoE). Les délibérations du Conseil ont également soulevé l'importance d'examiner la transition vers les connaissances S-100 et l'applicabilité dans les efforts de renforcement des capacités.
17. Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée de l'OHI est invitée par le Conseil à prendre note de la récente stagnation du financement interne du renforcement des capacités de l'OHI et accueille favorablement ses suggestions d'approches qui pourraient réaffirmer et renforcer l'engagement de l'OHI en faveur du renforcement des capacités grâce à un financement accru et/ou plus stable.

Programme de travail et budget triennaux 2024-2026 A-3 PRO 1.4

18. Le Conseil a donné son aval au programme de travail et budget triennaux présentés par le Secrétaire général et le soumet maintenant à l'approbation de l'Assemblée. Le

Conseil a donné son aval à la recommandation du HSSC selon laquelle le But 1 et ses cibles dans le Plan stratégique de l'OHI devraient avoir la plus haute priorité dans la conduite du programme de travail 2024-2026.

19. Le Conseil a appuyé à l'unanimité la recommandation faite par le Secrétaire général de demander à l'A-3 de renouveler le droit du Conseil (voir décision A2/50) d'avoir la possibilité d'imposer une augmentation pouvant aller jusqu'à 3 % de la part des contributions des Etats membres entre 2024 et 2026, sous réserve du réexamen annuel du budget du Conseil, 2024 étant la première fois que cela pourrait être envisagé.

Futur de la carte marine papier (Décision A2/27&28)

20. Le Conseil a pris note des recommandations formulées par le HSSC sur la production automatisée de cartes papier et a confirmé son appui au point du plan de travail visant à élaborer des directives et une symbologie de référence pour la production automatisée de cartes papier, qui satisferont aux exigences de la S-4³⁸ relatives au contenu minimum des cartes, à partir des données des ENC S-101. Dans le cadre de ce débat, le Conseil a approuvé l'offre des Etats-Unis (soutenue par l'Allemagne, l'Australie, la République de Corée, le Danemark et la Nouvelle-Zélande) de documenter les cas d'usage et d'élaborer des lignes directrices associées, ainsi que d'identifier les problématiques liées à la S-4, afin de parvenir à la production automatisée de cartes papier dérivées à partir de bases de données de contenu d'ENC et de les soumettre au HSSC/NCWG pour examen au titre du point correspondant de leur programme de travail.

Voie à suivre pour la définition des intérêts hydrographiques (Décision A2/14)

21. Le Conseil, lors du C-4, a invité les parties intéressées par l'élaboration d'une définition révisée des intérêts hydrographiques à examiner les résultats de la CHI17, l'A-2 PRO1.4 et l'A-2 PRO 1.5, et à revenir avec une proposition unique consolidée au C-5 ou au C-6 pour examen éventuel à l'A-3. Après des discussions informelles entre les membres intéressés, il a été convenu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires sur une éventuelle révision de la définition des intérêts hydrographiques, si possible avec la participation d'un plus grand nombre de pays. Etant donné que le Conseil actuel a été dissous à la fin du C-6, le point de l'ordre du jour a été clos et il a été suggéré qu'il soit repris par le prochain Conseil à un moment donné dans l'avenir, lorsque des solutions plus détaillées auront été élaborées. Le Conseil recommande donc que ce sujet soit suspendu jusqu'à ce que les parties intéressées élaborent une proposition mûre de définition révisée.

Centre de formation en ligne de l'OHI

22. Grâce au soutien important du Service hydrographique et océanographique de la Corée (KHOA), le centre de formation en ligne de l'OHI a été créé. Le KHOA s'est mobilisé et héberge un portail d'apprentissage en ligne. Avec l'aide de l'équipe de projet de formation en ligne (ELPT), la fonctionnalité et le contenu du portail continuent de se développer. Les membres de la PT comprennent des représentants des commissions hydrographiques régionales, des Etats membres, de l'IBSC, du Secrétariat de l'OHI et de la République de Corée. Le Conseil a lancé un appel aux Etats membres en possession de matériel d'apprentissage en ligne approprié pour qu'ils le partagent par l'intermédiaire du centre. Le Conseil continue de suivre les progrès réalisés par l'IRCC en vue d'établir un centre d'apprentissage en ligne de l'OHI fondé sur l'A-2 PRO 3.3, l'A2/42 et les recommandations connexes de l'IRCC/CBSC (C6/27).

Projet de l'OHI pour la promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie

23. L'OHI a demandé et obtenu un financement de 3 ans pour un projet de *formation du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie* (EWH) dans le Cadre de contribution de sciences des écosystèmes et des océans de Pêches et Océans Canada. L'objectif du

³⁸ La S-4 est déjà une norme pour le contenu « minimum » des cartes.

projet est d'initier, d'organiser et de suivre une série d'activités et d'initiatives qui permettront à un plus grand nombre de femmes de participer équitablement dans le domaine de l'hydrographie et d'assumer davantage de rôles de direction au sein de la communauté hydrographique.

24. En plus de l'équipe de projet de l'OHI et du financement de démarrage du Canada, le projet a attiré des contributions monétaires et en nature d'autres sources. Les Etats membres sont encouragés à envisager de participer au projet soit en soutenant la participation du personnel aux activités, soit par d'autres moyens de contribution. De plus amples détails sur le projet EWH, y compris les activités et les initiatives du projet dans le monde entier, sont disponibles sur la page *Promouvoir le rôle des femmes dans l'hydrographie* en cliquant [ici](#).
25. Le Conseil continuera de suivre les progrès réalisés par l'IRCC/CBSC dans le cadre de ce projet.

Recommandations et appel à orientations

26. Le Conseil recommande à l'Assemblée :
- a) D'adopter les sept propositions énumérées après leur présentation détaillée distincte dans les rapports respectifs du programme de travail, à savoir :
 - Nouvelle résolution de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 ;
 - Mise en œuvre et examen du Plan stratégique ;
 - Amendements à la résolution de l'OHI 1/2020 – langage inclusive ;
 - Programme de travail et budget trisannuels 2024-2026 ;
 - Concept hybride pour les ECDIS S-100 ;
 - Amendements au Règlement général, Art. 8.e – Adhésion à la CHA ;
 - Stratégie révisée de renforcement des capacités.
 - b) D'adopter la mise en œuvre de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que thème principal et priorité du plan stratégique de l'OHI jusqu'à la 4^{ème} session de l'Assemblée (A-4) ;
 - c) De prendre note des orientations du HSSC soutenues par le Conseil en ce qui concerne le futur des cartes marines papier ;
 - d) D'examiner les recommandations de la présidente du Conseil sur la voie à suivre pour la définition des intérêts hydrographiques ;
 - e) Et sollicite les contributions, les conseils et les orientations de l'Assemblée pour la prochaine période du Conseil, si l'Assemblée le juge approprié.

Conclusion

27. Dans la perspective du prochain Conseil et de la période 2023-2026, voici quelques points à examiner :
- 1) L'OHI doit faire de la transition vers la S-100, et en particulier de la S-57 vers la S-101, une priorité pour 2023-2026.
 - 2) À l'approche de 2026, nous devons nous préparer et communiquer l'image mondiale de la fourniture hybride d'ENC.
 - 3) En tant que communauté, nous devons veiller à ce qu'aucun Etat membre ne soit laissé pour compte.

- 4) Le renforcement des capacités demeure une priorité et une combinaison d'outils et d'approches existants et nouveaux est disponible pour soutenir la transition de notre communauté vers les services S-100. Le financement insuffisant du renforcement des capacités demeure une préoccupation et nous devons faire preuve de créativité.
 - 5) Le futur de la carte papier continuera d'être un sujet d'intérêt.
 - 6) Les délibérations du C-6 nous ont mis sur la voie d'une collaboration avec nos collègues océanographes pour la fourniture de services S-100 et commencer à réfléchir à la façon dont l'hydrographie peut étayer le jumeau numérique de l'océan pour soutenir un large éventail d'utilisateurs.
28. Pour terminer, je suis fière des réalisations du Conseil qui ont été accomplies en des temps extraordinaires, et je suis également fière de la manière cordiale et collaborative dont le Conseil s'est déroulé. Comme c'est la tradition depuis maintenant 6 ans, les membres du Conseil ainsi que les autres Etats membres de l'OHI participant au Conseil en tant qu'observateurs ont ensemble contribué positivement à nos travaux. Cette atmosphère qui a prévalu au cours de la première période triennale nous a permis de modifier notre façon de travailler à une époque de changement. Cela étant, la fonction du Conseil n'est pas possible sans la participation active des Etats membres et le soutien du Secrétariat de l'OHI et de nombreuses autres personnes. Je voudrais en particulier exprimer ma reconnaissance à notre Secrétaire Général, Dr Mathias Jonas, aux Directeurs Abri Kampfer et Luigi Sinapi, Thomas Dehling c/IRCC, Magnus Wallhagen C/HSSC, et enfin, à l'adjoint aux Directeurs Yves Guillam qui a été le ciment de l'ensemble du fonctionnement du Conseil

Annexe 1 Compte rendu du Conseil-1 (C-4) (Compte rendu des séances Volume 2)

Annexe 2 Compte rendu du Conseil-2 (C-5) (Compte rendu des séances Volume 2)

Annexe 3 Compte rendu du Conseil-3 (C-6) (Compte rendu des séances Volume 2)



RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DE L'OHI POUR LA PERIODE

2021 - 2023

PROGRAMME DE TRAVAIL I

Affaires générales

PROGRAMME DE TRAVAIL 1

AFFAIRES GENERALES

Le programme 1 couvre la prestation des services fournis par le Secrétariat de l'OHI et, par l'intermédiaire du Secrétaire général et des Directeurs, la gestion et la promotion des relations avec les organisations intergouvernementales et autres organisations internationales. Le programme de travail 1 est dirigé principalement par le Secrétaire général. Il fait partie intégrante de la réalisation de toutes les orientations stratégiques, certaines directement, d'autres indirectement.

- Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions pertinentes
- Elément 1.2 Gestion de l'information
- Elément 1.3 Relations publiques et promotion
- Elément 1.4 Programme de travail et budget, plan stratégique et suivi des performances
- Elément 1.5 Services de Secrétariat
- Elément 1.6 Conseil et Assemblée de l'OHI

Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions pertinentes

Introduction

1. Cet élément couvre la liaison et la coopération entre l'OHI et d'autres organisations internationales - en particulier celles avec lesquelles l'OHI a une relation ou un accord officiel, comme les organisations intergouvernementales sœurs et d'autres organisations internationales qui sont concernées par l'hydrographie et les informations et services géospatiaux maritimes. Une liste complète des visites et des détails sur la participation aux réunions a été fournie dans les rapports mensuels succincts des réunions et dans le rapport annuel de l'OHI. Le plus souvent, l'OHI était représenté par le Secrétaire général, par un Directeur ou par un adjoint aux Directeurs. Dans plusieurs cas, des représentants des Etats membres ont également participé aux mêmes réunions en représentant leur propre pays à l'appui des thèmes de l'OHI.
2. Les faits marquants résultant de la coopération avec les organisations concernées pendant la période couverte par le présent compte rendu sont décrits ci-après. Toutes les activités présentées ici doivent être comprises dans le contexte des contraintes limitatives de toutes les activités de collaboration internationale provoquées par la pandémie de COVID.

Maintenir les relations avec le gouvernement de Monaco et le corps diplomatique accrédité à Monaco.

3. Tout au long de la période considérée, des communications régulières et fructueuses ont été entretenues avec le Gouvernement monégasque, en particulier avec le Département des relations extérieures et de la coopération. Grâce aux procédures de collaboration établies, l'adhésion de cinq nouveaux Etats membres a été gérée avec succès au cours de la période considérée, à savoir le Liban, le Kenya, l'Irak, l'Angola et l'Albanie. La République démocratique du Congo et la République de Vanuatu ont été réintégrées en tant que membres à part entière.
4. Après vingt-cinq ans de présence du Secrétariat au quai Antoine 1er, le Gouvernement de Monaco a généreusement financé une rénovation complète de son entrée principale au rez-de-chaussée et de sa réception au Secrétariat. Le nouveau design intérieur procure une ambiance agréable et moderne et est en harmonie avec les couleurs de l'identité visuelle de l'OHI.
5. Le point culminant de cette période inter-assemblée a sans aucun doute été l'événement phare des célébrations du 100^{ème} anniversaire de la création de l'OHI le 21 juin 2021. Le Secrétariat a bénéficié d'un soutien remarquable de la part de tous les organes concernés du gouvernement de Monaco pour le bon déroulement de toutes ces activités.
6. Son Excellence Madame Isabelle Picco, Représentante permanente du Gouvernement de Monaco auprès des Nations Unies, a prêté une assistance précieuse au Secrétaire général lors de sa participation à des réunions au siège des Nations Unies.

Maintenir les relations avec la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA).

7. L'OHI est un expert invité à la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) qui est une réunion diplomatique permanente qui se réunit chaque année pour examiner les mesures, les décisions et les résolutions visant à appliquer les principes du Traité sur l'Antarctique et du Protocole sur l'environnement et à fournir des règlements et des directives pour la gestion de la zone du Traité sur l'Antarctique. L'OHI a été représentée à toutes les réunions au cours de la période examinée.

8. En 2019, la RCTA a mis à jour sa résolution sur la cartographie hydrographique des eaux de l'Antarctique. La résolution a fourni un message clair pour donner la priorité à l'examen des dépôts de données bathymétriques existants et à la collecte de nouvelles données bathymétriques dans la région antarctique en encourageant les bâtiments de leurs programmes nationaux et les autres bâtiments, y compris les bâtiments non gouvernementaux, le cas échéant, à :
- Examiner les dépôts de données bathymétriques existants afin de les inclure, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Service hydrographique national, dans le DCDB de l'OHI.
 - Entreprendre la collecte de données hydrographiques et bathymétriques lors de tous leurs voyages en Antarctique, dans la mesure du possible.
 - Utiliser les directives de l'OHI le cas échéant, y compris la *publication B-12 de l'OHI - Document d'orientation sur la bathymétrie participative*.
 - Partager toutes les données recueillies avec le Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Service hydrographique national.
9. La résolution encourage également la coopération entre les institutions de recherche nationales et les institutions/autorités de cartographie sur les levés hydrographiques et la cartographie dans la région de l'Antarctique, afin d'assurer l'utilisation des directives de base sur les levés hydrographiques, pour garantir la plus grande valeur des données collectées en vue d'une (ré)utilisation la plus large possible et pour recommander aux Parties de s'efforcer de trouver des ressources supplémentaires permettant d'améliorer les levés hydrographiques et la cartographie dans la région de l'Antarctique. Comme cela répond pleinement à l'intention de la Commission hydrographique de l'Antarctique, cet organisme s'efforce de se réunir dos à dos avec les conférences de la RCTA, comme cela a été fait à Berlin en mai 2022, afin de rétablir certains liens de partenariat traditionnels qui avaient été interrompus en raison des contraintes du COVID.

Maintenir les relations avec le Comité international radio maritime (CIRM).

10. Un atelier CIRM sur la S-100 et le futur des ECDIS a eu lieu, en ligne, en avril 2021. Soixante-neuf personnes ont participé à cet atelier, dont des membres du CIRM et de l'OHI et des représentants d'organisations externes ayant un intérêt actif dans la mise en œuvre de la S-100. Le but de l'atelier était de réunir les membres du CIRM et les parties prenantes externes afin de débattre de tous les aspects techniques liés à l'introduction du soutien pour la S-100 dans les ECDIS, et l'objectif était d'identifier et de mettre en lumière certaines inconnues associées. Quatre sessions de discussion individuelles ont été déposées, chacune étant animée par un expert en la matière, issu de la communauté de développement des normes de l'OHI. Chaque session a donné lieu à de nombreux débats, avec de nombreux échanges entre les intervenants et les participants, ainsi qu'entre les membres du CIRM et les non-membres, couvrant tous les aspects de la mise en œuvre de la S-100, notamment :
- les délais associés à la couverture en ENC S-101 et à leur utilisation dans les ECDIS ;
 - la nature et la portée des modifications apportées aux normes, dont la norme MSC.232(82) et la norme IEC 61174 ;
 - un ajustement dynamique des données cartographiques à l'aide de spécifications de produits non basées sur la norme ENC S-100 ;
 - l'impact potentiel de la S-100 sur la formation des utilisateurs, le matériel ECDIS et l'utilisation des données ;
 - la définition des SENC et le rôle de la fourniture de SENC dans les ECDIS S-100;

- la possibilité de rencontrer des « anomalies » S-101.

11. Le CIRM était représenté dans le groupe de rédaction de l'OHI qui a produit les projets d'amendements aux normes de fonctionnement des ECDIS (MSC232(82)) et a rejoint l'OHI en tant que coparrain pour la soumission à l'OMI en juin 2022.

Maintenir les relations avec les initiatives de l'Union européenne (telles que INSPIRE et EMODnet).

12. Le 6 mai 2022, la Commission européenne et l'Organisation hydrographique internationale (OHI) ont célébré le dixième anniversaire du protocole d'accord entre les deux organisations au siège de la DG Mare de l'Union européenne. Le Commissaire européen pour l'environnement, les océans et la pêche - M. Virginijus Sinkevičius et des représentants des directions générales de l'Union européenne ont assisté à l'événement, tandis que pour l'OHI, le Directeur Luigi Sinapi et les représentants de douze Services hydrographiques européens étaient présents. Les participants ont souligné les résultats obtenus en 10 ans de coopération fructueuse entre les deux organisations, grâce à l'engagement des Services hydrographiques européens et du Groupe de travail du réseau OHI-UE, ainsi que l'impact des initiatives de l'UE dans le domaine de l'hydrographie. L'IENWG, qui a été créé pour la mise en œuvre du MoU, identifie les activités et les processus de l'UE sur les questions présentant un intérêt pour les Services hydrographiques (SH).
13. Les relations avec l'UE ont bien progressé au cours de la période considérée, en particulier grâce au développement du projet de cartographie côtière en relation avec le portail de bathymétrie du Réseau européen d'observations et de données du milieu marin (EMODnet), qui est devenu la principale source de données bathymétriques des bassins maritimes européens incorporées dans le maillage mondial de la GEBCO.
14. Un autre exemple positif de collaboration a été le One Ocean Summit organisé sous la présidence française du Conseil de l'UE en février 2022. Le Secrétaire général a participé au débat : Les besoins critiques en matière de connaissances océaniques pour une gestion durable des océans.

Maintenir les relations avec l'Association internationale de signalisation maritime (AISM).

15. L'AISM a entamé les démarches pour devenir une organisation intergouvernementale similaire à l'OHI, et - en attendant que le nombre minimum de ratifications par les États soit atteint - a résolument intensifié sa collaboration avec l'OHI, dans deux directions principales : Le renforcement des capacités et le développement de produits S-2xx basés sur le modèle universel de données hydrographiques S-100 de l'OHI, sous sa propre direction.
16. L'AISM poursuit le développement des produits S-2xx relatifs aux aides à la navigation (AN), aux services de trafic maritime (STM), aux systèmes de positionnement, aux systèmes de communication, aux AIS, aux ASM et aux VDES. Il convient de mentionner la S-201, qui représente la méthode normalisée d'échange d'informations sur les AN entre les phares, les autorités, les Services hydrographiques et les organisations connexes. Le produit contient les positions, les propriétés, le statut opérationnel et les commentaires généraux relatifs à un AN.
17. Dans le secteur du renforcement des capacités, la coopération a été marquée par la participation à de nombreuses réunions des Commissions hydrographiques régionales de l'OHI et par la planification et la réalisation de visites techniques conjointes dans les pays qui ont besoin d'un soutien plus important pour le développement des capacités hydrographiques et dans les secteurs des aides à la navigation.

Maintenir les relations avec la Commission électrotechnique internationale (IEC)

18. L'IEC/TC80 prépare des normes pour les équipements et systèmes de navigation et de radiocommunication maritimes faisant appel à des techniques de traitement des données électrotechniques, électroniques, électroacoustiques et électro-optiques. Les normes du TC80 sont largement utilisées par les administrations pour l'homologation des équipements, ce qui constitue une exigence réglementaire en vertu de la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) de l'OMI. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est un membre de liaison de l'IEC/TC80 et participe à ses groupes de travail pour le développement et la tenue à jour des normes.
19. Au sein du TC80, le MT7 est chargé de tenir à jour la norme d'essai IEC 61174 pour les ECDIS. Cette norme est basée sur la résolution MSC 232(82) de l'OMI et les normes ECDIS S-52, S-57, S-63 et S-64 de l'OHI. La 4^{ème} édition actuelle de l'IEC 61174 a été publiée en août 2015. La plénière a conclu qu'il y avait de bonnes raisons d'envisager une révision de l'IEC 61174 et, compte tenu des délais, de commencer les travaux en juillet 2022, en prenant note de l'approbation des normes de fonctionnement ECDIS modifiées lors de la 9^{ème} session du Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) en juin 2022.
20. L'IEC était représentée dans le groupe de rédaction de l'OHI qui a produit les projets d'amendements aux normes de fonctionnement des ECDIS (MSC232(82)).

Maintenir les relations avec l'Organisation maritime internationale (OMI).

21. L'OHI s'est engagée à soumettre au NCSR9 de l'OMI des projets d'amendements aux normes de fonctionnement de l'ECDIS (MSC.232(82)) pour examen par le sous-comité. L'initiative de l'OHI comprenait une collaboration avec les Etats membres et les organisations internationales (CIRM, IEC et INTERTANKO) pour la préparation des amendements proposés à la résolution MSC.232(82). Les amendements proposés au NCSR ont été soumis par l'OHI avec le CIRM et INTERTANKO comme co-sponsors. Le NCSR9 a avalisé les normes de fonctionnement révisées des ECDIS en juin 2022 et les a soumises au MSC106 de l'OMI aux fins d'adoption. Le 11 novembre 2022, le MSC106 a adopté la résolution sur les normes de fonctionnement des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS), faisant ainsi de l'utilisation de la S-100 et de ses produits connexes une réalité pour améliorer la sécurité de la navigation. L'utilisation des ECDIS S-100 sera légale après le 1er janvier 2026, avec une phase de transition jusqu'au 1er janvier 2029, date à laquelle tous les nouveaux systèmes devront être conformes à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS (MSC 530(106)). Le Comité a invité l'OHI à tenir l'OMI informée du processus d'élaboration de la norme-cadre S-100 de l'OHI.
22. L'approbation finale de l'OMI marque la finalisation d'un processus qui aura duré une année, afin que le concept S-100 de l'OHI devienne partie intégrante du cadre réglementaire de l'OMI pour la navigation internationale. Son importance stratégique est incontestable. Cette décision souligne le rôle instrumental de l'OHI comme partenaire de l'OMI dans l'intégration des éléments hydrographiques dans la prochaine phase de numérisation du transport maritime. Il est essentiel que la technologie ECDIS soit perfectionnée pour que la navigation autonome et l'optimisation des routes puissent progresser dans le sens de la navigation verte et de l'économie bleue.

Maintenir les relations avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

23. Les relations entre l'OHI et la COI se sont considérablement renforcées depuis 2021, avec le lancement de la plus importante initiative jamais prise par les Nations Unies en faveur des océans : la Décennie des sciences océaniques au service du développement

durable (2021-2030). C'est la COI/UNESCO qui assure la coordination générale de ce vaste programme qui couvre tous les domaines scientifiques liés à l'océan.

24. Dans le cadre de cette initiative, l'OHI et la COI reconnaissent pleinement la valeur stratégique et opérationnelle du programme GEBCO au niveau mondial, pour une meilleure compréhension du milieu marin et de sa dynamique interne.
25. Sur la base de cette compréhension commune, la collaboration entre l'OHI et la COI s'est considérablement améliorée, notamment dans la gestion - en tant qu'organisations mères - du programme GEBCO, par le biais de son Comité directeur et de ses sous-comités. Concrètement, l'OHI et la COI ont décidé d'engager un examen de la gouvernance de la GEBCO par le biais d'un groupe de travail géré directement par des représentants des deux organisations et avec l'aide de conseillers externes, dans le but de présenter les premiers résultats aux Assemblées des deux organisations au cours de l'année 2023.
26. Un prochain thème abordé dans le cadre de la Décennie pour les océans est celui du *Jumeau numérique de l'océan*. Le Secrétariat a souligné à plusieurs reprises les compétences de l'OHI en matière de normalisation intersectorielle des produits de données maritimes et continuera à s'efforcer de faire accepter l'approche S-100 dans le domaine océanographique.

Maintenir les relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

27. L'OHI est un membre de liaison de classe A du comité technique 211 de l'ISO (ISO/TC211) et a contribué au développement de la série 19100 de normes et de spécifications techniques pour l'information géospatiale. Ces normes ISO ont été utilisées pour le développement du modèle universel de données hydrographiques de la S-100 - OHI, du registre d'information géospatiale (GI) de l'OHI et des spécifications de produits basés sur la S-100.
28. L'ISO/TC 211 a tenu ses 51^{ème}, 52^{ème} et 53^{ème} réunions en format virtuel. Plus de cent participants de trente pays et d'organisations de liaison ont assisté à ces réunions ; une vingtaine de groupes de travail et de groupes consultatifs se sont réunis ; des séminaires ouverts ont abordé les données géospatiales dans divers domaines et ont été très suivis ; la session plénière a été suivie par plus de quatre-vingt-dix délégués. Une attention particulière a été accordée à la collaboration entre les deux organismes de normalisation reconnus au niveau international que sont l'ISO et l'OHI, au sujet du cadre S-100 de l'OHI, qui constitue la mise en œuvre la plus importante de la série ISO 19000 de normes géospatiales pour les questions hydrographiques, maritimes et autres.
29. Depuis lors, l'OHI et l'ISO ont convenu par un MoU de reconnaissance mutuelle et de coopération entre les deux organisations de continuer à développer des normes contemporaines pertinentes et d'éviter la duplication des efforts. Afin d'éviter cette dernière, les deux organisations sont en partenariat avec l'Open Geospatial Consortium OGC. L'OGC représente l'industrie des logiciels de géoinformation et coordonne la fourniture et la présentation de produits de données basés sur la S-100 par le biais de services Web et d'autres moyens numériques contemporains.

Maintenir les relations avec les organisations des Nations Unies (NU) basées à New York

30. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a progressivement rehaussé le profil de l'OHI dans plusieurs organes des Nations Unies.

UN-GGIM

31. Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM). L'UN-GGIM rend compte à l'Assemblée des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). L'objectif

principal de l'UN-GGIM est de jouer un rôle de premier plan dans l'établissement du programme de développement de la gestion mondiale de l'information géospatiale et de promouvoir l'utilisation de l'information géospatiale pour relever les principaux défis mondiaux.

32. Le Secrétariat a représenté l'OHI aux réunions annuelles de l'UN-GGIM et à plusieurs de ses forums intersessions de haut niveau, ainsi qu'aux manifestations parallèles et aux ateliers.
33. Le Secrétariat de l'OHI a rédigé conjointement avec l'ISO/TC 211 et l'Open Geospatial Consortium une révision clé du Guide de l'UN-GGIM sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale (« le Guide »). L'objectif du Guide est de « fournir des renseignements détaillés sur les normes et les bonnes pratiques nécessaires pour établir et maintenir des systèmes de gestion de l'information géospatiale qui sont compatibles et interopérables avec d'autres systèmes au sein des organisations et entre elles. Le Guide souligne également l'importance des normes pour faciliter l'application des principes de données FAIR (*Facilement trouvable, Accessible, Interopérable et Réutilisable*) - promouvoir l'amélioration de l'élaboration des politiques, de la prise de décision et de l'efficacité des gouvernements dans le traitement des principaux sujets sociaux, économiques et environnementaux, y compris la réalisation des objectifs de développement durable » et est disponible sous forme de document en ligne vivant.

Division des affaires maritimes et du droit de la mer des NU (UN-DOALOS)

34. Le Secrétariat a fourni à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des NU la contribution de l'OHI au rapport annuel du Secrétaire général des NU à l'Assemblée générale des NU sur les océans et le droit de la mer. La liaison a également été maintenue par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS) OHI-AIG. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a obtenu un appui grâce à l'élaboration de la spécification de produit basée sur la S-100 pour les limites et frontières maritimes (S-121) afin d'établir le format recommandé aux Etats pour déposer des données à l'appui des limites et frontières maritimes auprès des Nations Unies conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM).

UN-OICP

35. Le Secrétaire général a participé au Processus consultatif informel ouvert à tous (OICP) sur les océans et le droit de la mer au siège des NU à New York, contribuant à la session sur l'observation des océans en juin 2022. Sa présentation sur *la cartographie des océans* pour fournir des informations de base pour toutes les observations spécifiques et les données océaniques interopérables à l'appui du Jumeau numérique a déclenché des discussions sur l'interrelation entre l'hydrographie et l'océanographie. L'événement qui a eu lieu à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan a offert l'occasion de participer aux festivités des NU en présence du Secrétaire général des NU, António Guterres.

Maintenir les relations avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

36. L'OMM coopère activement en trio avec l'OHI et l'OMI pour la maintenance du Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN), qui comprend les NAVAREA et les avertissements côtiers. Afin de consolider la coopération entre l'OHI, l'OMM et l'OMI, il convient de mentionner qu'après la longue pause due à la pandémie de COVID-19, en 2022, la réunion des trois Secrétariats OMI/OMM/OHI visait à renforcer la coopération sur la sécurité maritime et les questions liées aux océans, en mettant l'accent sur la fourniture appropriée d'informations sur la sécurité maritime en termes de couverture, de disponibilité, de bon déroulement et de numérisation future de ces services globaux.
37. Afin d'aborder l'aspect de la numérisation dans le cadre de la norme S-100, la contribution de l'OMM est consacrée à la production de spécifications de produits S-4xx,

parmi lesquelles une attention particulière a été accordée aux spécifications S-413 Conditions météorologiques et des vagues et S-414 Observations météorologiques et des vagues.

38. La Commission des services de l'OMM (SERCOM), avec laquelle le Sous-comité du SMAN coopère étroitement, a créé le Sous-comité permanent du Service mondial d'information et d'avis relatifs à la météorologie maritime et à l'océanographie (WWMIWS-SubC) pour surveiller et orienter la fourniture de RSM météo-océaniques en temps réel par le biais du réseau METAREA qui fournira des informations précieuses pour toutes les activités de levés hydrographiques en eaux libres.

Maintenir les relations avec l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM)

39. L'OHI a conclu un protocole d'accord avec l'AIFM. Ce protocole d'accord permet à l'OHI de fournir des conseils et des commentaires au Secrétariat de l'AIFM, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux données bathymétriques sur lesquelles l'AIFM gère ses contrats dans la Zone. En mai 2022, la collaboration entre les deux organisations a abouti à un accord formel de soumission de données visant à fournir les données bathymétriques recueillies par les contractants de l'AIFM dans leurs zones de licence respectives pour inclusion dans les archives du Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB).
40. L'AIFM prévoit d'apporter une contribution initiale de ~7 000 Go de données de sondeurs multifaisceaux (SMF) et de données auxiliaires, afin de contribuer aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et, à terme, au programme conjoint de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) de l'OHI et de la COI-UNESCO. Cette contribution initiale couvre l'arriéré d'environ 15 ans d'enregistrement de données de l'AIFM. À l'avenir, l'AIFM estime une contribution d'environ 750 Go de données bathymétriques chaque année. L'engagement de l'AIFM et les contributions de données qui en résultent sont importants pour combler les lacunes du maillage de la GEBCO dans les régions en eau profonde sous coordination AIFM.

Maintenir les relations avec d'autres organisations internationales et observatrices lorsque leurs agendas sont pertinents pour le programme de l'OHI

41. Le Secrétariat a contribué de manière proactive pour la première fois à la Conférence des Nations Unies sur les océans qui s'est tenue en juin 2022 à Lisbonne, au Portugal. L'OHI et l'Institut suédois de l'environnement de Stockholm ont organisé un événement parallèle très instructif qui a mis en lumière la façon dont l'hydrographie peut soutenir un large éventail d'activités et aider les pays à développer l'économie bleue. Les participants ont appris comment les données des levés hydrographiques au Belize ont apporté des avantages mesurables et ont été utilisées pour éclairer les décisions concernant les câbles électriques, la cartographie de l'habitat côtier avec des herbiers marins, la mise en œuvre de mesures de résilience.

FIG et Conférence cartographique internationale

42. La Fédération internationale des géomètres (FIG) est un partenaire de longue date de l'OHI dans le débat durable sur les concepts de topométrie et leur applicabilité dans le domaine maritime. La FIG a été fondée le 18 juillet 1878, à Paris, par des délégués de sept associations nationales – Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Suisse – sous le nom de Fédération internationale des géomètres. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale (ONG) reconnue par l'ONU, représentant plus de 120 pays à travers le monde, qui vise à s'assurer que les disciplines topométriques et tous ceux qui les pratiquent satisfassent aux besoins des marchés et des communautés qu'ils servent.

43. La coopération entre l'OHI et la FIG a une longue histoire basée sur les domaines d'intérêt communs clairement démontrés par le fait que l'une des dix commissions de la FIG s'appelle *Hydrographie*. Depuis plusieurs décennies, l'éducation est un domaine de collaboration continue, avec le besoin reconnu d'élaborer et de maintenir des normes internationales de compétence pour les professionnels de l'hydrographie. Un protocole d'accord entre l'OHI et la FIG a été conclu en 2003 pour fournir un cadre à la poursuite de la coopération entre les deux organisations.
44. Lors de la FIG2022, le Secrétariat de l'OHI a fait une présentation intitulée « Le modèle universel de données hydrographiques S-100 : une approche révolutionnaire de la cartographie marine et des services maritimes ». En outre, à la FIG2022, des discussions ont porté sur les activités exécutées au cours de la dernière année avec la participation de certains membres à des ateliers et séminaires, la participation à la révision de la S-44 de l'OHI, les résultats de la Semaine du travail électronique 2021, les changements dans les membres IBSC de la FIG ainsi que les réunions de l'IBSC, l'évolution future de la Revue hydrographique internationale de l'OHI, ainsi que la nécessité de développer la portée croissante de l'hydrographie au sein de la FIG.
45. L'Association cartographique internationale (ACI) est un partenaire de longue date de l'OHI dans le débat durable sur les concepts cartographiques généraux et leur applicabilité dans le domaine maritime. L'organe principal de l'ACI est la Conférence cartographique internationale (ICC). Le sommet ICC 2021 comprenait la Conférence, où de nombreux articles scientifiques sur des questions liées à la cartographie ont été présentés tout au long de la semaine lors de sessions parallèles et une exposition cartographique, où diverses cartes et autres produits cartographiques des pays membres de l'ACI ont été présentés avec plusieurs exemples de cartes marines.
46. Dans le programme de la Conférence, des sessions consacrées à la cartographie marine ont été organisées par la Commission de cartographie marine de l'ACI, qui a pour président et vice-président les deux représentants de l'ACI au Comité international sur les normes de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) de l'OHI/FIG/ACI. La Commission de cartographie marine de l'ACI a tenu une réunion parallèle à laquelle la délégation de l'OHI a été invitée. La réunion a porté sur les activités de la Commission et la nécessité de recruter des membres qui pourraient éventuellement devenir membres de l'IBSC.
47. La délégation de l'OHI a profité de l'occasion de sa participation pour discuter des améliorations à apporter à la collaboration future dans différents domaines tels que le renforcement des capacités, les infrastructures de données spatiales, l'IBSC et les expositions cartographiques.

Élément 1.2 Gestion de l'Information

48. L'infrastructure de gestion de l'information du Secrétariat et de l'OHI a été progressivement développée et améliorée au cours de la période considérée.
49. Le personnel informatique interne continue de compter sur une combinaison d'un membre du personnel dédié et d'environ un tiers temps d'un adjoint aux Directeurs, ainsi que sur l'assistance et les services fournis par plusieurs fournisseurs de services dans le cadre de contrats. Un nouveau défi consistait à fournir une infrastructure matérielle et logicielle mature pour les formats de réunion distants et hybrides. Des investissements ont été réalisés dans des caméras, des microphones, des haut-parleurs et des logiciels de production vidéo.
50. Des Etats membres contribuent en nature en hébergeant des applications telles que le DCDB (Etats-Unis), le Registre S-100 et le centre de formation en ligne de l'OHI (tous deux par la République de Corée). La maintenance opérationnelle du Registre S-100 par le Secrétariat, qui constitue la composante numérique de base du cadre S-100,

occupe totalement le personnel expert désigné. Des outils numériques tels que le système d'inscription aux réunions en ligne et le système *formstack* permettant la gestion numérique des réponses des Etats membres aux lettres circulaires ne fonctionnent que grâce au soutien technique et opérationnel d'experts de projet du Japon et de la République de Corée.

Elément 1.3 Relations publiques et promotion

Communication numérique

51. La promotion des thèmes de l'OHI repose plus que jamais sur des supports numériques. Les médias sociaux tels que LinkedIn, Facebook et Twitter sont devenus des canaux de communication pertinents parallèlement au site Web de l'OHI. Le site Web de la Revue hydrographique internationale a fait l'objet d'une refonte complète, offrant maintenant des fonctionnalités considérablement étendues. L'utilisation de formats de VTC et hybrides pour les réunions organisées par le Secrétariat est devenue une pratique courante.

Journée mondiale de l'hydrographie

52. La Journée mondiale de l'hydrographie a été célébrée chaque année au cours de la période considérée, mais a dû être adaptée dans son format aux contraintes COVID.
53. Le Secrétariat a organisé diverses formes de communication, certaines en conjonction avec Monacology, une manifestation basée sur les sciences de la mer pour sensibiliser les enfants à l'environnement et au développement durable et la Monaco Ocean Week. L'événement phare a été les célébrations de l'anniversaire de l'OHI le 21 juin 2021. Les célébrations à Monaco comprenaient des discours de participants de haut niveau tels que S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, S.E.M. Peter Thomson, envoyé spécial des Nations Unies pour les océans, la visite du navire-école de la marine italienne Amerigo Vespucci et la présentation en direct de véhicules de levés autonomes modernes par les sociétés françaises iXblue et ECA.
54. La devise de l'année 2021 a été promue par la publication du livre de prestige intitulé *Un siècle de coopération internationale en hydrographie*. Le rédacteur en chef, M. Gilles Bessero, ancien directeur de l'OHI, a géré les contributions de plus d'une douzaine de co-auteurs pour finaliser cette importante publication en versions anglaise et française séparées de manière exceptionnelle. L'Allemagne a parrainé la production des exemplaires imprimés.
55. Le Secrétariat a consigné les principales activités de l'OHI dans la publication mensuelle du Bulletin hydrographique international, composé de brefs rapports des réunions, ainsi que dans la revue *Hydro International*.

Elément 1.4 Programme de travail & budget, Plan stratégique et suivi des performances

56. Cet élément du programme de travail concerne l'exécution du programme de travail de l'OHI, la structure et l'organisation futures de l'OHI et sa capacité à répondre aux besoins futurs.

Programme de travail & Plan Stratégique

57. La conduite du Programme de travail de l'OHI a été supervisée en permanence par le Conseil. Suite à l'approbation par la 2^{ème} Assemblée du Plan stratégique révisé, chaque

point du Programme de travail a été associé aux Buts et cibles respectifs. Malgré les contraintes liées à la COVID, la plupart des tâches programmées ont été respectées. L'examen détaillé des points du Programme de travail de l'OHI abordés lors des réunions du Conseil a débouché sur des propositions concrètes de décisions et d'actions, qui sont maintenant soumises à l'Assemblée pour examen et approbation ultérieure.

Suivi des performances

58. La deuxième Assemblée a chargé le Conseil de suivre de près la pertinence et l'applicabilité des indicateurs de performance stratégique proposés et de les modifier si nécessaire (décision A2/20). Sous l'égide des présidents des comités responsables, le HSSC et l'IRCC ont mené un examen exhaustif des indicateurs proposés et ont soumis des propositions pour aval par le Conseil. Le rapport annuel de situation du suivi des performances est disponible dans l'annexe B du rapport annuel de l'OHI (publication P-7). Cette annexe comprend également un ensemble de SPI pour le Programme de travail 1 *Affaires générales* qui est basé sur les propositions faites par le Secrétaire général et avalisées par le Conseil.

Situation budgétaire et financière

59. Le Conseil a surveillé en permanence le budget et la situation financière en examinant les rapports annuels respectifs du Secrétaire général et en avalisant les prévisions budgétaires annuelles pendant la période inter-assemblée. Le Conseil a également avalisé les prévisions budgétaires pour la période 2023-2026 proposées par le Secrétaire général afin de soumettre à l'approbation de l'Assemblée la proposition A3 PRO 1.5.
60. La situation financière actuelle en avril 2023 fera l'objet d'un rapport distinct sur la base du rapport de la Commission des finances à la suite de la réunion de la Commission des finances la veille de l'Assemblée. (voir le futur document A.3/F/01 de l'Assemblée).

Élément 1.5 Services de secrétariat

61. Cet élément couvre la fourniture d'une gamme de services de secrétariat et d'autres services dont les Etats membres et les organisations parties prenantes concernées ont besoin.

Règlement du personnel

62. Comme indiqué régulièrement au Conseil, l'assurance maladie collective du Secrétariat de l'OHI et le régime permettant de satisfaire aux obligations de retraite du Secrétariat pour le personnel actif et retraité doivent être renégociés avec les assureurs compétents.
63. Une autre évolution inattendue du régime de travail du Secrétariat a été déclenchée par diverses contraintes résultant de la pandémie de COVID. Afin de respecter les mesures de confinement annoncées par les gouvernements français et de la Principauté de Monaco pour ralentir la propagation du virus, l'une des mesures préventives visant à minimiser le risque d'infection par des mesures pragmatiques a été l'introduction du télétravail pour permettre au personnel de travailler à domicile. Après deux ans de pratique, cet outil s'est avéré flexible et efficace pour la plupart des membres du personnel.
64. Ces trois éléments nécessitent une adaptation de la publication M-7 de l'OHI, Règlement du personnel. En conséquence, le Secrétariat a rédigé une version révisée de la M-7 qui met l'accent sur les adaptations à la nouvelle situation. La révision proposée a été discutée avec le Comité consultatif paritaire, soumise à la Commission des finances pour

commentaires et sera présentée à l'Assemblée pour discussion et approbation au moyen de l'A3 PRO 1.5.

Effectifs

65. Pendant les deux tiers de la période considérée, le Secrétariat comptait 20 membres du personnel, auxquels s'ajoutaient trois experts détachés par les Etats membres pour travailler sur des projets spécifiques qui dépassaient les ressources du Secrétariat. L'effectif total est resté inchangé par rapport à la période précédente. Un poste est actuellement en attente de remplacement, mais la description de poste peut être redéfinie du travail administratif à la maintenance du système informatique.
66. Des changements importants ont été apportés au profil des membres du personnel permanent. Deux départs de traductrices n'ont pas été remplacés en interne. Au lieu de cela, le travail de traduction en espagnol est entièrement sous-traité à un traducteur externe compétent et le travail de traduction en français est en partie sous-traité à un traducteur externe et en partie effectué en interne par la traductrice en chef en poste qui coordonne également toutes les traductions internes et externes.
67. Compte tenu de l'évolution des nouveaux besoins en matière de prestation de services SIG hébergés par le Secrétariat, un expert spécialisé en SIG a été recruté à titre permanent. Son expertise est essentielle à la bonne fourniture des services de géodonnées thématiques regroupés sous le portail INtoGIS.
68. Les tâches d'enregistrement et de gestion opérationnelle pour le renforcement des capacités ont été concentrées sur un seul poste. Cela a permis d'embaucher une assistante chargée des relations publiques et d'agrèger en permanence le contenu pour tous les flux de médias numériques et imprimés desservis.

Experts détachés

69. Un expert professionnel du Service hydrographique et océanographique de Corée et un expert du Département hydrographique et océanographique des Garde-côtes japonais ont été affectés au Secrétariat tout au long de la période. Un expert de la Direction de l'hydrographie et de la navigation du Pérou est détaché auprès du Secrétariat depuis janvier 2022.

Départs à la retraite, cessation de service et remplacements

70. Trois membres de longue date du Secrétariat ont pris leur retraite au cours de la période considérée. M. Daniel Menini, assistant en cartographie et arts graphiques, est parti en août 2021 après 38 ans de service, tout comme Mme Mary Paz Muro, traductrice en espagnol, après 29 ans de service. Mme Ghislaine Fauchois, responsable des finances et de l'administration, a pris sa retraite en septembre 2022 après 12 ans de service. Mme Perrine Sauveur, traductrice en français, a quitté le Secrétariat pour des raisons familiales après cinq ans en mars 2022. M. David Wyatt, adjoint aux Directeurs pour les levés et les opérations, est parti après neuf ans de service en août 2021. Il a été remplacé par M. Samuel Harper. M. Rémy Roquefort a rejoint le Secrétariat en tant qu'assistant services SIG & arts graphiques en octobre 2021.

Charge de travail

71. Les principales tâches du personnel administratif du Secrétariat concernent la gestion et la production de la documentation de l'OHI. L'augmentation drastique des VTC et des formats hybrides pour les réunions internes a ajouté un nouveau point de travail au personnel informatique. Un autre ajout vient avec les services SIG étendus hébergés par le Secrétariat et la coordination de la numérisation croissante de la tenue à jour des normes de l'OHI grâce à des applications Web telles que le Registre S-100 et la diversité

des outils numériques connexes. La fourniture continue de tous ces services n'a été possible que grâce à l'assistance dévouée des experts professionnels détachés auprès du Secrétariat.

72. La charge de travail du Secrétaire général, des Directeurs et des adjoints aux Directeurs est restée très soutenue tout au long de la période considérée. Cela a été dû à la combinaison d'une charge supplémentaire induite par les contraintes liées à la COVID, d'un niveau accru de liaison avec d'autres organisations internationales et groupes de parties prenantes résultant de l'élargissement de la portée du programme de travail aux cibles des Buts 2 et 3 de la Stratégie de l'OHI, ainsi que de la participation active du personnel du Secrétariat à des projets limités dans le temps tels que la Promotion des femmes dans le domaine de l'hydrographie. Par conséquent, l'équipe de direction est sollicitée au maximum.

Élément 1.6 Conseil et Assemblée de l'OHI

Quatrième, cinquième et sixième réunions du Conseil

73. Pendant plus de deux ans, les activités de ce Conseil ont été organisées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La 2^{ème} Assemblée de l'OHI et la 4^{ème} réunion du Conseil de l'OHI, qui ont lancé cette période triennale, ont été virtuelles et abrégées. La 5^{ème} réunion s'est déroulée sous forme hybride virtuelle/en personne, et les membres du Conseil ont finalement pu se réunir en personne pour la 6^{ème} réunion du Conseil de l'OHI.
74. La principale référence pour toutes les activités du Conseil au cours de la période inter-assemblée a été les décisions de l'A-2 attribuées au Conseil. Malgré la pandémie de COVID, le Conseil a réalisé des progrès significatifs sur les points qui lui ont été confiés par l'Assemblée. Deux objectifs clés ont été prioritaires, premièrement, la mise en œuvre effective du Plan stratégique révisé et, deuxièmement, le lancement de la décennie de mise en œuvre de la fourniture de services S-100.
75. Dans le cadre de ses activités, le Conseil a produit un certain nombre de décisions ayant conduit à des orientations concrètes pour l'action du Secrétariat, du HSSC et de l'IRCC. L'examen détaillé des points du Programme de travail abordés lors des réunions du Conseil a abouti à des propositions concrètes de décisions et d'actions, qui sont maintenant soumises à l'Assemblée pour examen et approbation ultérieure.

Troisième Assemblée

76. La 3^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI devait initialement se tenir au lieu principal, l'Auditorium Rainier III à Monaco, du 25 au 28 avril 2023. Malheureusement, en raison de la présence continue du Centre COVID de la Principauté de Monaco à cet endroit et de l'incertitude quant à savoir si et quand cet arrangement cessera, le Secrétariat de l'OHI a dû procéder à la recherche d'un autre lieu.
77. La seule option raisonnable identifiée était le Grimaldi Forum de Monaco. Le Grimaldi Forum, étant un centre de conférence par nature, offre d'excellentes conditions pour la tenue de l'Assemblée et des expositions associées, mais le seul créneau disponible à proximité des dates initialement prévues est la période du 2 au 5 mai 2023, ce qui se traduit essentiellement par un décalage de l'événement d'une semaine.
78. Après mûre réflexion et en prévision de la charge supplémentaire substantielle non prévue pour les fonds de conférence de l'OHI, le Comité directeur a décidé que la 3^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI se tiendra au Grimaldi Forum dans la Principauté de Monaco du 2 au 5 mai 2023.

79. Le Secrétariat de l'OHI est bien conscient des inconvénients et des difficultés que ce changement peut entraîner pour les Etats membres de l'OHI et tous les participants (organisations internationales, institutions nationales et parties prenantes de l'industrie), mais il est convaincu que ces changements de date et de lieu sont les meilleures dispositions pour le bon déroulement de l'Assemblée.

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE
Monaco, 2 – 5 mai 2023

APPROBATION DU PROCESSUS DE SELECTION POUR LE CONSEIL

Présenté par le Secrétaire général

Contexte

1. Conformément aux documents de base de l'OHI entrés en vigueur le 8 novembre 2016, un nouveau Conseil doit être établi avant la fin de chaque session ordinaire de l'Assemblée de l'OHI. Le nouveau Conseil débute ses travaux après la fin de la 3^{ème} session de l'Assemblée. Les membres du 3^{ème} Conseil occuperont leurs fonctions jusqu'à la fin de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, en 2026, pendant trois ans.
2. Conformément à l'article VI (a) de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée, 30 Etats membres siègent au Conseil, tant que le nombre d'Etats membres n'est pas supérieur à 120.
3. La procédure pour la détermination de la composition du Conseil est décrite à l'article 16 du Règlement général. Cet article requiert en particulier que :
 - (d) *Avant la clôture de la session ordinaire, le Secrétaire général soumet la liste complète des membres du Conseil à l'Assemblée.*
 - (e) *L'Assemblée examine et approuve le processus de sélection afin de s'assurer que ces principes ont été correctement suivis.*

Processus de sélection

4. Une première série de 20 sièges sont attribués sur une base régionale. En application du Règlement général, le Secrétaire général invite les Etats membres qui sont membres à part entière de plus d'une commission hydrographique régionale (CHR) à indiquer dans quelle CHR ils souhaitent être comptés dans le but de permettre au Secrétaire général de déterminer le nombre de sièges attribués à chaque CHR au Conseil. (réf. LC de l'OHI 27/2022 en date du 29 juin). La répartition a été rapportée dans la LC de l'OHI 43/2022 du 7 novembre 2022 qui invitait également les présidents des CHR à fournir l'identité du/des Etat(s) qui occupera/occuperont le(s) siège(s) attribués à leur CHR.
5. Conformément au sous-paragraphe (b) (vi) de l'article 16 du Règlement général, le Secrétaire général s'est assuré que le résultat n'était pas affecté par l'adhésion à l'OHI de tout nouvel Etat membre jusqu'à 3 mois avant le début de la 3^{ème} session de l'Assemblée, à savoir avant le 2 février 2023.
6. La plupart des CHR ont déjà officiellement déclaré les Etats membres sélectionnés pour siéger au Conseil. Le tableau 1 ci-dessous présente la répartition des 20 sièges du Conseil attribués aux CHR, en indiquant les Etats qui pouvaient être sélectionnés pour occuper ces sièges et, lorsqu'elle est connue, l'identité de l'Etat ou des Etats sélectionnés pour occuper le(s) siège(s) attribué(s) à chaque CHR.

Tableau 1 indiquant le nombre de sièges au Conseil de l'OHI répartis sur une base régionale et les Etats membres éligibles pour occuper ces sièges

Commission hydrographique régionale (CHR)	Etats membres (EM) éligibles pour occuper l'un des 20 sièges attribués aux CHR (les EM membres de plus d'une CHR sont indiqués en gras) (les EM privés de leurs droits sont barrés)	Nombre d'EM à prendre en compte dans le calcul à la proportionnelle du nombre de sièges	Nombre de sièges du Conseil attribués à la CHR	EM sélectionné par la CHR pour occuper le(s) siège(s) du Conseil attribué(s) à la CHR
CHMMN	Algérie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France , Géorgie, Grèce, Italie, Liban, Malte, Monaco, Monténégro, Roumanie, Serbie , Slovénie, Syrie , Tunisie, Türkiye, Ukraine.	19	3	Croatie, France, Italie
CHAO	Brunei Darussalam, Chine, République populaire démocratique de Corée, Indonésie , Japon, Corée (Rép. de), Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande	10	2	Malaisie, Thaïlande
CHMAC	Cuba, République dominicaine, Guatemala, Guyana, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas , Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela.	10	2	Jamaïque, Pays-Bas
CHZMR	Arabie saoudite , Bahreïn, Emirats arabes unis, Iran (Rép. islamique d'), Koweït, Oman, Pakistan , Qatar	8	1	Arabie Saoudite
CHPSO	Australie, Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Etats-Unis , Vanuatu	9	2	Fidji, Nouvelle-Zélande
CHOIS	Bangladesh, Inde, Myanmar, Sri Lanka	4	1	Inde
CHAIA	Afrique du Sud, Angola, Kenya, Maurice, Mozambique, Seychelles, Royaume-Uni	7	1	Angola
CHATO	Cameroun, République démocratique du Congo, Ghana, Maroc , Nigeria, Portugal	6	1	Portugal
CHMN	Belgique, Allemagne, Islande , Irlande	4	1	Allemagne
CHMB	Estonie, Finlande , Lettonie, Pologne, Suède, Fédération de Russie	6	1	Suède
CHRPSE	Chili, Colombie , Équateur, Pérou	4	1	Chile
CHRA	Danemark	1	1	Danemark
CHATSO	Argentine, Brésil , Uruguay	3	1	Brésil
CHN	Norvège	1	1	Norvège
CHUSC	Canada	1	1	Canada
Total		93	20	

7. Les 10 sièges au Conseil de l'OHI restants seront attribués à des Etats membres qui n'ont pas déjà été sélectionnés pour occuper un siège sur la base régionale. Ces 10 sièges sont attribués sur la base des intérêts hydrographiques, qui, selon la réglementation en vigueur, sont définis suivant le tonnage de la flotte nationale. Conformément à l'article 6 (a) du Règlement financier, le Secrétaire général se référera au tableau des tonnages entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021 (Décision A2/L05) et contactera, chacun à leur tour et par ordre croissant de tonnage, chaque Etat membre figurant sur la liste, invitant l'Etat à indiquer s'il souhaite occuper l'un des 10 sièges (si celui-ci n'est pas déjà sélectionné par une CHR). Le processus continuera jusqu'à ce que les 10 sièges soient tous pourvus.

8. Le processus d'attribution des sièges au Conseil sera finalisé au point 12 de l'ordre du jour, en référence au document A3_2023_E_02_Rev1 - *Tableau des tonnages, parts et voix applicables à l'A-3*. La liste provisoire est fournie dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 des tonnages (basé sur le tableau en vigueur depuis le 1er janvier 2021).	Tonnage
CHINE	97 570 000
SINGAPOUR	91 047 748
MALTE	77 231 000
INDONÉSIE	45 194 835
ROYAUME-UNI	44 876 668
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	42 189 086
GRÈCE	39 949 462
JAPON	28 302 915
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE	24 885 595
CHYPRE	24 391 273



Items to be reported

- HSSC Introduction
- Implementation of the IHO Strategic Plan
- S-100: Why, How and When?
 - Identified benefits with S-100
 - Fundamental differences with S-100
 - Plan of action
- Future of the paper chart
- Other highlights from the HSSC Work Plan
- Future challenges



HSSC, Introduction

HSSC, focuses on developing and maintaining global hydrographic standards to enhance navigational safety, efficiency and security enabling reduced environmental impact and protection of the marine environment.



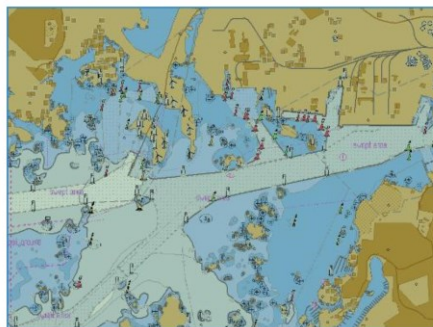
The implementation of the IHO Strategic Plan

Goal 1 : Evolving the hydrographic support for safety and efficiency of maritime navigation		Goal 2 : Increasing the use of hydrographic data for the benefit of society	
1.1 DELIVER STANDARDS FOR HYDROGRAPHIC DATA AND SPECIFICATIONS OF HYDROGRAPHIC PRODUCTS		1.2 DEVELOP STANDARDS & SPECIFICATIONS	2.2 PROMOTE NEW TOOLS AND METHODS
	1.1.1 Member States produce & deliver products based on S-100	1.1.2 Number of hydrographic data products and services based on S-100	2.2.2 Number of new applications of the new version of Standards for Hydrographic Survey (S-44)
Target	2026 : 60% of MS distribute at least 1 product*	2026 : 10** S1xx Product Specifications are operational (Edition 2.0.0)	Number of downloads of S-44 Edition 6.0.0 and following ones
Value 31/12/2021	0% of MS distribute official products Several MS distribute S-102 & S-111 compliant with current editions of PS	0/10 S-100 Edition 5.0.0 endorsed at HSSC 14	59
<small>* Based on that 62 of 94 IHO MS produce S-57 ENCs (March 2021) ** S-101, S-102, S-104, S-111, S-122, S-124, S-127, S-128, S-129, S-131</small>			



Why do we need S-100?

Paper Charts to Today's ENCs



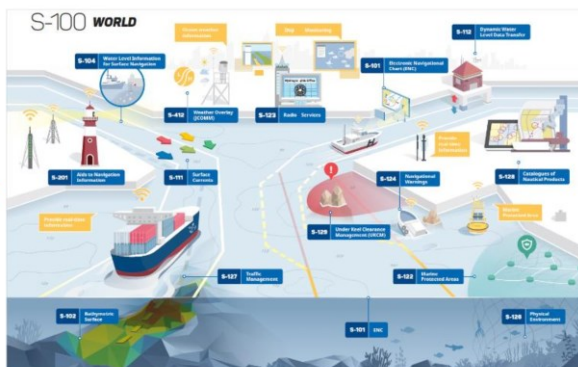
ECDIS, an electronic version of the paper chart



Future ECDIS supporting E-navigation



ECDIS with one ENC layer

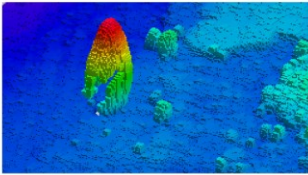


ECDIS with multiple interoperable layers adding the vertical and real time information dimension to the main ENC layer



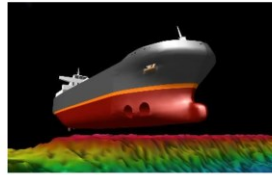
Major Benefits with S-100

Improved Safety



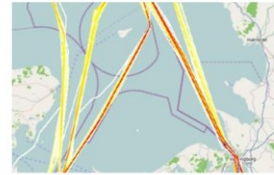
High resolution bathymetry in combination with other datasets.

Optimized Loading



Under Keel Clearance Management with S-100

Route Optimization and Just in Time



Decreased fuel consumption. Avoid squat, usage of tide, currents and weather information

Increased Safety, Efficiency and Reduced Environmental Impact



A3 Agenda Item 4 WP2 Report 7

Major Benefits with S-100

Maintainable and Cyber Secure



Updates of S-100 Product Specifications can be managed in S-100 ECDIS and Cyber Security is improved.

Automated Navigation



Machine readable nautical information can facilitate IMO MASS – Maritime Autonomous Surface Ships

Cyber secure, optimal decision-aids, multiple usage beyond safety of navigation, future proof and a first step towards MASS



A3 Agenda Item 4 WP2 Report 8

Fundamental changes in S-100 ECDIS

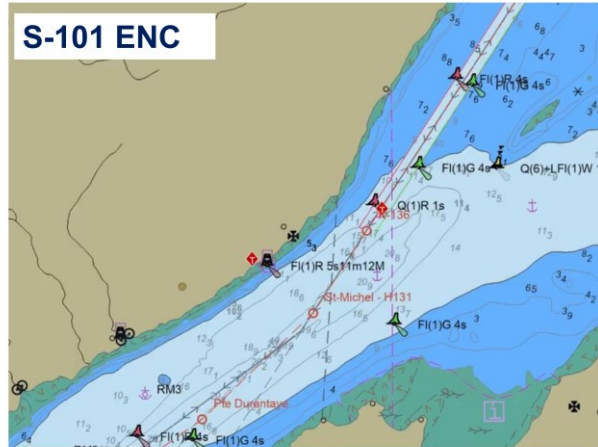
- The single layer official S-57 ENC's will be replaced by multiple, interacting layers of navigational data
- The S-101 ENC will always be the navigational base layer
- In the new IMO ECDIS Performance Standards the term *Electronic Navigational Data Service (ENDS)* is used for the multiple layers to be used in S-100 ECDIS
- **Electronic Navigational Data Service (ENDS)** means a special-purpose database compiled from nautical chart and nautical publication data, standardized as to content, structure and format, **issued for use with ECDIS by or on the authority of a Government, authorized Hydrographic Office or other relevant government institution**, and conforming to IHO standards; and, is designed to meet the requirement of marine navigation and the nautical charts and nautical publications carriage requirements in SOLAS regulations V/19 and V/27. **The navigational base layer of ENDS is the Electronic Navigational Chart (ENC).**
- S-98 is the product specification which will handle how multiple layers are portrayed and how alarms are triggered



A3 Agenda Item 4 WP2 Report 9

Suppression of S-101 ENC depth information

S-101 ENC



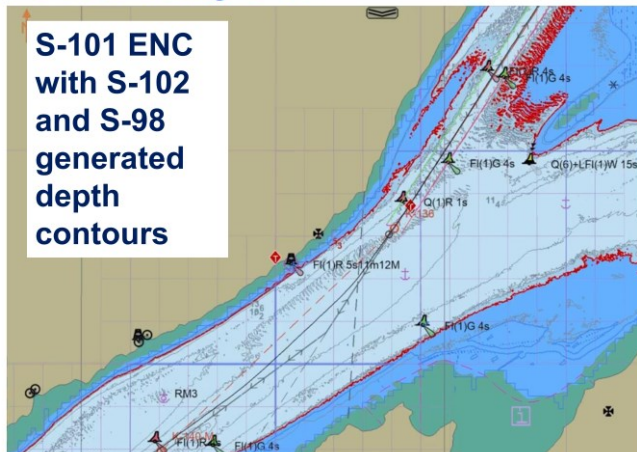
With permission from the Canadian Hydrographic Service



A3 Agenda Item 4 WP2 Report 10

Suppression of S-101 ENC depth information with S-102 using S-98

S-101 ENC with S-102 and S-98 generated depth contours



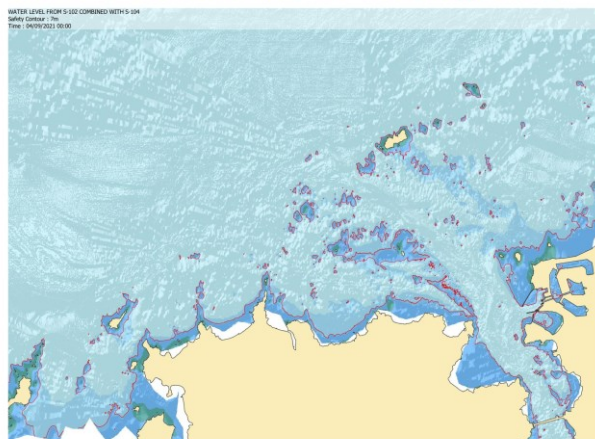
With permission from the Canadian Hydrographic Service



A3 Agenda Item 4 WP2 Report 11

Suppression of S-101 ENC depth information with S-102 and S-104 using S-98

WATER LEVEL FROM S-102 COMBINED WITH S-98
Safety Contour 7m
Time: 19/05/2023 09:00



Safety Contour 7m.
The safety contour changes are based on S-102 bathymetry and Water Level Adjustment (WLA), using S-104, over a period of 21 hours.



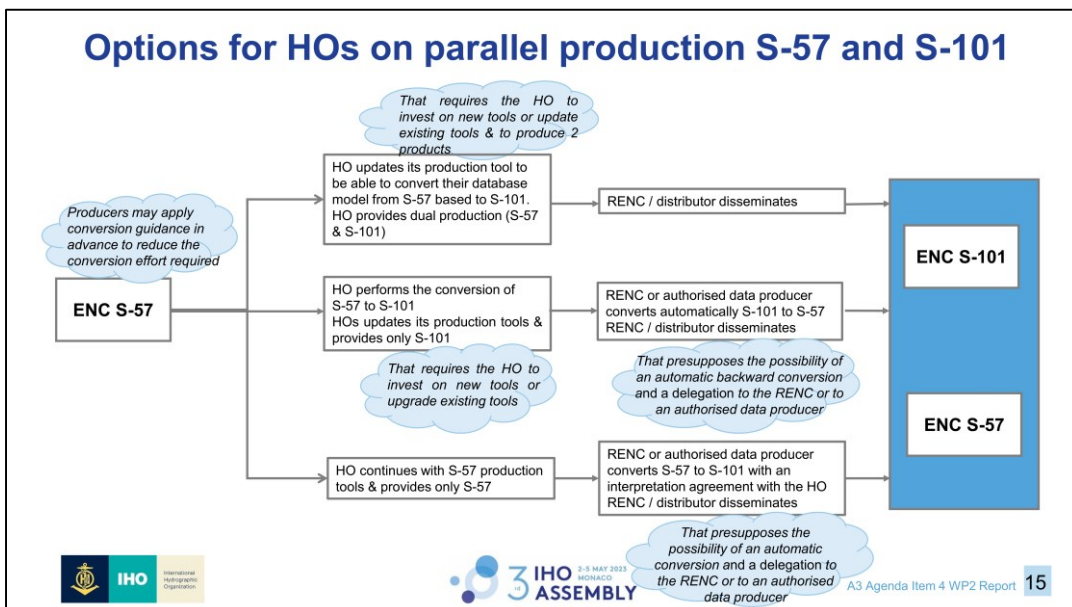
With permission from SHOM



A3 Agenda Item 4 WP2 Report 12



- ### Transition from S-57 to S-101 ENC
- ENCWG has developed a S-57 ENC to S-101 Conversion Guidance which was approved in its first edition at HSSC14. For implementation and testing. Published as S-65 Ed 1.0.0.
 - HSSC14 also tasked the ENCWG to develop an encoding guidance for the backward conversion from S-101 to S-57. It is expected that the backwards conversion would be a more automatic process.
 - The IHO-Singapore Tech Lab, IC-ENC and PRIMAR have ongoing activities regarding S-57 to S-101 conversion and vice versa.
 - All these initiatives are aimed to support the transition from S-57 ENCs to S-101 ENCs, so IHO MS can achieve substantial coverage of S-101 ENC in advance of the new IMO ECDIS Performance Standards in force dates.
- A3 Agenda Item 4 WP2 Report 14



IMO Approval of S-100 in ECDIS Performance Standards

- The IHO organized a drafting group consisted of relevant parts of the HSSC Chair group, CIRM, IEC, INTERTANKO and a few other relevant stakeholders.
- The drafting group was chaired by the IHO Technical Director and a draft redline version was submitted by IHO, cosponsored by CIRM and Intertanko, to the IMO NCSR9 meeting, held in June 2022.
- With the exception of the withdrawal of functionalities for route exchange all other proposed changes were endorsed by NCSR9. The proposal was subsequently approved by IMO MSC106 in November 2022.
- A transition period was agreed upon, meaning that S-100 ECDIS will be legal to use after **1 January 2026** and from **1 January 2029** new systems must comply with the new IMO Resolution MSC.530(106) on ECDIS Performance Standards.

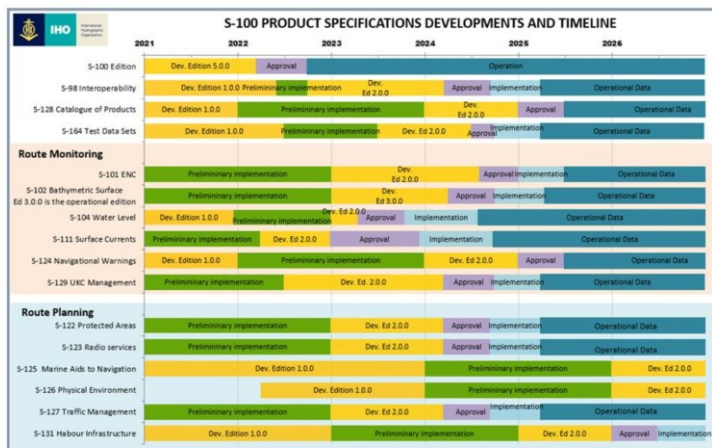


When should we be ready for S-100 and consequences for IHO and IHO MS

- Inclusion of S-100 in the IMO regulatory framework is a major success for IHO.
- IHO has now commitments towards IMO and other stakeholders to achieve operational status on the prioritized S-100 product specifications.
- Timely Development of S-101 Product Specification under special monitoring (ISO 9001) by HSSC.
- Active contribution in S-100 related WGs and PTs must be increased.
- Member States to achieve substantial coverage of S-101 by 2026. Coordinated by IRCC, WENDWG and RHC.
- S-100 ECDIS legal to use, 1 January 2026, at the end of the IHO work programme 2023 – 2026.



S-100 Timeline



Available in the IHO S-100 Roadmap, Annex 2. Updated annually after the HSSC Meeting and reported to IHO Council and IMO NCSR.

This version is updated July 2022



The implementation of the recommendations on the Future of the Paper Nautical Chart

- A project team is established under NCWG to develop a Baseline Symbology to support the automated production of paper charts from S-101 data.
- Some MS suggested a varied approach to achieve better guidance.
- HSSC and NCWG perspective is that Chart Specification S-4 gives enough flexibility. The general approach agreed upon at A-2 2020, regarding paper charts, is reasonable.
- Council 6 (2022): US (supported by AU, DE, DK, KR, and NZ) to document use cases, develop associated guidelines and identify challenges with S-4. Proposal to be submitted to the HSSC/NCWG.



A3 Agenda Item 4 WP2 Report 19

Other highlights in the ongoing HSSC Work Plan

- The ENCWG has finalized a revision of the Use of the Object catalogue, S-57 Annex A and a new edition of the ENC Validation Checks, S-58 edition 7.0.0 was approved by IHO Member States 2022.
- The new Hydrographic Survey WG is progressing well. The Hydrographic Survey Standard S-44 Edition 6.1.0 was approved by IHO Member States 2022.
- The MASSPT is expected to deliver their final report at HSSC 15.
- The S-130 PT (Polygonal demarcation of global sea areas) have been established and delivered its first status report at HSSC 14.
- HSSC 15 will take place in Helsinki Finland 5 - 9 June 2023, with one day reserved for a Stakeholder session.



A3 Agenda Item 4 WP2 Report

Future Considerations and Challenges

- IHO MS active contribution in the technical WG/PTs should be increased. Active participation – fundamental difference for HOs to implement new technology, standards and S-100 products and services.
- Industry partners in the WG/PTs are appreciated. Though, a risk to become too dependant on industry when S-100 is developed?
- S-100 is a complex echo system:
 - IHO is the focal point
 - IMO e-Nav is dependent on S-100
 - IALA, WMO, IEC and others are contributing but need support from IHO
 - Kind contribution from ROK to setup and maintain the IHO Geospatial Information Registry
 - Operational resources within IHO are limited. A sustainable structure is needed to maintain the technical and administrative infrastructure around S-100.
 - Can we, IHO, contribute to needed resources?



A3 Agenda Item 4 WP2 Report



Items to be reported

- IRCC Introduction
- Implementation of the IHO Strategic Plan
- IRCC Workshops
- WEND-100
- Capacity Building Strategy
- IHO e-learning Center
- Other highlights from the IRCC Work Plan
- Future challenges



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

IRCC Introduction

The Inter-Regional Coordination Committee (IRCC) is the steering committee of the IHO for inter-regional coordination and support.

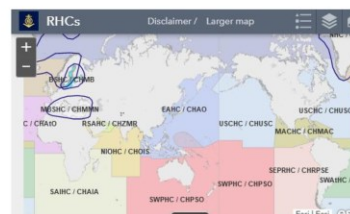
Chair: Mr Thomas DEHLING (Germany)

Vice-Chair: Dr John Nyberg (USA)

Members: Chairs of the 15 RHCs and of HCA

Chairs of 9 subordinate bodies

(WWNWS, CBSC, WENDWG, MSDIWG, IENWG, CSBWG, IBSC, DCDB, GGC)



Excellent cooperation between IRCC and HSCC



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

Implementation of the IHO Strategic Plan

More time for strategic issues at IRCC

Workshops of the IRCC as a new tool of online and intersessional operation

- First Workshop in 2021 on Strategic Plan including “Gap Analysis” approach from SWPHC
- Second Workshop in April 2022 on SPI
- Plans to have regular Workshops on important topics....



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

Implementation of the IHO Strategic Plan

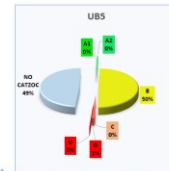
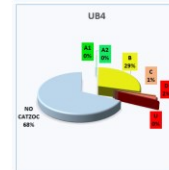
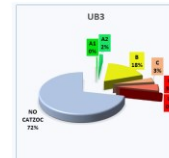
How to measure progress?
Strategic Performance Indicators(SPI)

9 SPIs allocated to IRCC

- keep it simple, figures measuring the success,
- comparable, simple, digital means,
- find global indicators that doesn't leave any MS behind.

Examples

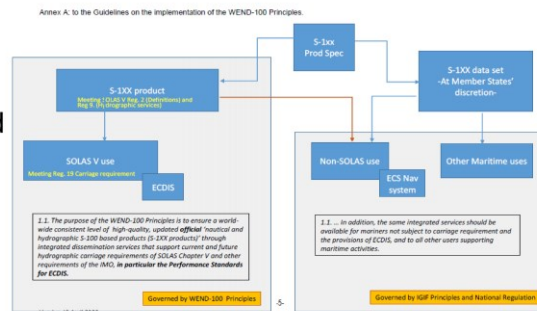
- SPI 1.2.2; adequacy of hydrographic knowledge is assessed through appropriate indicators
- SPI 2.2.1; percentage of adequately surveyed area per coastal state



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

WORLDWIDE ENC DATABASE WORKING GROUP

- WEND-100 principles to ensure world-wide consistence of S-1XX Products developed and adopted in 2021
- Guidelines on the implementation of WEND-100 principles
- IGIF Principles
- Close cooperation with HSSC



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

Capacity Building

Revised Capacity Building Strategy

- IRCC/CBSC were tasked by A-2 to revise the CB Strategy (2014)
- New edition is even better aligned to the IHO Strategic Plan
- It was endorsed at C-6
- IHO Assembly 3 will be invited to approve and adopt the Revised Capacity Building Strategy (PRO 3.2)



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

Capacity Building

Establishment of the IHO e-learning Center

- Proposal by the Republic of Korea endorsed at A-2
- CBSC established the e-Learning Project Team (PT)
- Guidelines in cooperation with the Republic of Korea.

This very important development was made thanks to the outstanding contribution and sustained support of ROK and especially KHOA.

Center is operational now under: <https://elearning.iho.int/>

Thanks go to ROK and KHOA also for confirming the ongoing support to the Center financially, technically and with human resources.

- Planned approval of the Guidelines at next CBSC and IRCC
- IHO CL formalizing the establishment and functionality of the Center



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

Capacity Building

Funds and contributions

- limited funds not earmarked to specific sponsored activities
- generous financial contributions from ROK and Nippon Foundation from Japan
- Financial contribution from Canada to the *Empowering Women in Hydrography* project and in-kind contributions from other MS
- Need to find new ways for acquisition of additional resources



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

Empowering Women in Hydrography

The IHO has launched a new project “Empowering Women in Hydrography” with the goal of :

- ...raising awareness about career opportunities in hydrography
- ...to increase the number of women in leadership positions.



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

Empowering Women in Hydrography

- Initiative and initial funds from Canada
- Canada – IHO Agreement for the Empowering Women in Hydrography (EWH) project signed on 12 May 2021
- EWH project as a Capacity Building activity
- International Project Team established
- IHO internal structure and resources
- Several activities started
- Recognition as a project of the UN Decade of Ocean Sciences for Sustainable Development

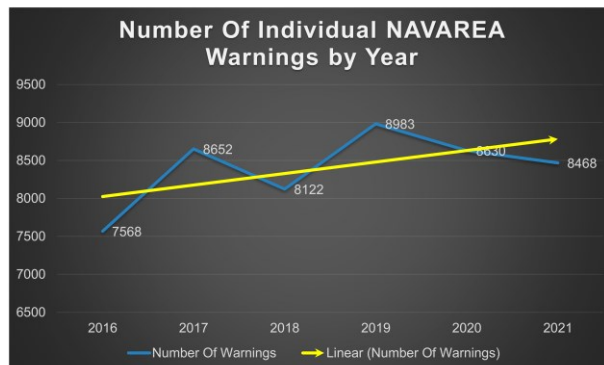


WWNWS

Sub-Committee on the World-Wide Navigational Warning Service

“On average, there were 41,548 [Inmarsat] messages per month, including repeated messages. The average messages per month increased by 7,648 compared to the last reporting period” (NCSR 9/10/3)

Challenges are the alignment to new digital means in encoding (S-124) and transmission of NAVAREA Warnings (Iridium)



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

MSDIWG

Marine Spatial Data Infrastructures Working Group

- Ongoing cooperation with
 - Marine Domain Working Group (MDWG) of the Open Geospatial Consortium (OGC).
 - UN-GGIM Working Group on Marine Geospatial Information (WG-MGI),
 - combined with an International Seminar on United Nations Global Geospatial Information Management in May 2022.
- MSDIWG intends to provide guidance on how IHO MS can use the FAIR principles (Findable, Accessible, Interoperable, Re-usable) in their work and develop an HO MSDI FAIR principles check list.



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

IENWG

IHO-EU Network WG

- 10th Anniversary of IHO-EC MoU celebrated on 6 May 2022,
- the interoperability between bathymetric Data of European waters (EMODnet) and the GEBCO Grid,
- Marine Spatial Planning-MSP is becoming a major topic of interest in European Waters



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

IBSC



FIG/IHO/ICA International Board on Standards of Competence for Hydrographic Surveyors and Nautical Cartographers

- new: review of individual recognition schemes
- Need to improve the quality of initial submissions
- Enlarged Board (from 10 to 12)
- First discussions on how to reflect better the growing relevance of geodata management expertise in the course schemes

2022	In the IBSC45 Meeting		Intersessional Revision	After Intersessional Revisions	
	Total	Standards		Total	Standards
Recognized	3	1 S-5A			
	1	S-5B			
	1	Scheme			
Could Be Recognized	7	2 S-5A		2	
	3	S-5B		3	
	2	Scheme		2	
Not Recognized	3	2 S-5B		2	
	1	S-8B		1	
Total	13		10		

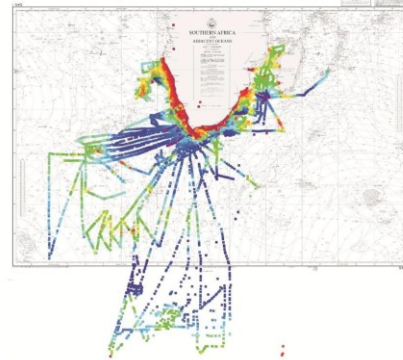


A3 Agenda Item 6 WP3 Report

GEBCO, CSB, DCDB and Seabed 2030

Joint efforts and successes in gathering more existing and new bathymetric data

- Crowd Sourced Bathymetry WG
- General Bathymetric Chart of the Ocean Guiding Committee and Seabed 2030 Project
- IHO Data Center on Digital Bathymetry



“How to get the remaining ~75% of our planet’s unmapped ocean seafloor mapped”



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

Future challenges

- Need to find new ways to acquire additional resources for CB
- Steadily increasing need for coordination on RHC level and between RHCs in different fields of the IHO Strategic Plan
- Active participation in the development of S-100 products and services layout
- “How to get the remaining ~75% of our planet’s unmapped ocean seafloor mapped?”
- Improvements in outreach: do good things and talk about!



A3 Agenda Item 6 WP3 Report

FINANCES

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE

Monaco, 2-5 mai 2023

RAPPORT FINANCIER DE L'OHI 2020-2022

Présenté par le Secrétaire général

INTRODUCTION

Préparation du rapport

1. Le présent rapport sur l'administration des finances de l'OHI pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 a été préparé par le Secrétariat de l'OHI aux fins d'examen par la Commission des finances (CF) et recommandation ultérieure pour approbation par l'Assemblée conformément à l'article 10(b) du Règlement général de l'OHI.

Vérification des comptes

2. Les comptes de l'OHI pour 2020 et 2021 ont été certifiés par PriceWaterhouseCoopers (PWC). Les rapports annuels du commissaire aux comptes pour 2020 et 2021 ont été inclus dans le Rapport annuel, Partie 2 - Finances. Les deux ont ensuite été approuvés par les Etats membres. La vérification des comptes de l'OHI pour 2022 a été effectuée par le commissaire aux comptes externe du CABINET TARMAZZO. Le changement du commissaire aux comptes externe de PWC vers le CABINET TARMAZZO - Membre de l'Ordre des Experts-Comptables de la Principauté de Monaco, situé à Monaco, a été rendu nécessaire par la résiliation unilatérale du contrat par PwC. Le rapport d'audit est fourni en tant que document de l'Assemblée A3_2023_F_02_Add1_FR.

Devises - Banques

3. L'euro a été introduit le 1^{er} janvier 2002 comme devise devant être utilisée pour la comptabilité de l'Organisation conformément à l'article 2(a) du Règlement financier de l'OHI en vigueur à ce moment-là. Le Secrétariat a utilisé les services de CMB, SMC et CIC à Monaco pour ses besoins financiers et bancaires.

Etats financier annuels

4. Les états financiers annuels pour 2020 et 2021 ont été adressés chaque année aux membres de la Commission des finances aux fins de commentaires. Après avoir examiné et pris toute mesure nécessaire, ces commentaires ont été inclus dans la partie 2 du rapport annuel respectif, pour approbation ultérieure par les Etats membres.

Suivi financier mensuel du Secrétariat de l'OHI

5. Un rapport mensuel sur la situation des finances est préparé et fournit des informations détaillées sur l'état budgétaire des revenus et des dépenses ainsi que sur les actifs financiers. Cet état est examiné par le Secrétaire général et les Directeurs afin de suivre la situation financière de l'Organisation, de suivre la progression du budget et de prendre toutes les mesures nécessaires, le cas échéant.

Réunion du comité restreint de la Commission des finances

6. Le président et le vice-président de la Commission des finances se sont réunis avec le Comité de direction et la présidente du Conseil une fois par an afin d'examiner les états financiers de l'Organisation et la progression du budget. Les comptes rendus des réunions du comité restreint de la Commission des finances ont été diffusés aux Etats membres après

chaque réunion et ont servi de base aux décisions ultérieures approuvées par les Etats membres.

REVENU 2020-2022 (cf. tableau 1)

Contributions

7. Les prévisions budgétaires pour la période triennale (2020-2022) ont été préparées pour la 2^{ème} session de l'Assemblée sur la base d'un nombre de parts alors calculé à partir du tonnage communiqué par les Etats membres conformément aux articles 4, 5 et 6(a) et 6(b) du Règlement financier de l'OHI en vigueur à cette époque.

Nombre de parts

8. Au cours de la période triennale, il y a eu plusieurs changements dans le nombre de parts en raison de changements dans les chiffres de tonnage communiqués par les Etats membres, conformément à l'article 6(d) du Règlement financier de l'OHI alors en vigueur.

9. Les 846 parts calculées en 2020 sont passées à 852 en 2021, à 854 en 2022. Le Liban, avec 3 parts, a rejoint l'Organisation en 2020, le Kenya, l'Iraq et l'Angola avec 2 parts en 2021, et l'Albanie avec 2 parts en 2022.

Valeur de la part

10. La valeur de la part est demeurée inchangée à 4 024,32 euros depuis 2016.

Suspension des avantages et prérogatives

11. Les prérogatives de la Serbie et de la Syrie sont actuellement suspendues en raison du non-paiement de leurs contributions financières annuelles, conformément à l'article XV de la version de la Convention relative à l'OHI.

Règlement des contributions

12. Le règlement des contributions a été généralement satisfaisant tout au long de la période. L'état du paiement des contributions a été fourni dans la partie 2 de chaque rapport annuel. Pour la période 2020-2022, 66% des contributions ont été payées avant la fin du mois de mai chaque année, alors que le montant final reçu en fin d'année a varié entre 94% (en 2020 et 2021) et 86% (en 2022) avec une moyenne de 91% sur la période triennale.

13. La difficulté grandissante pour certains Etats membres de transmettre leurs contributions en raison de sanctions internationales contre le transfert de fonds et par conséquent du refus des banques de traiter ces transactions est un sujet de préoccupation. Le Secrétariat a aidé à plusieurs reprises à trouver des solutions acceptables pour assurer que certains règlements puissent être effectués.

Rémunération des comptes bancaires

14. Le montant total des intérêts perçus sur des dépôts bancaires au cours de la période 2020-2022 est de 109 594 euros.

Subvention pour la GEBCO

15. Au cours de la période triennale, le gouvernement de la Principauté de Monaco a généreusement maintenu sa contribution annuelle de 8 300 euros pour le fonctionnement du projet GEBCO, pour un montant total de 24 900 euros.

Impôt interne

16. Tous les employés de l'OHI ont payé un impôt interne, s'élevant à 10% de leur salaire brut.

Revenus exceptionnels

17. Un revenu exceptionnel de 226 456 euros a notamment résulté des frais d'administration associés à certains dons au fonds pour le renforcement des capacités (18 295

euros) et du paiement des contributions en retard (208 161 euros) par certains Etats membres.

Résumé des revenus

18. Le montant total des revenus estimé pour la période 2020-2022 était de 10 615 973 euros, alors que le montant total des revenus reçus au cours de la période a été de 10 850 852 euros. Cette augmentation est notamment due à l'augmentation du nombre de parts décrite ci-dessus en raison de l'adhésion de nouveaux Etats membres, et à un meilleur retour sur investissement que celui prévu.

DEPENSES 2020-2022 (cf. tableau 2)

Chapitre I – Dépenses de personnel

Salaires

19. Les salaires de l'OHI ont augmenté conformément à l'indice du coût de la vie promulgué par le gouvernement de Monaco, et en fonction de la valeur du point d'indice, qui est passé de 8,32 077 euros en janvier 2020 à 9,00462 euros en décembre 2022. Ceci représente une hausse générale d'environ 8,21% au cours de la période triennale, ou une moyenne de 2,74% par an. Des promotions salariales ont été faites conformément au Règlement du personnel et aux grilles de progression salariale en vigueur.

Frais médicaux

20. Le contrat du Secrétariat avec le prestataire d'assurance médicale collective, CIGNA, a pris effet en juin 2019. Les primes payées par assuré sont passées de 233 307 en 2020, 229 602 euros en 2021, à 260 424 euros en 2022. Il s'agit d'une augmentation globale d'environ 11,6 % sur la période de trois ans, soit une moyenne de 3,87 % par an.

Frais de retraite

21. Afin de répondre aux obligations en matière de retraite qui incombent au Secrétariat en vertu du Règlement du personnel (article 9.6.1), l'OHI a conclu un contrat avec un assureur local, NSM/Neuflize, afin de fournir un capital ou une pension au moment du départ à la retraite des membres du personnel recrutés sur le plan local. Ce contrat était une sorte d'assurance-vie qui permettait d'accumuler un capital avec des intérêts, mais sans garantie de verser une pension d'un niveau équivalent au système de retraite local (CAR) en place pour les salariés de la Principauté. Au moment de leur départ à la retraite, les membres du personnel pouvaient choisir le capital accumulé ou une pension versée par l'OHI. Dans le cas du choix d'une pension, le capital accumulé était transféré au Secrétariat, qui versait alors au nouveau retraité une pension équivalente à celle prévue par la CAR. En février 2021, NSM/Neuflize a résilié ce contrat sans préavis.

22. Le Secrétariat a réussi à souscrire un contrat auprès d'une autre compagnie d'assurance, GAN VIE, pour externaliser complètement les obligations fixées par le Règlement du personnel. Le capital ou la pension tels que définis dans le Règlement du personnel seront désormais versés directement par l'assureur. Le nouveau contrat repose sur la condition que le capital nécessaire pour le paiement de cette pension, pendant toute la durée de l'espérance de vie statistique soit comptabilisé au contrat d'assurance à la date du départ à la retraite du membre du personnel. Un calcul de la provision nécessaire au paiement de ce capital est effectué et ajusté chaque année. Fin 2021, cette provision a été estimée à 2M d'euros au total jusqu'à la date la plus éloignée de départ à la retraite des membres actuels du personnel d'ici 35 ans. Un règlement de 499 000 € a été effectué en 2021 pour le nouveau système et d'autres provisions totalisant 470 000 € ont été effectuées en 2022. D'autres provisions d'un montant raisonnable seront nécessaires dans les années à venir. Bien que le besoin en capital soit important, ce contrat est avantageux pour l'OHI, car il permet de lever l'incertitude sur la durée prévue du paiement sur le budget de l'OHI. Ce contrat d'assurance retraite concerne uniquement les futurs retraités. Le groupe actuel de retraités continuera à recevoir les paiements de l'ancien système du Fonds de retraite interne.

Résumé

23. Les dépenses totales du chapitre I se sont élevées à 7 717 815 euros pour la période triennale, en comparaison avec les dépenses approuvées du chapitre I qui étaient de 8 158 000 euros.

24. Les dépenses du chapitre I représentent 80,3 % de la totalité des dépenses (cf. paragraphe 44).

Chapitre II – Dépenses de gestion courante**Entretien**

25. Le coût des contrats d'entretien des locaux et des équipements informatiques est resté stable tout au long de la période triennale. Suite à des négociations avec les prestataires, des économies ont été réalisées à la fois pour la maintenance informatique et l'entretien des locaux.

Poste, téléphone et télécopie

26. L'ensemble des dépenses de communication du Secrétariat sont demeurées stables tout au long de la période triennale. Ceci peut être attribué principalement à l'utilisation croissante du site web de l'OHI par les Etats membres pour télécharger divers documents ainsi qu'à l'utilisation de courriels et d'autres moyens électroniques par le Secrétariat pour envoyer les lettres circulaires et autres documents.

Contrats d'assistance

27. Au cours de la période triennale, 49 308 euros ont été alloués à des contrats d'assistance.

Déplacements (assistance technique et voyages au long cours)

28. En raison des contraintes mondiales liées à la pandémie, des économies ont été réalisées sur les dépenses de déplacements en 2020 et 2021 et comptabilisées dans l'excédent annuel.

Chapitre III – Dépenses d'équipement

29. Au cours de la période triennale un total de 88 623 euros a été dépensé pour l'acquisition d'équipements de bureau, de mobilier et de publications.

Résumé : Total des dépenses de fonctionnement pour le chapitre I, le chapitre II et le chapitre III

30. Le total des dépenses opérationnelles pour la période triennale s'élève à 8 785 273 euros, soit 10,21 % de moins que le budget approuvé de 9 784 500 euros.

Fonds**Fonds pour la GEBCO**

31. Sur la base d'une proposition de la Nippon Foundation et du Comité directeur de la GEBCO, l'OHI et la COI, en tant qu'organisations mères de la GEBCO, ont convenu d'un projet commun appelé SEABED 2030 visant à accroître le détail des connaissances mondiales sur la topographie du fond des mers et des océans. Dans le cadre de ce projet, le secrétariat de l'OHI a accepté de gérer le fonds du projet, tel que donné par la Nippon Foundation.

Fonds pour les Assemblées

32. Fin 2019, le fonds pour les conférences avait un solde de 292 085 euros. Le budget triennal avait affecté un supplément de 60 000 euros pour la période. Un total de 24 319 euros a été dépensé pour la planification et l'exécution de la 2^{ème} session de l'Assemblée tenue en 2020 dans un format hybride. Fin 2022, 274 334 euros sont disponibles dans le fonds pour les Assemblées, pour la planification et l'exécution des Assemblées de l'OHI qui suivront.

Fonds pour le déménagement des Directeurs et des Adjointes aux Directeurs

33. Le fonds pour le déménagement des Directeurs et des adjointes aux Directeurs couvre toutes les obligations pour le déménagement des Directeurs et des adjointes aux Directeurs (mobilier, billets, etc.) et de leurs ayants droit lorsqu'ils rejoignent ou quittent le Secrétariat.

34. Le budget triennal n'a rien prévu pour ce fonds. Un total de 193 985 euros a été dépensé au cours de la période et fin 2022, 47 129 euros sont disponibles dans le fonds.

Fonds pour le renforcement des capacités

35. Le fonds pour le renforcement des capacités a été établi à la fin 2004 pour répondre aux besoins du programme de renforcement des capacités de l'Organisation. Au cours de la période triennale, le fonds a été doté de 355 000 euros provenant du budget, de 291 000 euros de l'excédent budgétaire certifié et de 2 195 416 euros provenant de dons de la République de Corée et de la Nippon Foundation. Au cours de la période 2020-2022, 1 102 406 euros ont été dépensés pour des activités inscrites au programme pour le renforcement des capacités. Fin 2022, 1 663 834 euros sont disponibles dans le fonds pour le renforcement des capacités. Le montant élevé des fonds disponibles s'explique par l'interruption des projets de renforcement des capacités prévus en raison des contraintes liées à la pandémie mondiale de COVID.

Fonds de retraite interne de l'OHI (FRI)

36. Le fonds de retraite interne (FRI) finance le plan de retraite indépendant de l'OHI établi de longue date (régime de retraite) pour un certain nombre d'employés du BHI en poste depuis le plus longtemps ou à la retraite. Les retraites de dix retraités et d'un employé en activité sont couvertes par le FRI. Le FRI est maintenu à dessein sur des comptes d'investissement à faible risque.

37. L'estimation du passif du FRI est calculée et ajustée chaque année à l'aide d'une évaluation actuarielle, laquelle dépend de plusieurs facteurs très difficiles à prévoir, incluant l'évolution des taux d'intérêt sur le long terme et la longévité des retraités dans le petit groupe de bénéficiaires du plan de retraite

38. Une dotation permanente de 70 000 euros par an au FRI a été incluse dans la proposition de budget pour la période triennale 2020-2022.

39. Au 31 décembre 2022 la valeur du FRI était de 3 321 858 euros.

Fonds pour les projets spéciaux

40. Le fonds pour les projets spéciaux a été créé en 2012 pour couvrir différentes activités spéciales, telle la tenue à jour ou l'élaboration de normes, l'édition ou la mise à jour de publications complexes, des traductions ainsi que certains besoins particuliers identifiés par les comités et autres organes de l'Organisation. Le fonds soutient en particulier l'élaboration de la nouvelle génération de normes basées sur la S-100. Les dépenses faites pour la célébration du centenaire de l'OHI ont été couvertes par ce fonds à hauteur de 87 652 euros.

Fonds IBSC

41. Le fonds IBSC a été créé en 2010 à l'appui des travaux du comité international sur les normes de compétence (IBSC) géré conjointement par l'OHI, la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) et l'Association cartographique internationale (ACI). Le comité assure la tenue à jour des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en

cartographie marine, ainsi que l'examen et l'octroi d'une homologation aux cours appropriés ayant fait l'objet d'une soumission. A la demande du Secrétariat de la FIG qui a géré le fonds pour le compte du comité depuis sa création, l'OHI en tant que secrétaire de l'IBSC, a assumé le rôle de trésorier du fonds en 2015.

Réserve de trésorerie opérationnelle

42. Une réserve de trésorerie opérationnelle a été établie afin d'assurer la stabilité financière de l'Organisation et d'éviter toute difficulté de trésorerie. Conformément à l'article 17 du Règlement financier de l'OHI, le montant dont l'Organisation dispose au 31 décembre de chaque année, ne sera pas inférieur à trois douzièmes du budget d'exploitation annuel total de l'Organisation. Fin 2022, la réserve de trésorerie opérationnelle ne devrait pas être inférieure à 813 125 euros.

Fonds de réserve d'urgence

43. Conformément à l'article 18 du Règlement financier, l'OHI dispose d'un fonds de réserve d'urgence, dont le montant ne sera pas inférieur à un douzième du budget d'exploitation annuel total de l'Organisation exclusivement prévu pour permettre à l'Organisation de faire face à des dépenses exceptionnelles. Fin 2022, le fonds de réserve d'urgence atteignait une valeur de 297 825 euros et ce montant est conservé en réserve par l'OHI.

Résumé des dépenses

44. Les dépenses totales, incluant le total des charges opérationnelles et les dépenses réelles des fonds opérationnels, s'élèvent à 9 614 873 euros pour la période triennale. Ce montant est inférieur de 10,56% au budget total approuvé de 10 750 100 euros pour la période.

CONCLUSIONS

45. Le Secrétariat s'est efforcé de limiter les coûts de façon à ce que le total des revenus soit supérieur au total des dépenses, tout au long de la période budgétaire triennale. Ceci a permis de disposer de fonds qui ont servi à accroître les différents fonds de l'Organisation ainsi que la réserve de trésorerie opérationnelle et pour soutenir les récentes obligations relatives à l'assurance maladie et à la nouvelle assurance retraite des employés recrutés sur le plan local.

46. Le détail des revenus, des dépenses, de l'effet net sur les capitaux, des assurances maladie et retraite sont présentés dans les tableaux joints en annexe.

RAPPORT TRIENNAL 2020-2022

TABLEAU 1

REVENUS 2020- 2022 (Euros)

	2020	2021	2022	Total of period
Nombre de parts de contributions	812,0	843,0	852,0	
Nouveaux Etats membres	1,0	3,0	1,0	
Evolution des tonnages				
Valeur unitaire annuelle de la part de contribution	4 024,32	4 024,32	4 024,32	
CONTRIBUTIONS DE L'ANNEE				
(a) Réglées	3 070 264	3 227 361	2 942 573	9 240 197
(b) Restant dues en fin d'années	197 484	189 287	551 332	938 103
	<u>3 267 748</u>	<u>3 416 648</u>	<u>3 493 905</u>	<u>10 178 300</u>
INTERETS SUR DISPONIBILITES	33 436	45 124	31 034	109 594
TAXE INTERNE	185 453	193 767	184 934	564 154
TOTAL Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS DUES	<u><u>3 486 637</u></u>	<u><u>3 655 539</u></u>	<u><u>3 709 872</u></u>	<u><u>10 852 048</u></u>
Budget annuel présenté	3 498 748	3 627 502	3 489 724	10 615 973
<u>REVENUS EXTRAORDINAIRES</u>				
Intérêts sur contributions échues				0
Participation aux frais administratifs (CBF)	8 281	9 889	125	18 295
Autres revenus extraordinaires	30	98 303	109 828	208 161
	<u><u>3 494 948</u></u>	<u><u>3 763 731</u></u>	<u><u>3 819 825</u></u>	<u><u>10 870 342</u></u>

TABLEAU 2
DEPENSES 2020- 2022 (Euros)

	2020	2021	2022	Total of period
I - DEPENSES DE PERSONNEL				
a) Salaires - Comité de Direction	504 728	501 261	523 398	1 529 387
b) Salaires - Catégorie A	607 814	594 178	632 922	1 834 914
- Traducteurs	209 715	184 657	104 742	499 114
- Catégorie B	483 062	484 843	526 923	1 494 828
- Heures Supplémentaires	1 671	1 064	9 397	12 132
c) Gratification annuelle	37 732	44 937	43 998	126 667
d) Cotisations aux régimes de retraite	382 488	372 670	381 191	1 136 349
e) Primes d'assurances sur salaires	6 985	14 424	14 758	36 167
f) Primes médicales CIGNA	269 456	272 160	308 163	849 779
g) Allocations familiales	20 096	26 854	28 753	75 702
h) Allocation d'études	0	0	0	0
i) Décomptes maladie	0	0	0	0
j) Décomptes maladie - remboursement du GAN	0	0	0	0
k) Allocations logement	5 125	3 844	0	8 968
l) Congés dans les foyers	7 113	1 528	9 441	18 083
m) Dépenses diverses de personnel	2 019	1 473	4 082	7 575
n) Salaires - Personnel temporaire	28 539	32 922	25 039	86 500
o) Formation	999	0	650	1 649
Totaux du Chapitre I	2 567 543	2 536 815	2 613 457	7 717 815
Budget approuvé pour le Chapitre I	2 710 000	2 757 000	2 691 000	8 158 000

	2020	2021	2022	Total of period
<u>II - DEPENSES OPERATIONNELLES</u>				
a) Entretien des locaux	31 054	40 350	44 977	116 382
b) Assurance multirisques	3 805	3 534	3 498	10 837
c) Maintenance d'équipements informatiques	36 725	50 578	46 611	133 914
d) Fournitures de bureau	5 210	5 979	9 264	20 453
e) Télécommunications	21 999	23 145	21 093	66 237
f) Déplacements locaux	510	902	1 481	2 893
g) Charges bancaires	5 825	5 689	7 725	19 239
h) Support Contractuel	3 121	14 399	31 788	49 308
i) Support administratif pour le Conseil		4 951	8 217	
i) Honoraires d'audit	8 900	9 100	10 285	28 285
j) Relations publiques	8 455	6 675	9 977	25 106
k) Dépenses opérationnelles diverses	2 219	1 897	153	4 269
l) Assistance technique	0			0
m) Déplacements officiels	70 497	11 751	219 660	301 909
n) Revue H.I.	10 000	10 000	10 000	30 000
o) Autres publications	614	559	727	1 900
p) Provision pour créances douteuses	98 596	12 073	44 268	154 936
Totaux du Chapitre II	307 531	201 582	469 723	978 835
Budget approuvé pour le Chapitre II	488 500	539 500	500 500	1 528 500
<u>III - DEPENSES D'EQUIPEMENT</u>				
a) Achats d'équipements informatiques	6 294	3 990	11 652	21 936
b) Achats de mobilier et autres équipements	2 020	2 840	7 316	12 176
c) Dépréciation des actifs immobilisés	18 843	18 663	16 704	54 210
d) Achats de publications & reliure	300	0	0	300
Totaux du Chapitre III	27 457	25 493	35 673	88 623
Budget approuvé pour le Chapitre III	31 000	31 000	36 000	98 000
Totaux des charges opérationnelles	2 902 531	2 763 890	3 118 852	8 785 273
Budget pour charges opérationnelles	3 229 500	3 327 500	3 227 500	9 784 500

	2020	2021	2022	Total of period
- GEBCO	18 200	18 200	18 200	54 600
- DOTATION FONDS DE CONFERENCE	20 000	20 000	20 000	60 000
- DOT.FONDS DE DEMENAGEMENT	0	0	0	0
- DOTATION FONDS DE PROJETS SPECIAUX	40 000	30 000	80 000	150 000
- DOTATION FONDS IBSC		0	0	
- DOT.FONDS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	130 000	125 000	100 000	355 000
- DOTATION FONDS DE RETRAITE INTERNE	70 000	70 000	70 000	210 000
	3 180 731	3 027 090	3 407 052	9 614 873
Budget total annuel approuvé	3 507 700	3 726 700	3 515 700	10 750 100
PERTES ET DEPENSES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	3 180 731	3 027 090	3 407 052	9 614 873

TABLEAU 3

IMPACT SUR LES CAPITAUX 2020- 2022 (Euros)

	2020	2021	2022	Total of period
Budget de dépenses totales approuvé	3 507 700	3 726 700	3 515 700	10 750 100
Totaux des dépenses	-3 180 731	-3 027 090	-3 407 052	-9 614 873
Totaux des revenus	3 494 948	3 763 731	3 819 825	11 078 504
Excédent budgétaire annuel	314 217	736 641	352 819	1 463 631
Fonds de roulement (en fin d'année)	2 726 863	2 817 428	2 891 736	
Fonds de réserve d'urgence	279 375	271 042	297 825	
FINANCEMENT TOTAL (En fin d'année)	<u>3 006 238</u>	<u>3 088 470</u>	<u>3 189 561</u>	

TABLEAU 4
COMPARAISON DES BILANS
(au 31 December 2020 - 2022)

	I - AVOIRS (Euros)		
	2020	2021	2022
INVESTISSEMENT POUR LE FRI			
- Placement monétaires à court terme (FRI)	2 625 426	2 206 449	1 978 461
- Garantie à long terme des fonds OHI en faveur du FRI	1 064 291	1 400 857	1 343 397
- Placements monétaires à court terme (Plans de retraite externes)	412 104	524 475	365 950
	4 101 821	4 131 780	3 687 808
DEBITEURS DIVERS			
- Prestations effectuées d'avance	3 738	3 194	3 051
- Factures non encaissées	0	0	2 000
- Avances au personnel	4 200	0	22 600
- Intérêts à recevoir	3 313	5 495	3 294
- Demande de remboursement de TVA	36 603	38 532	44 351
- Débiteurs divers			
	47 854	47 221	75 296
CONTRIBUTIONS			
- Contributions de l'année	197 484	189 287	486 148
- Contributions des années précédentes	98 596	26 158	64 389
- Contributions des Etats membres suspendus	201 769	192 928	84 272
- Intérêts restant dus	-1 132	-1 132	0
	496 718	407 241	634 809
MOBILIER ET MATERIEL			
- Valeur d'acquisition	318 431	332 958	338 488
- Amortissements pratiqués	-282 817	-301 481	-318 185
- Bibliothèque	36 664	36 664	36 664
	72 277	68 141	56 967
DISPONIBILITES (Banques et caisses)			
- Comptes courants bancaires	3 114 951	2 655 204	2 327 970
- Comptes de dépôt à terme	4 980 375	7 507 476	7 293 942
- Espèces en caisse	4 233	1 554	663
	8 099 559	10 164 234	9 622 575
TOTAL GENERAL (ACTIF)	12 818 229	14 818 618	14 077 456

II - ENGAGEMENTS (Euros)

	2020	2021	2022
INVESTISSEMENT POUR LE FRI			
- Placements monétaires à court terme (FRI)	1 363 061	1 379 259	1 301 507
- Provision pour couvrir les pensions du personnel	2 326 656	2 228 047	2 020 351
Evaluation actuarielle du FRI	3 689 717	3 607 306	3 321 858
- Placements monétaires à court terme (Plans de retraite externes)	408 155	528 161	365 936
DEBITEURS DIVERS			
- Garantie en faveur du FRI	1 064 291	1 400 857	1 343 397
- Plans de retraite NSM		69 431	0
- Provision pour contributions	304 222	224 723	129 527
- A.M.R.R (Régime de retraite complémentaire)	17 694	17 765	0
- Charges à payer (factures, télécommunications, etc.)	97 709	646 472	594 105
- Salaires et notes de frais	0	0	2 398
- Montants reçus pour la prochaine Assemblée (stands)	5 210	5 210	5 210
- Crédoiteurs divers	0	1 350	0
FONDS DEDIES			
- Fonds pour les Assemblées de l'OHI	287 766	310 873	269 839
- Fonds pour le déménagement des Directeurs	88 911	47 129	47 129
- Fonds pour la conférence ABLOS	14 748	12 748	10 748
- Fonds pour la GEBCO	1 368 685	1 634 037	1 948 882
- Fonds pour le renforcement des capacités	1 015 818	1 666 790	1 663 834
- Fonds pour les projets spéciaux	156 515	254 431	292 436
- Fonds de rénovation et d'amélioration	57 545	47 955	61 508
- Fonds de la bibliothèque de présentation	51 062	55 062	59 062
- Fonds IBSC	67 147	85 111	66 072
CONTRIBUTIONS RECUES EN AVANCE			
- Reçues en avance ou en excédent	1 116 796	1 114 738	727 198
	6 122 275	8 122 842	7 587 281

II - ENGAGEMENTS (SUITE)			
	2020	2021	2022
CAPITAL			
- Fonds de réserve d'urgence	279 375	271 042	297 825
- Réserves à distribuer		100 000	100 000
- Provisions pour risques (FRI+EM suspendus)	-2 363 261	-2 264 652	-2 044 258
- Résultat opérationnel net de l'année en cours	349 883	229 622	100 697
- Capitaux nets permanents	4 740 240	4 752 457	4 735 297
Financement permanent	3 006 238	3 088 470	3 189 561
TOTAL GENERAL (PASSIF)	12 818 229	14 818 618	14 098 701
Réserve de trésorerie pour continuer les opérations (Art 18 du Règlement financier)			
- Trésorerie de l'OHI sous déduction :	8 099 559	10 164 234	9 622 575
- Des contributions reçues à l'avance	-1 116 796	-1 114 738	-727 198
- Du fonds de réserve d'urgence	-279 375	-271 042	-297 825
- Des fonds dédiés (Conférence, etc.)	-3 108 196	-4 114 136	-4 519 510
- De la garantie en faveur du FRI	-1 064 291	-1 400 857	-1 343 397
Réserve de trésorerie totale	2 530 900	3 263 461	2 734 645
Total des coûts opérationnels	2 902 531	2 763 890	3 118 852
Budget total annuel pour les opérations futures	3 352 500	3 227 500	3 252 500
Couverture des opérations futures (en semaines)	45,3	61,4	45,6
Réserve de trésorerie minimale (3 mois - 13 semaines)	838 125	806 875	813 125

TABLEAU 5
EVOLUTION DU FOND DE RETRAITE INTERNE (FRI)

	2020	2021	2022
Situation du fonds au 1er janvier	3 386 153	3 407 486	3 325 075
Contributions reçues (Secrétariat et personnel)	9 444	0	17 378
Intérêts perçus sur les placements	22 510	22 850	68 588
Pensions réglées	-218 374	-232 652	-196 699
Affectation du résultat		146 000	
Allocation	30 000	80 000	70 000
	-----	-----	-----
Sous-total	3 229 733	3 423 684	3 284 342
PROVISION DE SOUTIEN AU FRI			
- au 1er janvier de l'année	-2 148 903	-2 326 656	-2 228 047
- au 31 décembre de l'année	2 326 656	2 228 047	2 020 351
	-----	-----	-----
Variation nette annuelle	177 753	-98 609	-207 696
Situation du fonds au 31 décembre	3 407 486	3 325 075	3 076 646

TABLE DES TONNAGES, VOIX ET VOTES



A3 2023 E 02 EN/FR Rev1

TABLE OF TONNAGES AND NUMBER OF SHARES AND VOTES

For the period 1 January 2021 to 31 December 2023

TABLEAU DES TONNAGES ET NOMBRE DE PARTS ET VOIX

Pour la période 1 January 2021 au 31 Décembre 2023

As of / à jour au 01/03/2023

Member States <i>Etats Membres</i>	Tonnes	Shares - Parts			Votes - Voix		
		Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
ALBANIA - ALBANIE	30,000	2	0	2	2	0	2
ALGERIA - ALGERIE	766,367	2	4	6	2	2	4
ANGOLA - ANGOLA	98,000	2	0	2	2	0	2
ARGENTINA - ARGENTINE	1,139,968	2	5	7	2	2	4
AUSTRALIA - AUSTRALIE	1,684,678	2	6	8	2	2	4
BAHREIN - BAHREIN	410,488	2	2	4	2	1	3
BANGLADESH	1,189,381	2	5	7	2	2	4
BELGIUM - BELGIQUE	6,473,271	2	12	14	2	3	5
BRAZIL - BRESIL	3,735,793	2	9	11	2	3	5
BRUNEI DARUSSALAM	582,237	2	3	5	2	2	4
BULGARIA - BULGARIE	139,624	2	1	3	2	1	3
CAMEROON - CAMEROUN*	251,000	2	2	4	2	1	3
CANADA	3,096,746	2	8	10	2	3	5
CHILE - CHILI	1,046,040	2	4	6	2	2	4
CHINA - CHINE	97,570,000	2	25	27	2	4	6
COLOMBIA - COLOMBIE	119,100	2	1	3	2	1	3
CROATIA - CROATIE	1,228,300	2	5	7	2	2	4
CUBA	70,430	2	0	2	2	0	2
CYPRUS - CHYPRE	24,391,273	2	23	25	2	4	6
D.P.R. OF KOREA - REP. POP. DEM. DE COREE*	531,471	2	3	5	2	2	4
DEM. REP OF THE CONGO - REP. DEM. DU CONGO	114,000	2	1	3	2	1	3
DENMARK - DANEMARK	20,952,071	2	21	23	2	4	6
DOMINICAN REPUBLIC - REP DOMINICAINE*	10,000	2	0	2	2	0	2
ECUADOR - EQUATEUR	671,753	2	3	5	2	2	4
EGYPT - EGYPTE*	1,073,000	2	5	7	2	2	4
ESTONIA - ESTONIE	501,518	2	3	5	2	2	4
FIJI - FIDJI*	99,000	2	0	2	2	0	2
FINLAND - FINLANDE	1,877,355	2	6	8	2	2	4
FRANCE	6,673,466	2	13	15	2	3	5
GEORGIA - GEORGIE	123,420	2	1	3	2	1	3
GERMANY - ALLEMAGNE	8,112,621	2	14	16	2	4	6
GHANA	60,349	2	0	2	2	0	2
GREECE - GRECE	39,949,462	2	25	27	2	4	6
GUATEMALA	5,571	2	0	2	2	0	2
GUYANA*	207,000	2	1	3	2	1	3
ICELAND - ISLANDE	167,511	2	1	3	2	1	3
INDIA - INDE	13,078,616	2	17	19	2	4	6
INDONESIA - INDONESIE	45,194,835	2	25	27	2	4	6
IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF - REP. ISLAMIQUE D')	12,500,000	2	17	19	2	4	6
IRAQ - IRAQ	35,000	2	0	2	2	0	2
IRELAND - IRLANDE	313,440	2	2	4	2	1	3
ITALY - ITALIE	14,812,739	2	18	20	2	4	6
JAMAICA - JAMAIQUE	152,992	2	1	3	2	1	3
JAPAN - JAPON	28,302,915	2	24	26	2	4	6
KENYA - KENYA	16,000	2	0	2	2	0	2
KUWAIT - KOWEIT	2,886,000	2	8	10	2	3	5
LATVIA - LETTONIE	254,133	2	2	4	2	1	3
LEBANON - LIBAN	193,305	2	1	3	2	1	3
MALAYSIA - MALAISE	7,394,162	2	13	15	2	3	5
MALTA - MALTE	77,231,000	2	25	27	2	4	6
MAURITIUS - MAURICE	164,349	2	1	3	2	1	3

TABLE DES TONNAGES, VOIX ET VOTES

Member States <i>Etats Membres</i>	Tonnes	Shares - Parts			Votes - Voix		
		Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
MEXICO - MEXIQUE	4,161,025	2	10	12	2	3	5
MONACO	1,228	0	0	0	2	0	2
MONTENEGRO	141,890	2	1	3	2	1	3
MOROCCO - MAROC	540,558	2	3	5	2	2	4
MOZAMBIQUE	45,581	2	0	2	2	0	2
MYANMAR	530,252	2	3	5	2	2	4
NETHERLANDS - PAYS-BAS	7,976,548	2	14	16	2	3	5
NEW ZEALAND - NOUVELLE ZELANDE	280,713	2	2	4	2	1	3
NIGERIA	2,920,219	2	8	10	2	3	5
NORWAY - NORVEGE	20,160,334	2	21	23	2	4	6
OMAN SULTANATE - SULTANAT D'OMAN	85,330	2	0	2	2	0	2
PAKISTAN	534,263	2	3	5	2	2	4
PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE NOUVELLE GUINEE	203,520	2	1	3	2	1	3
PERU - PEROU	621,523	2	3	5	2	2	4
PHILIPPINES	6,054,460	2	12	14	2	3	5
POLAND - POLOGNE	121,022	2	1	3	2	1	3
PORTUGAL	15,512,864	2	19	21	2	4	6
QATAR - QUATAR	1,112,830	2	5	7	2	2	4
REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE	42,189,086	2	25	27	2	4	6
ROMANIA - ROUMANIE	131,855	2	1	3	2	1	3
RUSSIAN FEDERATION - FEDERATION DE RUSSIE	9,969,641	2	15	17	2	4	6
SAMOA	3,000	2	0	2	2	0	2
SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE	7,512,183	2	13	15	2	3	5
SEYCHELLES - SEYCHELLES*	195,000	2	1	3	2	1	3
SINGAPORE - SINGAPOUR	91,047,748	2	25	27	2	4	6
SLOVENIA - SLOVENIE	3,434	2	0	2	2	0	2
SOLOMON ISLANDS - ILES SOLOMON	122,240	2	1	3	2	1	3
SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD	457,298	2	3	5	2	1	3
SPAIN - ESPAGNE	2,322,286	2	7	9	2	3	5
SRI LANKA	280,306	2	2	4	2	1	3
SURINAME	4,344	2	0	2	2	0	2
SWEDEN - SUEDE	2,956,221	2	8	10	2	3	5
THAILAND - THAILANDE	3,846,758	2	9	11	2	3	5
TONGA	5,379	2	0	2	2	0	2
TRINIDAD & TOBAGO - TRINITE ET TOBAGO*	55,000	2	0	2	2	0	2
TUNISIA - TUNISIE	372,242	2	2	4	2	1	3
TÜRKIYE	6,611,305	2	12	14	2	3	5
UKRAINE	985,673	2	4	6	2	2	4
UNITED ARAB EMIRATES - EMIRATS ARABES UNIS	651,832	2	3	5	2	2	4
UNITED KINGDOM - ROYAUME UNI	44,876,668	2	25	27	2	4	6
UNITED STATES OF AMERICA - ETATS UNIS D'AMERIQUE	24,885,595	2	23	25	2	4	6
URUGUAY	296,717	2	2	4	2	1	3
VANUATU	2,003,000	2	7	9	2	3	5
VENEZUELA	1,834,000	2	6	8	2	2	4
VIETNAM	4,492,000	2	10	12	2	3	5
TOTAL (Member States / Etats membres)	736,796,721	190	676	866	192	187	379
<i>Suspended Member States / Etats Membres privés de leurs droits</i>							
SERBIA - SERBIE	0	0	0	0	0	0	0
SYRIA - SYRIE	498,145	0	0	0	0	0	0
TOTAL (Member States / Etats membres)	737,294,866	0	0	0	0	0	0

REUNION DE LA COMMISSION DES FINANCES
Monaco, 1^{er} mai 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES A LA 3^{EME} ASSEMBLEE DE L'OHI

Références :

- a. A3_2023_F_01_FR – Rapport financier 2020-2022
- b. A3_2023_F_01_FR – Rapport financier pour 2022
- c. PRO-1.4 Budget et Programme de travail triennaux 2024 -2026
- d. C6-05.1A Budget de l'OHI pour 2023 (Approuvé par le C6 / Décision C6/47)

Introduction

La Commission des finances s'est réunie le 1er mai 2023 de 14h00 à 15h00 sous la présidence de M. Andrew Millard (Royaume-Uni) afin d'établir ses recommandations concernant les états financiers, les estimations de budget et les rapports relatifs aux questions administratives préparés par le Secrétaire général aux fins de présentation à l'Assemblée.

Member States in attendance: Australie, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Danemark, Fidji, Finlande, France, Grèce, Jamaïque, Japon, Liban, Maurice, Maroc, Mozambique, Pays-Bas, République de Corée, Suriname, Suède, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay.

1. Ouverture de la réunion

M. Andrew Millard (vice-président) ouvre et préside la réunion en l'absence inévitable de la présidente, Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco).

Présidente, Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Rapport financier 2020–2022

Le SECRETAIRE GENERAL attire l'attention sur le rapport financier 2020-2022 de l'OHI (document A3_2023_F_01_FR_Rev3). Le nombre de parts est passé à 854 à la suite de l'adhésion de nouveaux Etats membres et de l'augmentation des chiffres de tonnage de certains Etats membres ; pour cette raison, et du fait de meilleurs rendements des investissements, le revenu total reçu au cours de la période 2020–2022 a été légèrement supérieur aux estimations, à 10 850 852 €, représentant 91% des contributions mises en recouvrement dues par les Etats membres.

Les dépenses ont augmenté au cours de la période, principalement en raison de l'augmentation des salaires conformément à l'indice du coût de la vie de Monaco, d'une forte augmentation des frais médicaux à partir de 2018 s'élevant à environ 11,6 % sur les trois ans, et de l'augmentation des coûts liés au nouveau régime de retraite. Le nouvel assureur a stipulé que le capital nécessaire pour financer la pension d'un membre du personnel doit être versé à la compagnie d'assurance immédiatement, à la date de la retraite du membre du personnel. Les dépenses totales en frais de personnel sur la période de trois ans ont été de 7,7 millions d'euros, soit 80,3 % du total des frais de fonctionnement. Le taux d'inflation à Monaco a fortement augmenté à partir de 2020, atteignant 6,7 % pour la seule année 2022.

4. Résultats de l'audit du rapport financier annuel 2022

Le SECRETAIRE GENERAL indique que la nouvelle auditrice indépendante, Mme Pascale Taramazzo, s'est déclarée satisfaite que les états financiers de l'OHI présentent fidèlement le bilan de l'Organisation au 31 décembre 2022 et le compte de résultat de l'année associée. L'audit n'a pas porté sur les provisions constituées au titre du nouvel assureur des pensions, mais ces dernières n'ont pas eu d'incidence financière.

Recommandation du Secrétaire général : l'A3 doit approuver la nomination du Cabinet Taramazzo pour l'audit des comptes 2022 de l'OHI (approbation a posteriori) et pour l'audit des comptes des exercices 2023- 2025.

5. Recommandation du Secrétaire général pour l'excédent de 2022

Recommandation du Secrétaire général : l'excédent budgétaire effectif 2022 de 101 000 € doit être affecté intégralement au Fonds pour les Assemblées afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à l'organisation de l'A3 au Grimaldi Forum.

6. Budget triennal 2024–2026

Le SECRETAIRE GENERAL indique que, pour la période janvier-mars 2023, les contributions reçues par l'OHI s'élèvent à 1 537 186,45 €, soit 42 % des prévisions budgétaires approuvées par le Conseil lors de sa sixième session (décision C6/48). Le potentiel de réduction des dépenses était limité et résidait principalement dans la réduction des frais de voyage, des activités au titre du Fonds pour les projets spéciaux et du Fonds pour le renforcement des capacités, ainsi que dans le gel du recrutement pour les postes vacants. La recommandation du Conseil à l'Assemblée est d'approuver une augmentation de 3 % maximum des contributions des Etats membres entre 2024 et 2026 (décision C6/49 du Conseil). Compte tenu des fortes augmentations récentes des frais de personnel et de l'inflation, le SECRETAIRE GENERAL a alternativement proposé que l'Assemblée approuve la totalité de la contribution supplémentaire de 3 % en une seule fois en 2024.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE ont approuvé le projet de budget triennal et ont félicité le Secrétariat et les membres de la Commission des finances pour la bonne gestion financière de l'Organisation.

Le SURINAME a également approuvé les propositions budgétaires mais a demandé s'il était possible de réaliser des économies sur les frais de personnel. Une clause appropriée devrait être ajoutée à l'accord final à conclure avec les nouveaux assureurs maladie pour couvrir la résiliation ordonnée de l'accord, si cela s'avérait nécessaire.

Répondant à un point soulevé par la République de MAURICE, le SECRETAIRE GENERAL déclare que, comme dans la plupart des organisations, les frais de personnel représentent une proportion élevée des frais de fonctionnement globaux, ce qui est conforme à la Convention relative à l'OHI ainsi qu'au Règlement du personnel de l'OHI en vigueur. Le Secrétariat a déjà une bonne expérience de travail avec la nouvelle compagnie d'assurance maladie, CIGNA, qui fournit une assurance maladie à de nombreuses organisations intergouvernementales, y compris toutes les organisations spéciales des Nations Unies.

L'AUSTRALIE a exprimé son soutien à la proposition de demander l'augmentation de 3 % des contributions des Etats membres en une seule fois en 2024.

7. Révision de la publication M-7 de l'OHI – Règlement du personnel

Le SECRETAIRE GENERAL indique que les modifications proposées au Règlement du personnel (Proposition 1.5 de l'Assemblée) n'affectent pas les obligations de l'Organisation à l'égard de son personnel et n'entraînent pas de nouvelles modifications du budget au-delà de celles déjà signalées.

8. *(tout point dont l'inclusion a été demandée par la Commission des finances)*

Néant.

9. Election du président et du vice-président pour la période 2023-2026

Le PRESIDENT propose que Mme Rosabrunetto (Monaco) soit réélue présidente de la Commission des finances et que Mme Sonia Chanell (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) soit élue vice-présidente.

10. Rapport à l'Assemblée

La Commission des finances recommande à l'Assemblée :

- **d'approuver** le rapport financier 2020–2022 ;
- **d'approuver** le rapport financier annuel 2022 ;
- **d'approuver** les recommandations du Secrétaire général pour le transfert de l'excédent budgétaire de 2022 au Fonds pour les Assemblées ;
- **de nommer** le CABINET TARMAZZO pour vérifier les comptes 2022 de l'OHI (approbation a posteriori) et pour contrôler les exercices 2023-2025 ;
- **d'approuver** le budget triennal 2024–2026.

La Commission des finances a réélu Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) à la présidence et a élu Mme Chanell (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à la vice-présidence par acclamation.

La Commission des finances a transmis les recommandations ci-dessus à l'Assemblée pour adoption.

**LISTE DES DECISIONS DE LA 3^{EME} SESSION
DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

DECISIONS DE LA 3 ^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE	
Décision No.	Décision
1	L'Assemblée confirme l'élection par acclamation de Mme Pia Dahl Højgaard (Danemark) à la présidence de l'Assemblée.
2	L'Assemblée élit par acclamation M. Adam Greenland (Nouvelle-Zélande) à la vice-présidence de l'Assemblée.
3	L'Assemblée adopte l'ordre du jour (Doc. A3_2023_G_01_FR_Rev4).
4	L'Assemblée approuve le rapport du Conseil sous réserve de l'approbation spécifique des propositions soumises, à savoir PRO 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.1, 3.1 et 3.2.
5	L'Assemblée approuve le fait que le point relatif à une définition révisée de l'intérêt hydrographique soit clos jusqu'à ce qu'une nouvelle soumission ou proposition d'un ou plusieurs Etats membres soit présentée au Conseil/Assemblée.
6	L'Assemblée approuve le rapport du Programme de travail 1.
7	PRO 1.1 : L'Assemblée approuve la nouvelle résolution sur la mise en œuvre de la norme S-100, y compris les suggestions éditoriales proposées par le Canada.
8	<p>PRO 1.2 : L'Assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) approuve la poursuite de la conduite des programmes de travail annuels sur la base du plan stratégique en place pour 2021-2026 et donne des instructions au Conseil dans ce sens ; b) approuve que le But 1 du plan stratégique de l'OHI et ses cibles aient la plus haute priorité dans la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 ; c) demande à l'IRCC de fournir des conseils au groupe de travail MSDI sur la mise en œuvre du but 2/de la cible 2.1 en soutenant les efforts nationaux et régionaux du MSDIWG par l'intermédiaire des CHR et en continuant à fournir des couches thématiques mondiales au moyen de l'infrastructure SIG existante de l'OHI (source fiable, normalisée, interopérable). Toute proposition d'extension du portefeuille de couches thématiques mondiales par le MSDIWG doit être soumise à l'aval de l'IRCC et à l'approbation du Conseil. d) convient de charger le Secrétariat, avec l'aide des présidents du HSSC et de l'IRCC, de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique approuvés par le Conseil ; e) charge le Conseil d'élaborer le plan stratégique révisé à mettre en place pour 2027 - 2032 conformément au cycle de planification et de soumettre le résultat à l'adoption par l'A-4 en 2026. Le Conseil est habilité à créer un groupe de travail à cette fin, le cas échéant.
9	<p>PRO 1.3 : L'Assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) approuve la proposition de modification de la résolution de l'OHI sur le langage inclusif en matière de genre à utiliser dans les documents et les communications de l'OHI. b) demande au Secrétariat de l'OHI de mettre en œuvre, dans un premier temps, le langage inclusif en matière de genre dans la M-1 et invite tous les comités, sous-comités, groupes de travail, équipes de projet et Commissions hydrographiques régionales de l'OHI à revoir leurs mandats

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE

	<p>et leurs règles de procédure en application de la nouvelle Résolution de l'OHI.</p> <p>c) approuve le fait que le processus d'application de la Résolution 1/2020 de l'OHI fera partie du processus régulier de rédaction et de révision de tous les documents et communications de l'OHI</p>
10	<p>PRO 1.5 : L'Assemblée :</p> <p>a) approuve la révision de la Publication M-7 de l'OHI « Règlement du personnel »</p> <p>b) avalise l'entrée en vigueur de la nouvelle édition 9.0.0 d'ici le 1er juillet 2023, sous réserve d'une vérification du langage inclusif du point de vue du genre avant sa publication.</p>
11	<p>PRO 1.6 : L'Assemblée :</p> <p>a) approuve la recommandation du Secrétaire général de reporter l'examen de la nécessité d'élaborer ultérieurement des orientations de base pour l'attribution et l'affichage des attributs des zones maritimes à appliquer aux systèmes d'information géographique après la finalisation de la spécification de produit S-130 et la mise en œuvre de l'ensemble de données S-130 faisant autorité.</p> <p>b) approuve la recommandation du Secrétaire général de reporter l'examen des amendements ultérieurs aux résolutions pertinentes de l'OHI, en vue de leur avalisation par le Conseil, le cas échéant, après la finalisation de la spécification de produit S-130 et la mise en œuvre de l'ensemble de données S-130 faisant autorité.</p>
12	L'Assemblée avalise le rapport du programme de travail 2.
13	PRO 2.1 : L'Assemblée prend note et approuve le changement stratégique fondamental introduit par le cadre S-100 et approuve le concept hybride pour les ECDIS S-100.
14	<p>PRO 2.2 : L'Assemblée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. reconnaît la nécessité d'établir le centre Infra S-100 et approuve la création d'une nouvelle équipe de projet sous l'égide du HSSC avec un plan de travail triennal comprenant l'établissement du centre Infra S-100 et la préparation de la période de mise en œuvre effective en prenant en considération la localisation possible du centre. 2. demande au HSSC de proposer au Conseil la création d'un centre Infra S-100 et la manière dont il peut soutenir le cadre S-100. 3. charge le Conseil de rendre compte à la 4ème Assemblée de l'OHI de l'état d'avancement de son action triennale, y compris de la mise en place du centre Infra de la S-100.
15	PRO 2.3 : L'Assemblée ne parvient pas trouver un accord mais prévoit que le Royaume-Uni tiendra le Conseil et le HSSC informés des progrès accomplis auprès de l'OMI et des autres partenaires concernés.
16	L'Assemblée approuve le rapport du programme de travail 3.
17	PRO 3.1 : L'Assemblée approuve la révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI.
18	PRO 3.2 : L'Assemblée approuve et adopte la stratégie révisée de renforcement des capacités.
19	PRO 3.3 : L'Assemblée :

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE

	<p>a) approuve la proposition de résolution de l'OHI sur la reconnaissance de l'océan Austral.</p> <p>b) prend note des conséquences de la reconnaissance de l'océan Austral sur les limites de certaines zones maritimes mondiales.</p> <p>c) approuve le fait que cette nouvelle résolution ne préjuge ni ne limite les opinions de l'OHI, de tout autre organisme international ou de tout Etat membre de l'OHI concernant le sujet traité.</p>
20	<p>PRO 3.5 : L'Assemblée</p> <p>a) reconnaît que la communauté hydrographique du monde entier est confrontée à d'importantes questions maritimes globales et que la résolution de ces questions nécessitera un renforcement des capacités hydrographiques mondiales.</p> <p>b) approuve la proposition d'établir une équipe de projet ad hoc sous l'égide de l'IRCC afin d'étudier la possibilité d'établir un financement alternatif fiable pour des activités incluant le renforcement des capacités et la GEBCO.</p> <p>c) autorise le Conseil, par l'intermédiaire de l'IRCC, à examiner les rapports d'avancement de l'équipe de projet au moins une fois par an et à fournir des orientations à l'équipe de projet en vue de la présentation d'un rapport à la 4ème Assemblée (A4).</p>
21	L'Assemblée charge le Conseil d'examiner la demande de la CHPSO concernant la mise en place de mécanismes visant à assurer une plus grande inclusion et participation de tous les Etats membres aux réunions de l'OHI, en particulier à l'Assemblée de l'OHI, et de proposer des solutions dans les meilleurs délais.
22	L'Assemblée approuve le rapport financier 2020 - 2022.
23	L'Assemblée approuve le rapport financier annuel 2022 (Rapport annuel 2022 Partie II) et prend bonne note du Rapport annuel 2022 (projet d'édition 1.1.0, avril 2023) (cf. Doc. A3_2023_G_09).
24	L'Assemblée approuve les recommandations du Secrétaire général pour l'A3 concernant l'utilisation de l'excédent de 2022 pour l'ajouter au Fonds pour les Assemblées.
25	<p>L'Assemblée approuve la désignation du CABINET TARAMAZZO (Monaco)</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour vérifier à posteriori les comptes de l'OHI 2022 • pour vérifier les exercices fiscaux 2023 - 2025.
26	L'Assemblée approuve le budget triennal 2024 - 2026.
27	L'Assemblée approuve l'augmentation de la valeur de la part de contribution des Etats membres de 3% à 4.145,05 euros (environ 120 euros par part) en une seule fois à compter de 2024.
28	<p>PRO 1.4 : L'Assemblée :</p> <p>a) approuve le programme de travail triennal 2024 - 2026 ;</p> <p>b) approuve les prévisions budgétaires triennales 2024 - 2026 ;</p> <p>c) charge le Conseil d'adapter le programme de travail 2024 - 2026 et les estimations budgétaires 2024 - 2026 en fonction des décisions d'application prises à l'Assemblée A3.</p>
29	L'Assemblée approuve le tableau des tonnages, parts, contributions et votes (Doc A3_2023_G03_EN/FR_V3) tel que préparé conformément aux articles 5 et 6 du Règlement financier de l'OHI.
30	<p>L'Assemblée élit successivement :</p> <p>Le Dr Mathias Jonas (Allemagne) au poste de Secrétaire général, pour un mandat de trois ans à compter du 1er septembre 2023,</p>

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE

	Le Dr John Nyberg (USA) au poste de Directeur pour un mandat de six ans à compter du 1er septembre 2023.
31	L'Assemblée approuve le processus de sélection des membres du Conseil pour la période 2023-2026 (Doc. A3_2023_G_07_FR_V3).
32	L'Assemblée approuve les membres du Conseil 2023-2026 (Doc. A3_2023_G_08_FR_v3).
33	L'Assemblée décide de planifier la tenue de la 4ème session de l'Assemblée (A-4) du 20 au 24 avril 2026.
34	L'Assemblée décide que la 4ème session de l'Assemblée (A-4) commencera par le caractère A de l'alphabet français.
35	<p>L'Assemblée :</p> <p>Reconnaissant la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui accueillent l'Organisation hydrographique internationale,</p> <p>Appréciant la gracieuse générosité de Son Altesse Sérénissime et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui ont mis à disposition des locaux pour l'Organisation,</p> <p>Appréciant en outre l'organisation d'une réception pour les participants à la 3ème session de l'Assemblée,</p> <p>Appréciant, en outre, la mise à disposition des équipements du Port de Monaco pour les bâtiments y faisant escale à l'occasion de la 3ème session de l'Assemblée,</p> <p>Exprime sa profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour leur bonté et leur aimable hospitalité envers l'Organisation, et</p> <p>Demande à la délégation de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au Gouvernement de la Principauté de Monaco les sincères sentiments de gratitude de l'Assemblée exprimés ci-dessus ».</p>

COMPTES RENDUS SUCCINCTS

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SESSION PLENIERE

2 mai 2023

ALLOCUTION DE BIENVENUE DU SECRETAIRE GENERAL

Le SECRETAIRE GENERAL, après avoir prononcé quelques mots de bienvenue, note que l'Assemblée se tient en pleine conformité avec la Convention de l'OHI, le Règlement général, le Règlement financier et les Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI, tels qu'ils figurent dans les Documents de base de l'OHI (publication M-1), ainsi qu'avec les Résolutions de l'OHI (publication M-3). Etant donné qu'au total 56 délégations d'Etats membres ont été enregistrées comme étant présentes, le quorum est dûment atteint par la 3^{ème} Assemblée de l'OHI.

CONFIRMATION DE L'ELECTION A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

Le SECRETAIRE GENERAL annonce que Mme Pia Dahl Højgaard (Danemark) a été élue à la présidence de l'Assemblée par la procédure habituelle par correspondance.

L'élection de Mme Pia Dahl Højgaard est confirmée par acclamation.

Le Secrétaire général cède la présidence à Mme Pia Dahl Højgaard.

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

La PRESIDENTE annonce que M. Adam Greenland (Nouvelle-Zélande) est désigné comme Vice-président de l'Assemblée.

M. Adam Greenland est élu Vice-président par acclamation.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Une équipe de scrutateurs a été nommée, composée d'un représentant du Canada, du Danemark, de l'Italie, du Portugal et de Singapour.

NOMINATION DES RAPPORTEURS

Une équipe de rapporteurs a été nommée, composée d'un représentant du Japon et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de deux représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique.

CEREMONIE D'OUVERTURE

SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE ALBERT II est escorté dans la salle de l'Assemblée.

Le SECRETAIRE GENERAL prononce son allocution d'ouverture, qui est reproduite dans ce compte rendu.

La PRESIDENTE prononce son allocution d'ouverture, qui est reproduite dans ce compte rendu.

La Dr HEIKE DEGGIM, directrice de la Division de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale (OMI), prononce un discours liminaire, qui est reproduit dans ce compte rendu.

Le Dr VLADIMIR RYABININ, Secrétaire exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI), prononce un discours liminaire, qui est reproduit dans ce compte rendu.

La Dr KERRI-ANN JONES, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), prononce un discours liminaire, qui est reproduit dans ce compte rendu.

SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE ALBERT II de Monaco prononce une allocution déclarant ouverte la 3^{ème} session de l'Assemblée de l'Organisation hydrographique internationale, qui est également reproduite dans ce compte rendu.

REMISE DE LA MEDAILLE PRINCE ALBERT Ier

SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE ALBERT II de Monaco remet la médaille Prince Albert Ier pour l'hydrographie 2020 à M. Peter Doherty (Etats-Unis d'Amérique) et la médaille Prince Albert Ier pour l'hydrographie 2023 au Capitaine de vaisseau Mark Van der Donck (Pays-Bas), en reconnaissance de leur travail assidu et de longue haleine qui a laissé un héritage durable en relation avec les objectifs de l'OHI.

CEREMONIE DE PRESENTATION DES DRAPEAUX

Les représentants de la République de Bulgarie, de la République coopérative du Guyana, des Îles Salomon, de la République du Ghana, de la République d'Irak, de la République d'Angola et de la République d'Albanie sont invités successivement à présenter leur drapeau, comme le veut la tradition. Le Secrétaire général remet à chaque représentant l'écusson de l'OHI.

SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE ALBERT II est escorté de la salle de l'Assemblée au lieu d'exposition pour inaugurer et visiter l'exposition de l'industrie et l'exposition des Etats membres.

Les participants sont encouragés à profiter pleinement de l'occasion offerte par les expositions pour s'informer sur les innovations dans le domaine de l'hydrographie.

[Annexes (transcriptions in extenso des allocutions du Secrétaire général, de la Présidente de l'Assemblée, de l'OMI, de la COI, de l'OCDE, de S.A.S. le Prince Albert) à suivre]

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

COMPTE RENDU DE LA DEUXIEME SESSION PLENIERE

2 mai 2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A.3/G/01/Rev.4)

La PRESIDENTE invite l'Assemblée à adopter le projet d'ordre du jour figurant dans le document A.3/G/01/Rev.4.

L'ordre du jour est adopté.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL ET DES PROPOSITIONS (PROGRAMME DE TRAVAIL 1) (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU CONSEIL (PRESIDENTE DU CONSEIL) (POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A.3/G/05/v2.1)

La PRESIDENTE DU CONSEIL, attirant l'attention sur le rapport du Conseil de l'OHI figurant dans le document A.3/G/05/v2.1, fait une présentation décrivant les activités du Conseil depuis 2020, qui est reproduite dans le présent compte rendu. En particulier, comme l'a demandé la deuxième Assemblée, le Conseil a poursuivi l'examen de la définition de l'« intérêt hydrographique » lors de sa quatrième réunion et a invité les parties intéressées par l'élaboration d'une définition révisée du terme à participer à un groupe informel en vue de produire une proposition unique et consolidée sur le sujet. Il avait en outre été suggéré que le groupe examine et prenne en considération tous les documents connexes, y compris les propositions antérieures et les autres résultats de l'Assemblée ou de la Conférence. L'objectif était de préparer une nouvelle proposition pour la sixième réunion du Conseil ou la troisième Assemblée, mais la pandémie de coronavirus (COVID-19) a empêché les parties intéressées de se réunir en personne jusqu'en 2022. Le Conseil 2020-2023 étant désormais dissous, le point de l'ordre du jour a été clôturé lors de la sixième réunion du Conseil, en suggérant qu'il soit repris par le prochain Conseil une fois que des solutions plus détaillées auront été élaborées. Le Conseil a donc recommandé à l'Assemblée de suspendre le sujet jusqu'à ce que les parties intéressées aient élaboré et présenté une proposition mûre pour une définition révisée.

Le SECRETAIRE GENERAL explique que, le Conseil ayant été officiellement dissous en attendant la création d'un nouveau Conseil par la troisième Assemblée, la question de la définition de l'« intérêt hydrographique », que le Conseil avait recommandé de mettre en suspens, est considérée comme officiellement close. Elle ne sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée ou du Conseil que si une nouvelle proposition à cet effet est présentée par un Etat membre.

L'ALLEMAGNE exprime son soutien à cette interprétation de la position par le Secrétaire général.

La PRESIDENTE conclut que l'Assemblée convient d'approuver à la fois la présentation faite par la Présidente du Conseil et le rapport écrit du Conseil figurant dans le document A.3/G/05/v2.1, sous réserve de l'approbation spécifique des propositions soumises, à savoir PRO 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.1, 3.1 et 3.2, et à la lumière des éclaircissements fournis par le Secrétaire général.

Il en est ainsi convenu.

La PRESIDENTE conclut en outre que l'Assemblée convient d'approuver la position selon laquelle le point relatif à une définition révisée de l' « intérêt hydrographique » restera clos jusqu'à ce qu'une nouvelle soumission ou proposition des Etats membres soit présentée au Conseil ou à l'Assemblée.

Il en est ainsi convenu.

COMPTE RENDU DU PROGRAMME DE TRAVAIL 1 (SECRETAIRE GENERAL) (POINT 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A.3/G/05.1/v2)

Le SECRETAIRE GENERAL présente un exposé décrivant les travaux de l'OHI au cours de la période 2021-2023 sur les six éléments du Programme de travail 1, « Affaires générales ». Outre les excellentes relations que l'Organisation entretient avec le Gouvernement monégasque, elle a de solides relations de travail avec un certain nombre d'organisations internationales et continue à participer aux réunions pertinentes.

Les travaux menés au sein du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) ont permis d'élargir le champ d'application de la gestion de l'information géospatiale, dont l'information hydrographique constituait un sous-ensemble. En collaboration avec le Comité technique de l'Organisation internationale de normalisation ISO/TC 211 (Information géographique/Géomatique) et l'Open Geospatial Consortium (OGC), l'OHI a corédigé une révision essentielle du Guide du rôle des normes dans la gestion géospatiale de l'UN-GGIM, qui constitue un outil fondamental pour la mise en place d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI). L'OHI a également travaillé en étroite collaboration avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies (UN-DOALOS), le Comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS) de l'OHI et de l'Association internationale de géodésie (AIG) et le Processus consultatif ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer des Nations Unies. Une présentation sur la cartographie des océans est bien accueillie, aidant les participants au Processus consultatif ouvert à tous à comprendre pourquoi il s'agit d'une activité essentielle qui fournit des données de base à utiliser dans diverses applications. L'UN-DOALOS a obtenu le soutien de l'élaboration de la spécification de produit S-121 sur les limites et frontières maritimes en tant que format recommandé aux Etats pour le dépôt de données à l'appui des limites et frontières maritimes au sein des Nations Unies, conformément aux dispositions de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Il est prévu de demander un avis juridique à l'UN-DOALOS sur la question des données bathymétriques participatives, en particulier dans le contexte de l'initiative « 30 par 30 » sur les aires marines protégées.

Les relations de l'OHI avec l'OMM continuent à se développer. L'OMM est confrontée au défi de mettre en place un service météorologique mondial basé sur des normes de données modernes et a décidé d'utiliser la gamme S-4xx de spécifications de produits de données, basées sur les modèles S-100, ce qui contribuera à accroître la popularité du cadre S-100. Une meilleure intégration de la S-100 dans les structures numériques sera bénéfique pour tous les processus concernés. Les relations avec l'Autorité internationale des fonds marins (ISA) ont également connu une évolution prometteuse : de nombreuses années de négociations ont abouti à un accord selon lequel les données bathymétriques recueillies par les contractants de l'ISA dans leurs zones de licence respectives seront soumises pour intégration dans les archives du Centre de données pour la bathymétrie numérique de l'OHI. L'OHI remercie l'ISA pour sa flexibilité.

L'un des buts stratégiques de l'OHI est d'améliorer les liens avec la communauté océanique, et des progrès notables ont été réalisés à cet égard. En juin 2022, l'OHI a contribué de

manière proactive pour la première fois à la Conférence des Nations Unies sur les océans, en organisant un événement parallèle sur la manière dont l'hydrographie peut soutenir un large éventail d'activités et aider les pays à développer l'économie bleue. Elle continue également à travailler avec la Fédération internationale des géomètres (FIG) et l'Association cartographique internationale (ACI) pour s'assurer que les cours de formation des cartographes et des hydrographes restent adaptés aux besoins et répondent aux changements technologiques dans l'industrie.

Dans le domaine de la gestion de l'information, des processus numériques ont été mis en œuvre pour maintenir les relations avec les Etats membres. L'OHI est reconnaissante du soutien apporté par le Japon et la République de Corée sous la forme de chargés de projet pour aider à fournir ces services numériques. Les relations publiques et la promotion ont également évolué de manière significative avec l'augmentation considérable de l'utilisation des médias sociaux, ce qui facilite l'amélioration de la visibilité de l'Organisation et l'optimisation des ressources qui en découle. Le site Web de l'OHI a été revu et relancé, et l'Organisation souhaite connaître les activités menées dans les Etats membres pour marquer la Journée mondiale de l'hydrographie, ainsi que prendre part aux événements organisés dans l'Etat hôte. Le centenaire de l'Organisation a été célébré le 21 juin 2021.

La conduite du programme de travail 1 a été supervisée en permanence par le Conseil. Le mécanisme fonctionne bien et assure un bon contrôle. Le rapport de la Commission des finances, qui s'est réunie la veille, sera soumis à l'Assemblée dès qu'il aura été finalisé.

En ce qui concerne les services de Secrétariat, le statut du personnel sera discuté séparément plus tard dans la semaine. Le profil des membres du personnel permanent a connu des changements importants. Avec le départ de deux traducteurs du personnel permanent, une partie des traductions vers l'espagnol et le français est confiée à des traducteurs externes compétents. Des remerciements sont adressés aux agents qui contribuent à ce processus. L'arrivée d'un expert en système d'information géographique (SIG) au sein du personnel permanent est la bienvenue. Il convient également de remercier le Japon, la République de Corée et le Pérou de mettre à disposition des experts détachés pour travailler sur des projets spécifiques. La charge de travail du Secrétariat s'est accrue avec le développement considérable des vidéoconférences et des formats hybrides pour les réunions internes. Cette tendance devrait se poursuivre, en particulier à mesure que le cadre S-100 gagne en popularité.

La tenue de l'Assemblée au Grimaldi Forum au lieu de l'Auditorium Rainier III initialement prévu, qui s'est avérée impossible en raison de la poursuite des mesures liées à la COVID, a un impact significatif sur son coût. Il conviendra d'examiner les moyens de compenser la charge financière supplémentaire dans les années à venir. Cette question sera débattue avec le Conseil dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires pour 2024.

L'Assemblée est invitée à prendre note du fait que le Secrétariat a maintenu ses fonctions opérationnelles et a représenté la portée et les intérêts de l'Organisation malgré les contraintes de la COVID-19 ; que des niveaux plus élevés de liaison avec d'autres organisations internationales et groupes de parties prenantes ont été atteints grâce à l'extension de la portée du programme de travail aux cibles des Buts 2 et 3 de la stratégie de l'OHI, ainsi qu'à l'implication active du personnel du Secrétariat dans des projets limités dans le temps ; et que toute demande d'augmentation des fonctions opérationnelles imposées au Secrétariat devra prendre en compte le personnel et les ressources matérielles supplémentaires nécessaires.

La PRESIDENTE invite l'Assemblée à formuler des observations sur le compte rendu du Secrétaire général concernant le programme de travail 1.

La NORVEGE, soulignant combien l'OHI a changé ces dernières années en réponse à des changements plus larges dans le monde, salue la professionnalisation croissante de l'Organisation et félicite le Secrétaire général et son équipe pour leur travail.

La PRESIDENTE considère que l'Assemblée décide d'approuver le compte rendu sur le programme de travail 1 figurant dans le document A.3/G.05.1/v2.

Il en est ainsi convenu.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL ET DES PROPOSITIONS (PROGRAMME DE TRAVAIL 1) (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)

PRO 1.1 – NOUVELLE RESOLUTION DE L'OHI – MISE EN ŒUVRE DE LA S-100 (CONSEIL DE L'OHI, POINT 4.3 DE L'ORDRE DU JOUR)

La PRESIDENTE DU CONSEIL déclare que la proposition 1.1 introduit une nouvelle résolution globale sur la S-100, qui englobe les concepts et les voies décrits dans la feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030), en se référant à la nouvelle résolution de l'OMI sur les normes de fonctionnement de l'ECDIS et aux dates d'application convenues.

Elle rappelle que, lors de l'A2, la République de Corée avait proposé que les résolutions de l'OHI soient mises à jour pour inclure des éléments de la mise en œuvre de la S-100 ; il est apparu qu'il était nécessaire d'adopter une résolution globale afin de relier les éléments particuliers de la mise en œuvre de la S-100, y compris les orientations, les calendriers, la maintenance et l'organisme qui sera responsable du suivi de la mise en œuvre. La nouvelle résolution doit s'inspirer de la feuille de route et de ses annexes et mettre l'accent sur l'attente d'une couverture en ENC S-100 adéquate et de produits et services de données S-100 appropriés lorsque l'ECDIS S-100 sera opérationnel en 2026. Prenant acte de l'aval du Conseil, l'Assemblée est invitée à approuver la résolution proposée.

La PRESIDENTE note que le Livre rouge bénéficie d'un soutien unanime, avec un commentaire du Canada proposant des modifications rédactionnelles afin que les annexes soient renommées numériquement pour correspondre à la page web de la stratégie de mise en œuvre de l'OHI-100.

En l'absence de commentaires, la PRESIDENTE considère que l'Assemblée approuve la nouvelle résolution sur la mise en œuvre de la norme S-100, y compris les suggestions éditoriales proposées par le Canada.

La PRO 1.1, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 1.2 – MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE (CONSEIL DE L'OHI) (POINT 4.4 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/FR/PRO 1.2)

La PRESIDENTE DU CONSEIL déclare que, conformément à la résolution 12/2002 de l'OHI, le plan stratégique doit être examiné par le Conseil avant chaque session de l'Assemblée afin de déterminer s'il est adapté à l'objectif visé. Lors de son dernier examen, le Conseil a estimé que la version actuelle du plan stratégique est toujours viable et recommande qu'il continue à être utilisé pour fournir un contexte général et une orientation au programme de travail de l'OHI.

Les délibérations du Conseil ont également débouché sur des propositions d'ajustement des priorités et sur un changement d'orientation pour l'un des objectifs. En 2022, l'Organisation maritime internationale (OMI) a approuvé une proposition de révision des normes de fonctionnement du système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) et du guide des bonnes pratiques de l'ECDIS afin d'y inclure la fonctionnalité S-100, ainsi que le calendrier de mise en œuvre progressive de l'ECDIS S-100 à partir du 1^{er} janvier 2026. Afin de répondre aux attentes fixées par les décisions de l'OMI, il est important que les Etats membres et les parties prenantes accélèrent le rythme

de développement des normes S-100, S-98, S-164 et S-128 de sorte que les versions opérationnelles des spécifications soient en mesure de prendre en charge la carte électronique de navigation (ENC) S-101 utilisée. L'objectif est d'assurer autant que possible la couverture des ENC S-101 là où il y a aussi des ENC S-57, d'ici au 1^{er} janvier 2026. Pour atteindre cet objectif, le Conseil propose de donner la priorité aux activités liées au But 1. L'accent mis sur le But 1 doit être temporaire, dans l'attente de progrès vers une couverture S-101 complète.

Après un examen et une analyse approfondis, le But 2 / cible 2.1, à savoir « Créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) », est jugé peu pratique et est considéré comme une duplication des efforts nationaux. En guise d'alternative, le Conseil propose de se concentrer sur un portail composé de couches d'informations thématiques globales telles que celles déjà fournies dans les catalogues en ligne de l'OHI sur le site web de l'OHI.

Le Conseil estime que les indicateurs de performance stratégiques, tels qu'ils ont été élaborés, sont suffisants pour mesurer les progrès et les succès et recommande que le Conseil commence à préparer le prochain plan stratégique qui sera mis en place pour 2027-2032.

L'Assemblée est invitée à approuver la poursuite de la conduite des programmes de travail annuels sur la base du plan stratégique en place pour 2021-2026 ; à approuver que le But 1 du plan stratégique de l'OHI et ses cibles aient la plus haute priorité dans la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 ; à charger le Comité de coordination interrégional (IRCC) de fournir des orientations au groupe de travail MSDI sur le changement d'orientation dans la mise en œuvre du But 2 / cible 2.1 vers un portail de données-produits-services de l'OHI fournissant des couches thématiques globales ; de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégiques en place ; et de fournir des orientations au prochain Conseil pour la préparation du plan stratégique 2027-2032.

La PRESIDENTE note que les cinq points énoncés dans la proposition font l'objet d'un soutien unanime et de quelques commentaires dans le Livre rouge. Elle invite les participants à formuler d'autres commentaires.

Le ROYAUME-UNI estime qu'à ce stade, les efforts doivent être axés sur le soutien des MSDI nationales et régionales par le biais des Commissions hydrographiques régionales (CHR) plutôt que sur la création d'un portail mondial. Le Royaume-Uni préconise l'utilisation des neuf voies stratégiques du Cadre intégré d'information géospatiale des Nations Unies (UN-IGIF) pour maximiser la valeur des données géospatiales pour les sociétés et les économies ; et estime que les technologies et les portails ne représentent qu'un aspect de ce cadre holistique. A la demande de la PRESIDENTE, le ROYAUME-UNI s'engage à fournir une proposition d'amendement au paragraphe (c) de la décision proposée, exposant les vues du Service hydrographique du Royaume-Uni sur les MSDI et le portail données-produits-services de l'OHI fournissant des couches thématiques mondiales. Le Royaume-Uni soutient tous les autres paragraphes proposés.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE appuient la proposition 1.2 sur la mise en œuvre et l'examen du plan stratégique. Les trois prochaines années seront une période critique pour la réalisation de la vision de l'OHI des produits et services S-100 promis, et la proposition reconnaît la connectivité importante entre le plan stratégique, le programme de travail et les produits livrables dans les efforts pour atteindre le But 1. Les Etats-Unis se réjouissent de travailler avec les Etats membres, le Secrétariat de l'OHI et les principales parties prenantes à cet égard. L'exposition *Science on the Sphere* démontre la valeur de l'hydrographie au-delà de la navigation pour relever, entre autres, les défis locaux, régionaux et mondiaux, notamment l'élévation du niveau de la mer, la prévision des risques en matière d'atténuation et d'aménagement de l'espace maritime. Si le But 1 est à la base des travaux de l'OHI, la valeur additionnelle considérable de l'hydrographie au-delà de la navigation est également affirmée

dans les Buts 2 et 3. Les Etats-Unis soutiennent également les commentaires du Royaume-Uni sur les voies de l'IGIF et notent qu'une nouvelle version de l'IGIF-Hydro sera disponible pour les Etats membres entre mai et août 2023.

La SUÈDE soutient l'examen et la proposition de mise en œuvre du plan stratégique. Il est particulièrement important que l'OHI se concentre sur le But 1 et la mise en œuvre de la S-100. La Suède apprécie les commentaires supplémentaires du Canada et du Secrétariat, mais estime que la formulation existante est suffisamment générique pour couvrir toutes les préoccupations.

Le SURINAME soutient la recommandation du Secrétariat de recentrer la fonction du portail MSDI sur les couches thématiques mondiales.

La PRESIDENTE considère que la décision est approuvée, à l'exception du paragraphe (c) pour lequel le ROYAUME-UNI présentera une proposition d'amendement le lendemain.

Il en est ainsi convenu.

PRO 1.3 – LANGUAGE INCLUSIF A UTILISER DANS LES DOCUMENTS ET COMMUNICATIONS DE L'OHI (CONSEIL DE L'OHI) (POINT 4.5 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3_2023_FR_PRO_1.3)

La PRESIDENTE DU CONSEIL rappelle que, lors de sa deuxième session (A2), l'Assemblée a chargé le Secrétaire général de procéder à un examen complet des documents de base et des résolutions de l'OHI en ce qui concerne l'utilisation d'un langage non genré et de soumettre à l'A3 des projets de révision des publications M-1 et M-3 de l'OHI ; de suivre les progrès réalisés par l'OHI dans la mise en œuvre des directives pertinentes des Nations Unies dans tous les documents et communications de l'OHI ; et de rendre compte à l'A3.

L'examen des documents révèle relativement peu de références à un seul sexe et les modifications requises n'ont pas d'incidence sur la lisibilité des documents. Sur la base du rapport du Secrétaire général à la cinquième session du Conseil (C5), il est recommandé que, dans la mesure du possible, la mise à jour des références au genre dans les documents existants de l'OHI se fasse en conjonction avec d'autres éditions et révisions reçues en tant que propositions de la part des organes de l'OHI ; il n'y aura pas de mise à jour systématique de tous les documents de l'OHI dans le seul but de traiter les questions de langage genré. Le Conseil propose également que les principes directeurs en matière de langage non genré, une fois approuvés, s'appliquent à tous les nouveaux documents et communications de l'OHI. Un amendement est proposé à la résolution 1/2020 de l'OHI afin que l'utilisation d'un langage non genré fasse partie du processus régulier de rédaction et de révision de tous les documents et communications de l'OHI.

L'Assemblée est invitée à approuver l'amendement proposé à la résolution 1/2020 de l'OHI sur le langage inclusif à utiliser dans les documents et communications de l'OHI ; à charger le Secrétariat de l'OHI de mettre en œuvre le langage inclusif dans la M-1 dans un premier temps et à inviter tous les comités, sous-comités, groupes de travail et équipes de projet de l'OHI à revoir leurs mandats et règles de procédure en application de la nouvelle résolution de l'OHI ; et à approuver la proposition selon laquelle le processus d'application de la version révisée proposée de la résolution 1/2020 de l'OHI fera partie du processus régulier de rédaction et de révision de tous les documents et communications de l'OHI.

Le JAPON soutient cette proposition, notant que la Commission hydrographique de l'Asie orientale a modifié son statut pour prévoir l'utilisation d'un langage inclusif. Le Japon propose donc qu'au paragraphe (b), les Commissions hydrographiques régionales soient également invitées à revoir leur mandat et leurs règles de procédure en application de la nouvelle résolution de l'OHI.

Les ETATS-UNIS soutiennent fermement l'engagement de l'OHI en faveur de l'équité et de l'égalité entre les sexes et de la promotion des femmes dans le domaine de l'hydrographie. Les Etats-Unis soutiennent l'utilisation d'un langage inclusif dans les documents et les activités de l'OHI et appuient la proposition du Japon d'inclure une référence aux Commissions hydrographiques régionales dans le projet de décision. Les Etats-Unis reconnaissent la charge administrative que représente la modification des documents et sont prêts à apporter leur soutien à la reformulation des documents.

La NOUVELLE ZELANDE soutient l'amendement proposé par le Japon visant à inclure une référence aux Commissions hydrographiques régionales qui révisent leur mandat et leurs règles de procédure.

La PRESIDENTE considère que la décision est approuvée, avec l'amendement proposé par le Japon. Elle suggère la formulation suivante « b) de charger le Secrétariat de l'OHI de mettre en œuvre, dans un premier temps, le langage inclusif en matière de genre dans la M-1 et d'inviter les comités, les groupes de travail et les Commissions hydrographiques régionales à revoir leurs mandats et leurs règles de procédure en application de la nouvelle résolution de l'OHI ».

La PRO 1.3, telle qu'amendée, est adoptée.

PRO 1.5 – REVISION DU REGLEMENT DU PERSONNEL M-7 DE L'OHI (SECRETAIRE GENERAL) (POINT 4.6 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/FR/PRO 1.5)

Le SECRETAIRE GENERAL, présentant la PRO 1.5, indique que la proposition de révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI est motivée par les réaménagements apportés aux systèmes d'assurance maladie et de retraite du personnel du Secrétariat de l'OHI. Les obligations de l'OHI en ce qui concerne les droits accordés aux membres du personnel ne changeront pas à la suite de cette proposition, qui n'aura pas non plus d'impact sur le budget de l'OHI. Sur la base de l'expérience acquise lors de la pandémie COVID-19, l'un des principaux changements proposés est d'introduire le télétravail comme une option disponible pour le personnel de l'OHI sur une base permanente. Au cours du processus de révision, l'occasion a été saisie d'apporter des modifications rédactionnelles mineures, des mises à jour et des clarifications à la publication. La proposition est approuvée par le Conseil et la Commission des finances.

L'Assemblée est invitée à prendre note de la nécessité de réviser le Règlement du personnel de l'OHI pour les raisons exposées dans la PRO 1.5 ; à approuver la révision proposée de la publication M-7 Règlement du personnel de l'OHI ; et à approuver la proposition de mettre en vigueur la nouvelle édition 9.0.0 d'ici le 1^{er} juillet 2023, sous réserve de l'intégration d'un langage inclusif conformément à la décision prise au titre du point 4.5 de l'ordre du jour.

La PRESIDENTE considère que l'Assemblée souhaite approuver chacune de ces trois actions.

Il en est ainsi convenu.

La PRO 1.5 est adoptée.

PRO 1.6 – DEMARCATIONS POLYGONALES DES ZONES MARITIMES MONDIALES (SECRETAIRE GENERAL) (POINT 4.7 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/FR/PRO 1.6)

Le SECRETAIRE GENERAL, présentant la PRO 1.6, rappelle que l'A2 a approuvé la proposition relative à l'avenir de la S-23 en tant qu'ensemble et l'a chargé de sa mise en œuvre.

Elle a également chargé le Comité des normes et des services hydrographiques (HSSC), en tant qu'organe technique responsable, d'élaborer une nouvelle spécification de produit S-130 relative aux démarcations polygonales des zones maritimes mondiales. Les 11 membres de l'équipe de projet S-130 (S-130PT) créée à cet effet ont travaillé conformément aux règles de procédure et au mandat approuvés par le HSSC. Lors de la 14^{ème} session du HSSC (HSSC14), le président de l'équipe de projet S-130 a présenté un rapport d'avancement indiquant que l'édition 1.0.0 de la spécification de produit S-130 sera soumise à la HSSC15 pour approbation en juin 2023 ; que la phase initiale de mise en œuvre et de test en vue de l'édition 2.0.0 sera achevée à la fin de 2023 ; et que l'édition 2.0.0 et le lot de données S-130 faisant autorité seront soumis à la HSSC16 en mai ou juin 2024 pour approbation et rapport ultérieur à la C8. Dans l'hypothèse où ces délais seraient respectés, le C9 devrait être en mesure de faire rapport à l'A4 en conséquence.

Le SECRETAIRE GENERAL, notant que le Conseil a avalisé les calendriers mentionnés, déclare que l'Assemblée est invitée à prendre note du calendrier d'élaboration et de mise en œuvre de la spécification de produit S-130 ; à approuver sa recommandation de reporter l'examen de la nécessité d'élaborer ultérieurement des directives de base pour l'attribution et l'affichage des attributs des zones maritimes à appliquer aux systèmes d'information géographique jusqu'à ce que la spécification de produit S-130 et la mise en œuvre en tant que lot de données S-130 faisant autorité aient été finalisées ; et à approuver sa recommandation de reporter l'examen des amendements ultérieurs aux résolutions pertinentes de l'OHI 32/1919, telle qu'amendée, et 13/1919, telle qu'amendée, pour approbation par le Conseil, le cas échéant, jusqu'à ce que la spécification de produit S-130 et la mise en œuvre du lot de données S-130 faisant autorité soient finalisées.

La SUEDE, s'exprimant en sa qualité de présidente du HSSC, confirme que l'édition 1.0.0 de la S-130 a déjà été soumise et qu'elle sera disponible sur le site web de l'OHI avant la 15^{ème} session du HSSC en juin 2023.

Le JAPON exprime son soutien à la proposition, ainsi que sa grande appréciation des efforts sincères et du soutien généreux du Secrétaire général concernant la mise en œuvre des décisions adoptées dans le cadre de la PRO 1.9 de l'A2.

La BELGIQUE, s'exprimant en sa qualité de présidente de l'équipe de projet S-130 et exprimant également son soutien à la proposition, remercie tous les membres de l'équipe qui ont contribué au travail à ce jour et qui continueront à le faire à l'avenir.

La PRESIDENTE considère que l'Assemblée souhaite prendre note du calendrier détaillé par le Secrétaire général et approuver ses deux recommandations.

Il en est ainsi convenu.

La PRO 1.6 est adoptée.

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI
COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME SESSION PLÉNIÈRE

3 mai 2023

PRO 1.2 – MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE (CONSEIL DE L'OHI)
(POINT DE L'ORDRE DU JOUR 4.4) (suite)

(A3/2023/FR/PRO 1.2)

Le ROYAUME-UNI présente une proposition d'amendement, comprenant une modification du libellé de la dernière phrase afin de refléter le point de vue selon lequel l'orientation du groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG) devrait être réalisée en soutenant les efforts régionaux et nationaux par l'intermédiaire des Commissions hydrographiques régionales (CHR) plutôt que par la création d'un portail mondial. Notant qu'un portail créé précédemment par le Service hydrographique du Royaume-Uni n'a pas connu le succès escompté, il dit que l'objectif et les besoins spécifiques des utilisateurs pour un portail mondial ne sont pas clairs. Le Royaume-Uni soutient le recours aux voies du cadre intégré d'information géospatiale des Nations Unies (UN-IGIF) en tant que cadre moderne permettant de maximiser la valeur des données pour les sociétés. Le financement et la capacité d'un tel portail s'avèreraient également difficiles. Le rôle du MSDIWG devrait donc être de soutenir les efforts nationaux et régionaux plutôt que de créer un portail mondial.

La NORVEGE déclare que les travaux du MSDIWG ont contribué à une compréhension plus mûre de la MSDI. Il soutient les changements proposés par le Royaume-Uni ; il n'est pas évident de déterminer qui serait le client d'un portail mondial. Les ressources devraient être orientées vers le soutien au niveau national et régional.

L'INDE déclare que la MSDI en est encore à un stade nébuleux et qu'elle ne peut pas encore être considérée comme étant « arrivée à maturité ». Il souligne le caractère essentiel d'une coordination mondiale pour que les couches soient développées de manière normalisée et garantissent l'interopérabilité.

L'ALLEMAGNE déclare qu'elle a compris que la proposition ne consistait pas à développer un autre portail mondial, mais à utiliser les mécanismes qui existent déjà pour fournir l'infrastructure de données nécessaire, ce qui inclut l'IGIF de l'ONU. La proposition initiale ne fait pas obstacle aux approches régionales ou nationales. L'une des deux options serait acceptable, mais l'Allemagne suggère que, dans les deux cas, il soit précisé que l'objectif est de soutenir l'IGIF de l'ONU plutôt que de créer un autre portail.

Le BRESIL et la NOUVELLE ZELANDE soutiennent pleinement l'amendement proposé par le Royaume-Uni.

Le SECRETAIRE GENERAL explique que l'idée d'un portail est apparue à l'origine lors des délibérations sur le plan stratégique au cours de la première session de l'Assemblée de l'OHI. Il est tout à fait d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de raison valable pour qu'un portail mondial soit géré par l'OHI. Par ailleurs, il ajoute qu'il existe déjà un système en place au sein du Secrétariat qui permet aux Etats membres d'accéder à des couches thématiques mondiales. Au lieu d'un portail mondial, il suggère de conserver le mécanisme actuel pour fournir des couches thématiques mondiales, tout en intégrant la proposition des Nations Unies de renforcer le soutien aux efforts nationaux et régionaux des MSDIWG par l'intermédiaire des CHR.

L'ALLEMAGNE soutient la solution proposée par le Secrétaire général et se déclare prête à contribuer à l'élaboration du libellé nécessaire.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE avalisent cette approche et déclarent que, sur le plan conceptuel, les Etats-Unis soutiennent fermement le recours aux passerelles de l'IGIF de

l'ONU. Ils prennent note du fait qu'il s'agit d'un changement majeur par rapport à la tâche assignée et se déclarent prêts à contribuer à l'élaboration de la formulation nécessaire.

L'INDE et la FRANCE soutiennent la solution du Secrétaire général et se disent prêtes à contribuer à l'élaboration du libellé nécessaire.

Le ROYAUME-UNI approuve cette approche et estime qu'il est utile de bien définir le problème que le portail tente de résoudre et d'être précis quant aux produits et aux résultats attendus.

PRO 1.2 L'Assemblée demande à l'IRCC de fournir des orientations au groupe de travail MSDI sur la mise en œuvre du but 2/cible 2.1 en soutenant les efforts nationaux et régionaux du MSDIWG par l'intermédiaire des CHR et en continuant à fournir des couches thématiques mondiales au moyen de l'infrastructure SIG existante de l'OHI (source fiable, normalisée, interopérable). Toute proposition d'extension du portefeuille de couches thématiques mondiales par le MSDIWG doit être soumise à l'aval de l'IRCC et à l'approbation du Conseil.

PRO 1.7 – PRIVATION DU STATUT D'ETAT MEMBRE DE L'OHI POUR LA FEDERATION DE RUSSIE (UKRAINE) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 4.8)

(A3/2023/FR/PRO 1.7)

La PRÉSIDENTE déclare que l'Ukraine n'a malheureusement pas pu assister à l'Assemblée pour présenter sa proposition. Elle prend note que la proposition invite l'Assemblée à "examiner la capacité" de l'Assemblée à prendre une décision de privation du statut d'Etat membre de l'OHI de la Fédération de Russie suite à son agression militaire contre l'Ukraine. Elle précise que la capacité de l'Assemblée à prendre une telle décision est déterminée par la Convention relative à l'OHI et le Règlement général, qui ne prévoient aucun mécanisme de suspension d'un Etat membre pour des raisons autres que ceux découlant du non-paiement des contributions pendant deux années consécutives. Elle conclut donc que l'Assemblée n'a pas ce pouvoir.

La SUÈDE, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne qui sont également des Etats membres de l'OHI, fait une déclaration dans laquelle elle exprime son entière solidarité avec l'Ukraine et le peuple ukrainien. Elle appelle la Fédération de Russie à cesser son action et à se retirer de l'Ukraine. Elle déclare également que la Fédération de Russie doit respecter le droit international, y compris les droits de l'homme. La Suède demande que sa déclaration soit reproduite dans le présent compte rendu.

Les ETATS-UNIS condamnent dans les termes les plus forts la guerre injustifiée et illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et le fait que l'événement provoque une catastrophe humanitaire. Les Etats-Unis soutiennent pleinement tous les efforts visant à assurer la sécurité des marins, des navires commerciaux et de l'environnement marin dans la mer Noire et la mer d'Azov, et déclarent en outre qu'il est important que les services et activités hydrographiques légaux soient facilités, même dans des situations de conflit armé. Ils prennent note du fait que le conflit armé bloque ces activités. Le moyen le plus rapide de garantir la poursuite des activités maritimes dans ces zones serait que la Fédération de Russie mette immédiatement fin à sa guerre illégale et retire toutes ses forces.

La NORVEGE déclare qu'elle n'est pas membre de l'Union européenne mais qu'elle soutient la déclaration de la Suède.

Le JAPON se dit préoccupé par l'impact des actions de la Fédération de Russie, qui ébranlent les fondements mêmes de l'ordre international qui repose sur l'Etat de droit. Le Japon prend au sérieux la sécurité maritime des navires civils dans les régions attaquées et condamne les actions de la Fédération de Russie. Le Japon espère le retour de la paix en Ukraine.

Le ROYAUME-UNI déclare qu'il n'est pas membre de l'Union européenne, mais soutient la déclaration de la Suède. Le Royaume-Uni exprime son soutien total à l'Ukraine dans sa lutte contre l'agression illégale de la Fédération de Russie et condamne l'invasion injustifiée et

préméditée de l'Ukraine par ce pays. C'est par l'intermédiaire d'organismes internationaux tels que l'OHI que les pays devraient s'efforcer de faire en sorte que la Fédération de Russie réponde de ses actes illégaux et dangereux, qui empêchent l'Ukraine de s'acquitter de ses obligations en tant que Service hydrographique national et mettent en péril la sécurité des marins internationaux. En collaboration avec d'autres partenaires de l'OHI, le Royaume-Uni a pleinement répondu à la demande de soutien de l'Ukraine, détaillée dans la lettre circulaire 16/2022, en apportant soutien et assistance à l'Ukraine pour lui permettre d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) en tant qu'Etat côtier souverain. Le Royaume-Uni continuera à le faire aussi longtemps que nécessaire.

La FEDERATION DE RUSSIE remercie ses collègues qui ont fait preuve de professionnalisme en s'abstenant de tout commentaire dans ce qui est une question politique. La Fédération de Russie met tout en œuvre pour maintenir les activités hydrographiques et assurer la sécurité de la navigation dans la région. La Fédération de Russie n'a jamais cessé de mener des activités bathymétriques en mer Noire et en mer d'Azov, des activités de cartographie et de mise à jour des cartes, et d'assurer la sécurité des activités de navigation. Ces efforts ont eu pour résultat concret que plus de 12 500 navires ont franchi le détroit de Kertch dans les deux sens depuis l'ouverture de la navigation. La Fédération de Russie souligne les efforts de révision déployés par le Service hydrographique russe pour soutenir la sécurité de la navigation dans la région.

La CHINE attache une grande importance à la souveraineté des Etats membres et prend note que les sanctions unilatérales ont un impact sur la sécurité de la navigation dans la région. La Chine appelle tous les pays à renforcer la solidarité et à travailler ensemble pour éviter des retombées négatives. Elle rappelle que l'OHI est un organe consultatif technique intergouvernemental et non une organisation politique. L'Assemblée n'est pas un forum adapté au débat sur les questions politiques.

L'Assemblée prend note de la clarification du Président selon laquelle ni la Convention relative à l'OHI ni le Règlement général de l'OHI ne prévoient de mécanisme permettant de suspendre un Etat membre de sa qualité de membre de l'OHI pour des raisons autres que le non-paiement des contributions pendant deux années consécutives.

EXAMEN DES RAPPORTS ET PROPOSITIONS : PROGRAMME DE TRAVAIL 2 (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 5.1)

Le président du HSSC présente un rapport succinct sur les activités menées dans le cadre du programme de travail n° 2. L'objectif principal des travaux du HSSC est d'élaborer et de tenir à jour les normes de l'OHI nécessaires à la sécurité de la navigation de manière à soutenir également l'utilisation harmonisée des données au-delà de la navigation. Le HSSC articule ses travaux autour de neuf groupes de travail, dont il présente les domaines d'activité. Le groupe de travail S-100 comprend cinq équipes de projet. Une autre équipe de projet se concentre sur les navires de surface autonomes (MASS) et une autre sur la S-130. Enfin, le Comité consultatif sur le droit de la mer (ABLOS) comprend quatre représentants des Etats membres de l'OHI et quatre de l'Association internationale de géodésie. Le Président du HSSC a partagé un tableau de bord de la mise en œuvre, tenu à jour par le Vice-président du HSSC et faisant l'objet d'un rapport annuel au Conseil.

Expliquant la nécessité du passage à la S-100, le président du HSSC donne des exemples pour souligner l'intérêt de passer à un ECDIS basé sur de multiples couches interopérables. Aller au-delà des versions électroniques d'un format de carte optimisé pour le support papier permettrait d'utiliser tout le potentiel des données disponibles. Par exemple, permettre la création d'une couche unique d'isobathes de sécurité qui tiendrait également compte des informations dynamiques sur le niveau de l'eau et les courants contribuerait à réduire la consommation de carburant et donc, à réduire les émissions. Les principaux avantages sont l'amélioration de la sécurité (bathymétrie à haute résolution en combinaison avec d'autres jeux de données tels que la gestion de la profondeur d'eau sous quille), l'optimisation du

chargement et de la route et l'arrivée en temps utile (réduction de la consommation de carburant, éviter l'accroupissement, utilisation des courants de marée et des informations météorologiques). La possibilité pour les navires de partager leur itinéraire planifié avec les entités à terre constituerait une autre innovation majeure qui permettrait aux ports de travailler plus efficacement. La S-100 pourrait également être tenue à jour et sécurisée informatiquement, et constituerait un début vers la navigation automatisée puisque les informations nautiques lisibles par machine pourraient faciliter le développement du MASS.

En remplaçant les ENC S-57 par de multiples couches interactives, l'idée est que les ENC S-101 servent toujours de couche de base. D'autres informations pourront ensuite être superposées, mais les utilisateurs devront toujours être en mesure de revenir à l'ENC en un seul clic. Le système est en cours de développement et le président du HSSC encourage les Etats membres à s'engager pour que l'OHI puisse fournir de nouveaux systèmes d'une manière sûre et compréhensible. Il souligne le fait qu'il est important que des informations soient émises pour être utilisées avec l'ECDIS par ou sous l'autorité d'un Service hydrographique autorisé par le gouvernement ou d'une autre institution gouvernementale compétente. La couche de navigation de base du nouveau service de données de navigation électronique (ENDS) est l'ENC.

On suivra une approche en deux étapes pour la mise en œuvre qui sera d'abord axée sur un ensemble de spécifications de produits relatives au mode de suivi des routes de navigation, puis sur celles relatives au mode de planification des routes de navigation. Lors de la transition des ENC S-57 aux ENC S-101, la rétroconversion devait être un processus plus automatique, ce qui signifie qu'il pourrait être préférable de produire d'abord des données S-101 et de les reconverter en S-57. Diverses activités et initiatives en cours visaient à soutenir la transition de la S-57 vers la S-101 afin que les Etats membres puissent parvenir à une couverture substantielle avant les dates d'entrée en vigueur des nouvelles normes de fonctionnement pour les ECDIS de l'OMI. Il invite les experts techniques à étudier attentivement les options qui s'offrent aux Services hydrographiques, car des décisions stratégiques doivent être prises en ce qui concerne la production parallèle de la S-57 et de la S-101.

L'OHI a organisé un groupe de rédaction et un projet de version en ligne rouge des normes de fonctionnement des ECDIS révisées de l'OMI a été soumis à la 9^{ème} réunion du Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR) de l'OMI, qui s'est déroulée en juin 2022. A l'exception du retrait des fonctionnalités pour l'échange de routes, tous les autres changements proposés ont été avalisés par le NCSR9. La proposition a ensuite été approuvée par le Comité de sécurité maritime (MSC) de l'OMI lors de sa 106^{ème} réunion en novembre 2022. Une période de transition a été convenue, ce qui signifie que l'utilisation des ECDIS S-100 serait légale à compter du 1er janvier 2026 et qu'à partir du 1er janvier 2029, les nouveaux systèmes devront être conformes à la nouvelle résolution MSC.530(106) de l'OMI sur les normes de fonctionnement des ECDIS. L'inclusion de la S-100 dans le cadre réglementaire de l'OMI a été un succès majeur pour l'OHI, mais cela signifie que l'OHI s'est engagée envers l'OMI et d'autres parties prenantes à atteindre un statut opérationnel sur les spécifications de produit S-100) prioritaires. Une augmentation des contributions actives dans les groupes de travail et les équipes de projet liés à la S-100 est donc nécessaire et les Etats membres doivent faire tout leur possible pour parvenir à une couverture substantielle de la S-101 d'ici 2026. Une équipe de projet a été créée dans le cadre du Groupe de travail sur la cartographie marine (NCWG) afin d'élaborer un ensemble de symboles de base pour faciliter la production automatisée de cartes marines à partir des données S-101. Certains Etats membres ont suggéré une approche variée pour obtenir une meilleure orientation. Le point de vue du HSSC et du NCWG est que les spécifications de la cartographie marine S-4 de l'OHI offrent suffisamment de souplesse. L'approche générale convenue à l'A-2 en 2020, en ce qui concerne les cartes marines, est raisonnable.

Les Etats membres sont encouragés à s'engager dans les travaux du HSSC, ce qui les aidera à garantir les compétences dans leurs propres organisations tout en contribuant à l'élaboration de nouvelles normes. La participation des Etats membres est importante pour leur éviter de

devenir trop dépendant de l'industrie et pour garantir que l'ensemble de l'écosystème S-100 soit mis en œuvre de manière sûre. Les ressources opérationnelles de l'OHI étant limitées, une structure durable est nécessaire. Le président du HSSC remercie tous ceux qui participent aux activités des groupes de travail et l'équipe du président du HSSC.

Le Royaume-Uni se déclare satisfait du rapport. Il indique que l'abandon des cartes papier au profit des cartes numériques s'est traduit par une réduction significative du volume de cartes papier vendues par l'Amirauté à l'échelle internationale, passant de 5 millions de feuilles de cartes papier en 2015 à 575 000 cartes vendues à l'échelle internationale en 2022.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE se déclarent satisfaits du rapport et espèrent pouvoir continuer à soutenir ce type de travaux à l'avenir.

L'Assemblée avalise le rapport du programme de travail 2.

PRO 2.1 –CONCEPT HYBRIDE POUR LES ECDIS DE LA S-100 (CONSEIL DE L'OHI) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 5.2)

(A3/2023/PRO 2.1)

La PRESIDENTE DU CONSEIL, expliquant la raison d'être du concept hybride, déclare que les couches de données supplémentaires conformes à la norme S-100 ne seraient interopérables qu'avec les cartes électroniques de navigation (ENC) de la norme S-101. Présentant le document PRO 2.1, elle note qu'il n'y a pas d'objection de fond au concept et que le Comité des services hydrographiques et des normes hydrographiques (HSSC) et le Conseil ont avalisé le document « Concept hybride pour les ECDIS de S-100 » et le résumé analytique correspondant.

L'Assemblée est invitée à approuver le concept hybride des cartes électroniques et d'information (ECDIS) S-100, y compris le résumé préliminaire présenté à l'annexe A, et à prendre note de l'importance du changement stratégique fondamental introduit par le concept ECDIS de la S-100 pour ce qui est des multiples couches de données de navigation en interaction.

Le SURINAME déclare qu'il soutient la proposition.

La PRÉSIDENTE déclare qu'elle considère que l'Assemblée approuve les deux propositions.

PRO 2.1 : L'Assemblée prend note et approuve le concept hybride pour les ECDIS de la S-100, y compris le compte-rendu préliminaire présenté à l'annexe A. L'Assemblée note et approuve également le changement stratégique fondamental introduit par le cadre de la S-100 et approuve le concept hybride pour les ECDIS de la S-100.

PRO 2.2 – CREATION D'UN CENTRE INFRA (CENTRE D'INFRASTRUCTURE) S-100 A L'APPUI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA S-100 (REPUBLIQUE DE COREE) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 5.3)

(A3/2023/PRO 2.2)

La REPUBLIQUE DE COREE, présentant le document PRO 2.2, déclare qu'une structure de soutien permanente et stable est essentielle pour que l'OHI parvienne à respecter la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et les engagements qui s'y rapportent. La proposition de centre d'infrastructure S-100 pourrait aider les Etats membres à mettre en œuvre le cadre S-100 grâce au fonctionnement durable du registre d'information géospatiale, à une communication efficace avec les organes existants de l'OHI et le Secrétariat, et grâce à la mise à jour et à la tenue à jour des catalogues et des outils de développement de la S-100 et des ensembles de données d'essai de la S-164.

Prenant en considération le commentaire de la Suède dans le Livre rouge, la République de Corée propose que l'équipe de projet développe les objectifs, le champ d'application et la gouvernance opérationnelle du Centre proposé et fasse un rapport au HSSC qui, à son tour, fera un rapport au Conseil pour approbation. Le Conseil devrait ensuite faire rapport à l'Assemblée. On espère que l'équipe de projet trouvera une solution de financement appropriée pour éviter de faire peser une charge sur l'OHI. En tant que promoteur de la proposition, l'Agence hydrographique et océanographique de Corée (KHOA) participera activement aux travaux de l'équipe de projet.

L'Assemblée est invitée à reconnaître la nécessité de créer le Centre d'infrastructure S-100 et à approuver la création d'une nouvelle équipe de projet sous l'égide du HSSC, avec un plan de travail triennal incluant la création du Centre d'infrastructure S-100 pour préparer la période de mise en œuvre effective, en tenant compte de la localisation possible du centre ; à demander au HSSC de proposer au Conseil comment le Centre d'infrastructure S-100 pourrait soutenir le cadre de la S-100 ; et à demander au Conseil de faire rapport à la 4^{ème} Assemblée de l'OHI sur l'avancement du fonctionnement triennal de l'équipe de projet, y compris la création du Centre d'infrastructure S-100.

La NORVÈGE, reconnaissant la nécessité de traiter le sujet, déclare qu'elle souhaite contribuer à l'élaboration d'une solution. Elle souligne toutefois que, à ce stade, une décision sur la forme ou le nom précis de la structure pourrait s'avérer prématurée.

Le ROYAUME-UNI convient avec la Norvège que l'effort proposé pourrait être prématuré, mais se déclare prêt à travailler avec la République de Corée pour mettre au point la proposition.

SINGAPOUR soutient la proposition en principe et souligne la nécessité de poursuivre les discussions au sein du HSSC sur les rôles et les responsabilités du Centre proposé. Elle se réjouit à l'idée d'explorer les possibilités de collaboration entre le centre et le laboratoire d'innovation et de technologie de l'OHI-Singapour dans le cadre de projets liés à la S-100.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE, soulignant la nécessité d'un centre de soutien technique pour la S-100, déclarent qu'ils approuvent la proposition. Les rôles du laboratoire d'innovation de l'OHI à Singapour et du centre proposé sont clairs, et il serait important de mettre en place une structure de gestion bien documentée et coordonnée à l'OHI afin d'éviter la duplication des efforts. Les Etats-Unis sont prêts à contribuer au processus de planification.

Le SURINAME soutient la proposition.

Le CANADA déclare que ses préoccupations qui ont été exposées dans le Livre rouge ont été prises en compte. Il est impatient de soutenir la République de Corée avec le centre proposé.

MALTE, saluant cette initiative, déclare que, en préparation de l'échéance de conformité pour les ECDIS S-100, le centre proposé devrait examiner les questions relatives à l'équipement de l'utilisateur final et à la mise en œuvre des exigences S-100 ; par exemple, si le navire est nouveau, si l'équipement conforme à la S-100 a été intégré dans un nouveau navire ou a été modernisé à bord d'un navire existant ; si l'équipement du navire existant devra être remplacé à moyen terme ; ainsi que les questions relatives au contrôle par l'Etat du port et à l'Etat du pavillon. Malte indique que ces questions relèvent de l'Organisation maritime internationale (OMI) et pas de l'OHI. Le centre d'infrastructure S-100 proposé devrait tenir compte de l'utilisateur final et de la manière dont il bénéficierait aux utilisateurs finaux sans trop de difficultés.

Le PORTUGAL, ayant reçu des réponses à un certain nombre de questions, exprime son soutien à la proposition.

Le SECRETAIRE GENERAL, soulignant qu'il est indispensable de faire de l'OHI un organisme de normalisation technique de pointe, précise qu'il est nécessaire de mettre en place un écosystème numérique complexe composé de tous les éléments contenus dans la proposition. La maintenance de cet écosystème en constante évolution deviendrait un rôle

opérationnel nécessitant d'importantes ressources humaines et matérielles. Il convient donc de réfléchir à la localisation du centre proposé et à la manière de l'entretenir et de le doter de ressources.

La REPUBLIQUE DE COREE remercie les Etats membres pour leur soutien à la proposition et attend avec impatience les débats fructueux qui auront lieu au sein de l'équipe de projet.

Le ROYAUME-UNI demande si le terme « reconnaître » au paragraphe (a) de la proposition devrait être remplacé par le terme « approuver » ou « examiner plus avant ».

La REPUBLIQUE DE COREE confirme qu'un accord a été recherché sur la nécessité du centre proposé et sur la mise en place d'une équipe de projet.

La NORVEGE suggère de reformuler le paragraphe a) afin de reconnaître uniquement la nécessité de traiter le sujet, car il est trop tôt pour préciser la nature de la solution.

La PRESIDENTE croit comprendre que la proposition consiste à établir un centre d'infrastructure S-100 et à créer une équipe de projet chargée d'étudier la question et de faire rapport au HSSC, qui à son tour fera rapport au Conseil sur l'opportunité d'établir un tel centre et sur la manière dont il soutiendra la mise en œuvre de la S-100.

Le président du HSSC suggère de modifier la formulation en « la possibilité d'établir une équipe de projet pour le centre d'infrastructure ».

La REPUBLIQUE DE COREE déclare que si le Centre proposé ne peut être créé dans le cadre du plan de travail triennal, le Conseil indiquera que les travaux sont toujours en cours. Elle espère toutefois que ce ne sera pas le cas, compte tenu de l'urgence de mettre en œuvre la S-100.

Le DIRECTEUR KAMPFER, notant le large soutien apporté à la reconnaissance de la nécessité d'une telle structure, suggère d'inclure une référence à la mise en place opérationnelle du Centre proposé. Compte tenu de l'approche des échéances fixées par le document S-100, il est important que le Centre soit opérationnel dès que possible.

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE approuvent la proposition telle qu'elle est présentée par la République de Corée et sont d'accord avec l'interprétation du président.

La PRESIDENTE précise que le HSSC fera rapport au Conseil sur l'opportunité de créer le centre proposé et sur la manière dont il pourrait soutenir le cadre S-100. Elle propose donc de modifier la formulation du paragraphe (b) de la proposition dans ce sens.

En l'absence de commentaires, la PRESIDENTE considère que l'Assemblée souhaite adopter la proposition avec son amendement.

PRO 2.2 : L'Assemblée reconnaît la nécessité d'établir le Centre d'infrastructure S-100 et approuve la création d'une nouvelle équipe de projet sous l'égide du HSSC avec un plan de travail triennal comprenant la création du Centre d'infrastructure S-100 et la préparation de la période de mise en œuvre effective en tenant compte de l'emplacement éventuel du Centre ; elle demande au HSSC de proposer au Conseil d'établir le Centre d'infrastructure S-100 et de déterminer comment il peut soutenir le cadre S-100 ; elle charge le Conseil de faire rapport à la 4ème Assemblée de l'OHI sur l'avancement de ses activités triennales, y compris la création du Centre d'infrastructure S-100.

PRO 2.3 : LE FUTUR DE LA CARTOGRAPHIE MARINE NUMERIQUE (ROYAUME-UNI) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 5.4)

(A3_2023_FR_PRO_2.3)

Le ROYAUME-UNI note qu'avec le développement des nouvelles normes S-100 et de la technologie mobile, les Services hydrographiques sont en mesure d'offrir des solutions numériques officielles accessibles qui augmenteraient la sécurité de la navigation pour ceux qui n'entrent pas dans le cadre de la réglementation ECDIS. Cependant, les réglementations, les normes et l'infrastructure nécessaires à l'utilisation des données hydrographiques dans les

systèmes qui n'entrent pas dans le cadre de la réglementation concernant l'emport obligatoire de l'ECDIS ne sont pas encore en vigueur. Il est proposé qu'une équipe de projet soit créée sous l'égide de l'OHI pour étudier les problèmes potentiels de l'infrastructure S-100 actuelle afin de soutenir les utilisateurs du système de cartes électroniques (ECS) et d'élaborer des recommandations qui permettraient à des équipements de navires réglementés et approuvés, non soumis à l'ECDIS, d'utiliser des données hydrographiques provenant de cartes de navigation. La création d'une équipe de projet permettrait aux différentes administrations maritimes de contribuer à une solution unique, élaborée en collaboration avec l'OHI, qui proposerait, le cas échéant, des modifications aux règlements de l'OMI et les rendrait obligatoires.

La NOUVELLE ZELANDE soutient la proposition, estimant que tous les secteurs de la communauté maritime mondiale devraient bénéficier de l'avenir commun de la cartographie marine numérique au moyen de la S-100. Il est à présent temps de s'engager avec le régulateur et de mettre en place un régime de réglementation dans lequel les ECS approuvés, lorsqu'ils sont chargés de cartes électroniques de navigation officielles, pourront satisfaire aux prescriptions de tous les navires de commerce.

L'ALLEMAGNE prend note du fait que l'extension des règles est avant tout une tâche de l'OMI, assistée par l'OHI.

Le SURINAME soutient la proposition, car elle permettrait de renforcer la sécurité de la navigation.

La SUEDE déclare que l'OHI devra concentrer son attention et ses ressources, jusqu'en 2026, sur la mise en œuvre de la S-100 sur le marché des ECDIS. La proposition débattue est principalement une question réglementaire, et donc pas une question primordiale pour l'OHI ; il ne s'agit pas non plus d'un problème technique qui nécessite des normes supplémentaires ou des produits spécialisés. La Suède ne soutient pas la proposition pour le moment ; une telle initiative devrait plutôt venir du côté réglementaire, éventuellement par l'intermédiaire des Etats membres de l'OMI.

Le CENTRE INTERNATIONAL POUR LES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (IC-ENC) déclare qu'il a étudié la possibilité d'harmoniser l'environnement réglementaire, mais qu'il a suspendu ce travail en attendant les résultats du débat de la 3^{ème} Assemblée. Sur cette base, il apporte son soutien, en tant qu'observateur, à la proposition.

Le NIGERIA soutient la proposition, car elle vise à améliorer la sécurité de la navigation.

Le ROYAUME-UNI déclare que l'ECDIS était en place avant d'être réglementé rétrospectivement par l'OMI. La mise en place d'une équipe de projet pour les ECDIS serait bénéfique pour la mise en œuvre de la feuille de route S-100 dans son ensemble. L'OHI devrait diriger les travaux dans ce secteur.

La NORVEGE déclare que les ECDIS se composent de deux éléments : le logiciel et les données, ou le contenu, dont l'OHI est responsable ; et le matériel, le système lui-même, dont l'OMI est l'organisme de réglementation. Elle s'interroge sur le fait de savoir dans quelle mesure il serait réaliste, du point de vue de l'OMI, d'étendre l'utilisation de l'ECDIS à d'autres types de navires que ceux qui l'utilisent actuellement. La Norvège continue de fournir des données S-57 et S-101 à utiliser dans les ECS. D'un point de vue réglementaire, le pays est bien préparé pour la prochaine étape de la mise en œuvre de la S-100.

L'ITALIE soutient fermement la proposition, compte tenu du grand nombre de navires de pêche et de plaisance immatriculés dans le pays. Le processus d'application de la S-100 au secteur des systèmes électroniques de navigation non qualifiés ECDIS devrait être accéléré, sous la houlette de l'OMI, avec des produits numériques appropriés mis à la disposition de tous les utilisateurs.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE conviennent que l'OHI devrait envisager la création d'une équipe de projet à court terme chargée d'évaluer les différences potentielles entre les marchés

ECDIS et systèmes électroniques de navigation non qualifiés ECDIS. Ils soutiennent la demande faite à l'OHI de collaborer avec l'OMI et d'autres organisations concernées pour veiller à ce que les spécifications pertinentes des sous ECDIS reconnaissent l'importance des normes de l'OHI.

MALTE prend note du fait que la convention SOLAS n'a pas encore été modifiée pour tenir compte de la S-100, de sorte que l'évaluation des performances des équipements n'a pas été établie. Le Centre d'infrastructure S-100 devrait commencer à travailler dans ce domaine immédiatement. La tâche consistant à modifier les codes nationaux est rendue plus difficile par la nécessité de spécifier les équipements qui seront nécessaires pour remplacer les cartes papier. Les administrations maritimes nationales devront mener des débats approfondis sur la question.

La TÜRKIYE soutient pleinement la proposition. Les besoins des navires non soumis à la réglementation SOLAS devraient être pris en compte sans plus attendre. Même si les données S-57 ont été fournies aux ECS, elles ne sont pas conformes aux prescriptions d'emport de l'OMI en matière de cartes marines.

Le DANEMARK déclare que l'OHI devrait disposer d'un forum où l'on pourrait débattre du marché des systèmes électroniques de navigation non qualifiés ECDIS. Il soutient la suggestion de confier à une équipe de projet à court terme le soin d'examiner la question et d'élaborer la position de l'OHI.

L'IRLANDE soutient la proposition, en attirant l'attention en particulier sur les navires marchands, les bateaux de pêche et d'autres navires soumis à des réglementations nationales.

SINGAPOUR soutient la proposition, faisant remarquer qu'à Singapour, de nombreux navires se partagent des eaux très limitées mais ne partagent pas tous les mêmes données de navigation. Ceci est un sujet de préoccupation. Il est pris note du fait que l'OHI émet également des directives qui ne sont pas appliquées par les réglementations internationales ; si elle le faisait pour le secteur des systèmes électroniques de navigation non qualifiés ECDIS, Singapour envisagerait sérieusement de les adopter pour les navires non soumis à la Convention SOLAS.

L'ESPAGNE déclare que le secteur des systèmes de navigation non qualifiés ECDIS a besoin de normes afin d'améliorer la sécurité, et elle soutient donc la proposition.

Le SECRETAIRE GENERAL rappelle que l'OHI est un observateur accrédité de l'OMI et que son rôle dans le cadre de l'OMI est solidement ancré dans la règle 9 du chapitre V de la Convention SOLAS. A ce titre, l'OHI a été invitée par l'OMI en 1986 à rédiger des normes de fonctionnement des ECDIS et des spécifications pour le contenu et l'affichage des cartes, qui ont été adoptées en 1992. Les prescriptions relatives à la présence à bord sont apparues bien plus tard, en 2003. L'OHI n'avait pas pour rôle de proposer à l'OMI une amélioration des prescriptions relatives à leur présence à bord. C'est le droit souverain d'un Etat membre de l'OMI.

L'URUGUAY soutient la proposition, estimant que le secteur a besoin d'être réglementé par l'OMI.

LE PRESIDENT suggère de modifier la dernière phrase de la proposition de manière à ce que les Etats membres, plutôt que l'OHI, demandent à l'OMI d'envisager une mise à jour des résolutions pertinentes.

La TÜRKIYE déclare que l'existence de navires non soumis à la Convention SOLAS est l'une des raisons pour lesquelles les Services hydrographiques continuent à produire des cartes papier et que cela représente une charge considérable pour eux. Il serait utile de contacter l'OMI et d'étudier la possibilité de modifier les prescriptions d'emport des cartes.

Le SECRETAIRE GENERAL rappelle qu'une proposition de modification des prescriptions d'emport doit être présentée à l'OMI par les Etats membres. L'OHI ne peut pas proposer d'actions à l'OMI.

Le ROYAUME-UNI déclare que la plupart des Services hydrographiques n'ont pas les ressources nécessaires pour continuer à « tripler la charge », c'est-à-dire à émettre des cartes papier ainsi que des produits S-57 et S-101. L'OMI ne cherche pas à imposer des prescriptions d'emport mais à passer à la navigation numérique et à retirer les cartes papier

Le DANEMARK propose que le premier paragraphe de la proposition soit modifié comme suit : « élaboration de directives », comme l'a suggéré Singapour. Le troisième paragraphe de la proposition devrait être reformulé de manière à ce qu'il soit demandé aux Etats membres de l'OHI de s'adresser à l'OMI.

La FRANCE est préoccupée par la mention de « normes supplémentaires » dans le premier paragraphe de la proposition. La S-100 dispose de la souplesse nécessaire pour permettre de développer des produits pour les secteurs autres que l'ECDIS. La France est également préoccupée par la référence aux normes internationales dans le deuxième paragraphe de la proposition, estimant que les normes existantes pourraient être appliquées aux navires dont les systèmes n'entrent pas dans le cadre de la réglementation concernant l'emport obligatoire de l'ECDIS

L'ALLEMAGNE soutient les amendements proposés par le Danemark et la France.

La SUEDE, s'exprimant en sa qualité de présidente du HSSC, émet des doutes quant à l'existence d'une expertise réglementaire au sein du HSSC pour mettre en place une équipe de projet des systèmes électroniques de navigation non qualifiés ECDIS. Un tel organe devrait peut-être être créé sous l'égide du Conseil.

Le Directeur Kampfer indique que l'inscription d'items à l'ordre du jour de l'OMI est un processus de longue haleine. L'équipe de projet pourrait souhaiter mener une étude pour déterminer l'impact que la proposition de remplacer les cartes papier aurait sur l'OMI et ses Etats membres.

PRO 2.3 : L'Assemblée ne parvient pas à un accord mais prévoit que le Royaume-Uni tiendra le Conseil et le HSSC informés des progrès réalisés avec l'OMI et d'autres partenaires intéressés.

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI
COMPTE RENDU DE LA QUATRIEME SESSION PLENIERE

3 mai 2023

**PRESENTATION DES FAITS MARQUANTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 3
(PRESIDENT DE L'IRCC) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6.1)**

**EXAMEN DES RAPPORTS ET PROPOSITIONS : PROGRAMME DE TRAVAIL 3 (POINT
DE L'ORDRE DU JOUR 6)**

Le président de l'IRCC présente un rapport succinct sur le programme 3 de l'OHI, qui est au centre des préoccupations du Comité de coordination inter-régional (IRCC), le comité directeur de la coordination et du soutien interrégionaux de l'OHI. Les membres de l'IRCC comprennent les 15 présidents des Commissions hydrographiques régionales (CHR) et de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA), ainsi que les présidents des neuf organes subordonnés de l'IRCC. Bien que le nombre de membres soit limité, les réunions de l'IRCC sont ouvertes à tous les Etats membres. La coopération entre l'IRCC et le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) est excellente.

Ces dernières années, le temps de réunion consacré aux échanges d'informations a été réduit et davantage de temps a été consacré aux discussions sur les questions stratégiques. Parmi les ateliers réussis sur les questions stratégiques, on peut citer un atelier en 2021 sur le plan stratégique, y compris l'approche « analyse des lacunes » de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO), et un atelier en avril 2022 sur les indicateurs de performance stratégiques (SPI). Il est prévu d'organiser des ateliers sur d'autres sujets importants. Les suggestions de sujets et la participation de tous les Etats membres sont les bienvenues.

La mesure des progrès accomplis au moyen des SPI est un élément clé, avec l'attribution à l'IRCC de neuf SPI qui sont simples, utilisent des chiffres pour mesurer le succès, sont comparables, utilisent des moyens numériques dans la mesure du possible et sont globaux dans le but de ne laisser pour compte aucun Etat membre. Il s'agit par exemple du SPI 1.2.2 sur l'adéquation des connaissances hydrographiques, évaluée au moyen d'indicateurs appropriés, et du SPI 2.2.1 sur le pourcentage de zones adéquatement levées par Etat côtier. Plusieurs Etats disposent de moyens sophistiqués pour mesurer et rassembler les informations, mais des méthodes plus simples sont nécessaires au niveau mondial.

En ce qui concerne les neuf organes subordonnés, il convient de noter en particulier les résultats obtenus par le groupe de travail sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) dans l'élaboration des principes WEND-100 visant à garantir la cohérence mondiale des produits S-100 élaborés et adoptés en 2021. Des lignes directrices sur la mise en œuvre des principes WEND-100 ont été élaborées et les principes du Cadre intégré d'information géospatiale des Nations Unies (IGIF) ont été examinés en étroite collaboration avec le HSSC.

La stratégie de renforcement des capacités a été révisée en coopération avec le sous-comité de renforcement des capacités (CBSC). La nouvelle édition est mieux alignée sur le plan stratégique de l'OHI. Elle a été avalisée lors de la sixième session du Conseil (C-6) et sera présentée à l'A3 pour approbation (proposition PRO 3.2). Des remerciements ont été adressés à la République de Corée pour la création d'un nouveau Centre de formation en ligne de l'OHI et pour le soutien financier, technique et humain exceptionnel qu'elle apporte en permanence. Le renforcement des capacités est important pour tous les Etats membres et nombre d'entre eux dépendent, au moins en partie, du soutien apporté à la formation et à d'autres activités. Les contributions financières proviennent principalement de la République de Corée et de la Nippon Foundation, le Canada fournissant des fonds supplémentaires. Les

fonds non affectés sont limités et il faut trouver de nouveaux moyens d'obtenir des ressources supplémentaires pour le renforcement des capacités.

L'OHI a lancé un nouveau projet sur la promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie (EWH), dans le but de sensibiliser aux possibilités de carrière en hydrographie et d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction. Avec le soutien du Canada, une équipe de projet a été mise en place pour faire avancer le dossier.

Le sous-comité sur le Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN-SC) est un organe stratégique qui se concentre sur les défis de l'alignement sur les nouveaux moyens numériques dans l'encodage et la promulgation des avertissements de navigation (spécification de produit S-124) et la transmission des avertissements NAVAREA. Le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes (MSDIWG) poursuit sa coopération avec le groupe de travail sur le domaine maritime (MDWG) de l'Open Geospatial Consortium (OGC) et le groupe de travail sur l'information géospatiale maritime du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM).

Il existe une coopération intense avec l'Union européenne par l'intermédiaire du groupe de travail du réseau OHI-UE (IENWG). Le dixième anniversaire du protocole d'accord OHI-CE a été célébré le 6 mai 2022. Les principaux sujets de coopération comprennent l'interopérabilité entre les données bathymétriques des eaux européennes (réseau européen d'observation et de données marines (EMODnet)) et la grille de la carte générale bathymétrique des océans (GEBCO). L'aménagement de l'espace maritime devient un sujet d'intérêt majeur dans les eaux européennes.

Le Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) a examiné les systèmes d'homologation individuelle et la nécessité d'améliorer la qualité des demandes initiales. Le Comité a été élargi de 10 à 12 membres. Les premières discussions ont porté sur la manière de mieux refléter l'importance croissante de l'expertise en matière de gestion des géodonnées dans le cadre des programmes.

En ce qui concerne la GEBCO, la bathymétrie participative, le Centre de données pour la bathymétrie numérique (DCDB) et le projet Seabed2030, les efforts conjoints et les réussites en matière de collecte de données bathymétriques existantes et nouvelles comprennent : le groupe de travail sur la bathymétrie participative (CSBWG) et le comité directeur de la GEBCO (GGC).

Les défis à venir comprennent la recherche de moyens d'acquérir des ressources supplémentaires pour le renforcement des capacités ; le besoin sans cesse croissant de coordination sur et entre les CHR dans les différents domaines du plan stratégique de l'OHI ; la participation active au développement des produits et services S-100 ; la façon de cartographier les 75 % restants du plancher océanique planétaire non cartographié ; et l'amélioration de la promotion – faire de bonnes choses et en parler. En conclusion, le président de l'IRCC remercie les Etats membres pour leurs contributions précieuses et indispensables aux travaux de l'IRCC et de ses organes subordonnés.

Le DANEMARK salue le travail du Centre de formation en ligne : le premier membre du personnel danois vient de suivre les quatre cours de formation et, compte tenu de leur succès, les cours de formation en ligne seront intégrés dans le programme interne des nouveaux membres du personnel du Service hydrographique danois.

La NORVEGE, en qualité de PRESIDENTE du CBSC, exprime sa satisfaction pour le travail accompli par l'IRCC et souligne l'importance de la formation en ligne et les contributions de la République de Corée, de la Nippon Foundation du Japon et d'autres qui l'ont rendu possible. Le renforcement des capacités est un pilier stratégique du travail de l'OHI.

Le CANADA exprime son soutien et sa gratitude à la République de Corée pour son travail sur la formation en ligne. Le Canada considère qu'il s'agit d'une voie d'avenir pour la formation et salue les retours positifs du Danemark. Le Canada espère contribuer à certains modules ou contenus du Centre d'apprentissage en ligne. Le Centre restera pertinent grâce aux contributions continues des Etats membres. En ce qui concerne le projet de promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie, il reste une année de financement de la part du Canada : des contributions supplémentaires, en espèces ou en nature, de la part d'autres Etats membres seraient les bienvenues et montreraient clairement que le projet est couronné de succès et que cela vaut la peine de continuer à le financer.

L'Assemblée avalise le rapport du programme de travail 3.

PRO 3.1 : REVISION AU REGLEMENT GENERAL, Art. 8.e – COMPOSITION DE LA CHA (CONSEIL DE L'OHI) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6.2)

(A3_2023_FR_PRO_3.1)

Le SECRETAIRE GENERAL, s'exprimant en tant que président de la Commission hydrographique de l'Antarctique (CHA), déclare que le plan stratégique de l'OHI reconnaît une communauté plus large d'utilisateurs de données, de produits et de services au-delà des clients traditionnels de l'OHI en matière de sécurité de la navigation. Afin d'aborder ce point et de refléter l'évolution de l'environnement des données et des utilisateurs et le passage du papier aux services numériques, il est proposé de modifier le libellé actuel de l'article 8(e) du Règlement général de l'OHI afin de supprimer la limitation de l'adhésion à part entière à la CHA en proposant un nouveau libellé pour permettre la participation à la CHA par les Etats membres de l'OHI de manière plus large.

Prenant acte de l'aval du Conseil, l'Assemblée est invitée à : a) approuver la révision proposée de l'article 8(e) du Règlement général de l'OHI ; et b) prendre note de la possibilité désormais offerte à tous les Etats membres de l'OHI par les statuts révisés de la CHA de s'engager davantage dans les activités de la CHA.

La PRESIDENTE déclare que le Livre rouge fait état d'un soutien unanime à la modification proposée. Elle invite à formuler d'autres commentaires.

Le CHILI approuve la proposition et exprime son souhait de participer aux travaux du Système du Traité sur l'Antarctique.

Le SECRETAIRE GENERAL convient qu'il est fondamental que les Etats membres actuels et futurs de l'OHI soient inclus dans les travaux du Système du Traité sur l'Antarctique.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE soutiennent le changement et félicitent la CHA pour l'avancement du But 2 de l'OHI dans la région de l'Antarctique. Il est noté que les Pays-Bas, la Pologne et la Türkiye sont en passe de devenir membres à part entière. Les Etats-Unis souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres et encouragent tous les Etats membres de l'OHI qui sont parties au Traité sur l'Antarctique à envisager de devenir membres à part entière dans la région.

La PRESIDENTE considère que la proposition de modification de l'article 8(e) du Règlement général de l'OHI est acceptée.

PRO 3.1 : L'Assemblée approuve la révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI.

PRO 3.2 : STRATEGIE REVISEE EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES (CONSEIL DE L'OHI) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6.3) (A3_2023_FR_PRO_3)

LA PRESIDENTE DU CONSEIL présente la demande d'approbation de la stratégie révisée de renforcement des capacités. Le renforcement des capacités reste une fonction essentielle de l'OHI et le besoin sera encore plus grand à mesure que les Etats membres passeront aux produits et services S-100 et compte tenu de la nécessité de ne laisser pour compte aucune nation. Compte tenu des transformations en cours dans le domaine de la navigation, telles que la navigation électronique, la navigation autonome et la réduction des émissions, qui entraînent une profonde évolution des services hydrographiques, l'IRCC a chargé le CBSC de réviser la stratégie de renforcement des capacités conformément au plan stratégique de l'OHI pour la période 2021-2026. La révision a été menée par une équipe de projet ad hoc du CBSC et la stratégie révisée qui en a résulté a été approuvée par le CBSC et, par la suite, par la sixième session du Conseil. L'objectif de la révision est d'affiner le contexte et les processus qui conduiraient à l'amélioration des capacités hydrographiques, de la formation, de la science et de la gestion des données.

L'Assemblée est invitée à : approuver et adopter la stratégie révisée de renforcement des capacités proposée ; et entreprendre, par l'intermédiaire de l'IRCC et du CBSC, la mesure de l'efficacité de l'aide au renforcement des capacités par un suivi et une évaluation continus.

La PRESIDENTE note le soutien unanime dans le Livre rouge à la proposition d'approuver et d'adopter la stratégie révisée de renforcement des capacités et d'entreprendre l'évaluation de l'efficacité de l'aide au renforcement des capacités. En l'absence d'autres commentaires, elle considère que la proposition est approuvée.

PRO 3.2 : L'Assemblée approuve et adopte la stratégie révisée de renforcement des capacités.

PRO 1.2 : MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE (CONSEIL DE L'OHI) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 4.4) (suite)

(A3/2023/FR/PRO 1.2)

Le SECRETAIRE GENERAL, poursuivant la discussion sur la PRO 1.2, présente une proposition d'alternative au paragraphe c) de la proposition, amendée pour refléter à la fois le libellé tel que présenté à l'origine et l'alternative à ce libellé telle que proposée par le Royaume-Uni. L'alternative proposée est la suivante :

« c) Demander à l'IRCC de fournir des conseils au groupe de travail sur les MSDI sur la mise en œuvre du But 2/cible 2.1 en soutenant les efforts nationaux et régionaux du MSDIWG par l'intermédiaire des CHR et en continuant à fournir des couches thématiques mondiales au moyen de l'infrastructure SIG existante de l'OHI (source fiable, normalisée, interopérable). Toute proposition d'extension du portefeuille de couches thématiques mondiales par le MSDIWG doit être soumise à l'IRCC pour approbation et au Conseil pour aval. »

La NORVEGE exprime son soutien à l'alternative proposée.

La PRESIDENTE déclare qu'elle considère que l'Assemblée souhaite approuver la version alternative proposée du paragraphe c) de la PRO 1.2.

Il en est ainsi décidé.

PRO 1.2 : c) Demander à l'IRCC de fournir des conseils au groupe de travail sur les MSDI sur la mise en œuvre du But 2/cible 2.1 en soutenant les efforts nationaux et régionaux du MSDIWG par l'intermédiaire des CHR et en continuant à fournir des couches thématiques mondiales au moyen de l'infrastructure SIG existante de l'OHI (source fiable, normalisée, interopérable). Toute proposition d'extension du portefeuille de couches thématiques mondiales par le MSDIWG doit être soumise à l'IRCC pour approbation et au Conseil pour aval.

**PRO 2.3 : LE FUTURE DE LA CARTOGRAPHIE MARINE NUMERIQUE (ROYAUME UNI)
(POINT DE L'ORDRE DU JOUR 5.4) (suite)**

(A3/2023/FR/PRO 2.3)

La PRESIDENTE, poursuivant la discussion sur la PRO 2.3, déclare que la proposition a été modifiée à la lumière des points de vue exprimés et que l'Assemblée est par conséquent invitée à approuver la demande faite à l'OHI d'envisager le développement d'une capacité de navigation numérique pour la communauté sous-ECDIS ; à approuver la demande de charger le HSSC de mettre en place une équipe de projet ou un groupe de travail sous-ECDIS pour valider la nécessité de normes techniques internationales relatives au format des données, à l'affichage, au cryptage et à l'octroi de licences pour les navires qui ne répondent pas aux exigences du système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) ; et à approuver la demande d'informer l'Organisation maritime internationale (OMI) de la création de l'équipe de projet ou du groupe de travail sous-ECDIS, en soulignant la tendance mondiale à la navigation numérique et, lorsque les travaux auront atteint un niveau de maturité approprié, de demander aux Etats membres de s'adresser à leur représentant à l'OMI afin d'envisager une mise à jour des résolutions pertinentes.

La FRANCE indique que le deuxième alinéa relatif à la création d'une équipe de projet ou d'un groupe de travail ECDIS peut être épargné en raison de sa redondance et doit être supprimé.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE sont d'accord avec la suppression du deuxième alinéa.

Le ROYAUME-UNI déclare que le deuxième alinéa fournit un contexte pour les objectifs recherchés et doit être conservé ; si l'un d'entre eux doit être supprimé, c'est le premier alinéa qui doit l'être.

La SUEDE suggère, à titre de compromis, que le Conseil soit chargé de faire avancer la proposition.

Le ROYAUME-UNI, notant que 13 Etats membres ont exprimé leur soutien à l'initiative lors de la discussion précédente, déclare qu'une équipe de projet devrait être mise en place sans plus tarder afin d'identifier les exigences d'une solution numérique unique répondant aux besoins de tous les utilisateurs pour tous les différents types de navires et de mettre ainsi fin à la production de cartes marines papier.

L'AUSTRALIE soutient fermement la proposition modifiée et se déclare disposée à fournir l'expertise et le personnel nécessaires à une telle équipe de projet.

La NOUVELLE ZELANDE exprime également son soutien à la proposition, telle qu'amendée.

La PRESIDENTE, répondant à l'affirmation de la FRANCE selon laquelle il est essentiel d'éviter de s'engager à élaborer des normes supplémentaires, déclare que l'intention est de travailler avec les normes existantes uniquement dans le but de soutenir la communauté sous-ECDIS.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE déclarent que, contrairement au marché ECDIS, le marché des systèmes électroniques de navigation non qualifiés ECDIS est impliqué dans des essais et des développements de navigation très innovants qui produisent des idées bonnes et intéressantes, y compris dans le domaine de la mise en œuvre des données. Il faut donc veiller à ne pas reproduire dans un environnement de systèmes non qualifiés ECDIS les défis auxquels est confronté le marché ECDIS.

L'ALLEMAGNE déclare que le deuxième alinéa limiterait le résultat, alors que le premier alinéa de la proposition modifiée incarne une approche plus large et offre donc plus de flexibilité. L'élimination des cartes papier est une question tout à fait différente qui nécessite une approche différente. En tout état de cause, il n'est pas nécessaire d'élaborer des normes pour le marché de l'ECDIS, car les normes existantes sont suffisantes. En outre, la poursuite de l'utilisation des cartes papier ne relève pas de la compétence de l'OHI, mais de celle de l'OMI.

Le ROYAUME-UNI déclare qu'il travaille déjà avec son régulateur national pour identifier les moyens de développer des capacités lui permettant de se retirer de la cartographie papier. Le Royaume-Uni exprime sa déception quant au fait que la question ne soit pas destinée à être résolue lors de la présente session, mais propose d'aborder la question en dehors du groupe et de maintenir le HSSC impliqué. Si ces travaux ne peuvent être entrepris dans le cadre de l'OHI, le Royaume-Uni propose de tenir le HSSC informé des progrès réalisés, y compris en collaboration avec les Etats membres partageant les mêmes idées, et de son engagement auprès de l'OMI.

PRO 2.3 : L'Assemblée n'est pas en mesure de parvenir à un accord, mais prévoit que le Royaume-Uni tiendra le Conseil et le HSSC informés des progrès réalisés avec l'OMI et d'autres partenaires intéressés.

PRO 3.3 : RECONNAISSANCE DE L'OCEAN AUSTRAL (PRESIDENT DE LA CHA) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6.4)

(A.3/PRO 3.3)

Le SECRETAIRE GENERAL, présentant la PRO 3.3, qu'il a soumise en sa qualité de président de la CHA, indique que la proposition complète avait été distribuée avant le 20 décembre 2022, conformément à la réglementation applicable. La proposition est indirectement liée à la PRO 1.6, sur les démarcations polygonales des zones maritimes mondiales (S-130). L'appendice 1, qui contient des informations générales, les positions nationales et les réserves exprimées par les Etats membres, fait partie intégrante de la proposition et peut donc faire l'objet de modifications ultérieures.

En 2021, National Geographic USA, citant l'OHI, a informé le public de sa reconnaissance officielle de l'océan Austral comme cinquième océan. Le Secrétariat de l'OHI a ensuite reçu un nombre important de demandes d'explications sur la façon dont le nom avait été discuté lors de l'examen de la S-23. Le Secrétariat a noté la popularité mondiale de la désignation des eaux antarctiques comme « océan Austral », un terme qui ne se limite pas aux cercles académiques mais qui est également utilisé par des organismes internationaux tels que la Réunion des parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA), le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR) et la Carte bathymétrique internationale de l'océan Austral (IBCSO), les médias, les enseignants et les universités dans le monde entier.

Comme indiqué au point 1.6 de l'ordre du jour, l'équipe de projet S-130 définit actuellement un modèle de lot de données de démarcations polygonales en utilisant uniquement un système d'identifiants numériques uniques. Lorsque le jeu de données correspondant sera produit, il faudra décider si les limites de l'océan Austral existent.

Prenant acte de l'utilisation mondiale bien établie des termes « océan Austral » par les géographes, la communauté scientifique et la société dans son ensemble, les membres de la CHA ont finalement convenu, lors de la CHA-18, de soumettre à l'approbation des Etats membres de l'OHI une proposition de nouvelle résolution de l'OHI portant uniquement sur la reconnaissance de l'existence de l'océan Austral. Cette reconnaissance s'accompagne de la délimitation de sa limite géographique septentrionale à 60° de latitude sud et des conséquences qui en découlent pour les limites géographiques méridionales des océans Atlantique, Indien et Pacifique, qui deviendraient identiques à la limite géographique septentrionale de l'océan Austral, remplaçant les limites mentionnées dans la S-23, éd. 3, 1953, pour les zones concernées. Une telle décision aurait un impact direct sur les points du lot de données S-130 faisant autorité pour la région.

L'Assemblée est invitée à approuver la résolution proposée par l'OHI sur la reconnaissance de l'océan Austral ; à prendre note des conséquences de la reconnaissance de l'existence de l'océan Austral sur les limites de certaines zones maritimes mondiales ; et à approuver le fait

que la nouvelle résolution est sans préjudice ou limitation des vues de l'OHI ou de tout Etat membre de l'OHI concernant le sujet abordé.

La PRESIDENTE, constatant que tous les commentaires contenus dans le document A.3/G/02/v1/Rev.2 (le « Livre rouge »), à l'exception d'un seul, sont généralement favorables à la proposition, invite à formuler d'autres commentaires sur la question.

L'INDE déclare que l'approche de l'OHI en matière de démarcations polygonales a été une réponse positive aux difficultés politiques qui avaient surgi lors de la dénomination de diverses zones aquatiques dans le monde. En ce qui concerne la zone en question, la dénomination et la définition de ses limites sont deux questions distinctes. Faut-il la nommer ? Dans l'affirmative, faut-il utiliser le terme « océan Austral » ? Quant à ses limites, certains pays ont déjà une approche établie de son emplacement, tandis que d'autres reconnaissent la zone mais n'ont pas défini ses limites, ou ne la reconnaissent pas du tout. La proposition doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie.

L'Australie déclare qu'elle soutient la proposition telle qu'elle est présentée en raison du libellé du quatrième paragraphe du projet de résolution selon lequel les limites qui y sont mentionnées n'ont aucune signification politique, océanographique ou, plus généralement, environnementale, de sorte que les services hydrographiques peuvent continuer à adopter leurs propres limites tant qu'elles restent techniquement cohérentes avec le modèle de données de démarcations polygonales des zones maritimes mondiales.

L'Argentine déclare qu'il n'existe aucune raison technique, scientifique ou hydrographique d'attribuer un nom distinct à la zone en question, qui correspond aux zones méridionales des océans Atlantique, Indien et Pacifique ; en outre, une telle décision outrepasserait le mandat consultatif et technique de l'OHI. L'adoption du projet de résolution présenté n'aurait donc aucune implication politique ou juridique pour les Etats membres. Compte tenu de l'absence de consensus sur cette question et de sa complexité, il convient d'en poursuivre l'examen.

Le Chili, se félicitant du travail accompli par le Secrétaire général sur cette question en sa qualité de président de la CHA, exprime son soutien à la proposition.

La Norvège, tout en prenant acte des vues de l'Argentine, exprime son soutien à la proposition. L'expression « océan Austral » est utilisée depuis des siècles par la communauté scientifique et les marins.

L'Allemagne, exprimant son plein soutien à la proposition, déclare que l'approche adoptée aurait un impact positif sur la visibilité de l'OHI sur la scène internationale.

Le Royaume-Uni, se faisant l'écho des observations formulées par la Norvège, exprime son ferme soutien à la proposition, qui permettrait de reconnaître l'utilisation du terme « océan Austral » et l'identification de cette zone maritime.

Les Etats-Unis d'Amérique appuient la position de l'Australie, de l'Allemagne, du Chili, de la Norvège et du Royaume-Uni, observant que le quatrième paragraphe du projet de résolution et l'Annexe 1 fournissent le contexte et les mises en garde nécessaires.

L'Australie, réaffirmant son soutien à la proposition, ajoute que l'expression « océan Austral » est couramment utilisée et bien comprise en Australie et qu'elle est enseignée dans les écoles. D'un point de vue scientifique, la zone en question est presque une masse d'eau distincte.

Le Secrétaire général, soulignant que l'OHI n'a pas le pouvoir de nommer les étendues d'eau, déclare que la proposition vise simplement à reconnaître l'existence d'un nom communément utilisé. La limite de 60° de latitude sud est également très utilisée par les cartographes et les géographes. Le meilleur moyen de refléter le fait que l'adoption de la résolution n'aura pas d'implications politiques ou juridiques pour les Etats membres serait d'annexer les commentaires de l'Argentine au texte. Le processus d'élaboration du projet de résolution a été totalement transparent, les Etats membres ont eu amplement l'occasion de formuler des observations et toutes les possibilités d'argumentation ont été pleinement

explorées. Le Secrétaire général est convaincu que l'adoption du projet de résolution est la conclusion logique.

L'ARGENTINE déclare qu'elle est prête à débattre de cette question ; toutefois, le fait que ses demandes de diffusion de sa position nationale n'aient été satisfaites qu'à un stade tardif du processus préparatoire de l'Assemblée signifie qu'il faudra poursuivre les discussions avant de parvenir à un accord.

La NOUVELLE-ZELANDE déclare qu'elle soutient la résolution proposée, notant que l'expression « océan Austral » est couramment utilisée dans les revues scientifiques et autres depuis de nombreuses années et que les limites mentionnées dans le projet de résolution n'ont aucune signification politique, géographique ou environnementale.

La NORVEGE déclare que, comme l'a souligné le Secrétaire général, un large éventail d'arguments ont été avancés et examinés de manière approfondie au cours du processus préparatoire ; il est peu probable qu'un nouveau débat soit fructueux. La prise en compte formelle des observations de l'Argentine dans le projet de résolution pourrait constituer une solution.

MALTE, tout en ne soulevant aucune objection sur le fond de la question, demande si l'on a pris en considération les implications possibles pour le respect par les navires du Code polaire, qui ne mentionne pas le terme « océan Austral ».

L'URUGUAY, en tant que partie au Traité sur l'Antarctique et membre de la CHA, exprime son soutien à la demande de l'Argentine pour que la question soit discutée plus longuement.

La NORVEGE réitère que le but de la proposition est simplement de reconnaître l'utilisation d'un nom existant, sans aucune implication juridique ou politique.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE suggèrent que les préoccupations exprimées par Malte peuvent être apaisées en incluant une référence à « tout autre organisme international ayant une compétence reconnue » dans le troisième paragraphe du texte proposé.

La POLOGNE exprime son plein soutien à la position exprimée par la Norvège.

L'AUSTRALIE déclare que le fait de ne pas adopter la proposition impliquerait une décision active de la part de l'OHI de ne pas reconnaître un terme largement utilisé, ce qui mettrait sa pratique en contradiction avec celle d'autres organisations. L'Assemblée souhaite-t-elle placer l'Organisation dans cette position ?

La FRANCE exprime son soutien à la proposition, qui reflète l'usage courant.

La PRESIDENTE, résumant le débat, déclare que très peu de réserves sont exprimées à l'égard de la proposition, qui semble par ailleurs bénéficier d'un soutien massif.

L'ARGENTINE, réitérant sa position, déclare que le consensus n'a pas encore été atteint. L'Uruguay appuie sa demande de poursuite de la discussion ; d'autres Etats membres pourraient également avoir des réserves sur la question.

La PRESIDENTE, tout en reconnaissant l'absence de consensus, souligne néanmoins que la majorité des orateurs soutiennent la proposition. Elle demande si l'Assemblée est d'accord pour l'adopter.

L'ARGENTINE déclare que, si le reste de l'Assemblée est d'accord, elle ne bloquera pas cette décision ; elle demande toutefois que sa prise de position y soit annexée.

PRO 3.3 : L'Assemblée approuve la résolution proposée par l'OHI sur la reconnaissance de l'océan Austral ; elle prend note des conséquences de la reconnaissance de l'océan Austral sur les limites de certaines zones maritimes mondiales ; elle approuve le fait que cette nouvelle résolution ne porte pas atteinte aux opinions de l'OHI, de tout autre organisme international ou de tout Etat membre de l'OHI sur le sujet traité et ne les limite pas.

**PRO 3.4 : ACCES AUX LOGICIELS, MATERIELS ET COURS DE FORMATION
(REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6.5)**

(A3/2023/FR/PRO 3.4)

La REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN, présentant la PRO 3.4, déclare que, outre l'article II de la Convention relative à l'OHI, la réalisation du plan stratégique de l'OHI, en particulier son But 1, du programme de travail triennal de l'OHI et de la feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030) dépend du plein accès des Etats membres aux logiciels et matériels les plus récents ainsi qu'à la formation correspondante pour la production et la mise à jour des cartes électroniques de navigation. Or, cet accès est aujourd'hui limité pour un certain nombre d'Etats membres sous divers prétextes, dont la sécurité de la navigation ne devrait pas faire partie. La communauté étant tenue de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, l'Assemblée est invitée à prendre note de cette question cruciale et à charger le Secrétariat de prendre des mesures par les voies appropriées.

La PRESIDENTE note que le Secrétaire général a indiqué dans le Livre rouge, en réponse aux commentaires des Etats membres sur la PRO 3.4, que les Etats membres sont invités à prendre note de l'article II de la Convention relative à l'OHI et de la résolution 2/1972 de l'OHI, telle qu'amendée, qui traitent du champ d'application de la proposition.

Le SECRETAIRE GENERAL déclare que, tout en étant sensible à la demande iranienne, l'OHI ne peut pas faire grand-chose en matière de soutien, si ce n'est appeler les Etats membres à mettre en œuvre la résolution 2/1972, telle qu'amendée, sur l'assistance technique et la coopération dans le domaine de l'hydrographie.

La PRESIDENTE déclare que le Secrétariat de l'OHI ne peut être chargé d'aucune action s'il ne dispose pas des moyens nécessaires pour parvenir à un résultat. Elle suggère donc que l'Assemblée prenne note de la question critique soulevée par la République islamique d'Iran.

Il en est ainsi décidé.

L'Assemblée note que l'article II de la Convention de l'OHI et la résolution 2/1972 de l'OHI traitent suffisamment du champ d'application de la PRO 3.4.

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI
COMPTE RENDU DE LA CINQUIEME SESSION PLENIERE

4 mai 2023

EXAMEN DES RAPPORTS ET PROPOSITIONS (PROGRAMME DE TRAVAIL 3) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6) (suite)

PRO 3.5 : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR EXPLORER LES MERITES, LES STRUCTURES ET LES OPTIONS POTENTIELS D'UN FINANCEMENT ALTERNATIF POUR SOUTENIR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET D'AUTRES INITIATIVES DE L'OHI (ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA, NORVEGE, ROYAUME-UNI ET AUSTRALIE) (POINT DE L'ORDRE DU JOUR 6.6)

(A3/2023/PRO 3.5)

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE, présentant le projet PRO 3.5, déclarent que les nations côtières ont besoin d'un soutien accru en matière de renforcement des capacités pour l'exécution du plan stratégique de l'OHI. Les demandes de fonds pour le renforcement des capacités ayant, ces dernières années, toujours dépassé les montants disponibles, seul un nombre relativement restreint de projets ont été acceptés chaque année. Cette situation sera aggravée par le défi que représente la réalisation du plan de mise en œuvre de la S-100. En outre, il est peu probable que les contributions annuelles des Etats membres augmentent, et la solution limitée que constitue l'adhésion de nouveaux Etats membres est compromise par le fait que ce sont ces mêmes Etats qui ont généralement le plus besoin d'une assistance en matière de renforcement des capacités. Soulignant les commentaires généralement favorables dans le Livre rouge, les Etats-Unis notent que les changements suggérés ont été pris en compte et invitent l'Assemblée à approuver la proposition exploratoire et non contraignante.

Le PORTUGAL, se déclarant préoccupé par la diminution des fonds pour le renforcement des capacités, déclare qu'il soutient la proposition. Il accueille avec satisfaction les initiatives visant à rechercher de nouvelles sources de financement stables qui renforcent l'engagement de l'OHI en faveur du renforcement des capacités.

La SUEDE, qui soutient fermement la proposition, déclare qu'elle est d'accord pour que le groupe de travail soit établi sous la houlette du Comité de coordination inter-régional (IRCC). Il est également important de renforcer les travaux de l'OHI concernant l'infrastructure de la S-100.

La NORVEGE remercie les Etats-Unis d'avoir proposé une solution attendue depuis longtemps. Il est essentiel d'aborder le pilier stratégique du renforcement des capacités et de veiller à ce que les demandes des Etats membres dans ce domaine puissent être satisfaites.

Le CHILI déclare qu'il soutient pleinement la proposition et encourage l'exploration de voies innovantes pour financer le renforcement des capacités.

L'ITALIE, approuvant la proposition, suggère de renforcer le rôle du Sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) en ajoutant « en particulier en ce qui concerne la recherche de sources de financement alternatives fiables » au deuxième paragraphe de la proposition.

Le SURINAME déclare qu'il soutient la proposition, qui garantira que personne ne sera laissé pour compte.

La NOUVELLE ZELANDE, reconnaissant qu'un financement alternatif est indispensable pour l'exécution du plan stratégique de l'OHI, déclare qu'elle soutient la proposition.

Le CANADA déclare qu'il soutient la proposition et la recherche de nouvelles sources de financement stables et durables. En cette période de transformation et de changement

importants, le renforcement des capacités est essentiel pour garantir que personne ne soit laissé pour compte. Le Canada se réjouit de participer à cette initiative.

Le CENTRE INTERNATIONAL POUR LES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (ENC), prenant note de la référence dans la proposition aux Centres régionaux de coordination des cartes électroniques de navigation (RENC), déclare qu'il est prêt à fournir des conseils à l'équipe de travail proposée dans des domaines tels que l'infrastructure financière, les politiques et les processus.

La FINLANDE déclare qu'elle soutient la proposition telle qu'elle est présentée.

La FRANCE, avalisant la proposition, rappelle que le groupe de travail devrait être placé sous la houlette de l'IRCC.

Le DIRECTEUR SINAPI déclare que la création d'un groupe de travail puissant nécessitera la constitution de réseaux avec des institutions nationales, régionales et internationales capables de soutenir le renforcement des capacités en matière d'hydrographie. Le Secrétariat est donc prêt à soutenir l'initiative proposée en facilitant ces connexions.

Le PRÉSIDENT de l'IRCC, appréciant la proposition et l'offre d'assistance du Secrétariat, convient qu'une équipe de projet ad hoc sous l'égide de l'IRCC serait la formule la plus appropriée. Etant donné que la stratégie révisée de renforcement des capacités adoptée la veille implique un plus grand nombre d'activités de la S-100, il est urgent de trouver des moyens créatifs d'augmenter le financement. Si l'Assemblée décidait de confier la responsabilité de l'équipe de projet à l'IRCC, les travaux pourraient commencer lors de la prochaine réunion de l'IRCC en juin 2023.

L'INDONESIE, exprimant son soutien à la proposition, déclare que les Commissions hydrographiques régionales (CHR) devraient explorer les moyens de financer le renforcement des capacités régionales, en particulier pour les jeunes hydrographes.

La PRESIDENTE, soulignant le soutien massif dont bénéficie la proposition, suggère de modifier les deuxième et troisième paragraphes afin de préciser que l'équipe de projet relèvera de l'IRCC et que le Conseil sera autorisé à examiner les progrès accomplis par l'intermédiaire de cet organe.

En l'absence d'objections, la PRESIDENTE croit comprendre que l'Assemblée approuve la formulation amendée.

Il en est ainsi convenu.

La TÜRKIYE déclare que le groupe de travail proposé devrait également envisager des moyens susceptibles d'améliorer l'efficacité des dépenses. Un manque de coordination entre les CHR conduit parfois à des doublons dans les demandes de renforcement des capacités, ce qui contribue au manque de financement.

Le président de l'IRCC déclare que le CBSC s'efforce d'améliorer la coopération inter-régionale et qu'il a déjà organisé plusieurs sessions de formation inter-régionales. Toutefois, les fonds limités doivent être concentrés sur les Etats membres qui en ont le plus besoin.

PRO 3.5 : L'Assemblée reconnaît les enjeux maritimes mondiaux importants auxquels la communauté hydrographique est confrontée dans le monde entier et le fait que la résolution de ces enjeux nécessiterait une capacité hydrographique mondiale accrue ; elle approuve la proposition de créer une équipe de projet ad hoc sous la houlette de l'IRCC afin d'examiner la possibilité de mettre en place un financement alternatif fiable pour les activités, y compris le renforcement des capacités et la GEBCO ; elle autorise le Conseil, via l'IRCC, à examiner les rapports d'avancement de l'équipe de projet au moins une fois par an et à fournir des orientations à l'équipe de projet en vue de rendre compte à la 4^{ème} Assemblée (A4).

PRESENTATION DES RAPPORTS DES 15 COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)

La PRESIDENTE invite les présidents des Commissions hydrographiques régionales à présenter des résumés de leurs rapports, notant que les rapports complets sont disponibles sur le site web de l'OHI.

Le DANEMARK présente le rapport de la Commission hydrographique nordique.

L'Assemblée prend note du rapport.

La SUEDE présente le rapport de la Commission hydrographique de la mer du Nord.

L'Assemblée prend note du rapport

La CROATIE présente le rapport de la Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire.

L'Assemblée prend note du rapport.

Le DANEMARK présente le rapport de la Commission hydrographique régionale de l'Arctique.

L'Assemblée prend note du rapport.

La FINLANDE présente le rapport de la Commission hydrographique de la mer Baltique.

L'Assemblée prend note du rapport.

Les ETATS-UNIS D'AMERIQUE présentent le rapport de la Commission hydrographique Etats-Unis/Canada.

L'Assemblée prend note du rapport.

L'INDONESIE présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Asie orientale.

Le PRESIDENT félicite la Commission hydrographique de l'Asie orientale à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire en 2021.

L'Assemblée prend note du rapport.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'OHI SUR L'ANTARCTIQUE

Le SECRETAIRE GENERAL, en tant que Président de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA) de l'OHI, présente le rapport de la CHA et conclut en félicitant M. Lee Truscott (Royaume-Uni), Président du groupe de travail sur les priorités hydrographiques de la CHA et coordinateur des cartes ENC/INT, pour ses réalisations exceptionnelles et son soutien constant aux travaux de la Commission.

L'Assemblée prend note du rapport

La FRANCE présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental.

Le PEROU présente le rapport de la Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique régionale du Pacifique sud-est.

La NOUVELLE ZELANDE présente le rapport de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest et convient d'envisager la mise en œuvre de mécanismes appropriés pour assurer

une plus grande inclusion, représentation et participation des Etats membres aux réunions de l'OHI, en particulier à l'Assemblée de l'OHI.

Le ROYAUME-UNI présente le rapport de la Commission hydrographique de la Més-Amérique et de la mer des Caraïbes.

L'Assemblée prend note du rapport complet de la Commission hydrographique de la Més-Amérique et de la mer des Caraïbes et prend acte du fait que les travaux relatifs au maintien du Fonds pour le renforcement des capacités de l'OHI pour les séminaires annuels sur la sensibilisation à l'hydrographie, les visites techniques et les visites techniques de haut niveau pour les membres associés sont déjà en cours.

Le ROYAUME-UNI présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes.

L'INDONESIE présente le rapport de la Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de l'océan Indien septentrional.

OMAN présente le rapport de la Commission hydrographique de la zone maritime ROPME.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de la zone maritime ROPME.

Le BRESIL présente le rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique Sud-Ouest.

L'Assemblée prend note du rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique Sud-Ouest.

MISE EN ŒUVRE DE MECANISMES APPROPRIES POUR ASSURER UNE MEILLEURE INCLUSION, REPRESENTATION ET PARTICIPATION DES ETATS MEMBRES AUX REUNIONS DE L'OHI, EN PARTICULIER A L'ASSEMBLEE DE L'OHI

La PRESIDENTE propose que l'Assemblée charge le Conseil de débattre des mécanismes appropriés pour assurer une plus grande inclusion, représentation et participation des Etats membres aux réunions de l'OHI, en particulier à l'Assemblée de l'OHI, et de présenter une proposition à la prochaine Assemblée. La demande initiale émanait de la Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO).

La NOUVELLE ZELANDE soutient la proposition mais demande comment le processus pourrait être accéléré, étant donné que la prochaine Assemblée aura lieu dans trois ans.

Le ROYAUME-UNI soutient vivement la proposition et partage les préoccupations selon lesquelles une période de trois ans est trop longue. Il prend note du fait que, bien que l'Assemblée ait atteint le quorum, de nombreux pays ne sont pas représentés.

Le SURINAME soutient la proposition et suggère d'utiliser un format de réunion hybride pour faciliter la participation.

Le SECRETAIRE GENERAL indique que la proposition consiste à inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil pour sa session d'octobre 2023. Il croit comprendre que les Membres seront invités à formuler des propositions, que le Secrétariat donnera sa position et que le Conseil pourra entamer des débats en octobre sur la manière d'aborder la question de manière pondérée. Il note que certaines conditions techniques, réglementaires et financières définies dans les documents de base de l'OHI devront être évaluées pour déterminer si des changements sont nécessaires ; un débat ouvert est donc nécessaire sur l'opportunité et la manière de procéder à des changements. S'il y a des décisions à prendre qui pourraient

affecter la prochaine Assemblée, ces décisions pourraient être prises au niveau du Conseil, puisque le Conseil est chargé de superviser les opérations de l'Organisation dans l'intervalle entre les Assemblées. Il croit comprendre qu'il n'y a pas d'intention de déplacer l'Assemblée elle-même. Les changements nécessaires dépendront des mécanismes souhaités. Il note qu'il n'est pas réaliste de modifier la Convention relative à l'OHI, mais qu'il serait possible de modifier d'autres instruments en temps voulu, sous réserve d'un accord dans ce sens.

La PRESIDENTE propose une approche en deux étapes, consistant à examiner d'abord ce qui peut être fait dans le cadre existant, puis les modifications facilitatrices qu'il faudrait éventuellement demander à la prochaine Assemblée afin qu'elle modifie les Documents de base.

La NORVEGE prend note du fait que la réunion de l'IRCC constituera la prochaine occasion de débattre de la question.

La SUEDE comprend les préoccupations exprimées par la Nouvelle-Zélande, mais soutient pleinement l'idée de déléguer la tâche au Conseil, étant donné que l'Assemblée actuelle ne dispose pas d'une proposition mûre à soumettre à son examen.

Le ROYAUME-UNI déclare que, bien qu'il reconnaisse que, sur le plan procédural, l'OHI doit attendre le Conseil, il constate que les réunions à distance et hybrides constituent déjà une méthode de travail de facto pour les Commissions hydrographiques régionales et que les dispositions relatives au travail à distance pour le Secrétariat ont déjà été approuvées. Compte tenu de la responsabilité de l'OHI en matière environnementale, le travail hybride est un moyen de réduire les émissions de carbone de l'Organisation.

La PRESIDENTE déclare qu'il existe un besoin reconnu d'une plus grande inclusion, ainsi que la nécessité d'un équilibre entre les réunions physiques et virtuelles de l'Assemblée, du Conseil et des CHR. Le Conseil pourrait être chargé de débattre de cette demande et de présenter des propositions dans les plus brefs délais. Elle insiste sur la nécessité d'une proposition spécifique de la part d'un membre du Conseil et sur la volonté du Conseil de travailler de concert pour trouver des solutions le plus rapidement possible.

Le SECRETAIRE GENERAL déclare que le Secrétariat a fait tout son possible pour préparer la technologie nécessaire pour organiser des réunions hybrides, qui sont déjà devenues une pratique courante dans les groupes de travail du Secrétariat. Toutefois, les organes décisionnels de haut niveau de l'Organisation ont un niveau de responsabilité différent, car les réunions à distance ou hybrides ont des effets secondaires importants, y compris des implications financières, les réunions numériques n'étant pas gratuites. Les méthodes de travail de l'OHI ont déjà commencé à refléter les changements observés dans le monde, mais il convient de débattre de la manière dont l'Organisation souhaite aller plus loin.

L'Assemblée charge le Conseil de débattre de la demande de la CHPSO concernant la mise en place de mécanismes visant à assurer une plus grande inclusion et participation de tous les Etats membres aux réunions de l'OHI, en particulier à l'Assemblée de l'OHI, et de proposer des solutions dans les plus brefs délais.

CEREMONIE DE SIGNATURE OFFICIELLE DES STATUTS DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE SUR L'ANTARCTIQUE (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR)

Les nouveaux membres de la CHA, à savoir les Pays-Bas, la Pologne et la Türkiye, signent les statuts de la CHA en présence du Président de la CHA.

CENTENAIRE DE LA REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (REDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE) (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR)

LE REDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE présente l'histoire de la publication jusqu'à aujourd'hui. D'abord publiée sous le nom de The Hydrographic Review de 1923 à 1946, dans le but de communiquer les objectifs de l'hydrographie et de partager les nouveaux développements dans le domaine, le nom de la

publication a été changé en Revue hydrographique internationale (RHI) en 1947. Depuis 2009, la revue est une publication numérique et est disponible gratuitement. Un nouveau site web, ihr.iho.int, a été lancé en 2021. Un numéro anniversaire imprimé a été fourni aux participants à l'Assemblée. Il comprend un recueil de 13 articles réimprimés choisis par le comité de rédaction et présente le nouveau format de la Revue. Il remercie le Service hydrographique allemand pour l'impression et la reliure du numéro anniversaire.

Il souligne l'importance de la Revue pour faciliter l'échange de connaissances interdisciplinaires. En tant que science appliquée, l'hydrographie englobe des domaines tels que la géophysique, l'océanographie, la géodésie, l'acoustique, la cartographie, la télédétection et d'autres encore. Le but est que la Revue hydrographique internationale devienne la revue internationale de référence pour les personnes ayant une formation en hydrographie ainsi que pour celles travaillant dans des disciplines voisines. La Revue publie des articles évalués par des pairs en double aveugle, ainsi que des annonces d'événements, des critiques de livres etc., et constitue donc une plateforme de débat permettant des échanges au sein de la communauté hydrographique. Plusieurs changements ont été apportés pour rendre la revue plus attrayante, notamment une nouvelle présentation moderne et l'introduction d'identificateurs d'objets numériques, des améliorations du processus d'examen et de la correspondance avec les auteurs, ainsi qu'une utilisation plus efficace des médias sociaux. Les prochaines étapes clés comprennent l'inscription de la RHI dans les listes de classement des revues et l'introduction du nouveau contenu de la Revue hydrographique internationale dans les référentiels pertinents, la publication plus fréquente de numéros spéciaux et la poursuite de l'optimisation du site web. L'infrastructure est donc en place mais des contributions doivent encore être recherchées : il encourage donc les participants à envisager de soumettre ou d'encourager des collègues à soumettre des contributions comme moyen de partage des connaissances. Il remercie ses collègues de l'OHI ainsi que le comité de rédaction, dont les membres sont des représentants des commissions hydrographiques.

La SUEDE remercie le rédacteur en chef de la Revue hydrographique internationale pour son travail, qui a permis d'élever le niveau de la publication à un niveau beaucoup plus élevé.

La PRESIDENTE félicite le rédacteur en chef pour la nouvelle approche qu'il a introduite et note que tout un chacun devrait s'efforcer d'accroître le savoir de la communauté de l'OHI en contribuant à la RHI.

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI
COMPTE RENDU DE LA SEPTIEME SESSION PLENIERE

5 mai 2023

RAPPORTS FINANCIERS, PROGRAMME DE TRAVAIL ET QUESTIONS BUDGÉTAIRES
(POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR)

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (POINT 11.1 DE
L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/F/01/FR; A3/2023/F/02/FR; A3/2023/F/03/FR; A/2023/09/FR)

La PRESIDENTE invite la vice-présidente de la Commission des finances à présenter le point de l'ordre du jour.

La VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES rapporte que la Commission des finances s'est réunie le lundi 1er mai 2023, la veille de l'ouverture de l'A-3, en présence des représentants de 23 Etats membres. Les points de l'ordre du jour débattus lors de la réunion ont porté sur le rapport financier 2020-2022 (A3/2023/F/01/FR) et le Rapport financier annuel 2022 (A3/2023/F/02/FR) ; la mise en œuvre du budget pour 2023 ; le budget triennal 2024-2026 ; et l'élection de la présidente et de la vice-présidente de la Commission des finances pour le mandat 2024-2026.

La Commission des finances a recommandé que l'Assemblée :

- Approuve le rapport financier 2020-2022 ;
- Approuve le Rapport financier annuel 2022 ;
- Approuve les recommandations du Secrétaire général concernant le transfert de l'excédent budgétaire de 2022 vers le Fonds pour les Assemblées ;
- Désigne le Cabinet Taramazzo pour la vérification des comptes de l'OHI de 2022 (approbation a posteriori) et pour la vérification des exercices 2023-2025 ;
- Prend note de la mise en œuvre du budget pour 2023 ;
- Approuve le budget triennal 2024-2026 ;
- Approuve une augmentation de la valeur de la part de contribution des Etats membres de 3 % pour atteindre 4 145,05 € (approximativement 120 euros par part) en une seule étape, prenant effet en 2024 ;
- Note que la révision du Règlement du personnel de l'OHI n'a pas d'incidences financières autres que celles déjà rapportées dans les rapports annuels et les plans budgétaires.

La Commission des finances a en outre réélu Mme Isabelle Rosabrunetto à la présidence et élu Mme Sonia Chanell à la vice-présidence par acclamation.

La Commission des finances a transmis les recommandations ci-dessus à l'Assemblée pour adoption.

La PRESIDENTE donne la parole aux Etats membres pour qu'ils fassent part de leurs observations sur le rapport de la Commission des finances.

Le ROYAUME-UNI avalise pleinement les recommandations de la Commission des finances et remercie la vice-présidente pour sa contribution à l'OHI.

L'ALLEMAGNE salue le travail accompli par la Commission des finances et appuie pleinement ses recommandations.

L'Assemblée approuve le rapport financier 2020-2022.

L'Assemblée approuve le Rapport financier 2022 (Rapport annuel 2022 partie II) et prend note du Rapport annuel 2022 (projet d'édition 1.1.0, avril 2023) (cf. Doc. A3 2023 G 09).

L'Assemblée approuve la recommandation du Secrétaire général à l'A3 concernant l'utilisation de l'excédent de 2022 pour le verser au Fonds pour les Assemblées.

L'Assemblée approuve la désignation du CABINET TARMAZZO (Monaco) pour vérifier à posteriori les comptes 2022 de l'OHI et pour effectuer un audit des exercices 2023-2025.

L'Assemblée approuve le budget triennal 2024 - 2026.

L'Assemblée approuve l'augmentation de la valeur de la part de contribution des Etats membres de 3% à 4 145,05 € (~ 120 € par part) en une seule étape, prenant effet en 2024.

L'Assemblée prend note du fait que la révision du Règlement du personnel de l'OHI n'a pas d'incidences financières autres que celles déjà mentionnées dans les rapports annuels et les plans budgétaires.

L'Assemblée prend note de la réélection de Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) en tant que présidente et de l'élection de Mme Sonia Chanell (Royaume-Uni) en tant que vice-présidente de la Commission des finances pour le mandat 2024-2026.

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL TRIENNAL ET DU BUDGET 2024-2026 (CONSEIL DE L'OHI) (POINT 11.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2002/FR/PRO 1.4)

Le SECRETAIRE GENERAL explique que, dans le cadre du cycle de planification de l'OHI pour les années d'Assemblée, la Convention relative à l'OHI a chargé le Conseil de préparer une proposition de programme de travail triennal et des prévisions budgétaires pour adoption par l'Assemblée. Le Conseil, assisté par le Secrétaire général, avait rédigé une proposition de programme de travail triennal 2024-2026, basée sur les priorités du plan stratégique existant de l'OHI. Le Conseil avait avalisé les estimations budgétaires triennales 2024-2026, y compris les recommandations concernant les affectations pragmatiques au cas où l'Assemblée se prononcerait en faveur d'une augmentation de la valeur de la part de contribution des Etats membres.

L'Assemblée ayant approuvé que le But 1 et ses cibles dans le Plan stratégique de l'OHI devraient avoir la plus haute priorité dans le Programme de travail 2024-2026, il est attendu que l'Assemblée charge le Conseil d'examiner et éventuellement d'adapter le Programme de travail 2024-2026 lors de la septième réunion du Conseil en octobre 2023.

L'Assemblée : a) approuve le programme de travail triennal 2024-2026 ; b) approuve les prévisions budgétaires triennales 2024-2026 ; c) charge le Conseil d'adapter le programme de travail 2024-2026 et les prévisions budgétaires 2024-2026 en fonction des décisions d'application prises à l'A3.

APPROBATION DU TABLEAU DES TONNAGES 2024-2026 (POINT 11.3 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/G/03)

Le SECRETAIRE GENERAL présente la recommandation de la Commission des finances tendant à ce que l'Assemblée adopte la proposition de tableau des tonnages telle que soumise dans le document A.3/2023/G/03.

L'Assemblée approuve le tableau des tonnages, parts, contributions et votes (Doc A3/2023/G03/EN/FR V3) tel que préparé conformément aux articles 5 et 6 du Règlement financier de l'OHI.

ANNONCE ET PREMIERES INSTRUCTIONS POUR LE PROCESSUS ELECTORAL (POINT 11.4 DE L'ORDRE DU JOUR)

La PRESIDENTE indique qu'un seul délégué de chaque Etat membre peut être présent dans l'Auditorium pendant le vote, accompagné uniquement d'un interprète personnel si nécessaire. Tous les délégués et observateurs qui n'ont pas le droit de vote sont priés de quitter la salle de l'auditorium.

Le SECRETAIRE GENERAL prend note que le processus d'élection comprendra deux tours de scrutin à huis clos, le premier tour pour élire le Secrétaire Général et le second tour pour élire un Directeur. Le Directeur Sinapi exercera les fonctions de Secrétaire général de l'Assemblée pendant le processus électoral.

ELECTION POUR LE POSTE DE SECRETAIRE GENERAL ET DE DIRECTEUR DE L'OHI (POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/E/01 Rev.1 et A3/2023/E/02 Rev.1)

L'ADJOINT AUX DIRECTEURS GUILLAM affiche les noms des candidats éligibles au poste de Secrétaire général et demande si les représentants ont reçu le nombre correct de bulletins de vote. En l'absence de réponse contraire, il demande aux délégués de compléter leur bulletin de vote.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret, puis l'urne est remise aux scrutateurs pour le dépouillement).

Le PRÉSIDENT confirme que les 308 bulletins de vote attendus ont été reçus et lit les résultats tels qu'ils ont été compilés par le président des scrutateurs :

Rhett HATCHER, 91

Mathias JONAS, 181

Abraham KAMPFER, 36.

L'ADJOINT AUX DIRECTEURS GUILLAM affiche les noms des candidats éligibles au poste de Directeur. Il demande si les représentants ont reçu le nombre correct de bulletins de vote et ne reçoit aucune réponse.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret et l'urne est remise aux scrutateurs pour dépouillement).

Le PRESIDENT, confirmant que le nombre attendu de 308 bulletins de vote a été reçu, rend compte de trois abstentions. Il donne lecture des résultats tels qu'ils ont été compilés par le président des scrutateurs :

Abraham KAMPFER, 128

John NYBERG, 177.

L'Assemblée élit successivement :

- le Dr Mathias JONAS (Allemagne) au poste de Secrétaire général, pour un mandat de trois ans à compter du 1er septembre 2023 ;
- le Dr John NYBERG (Etats-Unis d'Amérique) à un poste de Directeur, pour un mandat de six ans à compter du 1er septembre 2023.

(Les délégués et les observateurs reprennent place dans la salle de l'Auditorium).

APPROBATION DU PROCESSUS DE SELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'OHI 2023-2026 (POINT 12.1 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/G/07 V3 et A3/2023/G/08 V3)

Le SECRETAIRE GENERAL fait une brève présentation du processus de sélection et donne lecture de la liste des membres du Conseil pour 2023-2026. Il termine en expliquant le processus d'élection pour les postes de Président et de Vice-président du Conseil.

L'Assemblée approuve le processus de sélection des membres du Conseil pour la période 2023-2026 (document A3/2023/G/07 V3).

L'Assemblée approuve les membres du Conseil 2023-2026 (document A3/2023/G/08 V3).

EXAMEN DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE (POINT 12.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/G/10)

L'adjoint aux Directeurs MANTEIGAS présente la liste des projets de décisions de la 3^{ème} Assemblée.

En l'absence de commentaires, la PRESIDENTE croit comprendre que l'Assemblée souhaite adopter les décisions.

Les décisions de l'Assemblée sont adoptées.

RECOMPENSE DU LAUREAT DE LA MEILLEURE EXPOSITION DES ETATS MEMBRES (POINT 12.3 DE L'ORDRE DU JOUR)

La PRESIDENTE annonce que les Etats-Unis d'Amérique sont les lauréats, que la Grèce arrive en deuxième position et que le Portugal, l'Arabie Saoudite, le Royaume-Uni et l'Uruguay se partagent la troisième place.

PRESENTATION D'UNE VIDEO DU GOUVERNEMENT FRANCAIS INVITANT LES PARTICIPANTS A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES OCEANS 2025 A NICE, FRANCE (POINT 12.4 DE L'ORDRE DU JOUR)

Malheureusement, la vidéo n'est pas disponible. Elle sera projetée lors d'une prochaine réunion de l'OHI.

CEREMONIE DE CLOTURE (POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR)

DATE DE LA QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE EN 2026 (POINT 13.1 DE L'ORDRE DU JOUR)

La PRESIDENTE annonce que la date proposée pour la prochaine session de l'Assemblée sera du 20 au 24 avril 2026.

L'Assemblée convient de planifier la quatrième session de l'Assemblée (A4) du 20 au 24 avril 2026.

ORDRE DE PLACEMENT LORS DE LA PROCHAINE SESSION DE L'ASSEMBLEE (POINT 13.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

La lettre « A » est tirée au sort par le Vice-président de l'Assemblée pour déterminer l'ordre d'attribution des sièges.

L'Assemblée décide de commencer l'ordre d'attribution des sièges de la 4^{ème} session de l'Assemblée (A-4) par la lettre A de l'alphabet français.

QUESTIONS DIVERSES (POINT 13.3 DE L'ORDRE DU JOUR)

RESOLUTION DE GRATITUDE ENVERS LE PAYS HOTE (A.1/MISC/02)

La PRESIDENTE lit à voix haute la résolution suivante :

L'Assemblée:

Reconnaissant la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui accueillent l'Organisation hydrographique internationale,

Appréciant la gracieuse générosité de Son Altesse Sérénissime et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui ont mis à disposition des locaux pour l'Organisation

Appréciant en outre l'organisation d'une réception pour les participants à la 3^{ème} session de l'Assemblée,

Appréciant également la mise à disposition des installations portuaires de Monaco pour les navires qui ont fait escale pendant la 3^{ème} session de l'Assemblée,

Exprime sa profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour leur bonté et leur aimable hospitalité envers l'Organisation, et

Demande à la délégation de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au Gouvernement de la Principauté de Monaco les sincères sentiments de gratitude de l'Assemblée exprimés ci-dessus ».

La PRESIDENTE dit qu'elle croit comprendre que l'Assemblée souhaite adopter la résolution.

La résolution est adoptée.

DECLARATIONS DU SECRETAIRE GENERAL ET DES DIRECTEURS SORTANTS ET ENTRANTS (POINT 13.3 DE L'ORDRE DU JOUR) (suite)

M. KAMPFER, Directeur sortant, adresse ses félicitations à M. Mathias JONAS, Secrétaire général, pour sa réélection et à M. John NYBERG pour son élection au poste de Directeur. Il a été très honoré de servir en tant que Directeur du programme technique de l'OHI pendant six ans. Il remercie tout un chacun pour son soutien et sa confiance. Il sait qu'il n'est pas le seul à être passionné par l'avenir de l'Organisation, avec en point de mire le fait que les normes S-100 seront prêtes à assurer la fourniture de données et de services compatibles en 2026. Le bon fonctionnement du Secrétariat, des comités et des groupes de travail, avec leurs responsables dévoués, a été mis en évidence au cours de l'Assemblée. Il est confiant dans l'avenir de l'Organisation. Il suivra avec grand intérêt les progrès de la S-100 et souhaite beaucoup de succès à la nouvelle équipe du Secrétariat.

Le Dr JONAS, Secrétaire général entrant, a exprimé son soulagement, sa gratitude, sa fierté et sa joie pour la reconnaissance manifestée à l'occasion de sa réélection. Depuis sa première élection en 2017, il a découvert que personne ne pouvait être entièrement préparé à ce poste, car il n'existe pas de cours de « catégorie A » pour les Secrétaires généraux entrants ! Il a appris le travail en le faisant et a essayé de faire le moins d'erreurs possible. L'OHI est en excellente forme mais doit relever des défis techniques et organisationnels dans la prochaine décennie, notamment promouvoir les normes techniques au niveau suivant de la numérisation et investir dans la capacité de les appliquer à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté de l'OHI, et assurer la liaison avec les partenaires collaborateurs avec une plus grande intensité. Ces buts et cibles ont été abordés dans le plan stratégique de l'OHI qui a été approuvé. En tant qu'organisation à vocation technique, l'OHI s'efforce de mettre en place un système

mondial de Services hydrographiques qui dépasse les frontières administratives, culturelles et politiques. La numérisation permettrait à l'OHI de devenir plus visible, mais cette visibilité susciterait en même temps des attentes de la part d'un éventail de parties prenantes beaucoup plus large. Pour répondre à ces attentes, l'OHI devrait faire davantage en matière de durabilité. Sa motivation est forte et le dévouement et l'engagement des Etats membres seront cruciaux pour le succès et l'évolution de l'Organisation. L'OHI doit relever le défi de réaffirmer sa nature constitutionnelle d'organisation technique et consultative, comme l'ont fait les prédécesseurs de l'OHI pendant plus d'un siècle à travers les périodes de conflit politique. Son principe directeur reste le multilatéralisme pour une coopération mondiale dans le domaine de l'hydrographie. Il remercie chaleureusement le Directeur sortant du Programme technique de l'OHI pour son travail inlassable, ses réalisations et son amitié personnelle. Il souhaite la bienvenue au nouveau Directeur et se réjouit de travailler avec lui. Il renouvelle sa promesse, en tant que Secrétaire général, de travailler comme le premier serviteur de l'Organisation.

M. NYBERG, Directeur entrant, remercie les Etats membres, le Secrétariat et son propre pays pour le soutien qu'il a reçu. Il n'oubliera pas qu'il a été élu pour travailler pour les Etats membres. Il est conscient des messages reçus au cours de l'Assemblée selon lesquels aucun pays ne doit être laissé pour compte en ce qui concerne sa capacité hydrographique et son aptitude à relever les défis du Plan stratégique. Ensemble, les Etats membres et le Secrétariat doivent mener à bien la mise en œuvre du modèle de données S-100 et élargir les opportunités grâce à la diversité et à l'inclusion. Il exprime sa sincère gratitude et son respect aux candidats aux postes de Secrétaire général et de Directeur, qui ont tous apporté une grande contribution à la communauté hydrographique. Il se réjouit sincèrement de travailler avec le Secrétariat de l'OHI et pour les Etats membres au cours des six prochaines années.

REMARQUES FINALES DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE (POINT 13.4 DE L'ORDRE DU JOUR)

Mme DAHL HØJGAARD, présidente de l'Assemblée, déclare que tout au long de cette semaine de travail acharné, un nombre impressionnant de décisions ont été prises qui guideront la coopération au sein de la communauté hydrographique au cours des prochaines années. La décision stratégique de mettre l'accent sur la mise en œuvre des normes S-100 au cours de la prochaine période triennale afin d'être prêt à fournir des données et des services compatibles en 2026 revêtait une importance particulière. Les Etats membres de l'OHI ont choisi une voie à suivre ensemble et se sont engagés à partager leurs expériences et à coordonner leurs efforts au niveau régional et international. Elle souhaite reformuler la vision « de l'océan que nous avons à l'océan que nous voulons » en « de l'hydrographie que nous avons à l'hydrographie que nous voulons », car elle encadre très bien les débats qui se sont déroulés cette semaine.

La nouvelle structure organisationnelle, qui a été mise en place lors de la première Assemblée en 2017, a montré sa force. Le rôle du Conseil, qui a travaillé dans l'intérim pour faciliter les débats, a permis de fournir et de mûrir un certain nombre de propositions pour la décision finale à l'Assemblée, qui ont été soutenues à l'unanimité. Elle remercie la Présidente du Conseil, Geneviève Béchar, qui a rendu possible la prise de décision avec sa manière très inclusive et consultative, qui a veillé à ce que tout le monde soit entendu. Elle remercie également les présidents des organes subsidiaires, le Comité de coordination inter-régional et le Comité des services hydrographiques et des normes hydrographiques.

Les débats animés ont porté principalement sur les nouvelles propositions émanant des Etats membres ou des commissions régionales, et un terrain d'entente a été trouvé. Elle tient à remercier les Etats membres pour l'atmosphère respectueuse et positive dans laquelle les débats se sont déroulés. Elle se réjouit de faire partie d'une communauté internationale qui partage la même passion pour l'hydrographie et la même volonté de préserver les océans du monde et d'assurer la sécurité des gens de mer.

COMPTES RENDUS SUCCINCTS

Pour conclure, elle félicite le Secrétaire général et le Directeur élus et remercie M. Kampfer qui nous manquera. Elle remercie les invités, les exposants, les rapporteurs et les interprètes qui ont permis le bon déroulement des travaux et permis de conserver une trace durable de l'Assemblée. Elle remercie également le vice-président, Adam Greenland, pour son soutien, ainsi que tous les membres du Secrétariat, dont les efforts dévoués en coulisses ont contribué au bon déroulement de l'Assemblée.

(Sous les applaudissements, le Secrétariat de l'OHI est invité à monter sur l'estrade.)

Le SECRETAIRE GENERAL remet un cadeau commémoratif à la Présidente sortante en reconnaissance du travail remarquable qu'elle a accompli en dirigeant cette Assemblée.

(Après l'échange de politesses d'usage, la 3^{ème} session de l'Assemblée de l'Organisation hydrographique internationale est déclarée close).

**LISTE DES LETTRES CIRCULAIRES
DE LA 3^{EME} ASSEMBLEE
2022 - 2023**

LISTE DES LETTRES CIRCULAIRES DE L'ASSEMBLEE

LISTE DES LETTRES CIRCULAIRES DE L'ASSEMBLEE

LETTRES CIRCULAIRES DE L'ASSEMBLEE (LCA)

TITRE	LCA N°
Résultats des élections aux postes de Secrétaire Général et Directeurs de l'OHI	LCA 18
Clôture des candidatures aux postes de Secrétaire Général et de Directeur de l'OHI	LCA 17
Distribution du second lot de documents de l'Assemblée	LCA 16
Distribution des documents de l'Assemblée	LCA 15
Exposition de l'Industrie Hydrographique	LCA 4
Sélection à la Présidence de la 3 ^{ème} Session de l'Assemblée de l'OHI	LCA 13
Approbation des listes d'observateurs invités	LCA 12
Propositions pour examen par la 3 ^{ème} Session de l'Assemblée de l'OHI	LCA 11Bis
Exposition des Etats membres de l'OHI– mise a jour « Cartographier l'environnement marin dans la Décennie des océans»	LCA 11
Sélection du Président de la 3 ^{ème} Session de l'Assemblée de l'OHI	LCA 10
Soumission de propositions à l'assemblée - rappel	LCA 09
Préparation du tableau des tonnages	LCA 08
Observateurs invités - soumission des listes finales aux fins d'approbation	LCA 07
Expositions des Etats Membres de l'OHI	LCA 06-Rev1 Member States - Exhibitor's Guide Exhibition Layout
Visites des navires et réceptions	LCA 05-Rev1
Observateurs à la 3 ^{ème} Session de l'Assemblée de l'OHI	LCA 04-Rev1
Soumission de propositions à l'Assemblée	LCA 03-Rev1
Soumission par les Etats-Unis d'Amérique de la candidature du Dr. John Nyberg aux fonctions de Directeur de l'OHI	LCA 02-Rev1/Bis4
Soumission par le Royaume-Uni de la candidature de Rhett Hatcher aux fonctions de Secrétaire Général de l'OHI	LCA 02-Rev1/Bis3
Soumission par la République d'Afrique du Sud de la candidature d'Abraham Kampfer aux fonctions de secrétaire general et de directeur de l'OHI	LCA 02-Rev1/Bis2
Soumission par l'Allemagne de la candidature du Dr. Mathias Jonas aux fonctions de Secrétaire Général de l'OHI	LCA 02-Rev1/Bis1
Appel à candidature pour l'élection au poste de Secrétaire Général	LCA 02-Rev1
Annonce et dispositions générales	LCA 01-Rev1